

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 16 JUIN 2006 (N° 7.760)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- INTERRUPTION DE LA PROCÉDURE LÉGISLATIVE CONCERNANT LA PROPOSITION DE LOI N° 166, PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N° 1.235 DU 28 DÉCEMBRE 2000 RELATIVE AUX CONDITIONS DE LOCATION DE CERTAINS LOCAUX À USAGE D'HABITATION CONSTRUITS OU ACHEVÉS AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1947 (p. 732).
- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2004 (suite) :
 - 2° - Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des services (suite - p. 739) ;
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 784) ;
 - Sect. 5 – Services publics (p. 788) ;
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 791).
 - 3° - Dépenses d'équipement et d'investissements (Sect.7) (p. 834).
 - 4° - Comptes Spéciaux du trésor (p. 845).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2003**

—
**Séance publique
du vendredi 19 décembre 2003**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : Mme Catherine FAUTRIER.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie THEVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—
M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser à nouveau l'absence de Mme Catherine FAUTRIER, qui est toujours souffrante mais qui est sortie de l'hôpital, ce qui est une bonne nouvelle pour nous tous, et qui devrait donc pouvoir revenir bientôt parmi nous et travailler à nouveau à nos côtés. Tous nos vœux de meilleure santé l'accompagnent en ces moments. Je voudrais également excuser notre collègue M. Jean-Joseph PASTOR qui va nous rejoindre avec un peu de retard, il est retenu par une obligation professionnelle impérative.

Le premier point de l'ordre du jour, ce n'est pas la poursuite de l'examen du projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2004, nous y reviendrons tout à l'heure, mais la position publique du Gouvernement, conformément aux règles constitutionnelles nouvelles, sur la proposition de loi votée le 20 juin dernier par la majorité du Conseil National, concernant la réforme du secteur protégé régi par la loi n° 1.235. Je rappelle rapidement que le 20 juin 2003, le Conseil National a voté à l'unanimité des 21 élus composant le groupe majoritaire de l'Union Pour Monaco, une proposition de loi tendant à modifier la loi 1.235 sur le secteur protégé d'habitation. En vertu de l'article 67 de la Constitution, le Gouvernement dispose désormais d'un délai de 6 mois après le vote de la proposition, pour faire connaître s'il entend la reprendre ou non, sous forme de projet de loi. Ce délai expirant demain, Monsieur le Ministre d'Etat m'a écrit pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de ce soir et s'exprimer sur ce sujet. Je lui donne donc la parole, tout en soulignant encore préalablement, que cet important dossier qui constitue une priorité pour notre Assemblée, a donné lieu à une négociation longue et complète entre le Gouvernement et le Conseil National pour rechercher un accord qui puisse satisfaire les deux partenaires, refléter à la fois l'état d'esprit social qui est celui de notre Assemblée, le respect du droit de propriété auquel nous sommes attachés et donc, en fait, le souci du respect des équilibres que le Conseil National issu des dernières élections entend promouvoir tout comme le Gouvernement.

Monsieur le Ministre, je vous propose que nous écoutions la position du Gouvernement sur ce dossier très important.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, comme vient de le rappeler le Président, lors de la séance publique du 20 juin 2003, a été adoptée par votre Assemblée une proposition de loi portant modification de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

L'adoption de cette proposition est intervenue dans le cadre de l'article 67 de la Constitution du 17 décembre 1962 telle qu'elle a été révisée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002.

Ainsi que le précise cet article, il appartient au Ministre d'Etat, dans un délai de 6 mois à compter de la date de réception de la proposition de loi, de faire connaître au Conseil National, soit sa décision de transformer la proposition de loi éventuellement

amendée en projet de loi, soit sa décision d'interrompre la procédure législative.

Dès qu'il a pris connaissance de ce texte, le Gouvernement qui, je le rappelle, a toujours convenu en le faisant savoir publiquement que la loi n° 1.235 était perfectible, s'est placé dans la perspective d'une évolution de celle-ci, dans l'esprit résultant de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée.

Cette démarche s'est traduite par la décision commune de créer un groupe de travail mixte chargé d'étudier la proposition en cause et les éventuels aménagements à y apporter pour que ce processus puisse aboutir dans les délais fixés par la Constitution. Ce groupe de travail s'est réuni le 13 octobre de cette année dans un climat constructif. Dès le 22 octobre 2003, dans une correspondance que j'adressais au Président du Conseil National, le Gouvernement faisait part de sa position et formulait un certain nombre de propositions soulignant qu'elles constituaient à ses yeux un ensemble équilibré qui prenait en compte les intérêts de l'ensemble des parties.

Il confirmait qu'en procédant de la sorte, il s'inscrivait dans un processus de transformation de la proposition du Conseil National en projet de loi, sous réserve naturellement que les amendements qui s'avèreraient nécessaires soient établis d'un commun accord entre votre Assemblée et le Gouvernement.

Il était demandé, compte tenu des délais incompressibles que fixe la Constitution, que le Conseil National puisse se prononcer dans les meilleurs délais possibles, ce qui aurait permis l'organisation, par la suite, de réunions plus techniques destinées à mettre au point le texte de ces amendements. Eu égard certainement au caractère très sensible de ce dossier mais également, et je le dis parce que c'est une constatation toute factuelle, à l'importance et à la lourdeur de l'ensemble des dossiers en cette période de fin d'année où il convient de traiter, tout à la fois ou presque, le Budget Rectificatif, le Budget Primitif, ainsi que d'autres projets de loi dont certains de première importance pour l'évolution de la société monégasque, le Conseil National n'a pu exprimer son sentiment que dans une correspondance adressée au Gouvernement, il y a quelques jours seulement, c'est-à-dire de façon précise le mardi 16 décembre, au début donc de cette semaine.

Dans cette lettre, vous marquez, Monsieur le Président, l'accord de l'Assemblée sur certaines des propositions du Gouvernement, vous confirmez par ailleurs, sur d'autres points, la position exprimée initialement dans la proposition de loi que vous avez adoptée ; enfin, sur d'autres questions, tout en ne repoussant pas, semble-t-il, des solutions du

Gouvernement, vous évoquez malgré tout votre attachement au dispositif que vous aviez vous-même présenté.

Les incertitudes concernant ces dernières questions m'ont conduit dès le lendemain, c'est-à-dire mercredi 17 décembre, à vous adresser une nouvelle correspondance car, compte tenu du fait que notre démarche repose sur un nécessaire consensus préalable sur les amendements apportés aux textes votés au mois de juin dernier, il était absolument nécessaire qu'aucune incertitude ne subsiste dont auraient pu résulter par la suite des malentendus.

Une dernière réunion mixte s'est même déroulée, hier matin, 18 décembre. Elle nous a permis de constater que, si les positions étaient extrêmement proches sur la substance des améliorations à apporter, nous n'avions matériellement pas la possibilité de mettre au point en commun, d'ici l'échéance du 20 décembre, les termes des amendements, ce qui aurait permis de rester dans la logique de notre démarche initiale visant à transformer la proposition en projet de loi. Je rappelle, en effet, qu'il était constitutionnellement impératif que ce dossier soit évoqué avant le 20 décembre.

Ceci étant, et je crois que vous l'aurez tous compris, le Gouvernement n'entend pas renoncer au processus initié mais proposer, au point où nous en sommes, une démarche constructive pour le faire aboutir. Sans doute suis-je aujourd'hui conduit en application du point « B » de l'article 67 de notre Constitution, c'est-à-dire sur un plan formel, à vous faire-part de l'interruption de la procédure engagée par le vote de la proposition de loi n° 166.

Mais la démarche ne prend pas fin, tout au contraire, puisque le Gouvernement entend aussitôt, c'est-à-dire dès maintenant, engager une nouvelle étape avec le même objectif de réforme de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000. Au surplus, il ne s'agit pas davantage de retarder le processus puisque, si la Constitution donnait au Gouvernement une année pour déposer un projet de loi dans l'hypothèse où celui-ci aurait fait sienne la proposition de loi que vous avez déposée, je m'engage à ce que le texte que nous soumettrons à la Haute Assemblée lui soit présenté dès le printemps prochain.

Enfin, je veux d'ores et déjà vous informer, ainsi que tous ceux qui nous écoutent, de la teneur du projet de loi qui sera établi afin que vous puissiez constater qu'il se situe bien dans le fil de la démarche que vous avez engagée.

Les principaux points que je vais énumérer traduisent effectivement les grandes lignes sur les solutions desquelles nous sommes pratiquement déjà tombés

d'accord au sein du groupe de travail et vous allez pouvoir en juger.

Pour ce qui concerne d'abord les personnes protégées, le projet instaurera une nouvelle catégorie concernant les personnes qui ont résidé à Monaco au moins 40 ans sans interruption. Pourrait être également créée une catégorie supplémentaire concernant les personnes nées à Monaco et y ayant toujours résidé, à condition toutefois que l'un de leurs ascendants y réside au moment de leur naissance : les conditions demeurent seules à préciser.

Pour ce qui concerne ensuite les locaux mis en location, le projet définira les modalités de leur remise en état préalable. A ce propos, je soulignerai qu'afin de permettre aux propriétaires de financer les travaux qui pourraient s'avérer nécessaires, nous avons prévu dans le Budget, sur lequel la Haute Assemblée va avoir à se prononcer lundi prochain, le doublement des crédits concernant l'amélioration à l'habitat avec une inscription budgétaire portée à 600.000 euros.

Pour ce qui concerne le renouvellement des baux, sera élargie la catégorie des personnes pouvant bénéficier d'un renouvellement de plein droit en abaissant à 65 ans la condition d'âge qui est aujourd'hui fixée à 75 ans. Cette mesure aura pour effet pratique d'accroître considérablement le nombre des locataires qui pourront y prétendre en 2007 puisque, selon des éléments figurant dans une étude réalisée en 1999, 52 % environ des occupants du secteur de l'Ordonnance-loi n° 669 étaient déjà, à cette date, des retraités. Cette proportion, si l'on se place en 2007, ne pourra donc qu'être fortement accrue par rapport à la situation actuelle où ils constituent déjà sensiblement plus de la majorité.

Les locataires bénéficieront d'un droit de premier refus au moment du renouvellement de leur bail, j'entends tous les locataires cette fois.

Par ailleurs, des garde-fous seront définis pour éviter des augmentations de loyers manifestement excessives à la fin des baux consentis aux anciens occupants de l'Ordonnance-loi n° 669 ; afin d'éviter d'éventuels abus et des hausses de loyers injustifiées, une disposition sera intégrée selon laquelle le propriétaire devra obligatoirement porter à la connaissance de la Direction de l'Habitat la proposition de loyer qu'il adresse à son locataire un an avant l'échéance du bail, ainsi que les références précises pour la justifier.

Dans ces conditions, et à défaut d'accord des parties ou de saisine par l'une d'entre elles de la Commission arbitrale dans un délai de 3 mois, le service concerné, c'est-à-dire la Direction de l'Habitat, aura lui-même la faculté d'intervenir et au besoin de me demander de saisir moi-même la Commission arbitrale des loyers,

comme la loi n° 1.235 en offre la possibilité, si le loyer apparaît manifestement surélevé, la Commission ayant l'obligation, dans ce cas, de se prononcer avant l'échéance du bail. Afin d'éviter les aléas de cette procédure, une disposition devra prévoir que, si celle-ci n'a pas abouti au moment de la fin du bail, le bail sera reconduit de plein droit jusqu'à la décision de la Commission et au loyer initial.

Pour les références auxquelles se rapportera la Commission pour apprécier le caractère raisonnable ou excessif de l'augmentation de loyer demandée par le propriétaire pour le renouvellement du bail, je crois que l'énoncé de quelques chiffres devrait permettre de rassurer.

Les loyers moyens des locaux pratiqués dans le secteur de la loi n° 1.235 sont les suivants :

- Pour un F 1 - 480 € par mois ;
- Pour un F 2 - 808 € par mois ;
- Pour un F 3 - 1.074 € par mois ;
- Pour un F 4 - 1.562 € par mois ;

Soit 964 € par mois en moyenne tous types de logements confondus.

Pour ce qui concerne le fameux article 13 de la loi n° 1.235 si fortement décrié, alors qu'il n'a concerné en tout et pour tout qu'un nombre extrêmement limité de cas, à savoir 12 au total, qui ont d'ailleurs pu être réglés grâce à l'intervention de la Commission Sociale, le projet de loi reformera en profondeur son dispositif en s'inspirant de celui de la loi n° 887 du 20 juin 1970 qui, je le rappelle, énonce que seul le locataire, à l'exclusion par conséquent du propriétaire, a la faculté de mettre un terme au bail de 6 ans qui lui a été consenti et ce, à chaque date anniversaire de celui-ci. Quant au droit de préemption, il sera réintroduit au bénéfice du locataire pour les logements soumis à la loi n° 1.235 et viendra au second rang après celui dont dispose l'Etat.

Le champ de la préemption ouverte à l'Etat pour sa part pourrait être étendu à l'ensemble des locaux construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1949.

Enfin, s'agissant des loyers des appartements anciennement régis par l'Ordonnance-loi n° 669 et, comme l'a demandé le Conseil National, les augmentations à venir au 1^{er} janvier 2005 et au 1^{er} janvier 2006 seront limitées à 3,25 % au lieu de 13 %.

Tels sont les points principaux du dispositif du projet de loi dont le Gouvernement se propose de vous saisir.

Ainsi que vous pouvez le constater, il repose largement sur les solutions sur lesquelles nous étions tombés d'accord lors de nos tous derniers échanges cette semaine et qu'en définitive, nous n'avons pu

finaliser de manière concrète faute de temps, pour écarter les incertitudes au demeurant légères, qui subsistaient.

C'est donc avec confiance que je veux envisager son vote par le Conseil National au printemps prochain.

En attendant enfin, et partageant le souci de l'Assemblée, de venir en aide aux personnes qui éprouvent le plus de difficultés, le Gouvernement va sans attendre le vote de cette loi, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 2004, modifier l'Ordonnance Souveraine relative à l'Allocation Différentielle de Loyer, de façon à améliorer ce dispositif pour les personnes âgées de plus de 65 ans dont je rappelle qu'elles constituent la majeure partie, et de loin, des locataires que visait l'Ordonnance-loi n° 669.

C'est ainsi qu'à compter de cette date du 1^{er} janvier prochain, l'effort qui leur sera demandé et qui était jusqu'ici fixé à 20 % sera réduit à 10 %, ce qui amortira la plus grande partie de la hausse attendue au titre de la loi n° 1.235 au 1^{er} janvier prochain, en attendant que vienne se substituer à celle-ci le nouveau texte que nous proposerons et qui limitera, comme je l'ai dit, les hausses à venir pour 2005 et 2006 à 3,25 %.

Il s'agit d'un geste qui traduit la volonté sociale du Gouvernement et qui ne manquera pas, je veux le croire, d'être apprécié par votre Assemblée.

Au terme de cet exposé de la position gouvernementale, j'espère que chacun sera convaincu des avancées considérables qui sont envisagées par le Gouvernement et que, loin de constituer un frein au changement qu'appelle de ses vœux le Conseil National, cette position, par l'orientation qu'elle entend donner au processus législatif, exprime la ferme volonté du Gouvernement de le voir parachever au printemps prochain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette importante déclaration, je vais donner d'abord la parole à mes Collègues qui souhaitent s'exprimer avant de vous faire part de mon sentiment.

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Sans vouloir entrer et révéler peut-être tous les secrets de la négociation, je pense que l'on peut dire que l'un des principaux points de difficulté que nous avons rencontré entre Conseil National et Gouvernement, était

lié à l'incertitude sur les délais de saisine et ensuite de prise de décision de la Commission arbitrale.

Je crois qu'il y avait là une grande inquiétude de la part de beaucoup de Conseillers Nationaux. Je pense que cette dernière mesure – parce qu'il faut le savoir, c'est une toute dernière mesure qui a été prise pratiquement *in extremis* – est un grand motif de satisfaction. Elle assure aux locataires le maintien dans les lieux, en attendant que la Commission arbitrale, qui peut parfois être débordée, avoir beaucoup de travail et ne pas pouvoir se réunir dans les délais, statue finalement. C'est pour cela que je pense que les grandes lignes que nous avons demandées, notamment dans la création des nouvelles catégories, plus cette disposition font que je suis personnellement satisfait du compromis, du moins sur les grandes lignes, entre le Gouvernement et le Conseil National, et que j'attends avec impatience ce texte, pour le début de l'année afin que nous puissions le voter au printemps prochain. J'incite donc le Gouvernement à nous le présenter au plus vite en espérant qu'il traduira bien tout ce sur quoi nous sommes tombés d'accord.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BORDERO.

Monsieur Jean-Pierre LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends acte de la décision du Gouvernement. En tant que Rapporteur de cette proposition de loi et fervent partisan de son contenu, je ne peux bien évidemment que déplorer la décision du Gouvernement de rejeter cette proposition, même si j'ai bien noté qu'il s'agissait d'un rejet formel et que, dans une optique constructive, le Gouvernement s'est engagé à déposer dans les meilleurs délais, un projet de loi qui doit reprendre un certain nombre de dispositions qui étaient prévues dans notre proposition.

Je suis avant tout un juriste ; donc en tant que juriste qui se respecte, je ne pourrai prendre position bien évidemment sur le projet du Gouvernement que lorsque j'aurai le texte sous les yeux et je pense que c'est une vision des choses que certains de mes Collègues partagent.

Je prends donc date avec le Gouvernement en espérant que ce projet pourra être présenté dans les délais les plus rapides afin d'être examiné ; alors je ne sais pas quelle Commission en sera saisie, j'espère que c'est la Commission de Législation élargie sans doute à la Commission du Logement, qui examinera ce projet.

Ce sont les seuls commentaires, pour l'instant, que je souhaitais faire.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur LICARI.

La parole est maintenant à M. Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Lors des nombreuses séances de travail de la Commission de Législation, il nous est apparu important, pour prendre toute la mesure du problème, d'avoir des chiffres de la réalité que représentait ce secteur, ainsi que des loyers à ce jour. Nous l'avons pourtant demandé au Gouvernement plusieurs fois, nous n'avons rien reçu, même pas une note avec la réalité des choses. Là aussi, je rejoins mon Collègue Maître LICARI, il serait bien pour la nouvelle étude du projet de loi, même si le Gouvernement nous assure ce soir qu'un certain nombre de choses que nous avions mises dans ce projet de loi ont été entendues, de pouvoir appréhender le problème dans sa globalité.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, au nom du Conseil National, dans le cadre du dépôt du projet de loi, d'accompagner ce texte de toutes les informations qui ont été demandées par M. MARQUET et qui sont souhaitées par le Conseil tout entier.

Qui demande la parole ensuite ?

Monsieur Daniel RAYMOND, notre Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis ravi que, sur les nombreux coups de sonnette qui retentissent à mon Cabinet lorsque je reçois mes compatriotes, une fois sur deux, ce soit la loi n° 1.235 qui soit à l'ordre du jour et qui, comme je le rappelais il n'y a pas si longtemps, nous permettait quand même, en l'état, de pouvoir trouver des solutions tout à fait acceptables par rapport au manque chronique de logements.

Je me félicite vraiment de cette ouverture et c'est une ouverture qui a demandé effectivement beaucoup de travail avec la participation très volontaire de beaucoup d'entre nous. Il y a même, j'ose le dire, Monsieur le Ministre, du talent dans la manière avec laquelle vous avez exposé, ce soir, l'orientation du projet de texte qui nous attend et je vous en remercie du fond du cœur.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir en réaction à la déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat ?

S'il n'y a pas d'autre réaction, je souhaiterais vous dire, Monsieur le Ministre, suite à cette déclaration importante que vous venez de nous lire, qu'il me revient tout d'abord de rappeler que les positions du Conseil National, adoptées après un large débat entre les élus et, à nos yeux, équilibrées entre les intérêts légitimes des locataires et des propriétaires, sont celles contenues dans la proposition que nous avons votée, les 21 élus du groupe majoritaire, le 20 juin dernier.

Toute modification qui sera apportée à ce texte par le Gouvernement relève de son initiative et il devra bien sûr en assumer la responsabilité.

En clair, si le Conseil National possédait une initiative des lois pleine et entière, c'est bien évidemment la proposition du 20 juin qui serait entrée en vigueur sous forme de loi.

Nos textes institutionnels, qui donnent la possibilité au Gouvernement de retirer les propositions de loi du Parlement, conduisent les élus à rechercher, avec lui, le compromis le meilleur, c'est-à-dire pour nous, le vote d'une loi qui s'inspire le plus largement possible des propositions votées par notre Assemblée.

Il faut que l'on sache que, sans cet accord entre le Gouvernement et le Parlement, aucun texte nouveau ne pourrait être voté, ce qui aboutirait au maintien de la loi n° 1.235 et de ses excès, que nous voulons précisément corriger : c'était l'objet même de la proposition de loi du 20 juin dernier que nous avons voulu voter en priorité, quatre mois seulement après notre élection.

Ce qui a guidé depuis le début le Conseil National dans sa réflexion, c'est tout d'abord une volonté sociale et des considérations humaines, de manière à ce que la population stable composée des Monégasques et des Enfants du Pays présents de longue date sur notre sol, qui fonde notre identité nationale, puisse continuer à vivre en Principauté. Cet objectif est juste sur le plan humain. Il est indispensable sur le plan économique car c'est cette population avant tout, qui vit, qui travaille et qui consomme dans notre Pays. Cet objectif est enfin vital sur le plan politique car il n'existe pas de nations qui assurent leur survie à long terme sans posséder une population stable, unie autour d'une identité culturelle et d'une communauté de destin.

Le deuxième objectif poursuivi par le Conseil National, composé d'élus modérés, à la fois sociaux et libéraux sur le plan économique, a toujours été de rechercher des solutions équilibrées entre les intérêts légitimes des locataires et des propriétaires sans ignorer que l'objectif à terme est de permettre aux propriétaires de retrouver l'exercice de leur plein droit de propriété.

Notre but final est donc bien de faire assumer à l'Etat l'indispensable politique sociale du logement dont il s'est défaussé depuis plus de 50 ans sur les propriétaires du secteur protégé.

La position du Gouvernement exprimée ce soir par le Ministre d'Etat marque une avancée sociale incontestable qui améliorera la loi n° 1.235. Cette position reprend en de nombreux points, après de longues négociations avec nous, la proposition de loi du Conseil National.

Premier point où nous nous sommes entendus : la nouvelle définition des personnes protégées élargie à tous les vrais enfants du Pays et non plus seulement à ce que certains ont appelé « les petits-enfants du Pays » puisque dans la loi n° 1.235, pour être un enfant du Pays, il fallait non seulement être soi-même né à Monaco et y avoir toujours vécu, mais aussi qu'un de ses ascendants y réside depuis vingt années avant que l'on soit né ; c'étaient donc plutôt des petits-enfants du pays, fils ou filles d'enfants du pays ! Désormais, toute personne née à Monaco et y ayant toujours résidé, à condition qu'un de ses ascendants y réside au moment de sa naissance, sera donc protégée ; il y a donc 20 années de résidence gagnées par rapport à l'ancien texte. De plus, une nouvelle catégorie sera ajoutée qui concerne les personnes qui résident depuis au moins 40 ans en Principauté sans interruption. En fait, ni les jeunes, ni les anciens ne seront donc oubliés et à une virgule près, c'est la définition contenue dans la proposition de loi du 20 juin de notre Assemblée.

Deuxième point important où le Gouvernement reprend la proposition du Conseil National : c'est la remise en état des locaux. Je voudrais insister sur ce point parce que c'est une innovation. C'est la première fois que désormais, avant de remettre un logement à la location, un texte réglementaire fixera les normes minimales de sécurité et de confort et évitera de mettre sur le marché de véritables taudis qui étaient indignes de la Principauté. En plus, cette mesure de remise en état sera accompagnée pour les propriétaires d'un doublement des crédits concernant l'aide à l'amélioration de l'habitat, portée à 600.000 euros pour l'année prochaine ; c'est une mesure d'aide aux propriétaires, dont nous nous réjouissons.

Troisième point où l'accord est complet : c'est bien sûr la suppression de l'article 13, tant décrié à juste titre, qui permettait d'expulser dans un délai de 3 mois, des locataires occupant leur logement depuis parfois des décennies. Même si on nous dit que peu de familles ont été concernées, en fait il faisait peser sur tous les locataires une épée de Damoclès insupportable qui pouvait s'abattre sur eux à tout moment. Et si cet article a été si fortement et si mal ressenti, c'est bien parce

qu'en fait, il créait l'incertitude sur tous les locataires du secteur protégé. Il n'existera plus dès le vote du prochain texte.

Sur un autre point important, demeure une incertitude mais porteuse d'espoir pour le Conseil National car le Gouvernement n'exclut pas de suivre, dans les prochaines semaines, notre proposition sur ce point. Il s'agit de l'extension du droit de préemption à l'ensemble du secteur protégé, alors qu'il était limité par la loi n° 1.235 aux catégories, on va dire les moins confortables, les moins luxueuses de ce secteur.

Cette extension constitue le seul moyen pour l'Etat de se doter d'un outil indispensable à une véritable politique sociale du logement à long terme et sans lequel – il faut appeler un chat un chat et il faut le dire clairement – il ne sera jamais possible que l'Etat joue ce rôle social que nous souhaitons qu'il joue, en ne le faisant plus jouer aux propriétaires du secteur protégé. Rappelons que ce droit de préemption ne porte en rien atteinte au droit de propriété car l'Etat ne peut acheter un appartement que si le propriétaire a décidé de le vendre, au prix le plus élevé auquel il a trouvé preneur, et dans un délai très court de 3 mois.

Nous ne voyons donc pas en dehors de théories relevant d'idéologie en quoi cela porte atteinte au droit de propriété et très concrètement, je crois le démontrer par cette explication. Nous attendons bien sûr dans le prochain projet que ce droit de préemption, tel qu'il est prévu par la proposition que nous avons votée le 20 juin, soit repris intégralement et étendu à tous les secteurs, à tous les quartiers, à tous les immeubles du secteur protégé.

Nous prenons par ailleurs acte avec satisfaction, en matière de droit de préemption, de l'instauration d'un droit de préemption pour le locataire, comme nous l'avons demandé. Vous savez qu'il avait été supprimé par l'ancienne majorité lorsqu'elle avait voté la loi n° 1.235, désormais il y aura donc deux droits de préemption, le droit de l'Etat qui aura une valeur prioritaire parce que l'intérêt général prime sur tous les autres intérêts et ensuite, un droit de préemption pour le locataire qui pourra lui aussi acheter l'appartement qu'il habite, avant tout autre acquéreur potentiel.

En ce qui concerne la décision très attendue portant sur l'augmentation des loyers, qui concerne tous les locataires, le compromis trouvé porte donc sur une augmentation moyenne pour les 3 prochaines années des baux de la loi n° 1.235, de 6,5 % par an, soit la moitié des 13 % prévus, mais vous l'avez entendu, répartis en 13 % le 1^{er} janvier 2004, car il n'était plus possible de légiférer préalablement à cette date, mais ensuite seulement de 3,25 % au 1^{er} janvier 2005 et

3,25 % au 1^{er} janvier 2006, à la place des 13 % qui était prévus si aucun texte nouveau n'était voté.

Comme nous le souhaitions, une amélioration de l'Aide Différentielle de Loyer vient accompagner ces mesures au 1^{er} janvier 2004 puisque, pour toutes les personnes locataires de plus de 65 ans, leur effort pour se loger ne sera plus de 20 % de leur revenu mais seulement de 10 % de leur revenu ; c'est évidemment une mesure sociale, Monsieur le Ministre, que nous apprécions et qui viendra aider ceux qui seraient les plus démunis et qui auraient du mal à affronter la prochaine augmentation de 13 %.

Pour l'important sujet du renouvellement des baux pour les locataires à la fin du premier bail de la loi n° 1.235, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2007, l'accord n'est pas la reprise pure et simple de la proposition de loi du Conseil National. Le Gouvernement n'a pas, sur ce point, été plus loin dans la discussion et dans les concessions que ce que vous avez entendu et que je rappelle : l'âge minimum pour avoir droit au renouvellement automatique de son bail au 1^{er} janvier 2007 ne sera plus de 75 ans mais de 65 ans. Ensuite une grande question se posait : que vont devenir les locataires de moins de 65 ans ? Nous pouvons même dire que c'est le sujet qui a conduit aux plus longues discussions ces derniers jours entre le Conseil National et le Gouvernement, notamment lors de la Commission Plénière d'Etude qui s'est terminée à 1 heure 30 hier soir et aucun de ceux qui étaient présents ne me démentira. Il fallait donc trouver une protection pour garantir à ces locataires-là, de moins de 65 ans, qu'ils n'auraient pas à subir ce qui serait arrivé si la loi n° 1.235 avait été poursuivie après le 1^{er} janvier 2007, c'est-à-dire une totale liberté pour le propriétaire et, notamment, une totale liberté des loyers et la possibilité de ne pas renouveler le bail du locataire occupant l'appartement.

Priorité sera donc donnée à ces locataires, donc les moins de 65 ans, pendant un délai de 12 mois pour pouvoir accepter la proposition de loyer que leur fera le propriétaire et il sera obligé de la faire au locataire en place dans l'appartement, à la fin du bail. Le locataire aura la possibilité de refuser l'augmentation proposée si elle lui semble déraisonnable. Le propriétaire de toute façon devra justifier de l'augmentation proposée par rapport à des références précises qui seront celles d'appartements de même qualité dans le même immeuble ou dans le même voisinage. Il devra justifier ses augmentations auprès de la Direction de l'Habitat qui sera bien sûr le garant qu'il n'y aura pas de proposition excessive faite, déjà dans un premier temps, pour les augmentations. Vous avez entendu tout à l'heure les prix moyens, les loyers moyens de référence pratiqués aujourd'hui. On peut dire qu'ils sont très

éloignés, fort heureusement, des prix du secteur libre et qu'ils constituent tout de même une référence qui peut rassurer. Nous avons tenu bien sûr à connaître ces loyers, parce qu'ils étaient un des éléments importants de notre réflexion.

Ensuite, en cas de désaccord, le locataire pourra saisir la Commission Arbitrale des loyers, qui est composée de manière équilibrée et dont les cas étudiés d'ores et déjà portés à notre connaissance, témoignent de son impartialité, de son objectivité, ce qui a aussi de quoi rassurer. Cette Commission Arbitrale pourra, si l'offre de prix qui est faite est supérieure à une offre acceptable de référence, refuser cette offre et aller dans le sens du locataire pour imposer une baisse du prix du loyer. Ce qui est très important, et le Ministre d'Etat nous l'a annoncé tout à l'heure, cela relève de la technique mais a des conséquences considérables, c'est que tant que cette Commission n'aura pas rendu son avis, le locataire pourra demeurer dans les lieux. Nos juristes nous ont mis en garde contre ce danger car nous craignons que par des manœuvres dilatoires, certains propriétaires puissent faire durer plus d'un an des procédures devant la Commission Arbitrale et qu'alors à la fin de la période, c'est-à-dire au moment où le bail se termine – par définition, il n'y a plus de bail, il n'y a pas d'accord – comme il n'y a pas de décision, on aurait pu imaginer que le locataire ait été mis dehors de l'appartement sans aucun droit ni titre.

Monsieur le Ministre d'Etat s'est engagé tout à l'heure solennellement pour que, dans cette hypothèse qui sera rare, je n'en doute pas, de cas exceptionnels où la procédure dépassera les 12 mois éventuellement, alors le locataire pourra continuer à bénéficier de son bail au loyer antérieur et ce jusqu'à ce que la Commission Arbitrale ait rendu sa décision. C'est un point très important qui emporte l'adhésion du Conseil National et, on peut le dire, nous avons obtenu cette avancée par des discussions qui ont été hier très fournies sur ce point.

Nous aurons de toute façon l'occasion de concrétiser ces garanties sur le plan technique et législatif lorsque le projet de loi sera adressé par le Gouvernement au Conseil National. Ce que je voudrais vous dire en conclusion, c'est que le Gouvernement s'est engagé à ce que nous puissions voter cette réforme dès la session de printemps du Parlement et non pas dans douze mois, comme il aurait pu d'ailleurs le faire s'il avait repris la proposition du Conseil, donc en accélérant la procédure, ce qui bien sûr nous satisfait. Nous pourrions donc voter la nouvelle loi, dès la session de Printemps du Conseil National, entre le mois d'avril et le mois de juin.

Ceci dit, cette réforme ne règlera pas tous les problèmes parce que, à long terme, la vraie question qui

se pose à nous, je le disais tout à l'heure, c'est la mise en place d'un droit de préemption très important pour l'Etat et l'utilisation par l'Etat de ce droit de préemption, parce que c'est le seul outil qui permettra de remembrer les quartiers anciens, de reconstruire des immeubles qui sont actuellement dans des états parfois tout à fait indignes de ce qu'on peut espérer pour notre pays et des conditions de confort des locataires. C'est évidemment uniquement par ces reconstructions de nouveaux immeubles qui gagneront en qualité et qui gagneront en surface aussi, qu'on peut imaginer sur les mêmes sites, faire plus d'appartements confortables ; M. BADIA nous l'explique depuis des mois, il est souhaitable de gagner un peu en hauteur, sans doute de manière raisonnable, mais d'élever plus haut les immeubles reconstruits pour gagner de la surface. Je rappelle aussi, ne serait-ce que mécaniquement et ce ne sont pas nos architectes qui siègent dans ce Conseil qui me démentiront, qu'un immeuble construit à la fin du 19^{ème} siècle ou au début du 20^{ème} siècle, avait des plafonds d'appartement qui étaient bien plus hauts que ceux d'aujourd'hui et qu'en gros, avec deux étages dans les immeubles anciens, on fait trois étages dans les immeubles neufs. Ce n'est que par ces reconstructions en nombre important d'appartements, grâce à l'utilisation de ce droit de préemption, que l'Etat pourrait utiliser dans des opérations mixtes aussi avec opérateurs privés pour reconstruire ces quartiers, que nous trouverons des solutions durables ; faute de quoi, de toute façon, quels que soient les textes législatifs votés, le secteur protégé serait condamné à disparaître.

Donc, une fois cette réforme votée, le travail ne sera pas terminé. Le Conseil National continuera à agir avec persévérance et détermination pour la pérennisation

d'un secteur protégé dont la charge devra incomber à terme à l'Etat et non plus aux propriétaires de ce secteur ; je le disais tout à l'heure en introduction, je voulais que l'on sache ce soir, que ceci demeurera un de nos objectifs importants pour l'avenir.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que je souhaitais vous dire ce soir avant de passer au point suivant de l'ordre du jour. Nous attendons maintenant le projet de loi gouvernemental dès que possible.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, avant qu'on passe à la suite de l'examen du Budget, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, très brièvement car, bien entendu, nous aurons l'occasion de revenir dans un rendez-vous qui se rapproche, sur toutes ces questions ; mais je veux d'ores et déjà remercier ceux qui, parmi vous, avez pris la parole et notamment, vous-même, Monsieur le Président. Je crois que chacun a pu mesurer l'importance des propositions faites par le Gouvernement et son souci de demeurer dans la perspective qui était bien celle de la proposition de loi qui avait été adoptée ici.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Nous allons donc à présent reprendre l'ordre du jour qui nous amène à continuer l'examen du projet de loi concernant le Budget Primitif pour l'exercice 2004. Nous étions arrivés hier soir au chapitre 63 donc, Contrôle des Jeux.

Je donne la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture de ce chapitre.

M. le Directeur Général.-

Chap. 63 - CONTROLE DES JEUX.

363.010 - Frais de personnel.....	375.000
363.020 - Frais d'études et formation.....	75.000
363.030 - Frais de fonctionnement.....	1.900
	<u>451.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS.

364.010 - Frais de personnel.....	502.000
364.020 - Frais d'études et formation	9.000
364.030 - Frais de fonctionnement	97.000
	<u>608.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES.

365.000 - Musée des Timbres-Monnaies	<u>587.100</u>
--	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

d) DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES.

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT.

375.010 - Frais de personnel.....	1.447.000
375.020 - Frais d'études et formation	240.000
375.030 - Frais de fonctionnement	175.000
	<u>1.862.000</u>

M. le Président.- Qui demande la parole ? Monsieur Alexandre BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- S'agissant du chapitre Conseiller de Gouvernement, j'aimerais exprimer ce soir un souhait que j'avais déjà exprimé lors du Budget Rectificatif ainsi que pendant les séances privées de préparation des différents Budgets. Ce souhait, c'est de renforcer le pôle Affaires Sociales du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales.

Monsieur le Ministre d'Etat vous nous avez, lors de différentes réunions, laissé entrevoir l'espoir que, si on arrivait à renégocier le traité de 1930, il y aurait sans doute des possibilités pour créer un quatrième Département qui serait plus particulièrement consacré, entre autres, aux affaires sociales. Le groupe majoritaire du Conseil National se réjouit de cette pré-annonce, puisque lors de la dernière campagne électorale il avait appelé de ses vœux la création d'un quatrième Département.

Toutefois, en attendant la fin de la renégociation du traité de 1930 dont la date est pour le moins incertaine,

il nous semble nécessaire de renforcer le Département pour que les attentes des partenaires sociaux soient satisfaites. En effet, comme le faisait remarquer M. BADIA, lors d'une réunion, il y a dans ce Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales, une douzaine de Services qui s'occupent de Travaux Publics et de sujets techniques et un seul Service qui s'occupe d'Affaires Sociales. Par conséquent, le Conseiller de Gouvernement, pour répondre aux sollicitations de tous ces Services est pratiquement obligé de consacrer 10 fois plus de temps aux Travaux Publics qu'aux Affaires Sociales.

Il nous apparaît donc essentiel, et en particulier lorsqu'on regarde le retard pris par notre pays sur tout ce qui concerne la législation du travail, qu'un ou deux fonctionnaires – on pense notamment à des chargés de mission – puissent renforcer le Département pour essayer de combler au plus vite ce retard.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je ne peux que confirmer les paroles que j'ai eues précédemment et que vous avez rapportées : il est bien dans l'intention de l'exécutif d'élargir, à terme, le Gouvernement en donnant une priorité à la constitution effectivement d'un Département qui serait particulièrement chargé des Affaires Sociales, ce qui répondrait à votre vœu. Mais comme vous l'avez souligné vous-même, dans quel délai ? Nous le souhaitons proche ; mais je ne peux pas vous le déterminer. Alors, je prends note évidemment de votre souci d'obtenir que, dès maintenant, il y ait des structures plus solides de manière à ce que ce secteur puisse être couvert de façon plus approfondie. Pour cela, je me tourne vers le Conseiller puisque c'est lui qui le gère au quotidien : est-ce qu'il a le sentiment d'une insuffisance réelle ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Merci Monsieur le Ministre et Monsieur le Président.

Il est exact que je ne suis pas du tout insensible à l'importance de l'aspect social auquel mon Département est attaché et je reprendrai un des points qu'avait évoqué mon Collègue du Département de l'Intérieur : en fait, il est vrai que dans l'idéal, le regroupement de l'Action Sanitaire et celle des Affaires Sociales que traite mon Département, savoir l'homme au travail dans tous ses aspects mériterait sans nul doute de faire l'objet d'une autorité unique.

Il est vrai que la structure qui était en place jusqu'à quelques mois en arrière souffrait d'un certain nombre

de difficultés ; en particulier, il est exact que l'importante rédaction qu'il convient de mener à bien dans le domaine social, et notamment au titre du Code social, de sa mise en œuvre, ou du moins de sa préparation était, je pense, insuffisante. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité disposer d'un Conseiller Technique spécialement dédié à ces tâches, mais encore fallait-il trouver la personne compétente, ce qui est fait depuis pratiquement la fin du mois de juillet, en la personne d'une jeune juriste monégasque, ayant de surcroît une grande affinité avec le droit social, ce qui est primordial lorsque l'on va se lancer dans ce type de réflexion. Je suis, dès lors aujourd'hui, un peu plus confiant quant à la rapidité de l'évolution des textes que le Conseil National de son côté appelle de ses vœux et que je souhaite également.

En ce qui concerne le relationnel, il est exact qu'un certain nombre de contacts sont établis ; je pense que les choses évoluent mieux qu'auparavant, peut-être aussi parce que se dessine un peu mieux la politique sociale qui fut un temps entre parenthèses, comme nous avons eu l'occasion d'en parler. Ainsi, je dirais que j'aborde l'année 2004 dans une perspective plus positive, mais j'examinerai effectivement s'il existe une possibilité d'améliorer encore le fonctionnement.

Aujourd'hui néanmoins, la Direction des Affaires Sociales centralise un bon nombre d'éléments au travers de son responsable, M. Thierry PICCO, qui a une grande expérience et qui assure déjà beaucoup de premiers pas et de premiers échanges, tant avec les partenaires sociaux qu'avec le monde du travail. Cette première étape est effectivement porteuse et permet d'éviter de traiter au niveau du Département un bon nombre de sujets qui se situent à un niveau très terre à terre. Pour ma part, lorsque j'examine le fonctionnement des Départements, j'estime qu'il est expédient et important que les Départements soient dotés de collaborateurs compétents, et je suis le premier, bien sûr, à le souhaiter, mais je suis aussi le premier à considérer que trop de choses ne doivent pas remonter au Département, dans la mesure où un service effectue bien son travail et je pense qu'il est important de le laisser faire. Si je prends un parallèle technique, une structure hiérarchique peut se comparer à un tableau électrique avec des disjoncteurs de sensibilités différentes et il ne faut pas que ce soit le disjoncteur général qui saute à chaque intervention. Je pense donc qu'il est sain de maintenir la hiérarchie établie aujourd'hui, qui fonctionne assez bien, mais qui peut néanmoins être complétée et je resterai vigilant à ce niveau en remerciant par avance le Conseil National de l'attention qu'il pourra porter à ma demande, si je devais proposer une amélioration au travers d'une augmentation de personnel.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- J'aimerais exprimer ma satisfaction pour la déclaration que vient de faire Monsieur le Ministre d'Etat sur cette création : on espère tous un quatrième Département, on tient beaucoup à un Département des Affaires Sociales. Et ensuite, on souhaite bonne chance à la Direction du Travail et des Affaires Sociales qui a beaucoup de pain sur la planche en ce qui concerne le travail législatif.

M. le Président.- J'ai noté ensuite dans les demandes d'interventions, Monsieur MARQUET, Monsieur NIGIONI et Madame BOCCONE-PAGÈS. Donc, Monsieur Bernard MARQUET, la parole est à vous.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai appris qu'un projet de Résidence légèrement médicalisée qui ne coûterait rien à l'Etat, sur les délaissés S.N.C.F. a été déposé au printemps au Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales. Le Gouvernement pourrait-il nous donner l'état des réflexions sur ce projet et nous dire s'il existe d'autres projets de maison de retraite légèrement médicalisée sur les délaissés ?

Je vous remercie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Vous savez que l'on a souvent évoqué ici même le catalogue des besoins, cette grande liste qui est un peu comme une liste à la « Prévert », de tout ce que l'on pourrait mettre sur ces espaces récupérés grâce à la libération de la voie ferrée et qui, pendant un certain nombre d'années, nous ont servi un peu d'exutoire. L'évolution de la pyramide sociale a effectivement conduit les responsables d'une Fondation qui est aujourd'hui bien connue, à indiquer qu'en référence aux besoins qui s'exprimaient, ils seraient tout à fait heureux de pouvoir construire un nouvel établissement d'accueil. Tout naturellement, ils se sont tournés vers l'Etat pour savoir si, dans le cadre de ces délaissés, il existait une possibilité d'intégrer ce bâtiment. La seule démarche que nous ayons faite à leur égard, c'est de leur demander l'expression des besoins, sous la forme de ce que l'on appellera un « dossier d'exigences », qui permet de programmer et de déterminer les superficies à bâtir. Cette démarche a été faite, nous savons ce qui devrait être construit pour répondre à cette attente, mais nous nous sommes cantonnés pour l'heure de l'inscrire au catalogue des besoins. Ce catalogue, je l'ai dit, je l'ai répété et je le

précise encore, représente largement plus de deux fois, en terme de demandes, ce que nous pourrions, en tout bien tout honneur, réaliser ; il faudra donc opérer des choix, aucune décision n'est prise pour l'ensemble des besoins exprimés et, notamment, pour cette maison. Et quand bien même, ne rejetant bien sûr pas l'idée de voir une maison de retraite médicalisée, la question se posera : est-il plus expédient qu'elle soit faite par l'Etat en tant qu'entité sociale ou par une entité privée dont on maîtriserait sans doute un peu moins les critères d'accueil ? Je crois que c'est au vu de ces réflexions, au vu des autres besoins recensés qu'il faudra classer, que nous pourrions ensemble nous déterminer. Mais à ce jour, je confirme bien que, si les besoins sont connus, ils ne sont pas pris en compte autrement que dans le cadre du catalogue des besoins.

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, mais justement la réflexion doit aussi porter sur le fait, un peu comme pour le secteur ancien, qu'il ne faudrait pas non plus que l'Etat se repose tout le temps sur le privé, si je puis m'exprimer ainsi. Puisque le problème des organismes privés, c'est qu'à partir du moment où une dépendance trop lourde survient, si je puis me permettre, ils refilent le bébé à l'Etat. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, la parole est à vous.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je me souviens que nous posions déjà la même question au Conseil National il y a 10 ans. Que va-t-on faire sur les délaissés ? Pendant la campagne, je suis bien obligé de rappeler que souvent nous disions : nous ne savons pas ce qui va être fait ! Mais comment est-ce possible que le Gouvernement ne sache pas ce qui va être fait alors que tout le monde sait très bien que les délaissés vont être disponibles et qu'on peut très bien anticiper ? On a vu partir les trains, les rails et on ne sait toujours pas ce qui va se faire ! Aujourd'hui, en décembre 2003, on nous dit la même chose. Au vu des réflexions, des besoins recensés, aucune décision n'est prise. Alors une question précise : quand, clairement aurons-nous la décision d'un plan global ? Quand ? En janvier ? En février ? 2004, 2006, 2008 ? Quand Monsieur le Conseiller s'il vous plaît ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Alors,

comme je détiens la liste, et sous réserve qu'elle ne s'incrémente pas quotidiennement, comme malheureusement elle semble le faire, j'avais l'intention de porter l'ensemble de cette réflexion au Gouvernement dans le courant de ce premier semestre 2004 à venir, puisque nous sommes en train d'achever les réflexions concernant la volumétrie constructible sur le reste du secteur Ouest des délaissés S.N.C.F. Les premières sont figées puisqu'elles sont destinées à des logements et à un établissement scolaire dont nous avons déjà parlé, et il n'y avait, donc pas besoin de réfléchir davantage sur ce qu'on allait y mettre. Par contre, il est certain que la volumétrie que nous allons réaliser à l'Ouest peut être, sinon infléchie, du moins redistribuée différemment en fonction des besoins. Il s'agit d'une réflexion parallèle qui est menée aussi en ce qui concerne l'aspect économique. Vous le savez, on l'a évoqué, se poursuit en parallèle une réflexion économique sur le type de tissu économique, industriel, tertiaire à mettre en œuvre. C'est donc dans cette réflexion globale que doit être pris en compte l'ensemble des besoins exprimés.

M. Claude BOISSON.- Oui, mais Monsieur le Conseiller, le problème c'est que les choix évoluent tout le temps, les besoins évoluent tout le temps et si vous attendez toujours l'étude et l'analyse de l'évolution des besoins et des choix, on ne saura jamais. A un moment donné, il faut que le Gouvernement tranche, à un moment donné, il faut dire : « Voilà, on ne peut pas tout faire, on a décidé de faire cela » et prendre une décision. Vous disiez que vous alliez présenter le projet au Gouvernement. Nous nous aimerions bien savoir quand vous le présenterez au Conseil National. Ecoutez, ce n'est pas le fait d'avoir une date, mais comprenez bien que l'on ne va pas passer deux ou trois ans sur ce sujet. Si vous étiez dans une entreprise, avec un projet d'entreprise, vous diriez : voilà, nous avons des terrains, nous avons des constructions et bien nous nous donnons telle échéance. Il faut mieux savoir que c'est dans un an que pas du tout. S'il faut attendre, on le fera, mais s'il vous plaît, Monsieur le Conseiller, il faut bien que votre Département, vos Services prennent une position claire et nette. Franchement, parce que sinon, il y aura toujours de bons paramètres qui feront que l'on a besoin de réfléchir. Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Deux Conseillers Nationaux demandent la parole, j'imagine sur ce sujet, donc je poursuis la discussion sur ce sujet. Monsieur PASTOR et ensuite Monsieur ROBILLON.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Je m'associe pleinement à ce qui a été dit par Monsieur BOISSON, étant donné que, depuis des années, nous avons posé déjà la question avec le précédent Conseil National : que va-t-on faire sur les délaissés de la S.N.C.F. ? On nous répond « nous allons étudier les volumétries, les plans, nous allons essayer de voir ça » et nous n'avons absolument rien qui soit tangible. Alors, M. BOISSON a parfaitement raison : si on met 10 ans à prévoir ce qu'on va faire sur les délaissés de la S.N.C.F., là où l'on aura prévu une école, on nous dira que l'école ne sert plus à rien parce que des enfants scolarisés, on n'en veut plus à Monaco. Je crois qu'il faut à un certain moment que le Gouvernement tranche, qu'il ait le courage d'accomplir sa tâche et surtout avoir un plan qui puisse être exposé aux Conseillers Nationaux, lesquels auront à se déterminer, bien entendu, sur les choix politiques de ce Gouvernement.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Doyen.

M. le Président.- Ces lenteurs ont donné cours à l'expression « les délaissés délaissés » que vous connaissez comme moi.

Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Tout d'abord pour répondre à Monsieur PASTOR, il aurait peut-être mieux valu que l'ancien Conseil National ne freine pas la construction de l'axe routier pour permettre après de construire les immeubles par-dessus. Peut-être aurait-on gagné deux ou trois ans facilement, je pense là-dessus.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Monsieur ROBILLON, je ne comprends pas que votre argumentation aille contre le fait que le Gouvernement n'a en fait pas de plan sur les délaissés de la S.N.C.F.

M. Jean-François ROBILLON.- Je pense qu'on aurait déjà bien avancé sur la situation actuelle.

Juste une remarque sur la maison de retraite. Car c'est un point qui nous intéresse beaucoup, M. MARQUET, d'autres personnes, et le Président évidemment. Un argument pour essayer d'avoir une réponse – je ne poserai pas de question mais j'espère qu'on aura des réponses rapidement – en utilisant un argument qui sera cher à M. BIANCHERI, je pense que l'option maison de retraite est très importante et que personne ne peut remettre en doute la nécessité d'une maison de retraite un tant soit peu médicalisée sur la

Principauté ; donc là-dessus je pense que tout le monde est d'accord. Deuxième argument, c'est vrai que je pense que la fondation Hector O., pour ne pas faire de nom, a *a priori* les reins assez solides pour construire elle-même la structure ; on en avait déjà parlé avec M. le Conseiller DESLANDES et je pense que c'est une option intéressante qu'il faut vraiment avoir à l'esprit.

M. le Président.- Avant de poursuivre donc sur ce Département, je voudrais dire une ou deux choses.

Je vous invite, Monsieur BADIA, vraiment fermement, à venir nous voir dans les prochains mois avec les choix que vous aurez donc faits comme le demande le Conseil National avec une date butoir, parce qu'on ne peut pas les remettre toujours à demain. Nous souhaitons évidemment être associés à ces choix dans le cadre de nos prérogatives budgétaires, sachant qu'ils vont déterminer pour plusieurs générations un certain nombre de besoins, satisfaits ou non en fonction des choix qui vont être faits, pour la population de Monaco. Je ne peux que vous rappeler, comme l'ont fait mes collègues, que le Conseil National tout entier considère que la construction d'une maison de retraite médicalisée sur les délaissés fait partie des priorités. Donc, si vous nous consultez, ce sera un choix prioritaire au détriment d'autres choix. On le sait, la population – Dieu merci d'ailleurs – a une espérance de vie qui s'élève toujours, donc on aura toujours davantage de personnes âgées en Principauté dont il faudra s'occuper. Donc, nous savons qu'en quantité mais aussi en qualité, on a besoin d'une maison de retraite médicalisée sur le territoire de Monaco, qui se situe entre la Fondation Otto – Institution bien connue qui fait un travail remarquable et est appréciée en Principauté, mais qui n'accueille que des pensionnaires totalement valides – et la future Unité de Moyen et Long Séjour qui accueillera des pensionnaires très dépendants. On a besoin, en dehors du Cap Fleuri, qu'il faut rénover et dans les meilleurs délais bien sûr, d'un site en Principauté qui permettra à nos aînés moyennement dépendants de demeurer et de vivre encore sur le territoire de leur pays. Nous sommes allés rencontrer les pensionnaires du Cap Fleuri qui se sentent quand même très isolés, même si pour nous, en voiture, c'est à peine à quelques minutes. J'ai été surpris en discutant avec les pensionnaires de la Fondation Otto – et les Conseillers qui m'accompagnaient le confirmeront – de constater que, même à la Résidence « Jean GIAUME » qui se situe pourtant sur le territoire de Monaco, mais qui est un peu plus excentrée par rapport à l'autre Résidence située rue Louis NOTARI, et bien, il y a déjà un problème pour remplir la deuxième résidence parce que les pensionnaires veulent tous aller à la résidence en plein centre ville, à la Condamine, au cœur de Monaco. Donc

il faut que l'on tienne compte aussi de ce souhait des personnes âgées de demeurer au centre de la ville dans laquelle elles ont toujours vécu, et ces délaissés offrent un site idéal pour cela. Ce sera pour le Conseil National un point très important que nous défendrons dans les choix qui sont à faire, dans les prochains mois, sur les délaissés.

Je vais à présent donner la parole sur ce chapitre toujours mais sur d'autres sujets, à ceux qui l'ont demandée. Donc, j'ai noté tout d'abord Madame BOCCONE-PAGÈS, et ensuite Monsieur Jean-Luc NIGIONI.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je souhaite faire une intervention en ce qui concerne le Club des Jeunes, le complexe de la jeunesse et ensuite, en deuxième partie, revenir sur un point que j'ai évoqué hier soir.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, Madame, lors de nos débats tant en séance privée qu'en séance publique lors du Budget Rectificatif 2003, le Gouvernement s'est engagé à faire réaliser le Club des Jeunes sur l'emplacement du portier, comprenant un bowling de 8 pistes, une patinoire, une discothèque et au moins une cafétéria. Le Conseil National s'est prononcé favorablement quant à la mise en œuvre d'un tel projet qui demanderait, en ce qui concerne sa construction, un délai de 18 à 24 mois de réalisation. Je me permets donc de vous le rappeler, cela fait au moins 20 ans que l'on parle de la réalisation d'une telle structure en Principauté.

Le Conseil National, ce soir, souhaiterait avoir des garanties quant à la réalisation d'un tel complexe. Aux jours d'aujourd'hui, ne nous a plus été donnée aucune information depuis les séances, tant budgétaires que privées, qui nous séparent du Budget Rectificatif.

Vous le savez, c'est un point capital de notre programme électoral et la jeunesse en Principauté y tient beaucoup. D'autre part, nous tenons également beaucoup à ce que nos jeunes demeurent en Principauté et évitent de se rendre dans les communes limitrophes en scooter, voire en voiture, à des heures impossibles, où il ne serait pas acceptable qu'ils puissent avoir des accidents vraiment terribles sur les routes.

D'autre part, je voudrais revenir sur un autre point que j'ai évoqué hier soir s'agissant du chiffre que j'ai annoncé en ce qui concerne le concert exceptionnel : il n'est plus aujourd'hui le même, compte tenu du dossier que Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, je vous ai fait porter ce jour, par courrier personnel. Il y a un sponsor important qui s'est déclaré s'il était possible de réaliser ce concert en

Principauté, compte tenu de l'image et de l'impact de la Principauté sur le monde et l'international. Aussi, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, au regard des sommes colossales consacrées à diverses lignes budgétaires, certes importantes et sur lesquelles je ne reviendrai pas ce soir, je vous ferai quand même remarquer au fur et à mesure du déroulé de ces différents postes, qu'il me semble tout aussi important et intéressant pour l'image internationale de la Principauté de réaliser sur le Stade Louis II un tel événement international. Je vous remercie d'ores et déjà peut-être de la réponse favorable que vous allez me faire pour le début du mois de juillet 2004, en l'occurrence pour le 2 juillet *a priori*.

M. le Président.- Ce que souhaitent peut-être savoir les gens qui suivent ces débats, parce que vous avez annoncé un chiffre hier soir, c'est donc le chiffre d'aujourd'hui avec un partenaire financier : combien le Gouvernement devrait-il investir pour soutenir ce projet s'il est par ailleurs sponsorisé ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Alors, il s'évalue actuellement - le sponsor je ne peux le citer parce que le contrat n'est pas encore signé bien entendu - mais la somme s'élèverait entre 200 et 300.000 € pour la somme la plus haute. 200.000 € serait un chiffre souhaitable ce soir pour ce concert.

M. le Président.- On se rapproche sans doute des sommes prévues, je vois le Conseiller pour les Finances esquisser un demi-sourire, donc c'est une demi-bonne nouvelle pour lui !

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'ai eu le temps de feuilleter très rapidement le document et je crois avoir vu 358, donc 358 moins 200 égale 158.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, vous l'avez vu, j'ai eu l'enveloppe comme vous, je l'ai consultée sur le siège ; vous me permettrez en matière financière, de ne pas avoir détaillé. Donc nous reviendrons sur ce chiffre si vous le voulez bien, en réunion.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'étais sûr que vous l'évoqueriez et comme j'ai attendu toute l'après-midi le dossier.....

M. le Président.- Monsieur CUCCHI veut nous dire quelques mots sur ce sujet.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci Monsieur le Président.

Mais, Monsieur le Conseiller, je pense que ma collègue, Mme BOCCONE-PAGÈS, a été tout à fait prudente de prévoir des sommes de réserve, compte tenu des fréquents débordements budgétaires.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale.-* Je vois que vous n'avez pas eu le temps de consulter le document : il est indiqué que tout débordement sera à la charge de l'organisateur.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, effectivement.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Même ceux qui sont du fait de l'Etat ? Parce qu'il me semblait que pour la digue aussi, et pourtant on a payé une certaine somme quand même !

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non écoutez, pour une fois où j'ai matière à vous répondre, ne changez pas de sujet.

M. le Président.- Monsieur BADIA doit vous répondre maintenant sur le projet du Club des Jeunes ; car sur le point précédent je suis convaincu ce soir que nous trouverons les subventions nécessaires et que nous organiserons en Principauté, ce concert, l'année prochaine. Nous y veillerons. Monsieur BADIA vous avez la parole.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Comme vous le savez, un promoteur monégasque a fait une proposition de construire, sur le site de l'ancien petit port au Portier, un établissement de loisirs pour les jeunes ; c'est une proposition qui était effectivement intéressante et elle a été examinée, comme le Conseil National le sait, sous l'aspect général constructif et, notamment, à l'éclairage des conditions et des précautions relativement importantes à mettre en œuvre pour protéger le bâtiment de l'effet de la houle. Par ailleurs, je vous l'avais indiqué aussi, sans dire que le projet de l'opérateur monégasque était modeste, il est apparu qu'en raison des besoins qui avaient été recensés, il était sans doute possible de prévoir une volumétrie légèrement plus ambitieuse, sans dénaturer le site. Ainsi, un contact a été pris entre la Direction de la Prospective et l'opérateur et le projet est en train de

s'établir sur ces bases. Au plan formel, j'avais indiqué – et cela s'est concrétisé dans le projet de Budget 2004 – que l'Etat a prévu une somme, modeste pour l'heure mais suffisante, pour mener les études géotechniques indispensables ; je dirais même, d'ailleurs, que nous les avons déjà entamées, puisque le principe a été établi et quelques sondages ont pu être faits de manière indirecte. C'est donc, dès 2004, que le projet va pouvoir se poursuivre ; à ma connaissance, une réunion de travail destinée à formaliser les conditions financières et l'accord à passer avec l'opérateur pour cette opération est prévue dès le début du mois de janvier, à l'initiative de mon Collègue des Finances.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Effectivement, je ne suis pas très experte en matière technique, je vous l'ai déjà dit hier soir : mais quand le premier coup de pioche va-t-il pouvoir être donné ? Parce que, en fait, c'est cela qui m'intéresse moi. Pour les études évidemment, je laisse au Conseiller RAYMOND le soin de voir le délai. Moi ce qui m'intéresse, c'est le coup de pioche.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ecoutez, seul l'opérateur serait véritablement à même de le donner, mais je pense que durant l'année 2004, il devrait pouvoir être précisé. En tous les cas, je crois que ce sont les intentions qu'il a fait connaître.

M. le Président.- Eh bien, vous resterez vigilante, Madame la Présidente de la Commission Jeunesse, pour que les délais soient tenus.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Autant que pour le concert, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous fais entièrement confiance pour ça.

Monsieur NIGIONI a demandé la parole sur ce chapitre.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lors du Budget Rectificatif, j'avais dénoncé l'attitude du Gouvernement qui, au moyen d'une recommandation, incitait des personnes à ne pas respecter la loi. Je ne reviendrai pas sur cette déclaration.

Depuis lors, et je ne peux que le déplorer, aucune mesure n'a été prise afin de rétablir l'état de droit. C'est donc pour cette raison que ce soir les parlementaires P.F.M. ne voteront pas ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur le Ministre souhaite nous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Vous me permettez de vous dire, Monsieur le Conseiller, qu'il est inexact d'affirmer qu'aucune mesure n'a été prise puisque le Conseil Economique et Social a été saisi de projets de loi, qu'il est en train de les examiner et que nous attendons sa réponse vraisemblablement pour la mi-janvier.

Donc, il y a une procédure qui a été mise en marche pour mettre fin à une situation dont je concède volontiers qu'elle n'est pas normale.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Effectivement, mais moi je parlais de mesures concrètes. Lorsqu'on rédige des recommandations, on en connaît les tenants et les aboutissants et on essaie de prévoir ce qui peut se passer, surtout lorsqu'on a la connaissance pleine et entière des textes. Et, pour l'heure, le Conseil National, à part les déclarations que vous venez de faire, n'a pas de mesure concrète en sa possession.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions avant que je ne mette ce chapitre aux voix ? Je rappelle simplement que l'ensemble du Conseil National attend ces projets de loi dès l'année 2004, comme le Gouvernement s'y est engagé. Monsieur BOISSON je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Je partage l'avis du Conseiller NIGIONI sur ce problème qui survient surtout en raison de la recommandation, parce que ce fut d'ailleurs l'objet d'un litige au Tribunal Suprême. Laissons la justice faire son travail, mais c'est quand même le Gouvernement et le Conseil National qui sont les responsables d'une situation très inconfortable. Je veux quand même préciser un élément pour le remémorer dans l'esprit de tous les Conseillers Nationaux : à la suite d'un certain immobilisme incontestable de 1998 jusqu'à 2003 (les salariés n'ayant eu en réalité que 1,6 % d'indexation du coût de la vie en 5 ans et cela n'a pas été le cas pour tout le monde, puisque ce n'était qu'une recommandation et certains employeurs avaient jugé opportun de ne pas l'appliquer), la situation était devenue inacceptable. Simultanément, les entreprises, certaines notamment qui avaient une forte main

d'œuvre, considéraient qu'elles n'avaient pas absorbé le différentiel (11,43 %) de l'incidence des 35 heures en France. Cette situation ne fut pas traitée pendant des années et, au Budget Rectificatif, je n'ai pas manqué de le reprocher au Gouvernement, même si les Conseillers Nationaux se succèdent et ne se ressemblent pas, mais le Gouvernement demeure le même. Sur un plan positif, en décembre 2002, le Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales a pris une position et c'était quand même une proposition courageuse, qui peut plaire ou déplaire, mais cette position permettait de mettre en place, au 1^{er} juillet 2005, un processus dans le but que nous parvenions à la parité, c'est-à-dire revenir sur les bases des minima catégoriels conventionnels.

C'est une procédure inquiétante, difficile qui, bien sûr, devra se concrétiser par un projet de loi, comme nous l'avions dit au Budget Rectificatif ; nous l'attendons avec impatience et nous savons bien sûr qu'il faut d'abord que le Conseil Economique et Social l'examine. Quand on connaît la grande sagesse de ses membres, sachant aussi, ce qui est intéressant, qu'il y a des représentants des salariés et des représentants des employeurs ou patrons, nous pensons qu'il y aura un dialogue ; il n'est pas forcément évident qu'ils trouvent des solutions, mais je crois qu'il y aura vraiment une analyse de la situation et ce qui ne s'est peut-être pas fait au niveau du dialogue social entre la Fédération Patronale et l'Union des Syndicats – ce n'est pas tout à fait ce qui ne s'est pas fait, mais plutôt, ce qui ne s'est pas conclu car il y a eu des tentatives qui n'ont pas abouti – pourra peut-être se réaliser au sein du Conseil Economique et Social, grâce à quelques idées et à des pistes de travail, qui permettront d'éclairer davantage le Gouvernement sur l'aménagement à apporter au projet de loi. Car l'avant-projet de loi, tel qu'il a déjà été présenté aux partenaires sociaux, n'a pas satisfait du tout.

A aucun endroit, il n'était précisé la notion d'aide financière aux entreprises, qui est quand même l'une des conditions pour que les employeurs puissent revenir à la parité. En effet, désormais, on ne peut pas laisser les salariés dans cette situation, et on ne peut pas laisser certains employeurs non plus dans une situation

inconfortable vis-à-vis de la loi puisque, pour l'instant, aucun conflit du travail n'a vraiment déterminé si la loi n° 739 était justement appliquée ou pas ; c'est un problème en instance et je crois que nous attendons avec impatience cette loi qui va sûrement beaucoup nous préoccuper ; le Gouvernement avait dit que ce serait un texte qui ne satisferait ni les employeurs, ni les employés. Je crains que l'on soit confronté à cette triste réalité, mais espérons que l'on parvienne à trouver des solutions qui conviennent au mieux, aux salariés et aux employeurs, sinon nous serons obligé de voter un texte qui mettra le Gouvernement et le Conseil National dans une situation fort gênante. Mais le plus important est de sortir d'un conflit, de cette tension sociale et surtout d'éviter des risques économiques, parce que nous serons à la dernière limite, le 1^{er} juillet 2005, et qu'en juillet 2004 se posera à nouveau le sujet de l'indexation : que faire, est-ce une simple indexation ? Est-ce un différentiel ? Et puis nous savons également que le 1^{er} juillet 2005, ce sera l'impasse, l'ultimatum, car par rapport aux dispositions Raffarin, il faudra sauter le mur ou alors s'écraser dedans. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, le ciel vous entende quant aux espoirs que vous placez dans le Conseil Economique et Social : ce sont aussi les nôtres ; quant au problème que vous avez évoqué de certaines compensations, c'est un problème auquel le Gouvernement a déjà réfléchi et continue de réfléchir. Il est vraisemblable qu'il aura donc à présenter une position à ce sujet lorsque ce texte viendra à l'examen.

M. le Président.- Je vais à présent mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT votent contre).*

M. le Directeur Général.-

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS.

376.010 - Frais de personnel.....	2.299.000
376.030 - Frais de fonctionnement	53.000
376.040 - Achat et entretien matériel.....	1.700
376.050 - Entretien et amélioration	305.000
	<u>2.658.700</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a demandé la parole. Je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite rapprocher ce chapitre sur les Travaux Publics de la priorité nationale pour l'attribution des marchés.

Le Département et le Service des Travaux Publics jouent un rôle économique capital dans un pays en mouvement comme le nôtre. En particulier parce qu'ils ont la maîtrise des dépenses d'équipement et d'investissement qui représenteront, en 2004 212 millions d'euros sur un budget total de 686 millions d'euros, soit près d'un tiers. De ce fait, ils sont à l'origine de la plupart des marchés de travaux relatifs aux ouvrages publics.

L'Etat est donc un donneur d'ordre majeur et indispensable pour les entreprises monégasques. A ce titre, il doit veiller au respect de la priorité nationale dans l'attribution de ses marchés.

Monsieur le Ministre, j'ai noté dans votre déclaration de lundi dernier le paragraphe suivant : « le Conseil National ne peut et ne doit pas être confronté à des situations où il serait amené à douter de la conviction du Gouvernement lorsqu'il s'agit de faire respecter la priorité des nationaux dans le domaines de l'attribution des marchés », fin de citation.

Conviction, respect, priorité, il y avait certainement de la sincérité dans votre déclaration. C'est la preuve que vous êtes loin de la réalité.

La réalité, c'est qu'il est inconcevable de donner des millions d'euros de travaux à des entreprises étrangères sans être capable de leur imposer des sous-traitants monégasques.

Vous pensez que cette obligation serait une immixtion excessive dans la gestion de ces entreprises ; personnellement je dis que c'est un devoir de reconnaissance. Mais je suis, moi aussi, loin de la réalité en associant la reconnaissance et les affaires.

La réalité c'est aussi que ces entreprises étrangères viennent en Principauté avec leurs fournisseurs et sous-traitants habituels, lesquels, la plupart du temps, leur travail achevé, quittent Monaco sans avoir acquitté ni les charges sociales de leur personnel, ni la T.V.A. perçue, relative à des travaux immobiliers.

La réalité, Monsieur le Ministre, c'est enfin que cette concurrence extérieure et déloyale, amène les entreprises installées en Principauté à douter de votre bienveillance et de la nécessité des textes et des procédures administratives qui ne sont pas respectés.

Quant à l'argument selon lequel les entreprises monégasques pourraient s'entendre si elles étaient privilégiées, il laisse penser que les entreprises étrangères ne s'entendraient jamais pour répondre aux appels d'offres. C'est un sujet sur lequel il serait temps d'ouvrir les yeux.

Dans le contrat d'objectifs que nous avons passé avec les Monégasques en février 2003, l'article II concernant le respect de la priorité nationale se termine ainsi : « Dans ce but, sera créée une Commission d'application de la priorité nationale. Chaque Monégasque s'estimant lésé pourra la saisir ».

Nous tenons à cette Commission parce qu'elle sera la garantie des priorités auxquelles nous sommes attachés.

Nous vous demandons de reconsidérer son opportunité, afin d'être fidèle à votre déclaration empreinte de « conviction, de respect et de priorité ».

Je voterai donc contre ce chapitre parce que je considère que la priorité que vous accordez aux entreprises monégasques n'est pas une réalité et que votre refus de mise en place d'une Commission d'Arbitrage pour cette priorité est une vexation, compte tenu de la légèreté avec laquelle sont traitées les réclamations individuelles par le Département et le Service des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre, derrière l'apparente sincérité de vos intentions, il y a un manque de réalisme. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions par rapport à la priorité nationale pour nos entreprises sur les marchés publics ou la création d'une Commission de vérification de l'application de cette priorité ?

Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Le sujet évoqué par M. SPILLOTIS-SAQUET est effectivement vaste et dépasse le seul cadre du Service des Travaux Publics parce que, si vous égratignez volontiers les Services dépendants de mon Département, il faudrait quand même leur rendre aussi hommage dans certains domaines. J'ai eu l'occasion d'évoquer la fin de l'étude que j'ai fait réaliser et que l'ampleur des travaux menés entre le Conseil National et le Gouvernement Princier ne m'a pas permis de vous présenter. Dès le début de l'année 2004, je vous montrerai, statistiques à l'appui, que les entreprises monégasques sont largement pourvues et même généreusement pourvues grâce au système mis en œuvre au titre des priorités pratiques, c'est-à-dire chez nous les clauses préférentielles. Vous verrez aussi que ce dispositif, mais je ne vais pas en faire la démonstration parce que sinon ce n'est pas la

peine qu'on se voit en janvier, vous verrez aussi que ce dispositif est un peu fragile, parce que pour certaines d'entre elles, il est clair que les entreprises ne vivent que par ce dispositif ; il y aura donc sans doute des correctifs à apporter. C'est également parce que ces clauses préférentielles jouent, et qu'elles ne pourraient pas jouer dans le cadre d'une dévolution des marchés au titre du mieux-disant, qu'il faut bien réfléchir avant de se lancer dans des déclarations laissant penser que la dévolution d'un marché au mieux-disant est la meilleure des solutions. Au-delà de la difficulté de trouver le mieux-disant, il faut se rendre compte que le fonctionnement des clauses préférentielles serait largement fragilisé.

Je vous propose donc que nous en reparlions, mais ce que je veux dire, c'est qu'en matière de travaux publics, mon Département et mes Services ne sont pas seuls vigilants ; c'est la Chambre Patronale du Bâtiment elle-même qui, parce qu'elle siège au sein de la Commission Mixte de Classement, est la première à assurer à la fois la vigilance et le contrôle de l'efficacité du dispositif. Cet auto-contrôle, je peux vous l'assurer, est particulièrement efficace.

Je voudrais ajouter un mot sur les réclamations d'entreprises ; je dois dire que c'est un sujet délicat. Les réclamations d'entreprises ne sont pas faites, je l'ai déjà dit, pour constituer un soutien économique. Une entreprise travaille, elle fait un certain nombre de choses, elle a des difficultés, elle a des travaux supplémentaires, elle dépose devant son client un certain nombre de demandes et il y a un échange, que je qualifierai d'économique et technique qui s'établit avec l'entreprise et qui conduit – c'est réglementé par le cahier des clauses et conditions générales – éventuellement au dépôt d'une réclamation. Ces réclamations, je pense sincèrement qu'elles sont analysées avec une grande objectivité et, en général, de manière assez ouverte pour les entreprises monégasques. Je reviendrai d'ailleurs à ce sujet indirectement lorsqu'on parlera, c'est Mme POYARD-VATRICAN qui l'a évoqué et peut-être également M. PALMARO, des dépassements de budgets. Mais c'est un autre dispositif.

Au titre de ces réclamations donc, sachez que les entreprises monégasques, lorsqu'elles déposent un mémoire, ne sont pas du tout regardées avec réserve, bien au contraire ; j'en veux, pour exemple récent, l'impact apporté par l'examen favorable de réclamation par deux entreprises jugées « en difficulté ». Malheureusement, nous n'avons pu que faire le constat que l'efficacité de ces entreprises et le petit coup de pouce qu'on leur avait donné, était loin de pouvoir résoudre leurs problèmes, puisque les difficultés qu'elles rencontrent sont structurelles. Je souhaiterais

que le Conseil National et la population monégasque ne pensent pas qu'on tient les deniers de l'Etat avec un élastique d'un côté et avec une fronde de l'autre. Je crois que l'on essaie d'équilibrer les choses, et le Ministre d'Etat l'avait indiqué en préalable de son rapport, nous sommes humains et nous essayons de juger avec sagesse les contraintes économiques.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI a demandé la parole et ensuite Monsieur NIGIONI.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, votre déclaration a un côté un petit peu désagréable, dans le sens où une fois encore, lorsqu'on s'étonne de certaines décisions politiques, vous interprétez nos propos comme étant une mise en cause du Service. Or, la déclaration de M. SPILLOTIS-SAQUET était très claire : ce n'est pas du tout une contestation de votre personnel, loin de là, si je l'ai bien comprise, mais plutôt une contestation de la politique générale menée vis-à-vis des sociétés monégasques.

Pour revenir sur le fond, je crois que c'est le seul domaine où le Conseil National insiste un petit peu et aurait aimé entendre la formule de Clémenceau, « traitons le problème, créons une Commission ».

M. le Président.- Merci Monsieur GIACCARDI, je donne maintenant la parole à Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Justement, à propos de la Commission d'Application de la Priorité Nationale, je tiens à redemander au Gouvernement, en m'associant aux propos tenus par notre Collègue M. SPILLOTIS-SAQUET, la création d'une Commission indépendante pour contrôler les marchés, qui nous a effectivement déjà été refusée dans son principe précédemment. Je ne comprends pas comment le Gouvernement peut contrôler les marchés qu'il a lui-même passés. Certes, lorsqu'un entrepreneur se sent lésé et qu'il demande des explications au Gouvernement, le Gouvernement a probablement de bons arguments à lui opposer, mais il ne peut pas être impartial dans ce dossier. Pour rassurer les entrepreneurs, la seule solution – et c'est d'ailleurs ce qui est préconisé par le programme U.P.M. – c'est la création d'une Commission indépendante avec, pourquoi pas, certes des membres du Gouvernement mais des professionnels, des Conseillers Nationaux et tout un panel de personnes qualifiées afin d'éviter toute

suspicion. Sur ce point, je crois qu'il faut insister, la Commission indépendante est le seul moyen transparent de rassurer toute personne qui aurait un doute sur la manière dont sont attribués les marchés par l'Etat.

M. le Président.- Je souhaite intervenir à ce stade car c'est un point de désaccord important entre le Gouvernement et le Conseil National : le rapport de la Commission des Finances parlait d'ombres et de lumières et nous voilà incontestablement confrontés à une ombre. Je voudrais que l'on connaisse la situation dans laquelle se trouve le Conseil National. Lorsqu'il y a un point important sur lequel nous ne sommes pas d'accord, lorsque nous avons longuement discuté et négocié, que l'on a expliqué notre position, qu'on l'a défendue avec détermination et que le Gouvernement pour le moment ne nous adresse qu'une fin de non recevoir, comment faire évoluer les choses ? Institutionnellement, il faut bien le dire, nous sommes démunis. Parce que, sur un point ou sur deux ou sur trois, fussent-ils importants – à moins que ce ne soient des points majeurs, stratégiques, vitaux pour l'avenir du pays ou de la population – on ne peut pas refuser un Budget, évidemment. Je ne pense pas qu'on puisse refuser de voter un budget à cause de ce point-là uniquement, par exemple, qui est le refus du Gouvernement de mettre en place la Commission de Vérification des Priorités, non seulement d'ailleurs pour les marchés publics, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, Monsieur NIGIONI et Monsieur GIACCARDI l'ont dit, mais nous la voulons aussi pour tous les marchés, et ils sont nombreux, notamment en matière de prestation de services, des sociétés concessionnaires d'un service public, des sociétés dont l'Etat est actionnaire majoritaire, des institutions qui sont largement subventionnées par des fonds publics ; or, nous constatons que la situation n'est pas satisfaisante. Peut-être d'ailleurs davantage pour les sociétés où l'Etat est actionnaire que pour les marchés publics de l'Administration bien que M. SPILLOTIS-SAQUET ait le sentiment aussi que ça ne fonctionne pas forcément bien pour les marchés publics, mais nous sommes impuissants face à cette situation, car nous n'avons pas de droit d'amendement budgétaire, donc nous ne pouvons pas amender cette ligne ou ne pas voter ce crédit et seulement celui-là, ce qui peut-être amènerait le Gouvernement à faire la concession que nous espérons. En effet, même si nous ne votons pas ce crédit, mais que nous votons au final la loi de budget, ce sera néanmoins automatiquement considéré comme voté. Je veux que l'on connaisse cette situation parce que c'est un problème important pour notre Assemblée et je crois, qu'en ce qui me concerne, parce que c'est un point important du programme sur lequel nous ne nous

sommes pas entendus avec le Gouvernement, je vais m'abstenir. J'ai entendu que d'autres élus voteront contre, je vais m'abstenir et je voudrais aussi préciser qu'à chaque fois, lorsqu'on conteste une décision gouvernementale qui relève d'une décision politique, comme refuser la mise en place d'une Commission qui garantirait mieux le respect des priorités pour les commerçants et les entrepreneurs monégasques, il ne s'agit pas, bien sûr, d'une remise en cause du personnel du Service des Travaux Publics. Il s'agit tout simplement pour nous de dire au Gouvernement : nous ne sommes pas d'accord avec vous et nous le manifestons de la manière dont la Constitution nous le permet, donc voilà pourquoi un certain nombre d'entre nous ne voteront pas en faveur de ce crédit tout à l'heure.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne comprends pas, et je voudrais que le Gouvernement m'explique enfin clairement pourquoi il refuse la création d'une Commission. Même sur une période courte pour voir si elle est efficace ou pas. Je ne vois pas en quoi ça gêne quoi que ce soit, je ne comprends pas la motivation de ce refus.

C'est cela qui me gêne et si je n'ai pas d'explication sur la motivation de ce refus, je voterai contre. Je vous remercie.

M. le Président.- On ne peut pas nous dire que c'est un problème de co-gestion, je pensais à des mots que d'autres ont utilisés. Le Conseil National et la Mairie, c'est-à-dire les élus des Monégasques, sont déjà associés à de très nombreuses Commissions, je pourrais citer toute la liste des Commissions mixtes, mais le Conseil National, par exemple, participe à la Commission de gestion de l'Académie de Musique ou à la Commission d'attribution des bourses d'études, à la Commission des Concessions des Services Publics, à la Commission des Grands Travaux, etc... Il n'y a donc pas de problème de principe ou de fond, qui empêcherait de créer cette Commission ; c'est un problème de volonté ou plutôt d'absence de volonté politique du Gouvernement. Nous, nous sommes obligés de penser que, quand même, l'arrière-pensée du Gouvernement, c'est de laisser faire et de laisser continuer ce que nous constatons, c'est-à-dire parfois un non respect des priorités pour les entreprises monégasques sur certains marchés. Nous ne sommes donc pas satisfaits du tout, c'est clair. Alors, est-ce que le Gouvernement veut répondre à M. CUCCHI, est-ce qu'il veut motiver cette décision ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne parlerai que de la question des entreprises des travaux publics, en proposant à nouveau, puisque j'ai évoqué cette étude que j'ai faite réaliser, de revenir sur le sujet, et après avoir pris connaissance de cette réflexion et à l'occasion de cette démonstration, vous pourrez juger effectivement de l'intérêt ou non de maintenir votre proposition de constitution d'une Commission, au moins sur ce sujet.

Je réitère ce que j'ai dit dans le domaine des travaux publics qui constitue quand même en fait le chiffre d'affaires le plus important dédié par le Gouvernement, par l'Administration, par l'Etat. Le dispositif mis en œuvre est extrêmement favorable aux entreprises monégasques. La preuve en est, c'est que n'importe quelle entreprise qui vient, cherche à trouver un Monégasque pour le mettre dans son Conseil d'Administration et essayer de venir profiter de la manne. Si tel n'était pas le cas, sans doute effectivement n'y aurait-il pas une telle presse. Je pense que c'est sincèrement au vu de ces éléments que vous pourrez vous déterminer ; parce que dans le domaine des travaux publics, je crois que la Commission Consultative, à laquelle participe de manière plus qu'active la Chambre Patronale du Bâtiment, répond plus que largement et va au-delà de l'attente, à mon avis, du Conseil National et peut-être est-ce auprès de cette Chambre qu'il faudrait que ceux qui ont quelques inquiétudes puissent se tourner. Pour les autres entreprises et les autres fournitures, c'est peut-être un autre sujet, mais le volume dédié est véritablement sans rapport.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de vos paroles, parce qu'elles justifient à elles seules la nécessité de cette Commission. Puisque vous dites vous-même que certaines entreprises, on va dire, demandent à des Monégasques d'en faire partie de manière un peu à la limite de ce que la déontologie pourrait accepter, pour justement pouvoir profiter. Peut-être que le rôle de cette Commission serait, par exemple, de pointer ces entreprises-là, ainsi, il n'y aurait donc plus d'intérêt à faire ce genre de choses et donc plus de Monégasque sollicité pour en faire partie.

Donc, je pense que vous venez, avec vos dernières paroles, de justifier, premièrement la création de la Commission et deuxièmement, dans l'attente, mon vote défavorable.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, je serai très bref.

Ce que le Conseil National demande, c'est une Commission de Contrôle de la Priorité Nationale. C'est quelque chose d'assez simple et qui a un double intérêt. Premièrement, d'offrir un lieu, un service où les personnes qui se sentent lésées, peuvent s'adresser directement avec la possibilité d'exercer un recours. Deuxièmement, offrir la possibilité de s'adresser à une entité qui aura un pouvoir effectif d'investigation que ne possède pas une entreprise ou un individu. Et voilà tout l'intérêt que présente cette Commission, alors je ne sais pas en quoi elle peut indisposer le Gouvernement pour qu'il la refuse, mais il est bien évident que si ce refus devait perdurer, et c'est je crois ce que nous rencontrons ce soir, je ne suis pas en mesure de voter les crédits inscrits à ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, nous vous écoutons.

M. Thomas GIACCARDI.- Oui, pour enfoncer encore un peu le clou, je pense que cette Commission est d'autant plus souhaitable en l'absence de législation précise quant à la réglementation des appels d'offres.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je reprendrai juste sur les trois points que j'ai cités mercredi : l'information qui permet la transparence et qui apporte la crédibilité. En l'absence de ces trois éléments, je me trouve contrainte de voter contre.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Je ne voudrais pas relancer le débat mais je pense que le problème est très complexe ; car, avant de faire appel par catégories à certaines entreprises, encore faut-il classer ces entreprises. En effet, aucune entreprise ne ressemble à une autre ; les compétences concrétisent des rapports différents dans le classement. Instaurer une règle du jeu claire et transparente est une nécessité. La mise en œuvre que représente un classement qualitatif des listes de consultation, lorsque l'activité concerne la vente de crayons ou de cartes postales, pose moins de problème que lorsqu'il s'agit de vendre une technique de travaux publics. Donc il n'est pas inintéressant d'avoir une interface qui puisse enregistrer les recours lorsque la

démarche ne paraît pas se dérouler de façon normale. Mais encore faudrait-il que les Maîtres d'œuvre et les Maître d'ouvrage puissent en apprécier le détail et analyser avec prudence, par l'intermédiaire d'une expertise, « les différences », afin de pouvoir dresser les listes de consultations. Cette démarche me paraît particulièrement importante pour les entreprises de travaux publics, afin d'éviter les mauvais choix. Nous devons avoir le courage et l'honnêteté de reconnaître qu'il y a des entrepreneurs qui travaillent bien et d'autres qui travaillent mal.

En conclusion, je dirai que ce travail de réflexion me paraît tout à fait indispensable car il rejoint une préoccupation essentielle du Conseil National.

M. le Président.- Pour être très clair, pour qu'on nous comprenne bien, les entreprises que nous défendons sont des entreprises qui ont des rapports qualité/prix équivalents à la concurrence extérieure à la Principauté.

Je vais vous donner un exemple précis, parce que, à un moment il faut arrêter de théoriser. Vous avez une société dont l'Etat est actionnaire, qui reçoit des subventions très importantes, qui choisit un fournisseur lyonnais au détriment d'un fournisseur monégasque, pour quelques milliers d'euros de différence de prix par an, sur des marchés qui portent sur des centaines de milliers d'euros, sans laisser la possibilité à cette entreprise monégasque de s'aligner pour les quelques milliers d'euros, qui représentent peut-être 1 % de différence sur le montant du marché. Voilà, est-ce qu'il faut que ce soit un Conseiller National qui intervienne à chaque fois pour dénoncer cela et qu'il dise que c'est inadmissible ? Mais combien de problèmes nous échappent aujourd'hui ? Cette Commission aurait le mérite d'être un recours régulier, connu, équitable pour tous. Celui qui aujourd'hui n'appelle pas un Conseiller National pour le soutenir, est lésé. Et peut-être d'ailleurs le Conseil National n'est-il pas écouté souvent par les dirigeants de ces sociétés. Donc, voilà un exemple précis et il y en a d'autres. Voilà pourquoi nous voulons cette Commission et je suis désolé lorsque j'entends que le Gouvernement n'en veut pas. Eh bien, nous ne sommes pas satisfaits et nous ne pouvons pas nous empêcher d'imaginer que c'est précisément pour que certaines pratiques que nous dénonçons ne cessent pas que le Gouvernement dit « niet » à notre proposition. Donc, nous ne sommes pas satisfaits et il est clair que si nous avons le droit d'amendement budgétaire, les choses ne se passeraient pas ainsi. Alors, je rappelle que si nous ne votons pas cette ligne mais que nous votons le Budget, de toute façon, le Gouvernement peut toujours penser « Parlez, parlez toujours, on continuera

à faire ce qu'on veut parce que le Budget étant voté, vous n'aurez pas les moyens de nous bloquer sur une ligne en particulier pour nous imposer votre idée ». J'espère qu'un jour, en cumulant tous les points de désaccord, le Gouvernement ne nous obligera pas à bloquer tout le Budget, parce que c'est une situation que nous voulons éviter et que nous ferons tout pour éviter dans l'intérêt de la Principauté. Mais si des priorités essentielles, voulues par les Monégasques qui nous ont élus dans cette Assemblée, n'étaient pas prises en compte par le Gouvernement, nous l'avons dit, nous irions un jour jusqu'à refuser effectivement la loi de Budget et dans ce cas-là, vous seriez obligés de nous entendre. Alors s'il vous plaît, entendez-nous sur certains points importants, avant de nous obliger à envisager ce genre de recours dont vous seriez pleinement responsables si vous n'avez pas la volonté de nous entendre. Pas sur 300 dossiers, on ne veut pas faire de la co-gestion ; il y a 5 ou 10 priorités essentielles, vous en avez pris en compte certaines, on l'a dit dans le rapport de la Commission des Finances. Vous en avez pris en compte, c'est vrai, mais il en reste d'autres pour lesquelles, pour l'instant, il y a un dialogue de sourds entre nous. Faites des efforts, Messieurs du Gouvernement, dans l'intérêt des bonnes relations futures entre notre Assemblée et votre Institution.

Monsieur le Président de la Commission.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage ce souhait, ce souhait très fort, je l'ai écrit et expliqué dans mes rapports au niveau du Rectificatif et du Primitif.

J'ai même expliqué que cette Commission ne relève pas de la notion du dirigisme puisqu'elle est un recours.

Parallèlement à cela, M. José BADIA, aujourd'hui, nous donne un certain nombre d'arguments, des statistiques qui montreraient que les choses sont à peu près correctes et justifiées. Cette affirmation est un élément positif, mais ce n'est qu'une affirmation ; avec une Commission, on pourrait connaître les différents cas et nous disposerions d'éléments pour expliquer aux intéressés les raisons de leurs frustrations. Je vais m'abstenir mais en disant que cette abstention, c'est une abstention d'avertissement et que si, comme vous l'avez proposé, dans les mois qui viennent, nous avons un contact étroit qui permettra d'aller dans ce sens, mon abstention aura servi ; autrement, ceux qui votent contre, et je les comprends, peut-être auront-ils raison.

J'ajouterai qu'une Commission de ce genre ne devrait pas se limiter aux grands travaux, mais prendre

en compte également les grands marchés de fournitures ou de travaux généraux. Je vous remercie.

M. le Président.- Plusieurs Conseillers demandent à s'exprimer, Monsieur GIACCARDI, Monsieur CUCCHI, ensuite Madame PASQUIER-CIULLA et Madame DITTLOT.

M. Thomas GIACCARDI.- Juste pour vous dire que je voterai contre cette ligne puisque je n'arrive pas à comprendre le refus du Gouvernement. C'est plus fort que moi, s'agissant d'une Commission qui peut paraître légitime, qui n'entraîne, pour aller dans le sens du Conseiller pour les Finances, aucun coût important mais au contraire qui pourrait permettre des économies. Donc, c'est un refus du Gouvernement que, pour ma part, je n'arrive pas à expliquer ; je n'arrive pas à me l'expliquer et donc, pour cela, je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Sans remettre en question le fond du débat, sans remettre en question la priorité qui est demandée pour les nationaux, notamment en matière de travaux publics ou de marchés, personnellement il me semble qu'une Commission en tout cas ne me satisfait pas dans la mesure où c'est encore quelque chose qui laisse place à l'arbitraire.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par M. GIACCARDI tout à l'heure ; je préférerais que le Gouvernement réfléchisse à des dispositions légales qui pourraient permettre d'envisager une totale transparence en cette matière et, dans cette attente, je vais être positive, faire confiance au Gouvernement et voter cette ligne, mais ça ne sera peut-être pas la même chose l'année prochaine.

M. le Président.- Je voudrais juste dire sur ce point que les dispositions légales, nous les avons en matière de priorité d'emploi et nous voyons combien elles sont peu respectées lorsqu'il n'y a pas de contrôle, justement, du respect de ces dispositions légales. Alors, personnellement, aux dispositions légales supplémentaires, je préférerais effectivement qu'il y ait un contrôle concret des situations, plutôt que de voter des textes nouveaux dont on sait, par ailleurs, qu'ils ne seront pas appliqués.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour abonder dans votre sens et pour répéter ce que disait Daniel RAYMOND, on connaît très bien les difficultés et la complexité des dossiers des entreprises lorsqu'il s'agit, en particulier de problèmes techniques sur des dossiers de construction. Je ne vois pas comment assurer par un cadre juridique l'ensemble des problèmes parce que soit on sera trop laxiste, soit on sera trop coercitif, mais de toutes les façons, il y aura toujours un espace où il y aura deux manières, malheureusement, d'interpréter la loi et donc qui laissera place à une certaine contestation, justifiée ou non. Ce qui donc, même dans le cas de textes législatifs, justifie pleinement la mise en place d'une Commission. Au pire les procédures seront un peu plus longues et dans le meilleur des cas, une telle commission fera économiser de l'argent au Gouvernement et, en même temps, donnera une image favorable de l'action du Gouvernement quant aux travaux et au choix des entreprises. Je ne doute pas de l'honnêteté et de l'objectivité du Gouvernement, mais au moins, à travers une Commission qui assurera une transparence parfaite, on pourra l'affirmer d'autant plus. Donc, excusez-moi de me répéter, je ne vois vraiment aucune raison de refuser le principe de la Commission. Que l'on nous dise : on va essayer pour un délai donné ou on réfléchit à créer une Commission. C'est vrai que ce n'est pas facile, qui met-on dedans ? Comment fonctionnera-t-elle ? Je suis désolé mais le refus de principe de l'idée de la Commission, je ne le pense pas mais je trouve que ça pourrait laisser des mauvaises langues dire qu'il y a des intérêts malsains dessous et je trouve cela regrettable parce que ce n'est certainement pas le cas. Merci.

M. le Président.- Madame DITTLOT, vous avez la parole.

Mme Michèle DITTLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ajouterai un élément qui peut légitimer encore la création de cette Commission. En ce qui concerne les travaux publics, tels les parkings etc..., on apprend trop souvent que certaines entreprises de Monaco soustraient certains postes avec des entreprises établies en France et décrochent – sans doute parce qu'elles sont ainsi les « moins-disantes » – des marchés qui auraient pu être attribués à des entrepreneurs à peine plus cher, mais totalement monégasques. Une plus grande vigilance devrait favoriser des entreprises uniquement monégasques.

Je suppose que la tâche est lourde face à tous les cas de figure, mais je suis persuadée qu'une Commission arbitrale mixte pourrait lever certains voiles. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BORDERO a demandé la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir tout à l'heure mais c'était uniquement pour répondre, mais vous avez anticipé mon intervention, Monsieur le Président : je voulais répondre à Mme PASQUIER-CIULLA qu'en matière d'emploi, effectivement, nous avons un texte ; on a même un texte constitutionnel, on ne peut donc mieux faire en matière de texte et pourtant vous connaissez la situation du respect de la priorité d'emploi. Donc un texte sans vérification derrière...

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, si l'idée est de créer un texte qui lui-même crée une Commission de contrôle, que cette Commission a un vrai pouvoir, à ce moment-là, je veux bien abonder dans votre sens. Créer une Commission pour créer une Commission, pour moi ça ne sert à rien, c'est ça que je veux dire.

Et sur le principe de la priorité d'emploi, je suis tout à fait d'accord : le texte doit être modifié. Mais là je me permets de rappeler que le précédent Conseil National avait déposé des propositions de loi à ce sujet qui, malheureusement, n'ont pas été suivies d'effet puisque c'était antérieurement à la révision constitutionnelle.

M. le Président.- Ce que nous voulons, c'est assez clair : c'est, à rapport qualité/prix équivalent, la priorité pour les marchés aux entreprises monégasques. Nous n'avons pas besoin d'un texte nouveau pour cela ! C'est un point important pour les Monégasques entrepreneurs et commerçants : ils nous l'ont demandé, on les a écoutés, on les a entendus, on en a fait un point du contrat passé avec les Monégasques. Nous considérons qu'on ne peut pas se contenter, comme depuis 20 ans, de déclarations nous disant « ne vous inquiétez pas, on va donner des consignes, tout va bien se passer, nous avons la volonté, les priorités c'est bon, ça fonctionne ». Ça ne marche plus, ça ne marche pas ! Et si nous sommes élus dans ce Conseil National, c'est sans doute aussi en partie parce que ça ne fonctionne pas et que les Monégasques le ressentent. Nous, nous sommes porteurs de propositions concrètes pour que ça change, pas dans les discours des débats budgétaires – les

Monégasques s'en moquent un peu de nos discours – ce qu'ils veulent, c'est que demain ça change concrètement. Cette Commission qui pourrait justement intervenir, il suffirait de pas grand-chose, je vous le dis, parce que c'est vrai que lorsqu'un élu est sollicité, s'il a un certain relationnel, qu'il prend son téléphone, il peut faire changer la décision d'un directeur de société dont je parlais tout à l'heure ou d'un administrateur de ces sociétés. Mais ça serait tellement mieux que ce soit dans un cadre transparent, que ce soit possible et accessible à tous et systématique. C'est un point très positif de notre programme, c'est un point qui permettrait d'améliorer les choses, nous avons sur ce point-là les personnes concernées derrière nous parce qu'elles savent que nous avons trouvé avec eux la bonne solution pour que ça change enfin.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous prie de m'excuser mais simplement je veux dire que le Gouvernement n'a pas de position dogmatique sur cette question. Nous sommes tout prêts à l'étudier. Simplement nous nous interrogeons sur l'efficacité pratique d'une telle Commission, la lourdeur qu'elle pourrait introduire dans des cheminements administratifs qui sont déjà complexes ; bref, il y a toute une série d'aspects à voir. Mais, encore une fois, nous ne sommes pas hostiles par principe – je voudrais bien savoir lequel – à la création d'une telle Commission. Nous sommes donc prêts à l'étudier.

M. le Président.- Nous prenons acte de cette déclaration positive mais je crois que les Conseillers Nationaux qui se sont exprimés attendront pour changer leur vote, de voir des résultats concrets sur ce point.

Monsieur BOISSON, notre Vice-Président a souhaité s'exprimer également avant qu'on passe au vote.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président

Afin que cette Commission puisse trouver toute son efficacité et qu'elle ait des références, il faut qu'en amont se fasse un travail fondamental, celui de l'étude par les Services, avec l'aide éventuellement des bureaux d'études, du juste prix. Le Gouvernement me dira que ça se fait. Pas toujours. Parce que si ça se faisait toujours à ce moment-là, eh bien, vous n'avez pas besoin de prendre les moins-disants lorsque vous savez qu'il y a de telles différences inacceptables. Je suis convaincu que les Services des Travaux Publics ont le personnel tout à fait compétent pour évaluer le juste prix. Vous avez dans le domaine de la construction des référentiels bien connus, je pense que M. RAYMOND

pourra me le confirmer ; lorsque quelqu'un propose 30 ou 50 % plus cher, excusez-moi de cette expression grossière, c'est qu'il veut se « gaver » sur le dos de la Principauté et lorsqu'il est à 30, 40 % moins cher, vous allez au conflit. Si vous avez une référence de juste prix, faite quelque fois par des consultants, le Gouvernement est en mesure de justifier ensuite son choix et au moment de la Commission nous pourrions retrouver un référent qui peut être discuté ; je pense que cet élément est très complémentaire. Mais si on met les deux choses en place, on aura un travail technique en profondeur et ensuite une transparence et une efficacité. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Il y a encore une intervention, Monsieur Bruno BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

C'est simplement pour justifier mon vote : je ne vois aussi que des avantages à créer une Commission arbitrale de recours, elle permettrait de justifier au grand jour des choix effectués en faveur d'entreprises étrangères, autant que dans le cas contraire. Donc, comme le disait notre Président PALMARO, cela permettrait d'éviter ainsi des rancœurs, des attaques souterraines de la part d'entreprises évincées, quelle que soit leur origine. Donc pour cette raison, je me joins à ce vote de notre Président PALMARO, autant qu'à ses arguments. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, vous avez la parole.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais apporter quelques précisions pour ne pas laisser penser que nos remarques sont des critiques gratuites.

Concernant les dispositions légales, il est fait obligation aux entreprises qui viennent de l'extérieur de consulter au moins deux entreprises monégasques pour choisir leurs sous-traitants. Cette obligation n'est jamais

respectée par ces entreprises qui font appel à leurs sous-traitants habituels.

Autre disposition rarement suivie est la déclaration du personnel auprès des Caisses Sociales et l'identification des entreprises par la Direction de l'Expansion Economique. Tous ces manquements à la règle pénalisent autant les entreprises que les finances publiques (TVA).

Pour preuve, il sera facile à M. BADIA, lors de ses recherches statistiques, de constater que les 1.000 à 1.500 ouvriers qui travaillaient sur le chantier du Grimaldi Forum et qui venaient de l'extérieur de Monaco n'ont changé en rien, pendant cette période, le nombre des personnels déclarés aux Caisses Sociales Monégasques.

M. le Président.- Nous allons passer au vote si vous voulez bien, maintenant que l'on a longuement débattu.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Douze avis contraires.

Abstentions ? Sept abstentions.

Le chapitre 76 est rejeté.

*(Rejeté ;
Mme Michèle DITLOT,
MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON,
Alexandre BORDERO, Bernard MARQUET,
Vincent PALMARO
et Stéphane VALERI s'abstiennent ;
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Jean-Michel CUCCHI,
Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,
Jean-Pierre LICARI, Fabrice NOTARI,
Jean-Luc NIGIONI, Mme POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON et
Christophe SPILIOTIS-SAQUET votent contre).*

Je rappelle que dans le cadre institutionnel actuel, si nous votions la loi de Budget, ce crédit serait de toute façon à la disposition du Gouvernement. Chapitre suivant.

M. le Directeur Général.-

Chap. 77 - DEUC - URBANISME.

377.010 - Frais de personnel.....	932.000
377.030 - Frais de fonctionnement	36.200
377.040 - Achat et entretien matériel.....	7.500
	975.700

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

En matière d'environnement, je voudrais soulever un sujet que je pratique avec beaucoup d'intéressement et qui n'est pas encore très bien intégré dans les esprits, mais dont il est utile d'en faire publicité.

D'ailleurs le Gouvernement, sur ce sujet, a apporté un encouragement tout particulier.

Je veux parler de la certification de la norme « ISO » qui est la norme qualité. Actuellement, dans le monde, près de 170 pays connaissent cette démarche et en Principauté, de nombreuses entreprises se sont lancées dans ce processus, le Gouvernement encourage les entreprises qui souhaitent s'engager dans la norme, avec une aide financière. Donc, je pense pouvoir me permettre de parler au nom du Conseil National pour encourager toutes les entreprises en Principauté à le faire.

Certes, les entreprises monégasques s'interrogent : « est-ce que cela vaut vraiment la peine dans leur domaine économique, surtout si elles n'ont pas besoin de travailler avec l'extérieur ». Cela deviendra de plus en plus nécessaire pour pouvoir travailler avec des partenaires français, européens et étrangers qui vont, de plus en plus, sélectionner et exiger la norme. Et il ne faut pas simplement situer le rôle de la norme comme un moyen concurrentiel ou un moyen de pouvoir défendre des marchés, mais vraiment comme un outil au sein de l'entreprise qui, certes au début est coûteux, mais qui au bout d'un certain temps permet d'optimiser quand même la rentabilité et surtout, en matière de ressources humaines, d'améliorer la productivité, les procédures, et le fonctionnement de l'entreprise. Mais je ne m'arrêterai pas simplement au niveau des entreprises : il y a également une idée qui se développe en France et en Europe, avec des référentiels norme qualité comme « qualiville » ou l'iso 9000 version 2000 qui sont de plus en plus adoptés par les collectivités locales et les administrations en France. Et bien j'ose ce soir lancer une idée rêvée qui nécessitera des années pour qu'elle soit mûrie mais, peut-être dans quelques années, elle paraîtra banale : envisager que la Principauté devienne un Pays certifié qualité. C'est un processus long, complexe, qui part d'abord des entreprises, qui passe ensuite par les administrations, mais qui mérite d'être lancé.

Un dernier sujet concernant la reconnaissance monégasque de la qualité : le Gouvernement Princier avait amorcé, dès 2001, une réflexion concernant la reconnaissance internationale des qualifications et la

certification des entreprises en Principauté. Un projet a été soumis à la Fédération Patronale Monégasque ; ce projet consiste en la création de deux structures associatives, un comité monégasque d'accréditation et un organisme monégasque de certification qui auraient pour but de créer une reconnaissance monégasque de la qualité. Dotés de la reconnaissance internationale indispensable, ces organismes permettraient, pour le comité d'accréditation de garantir les compétences, les pratiques et la confiance des organismes de certification et de qualification de la Principauté (ce serait en fait l'équivalent de la « Cofrac » en France), pour l'organisme monégasque de certification et de qualification, de garantir la confiance et le professionnalisme d'entreprise, par la délivrance d'un certificat attribué sur la base d'une norme type « ISO » ou d'un référentiel.

Je souhaiterais, Monsieur le Conseiller, que vous puissiez nous éclairer sur ce sujet, quel est l'état de ces travaux avec la Fédération Patronale Monégasque ? Merci.

M. le Président.- Qui veut répondre ? Monsieur BADIA je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais aborder les deux premiers points évoqués par le Président BOISSON. Je pense qu'effectivement, la démarche qualité ne peut qu'être encouragée. Elle demeure effectivement à l'initiative des entreprises qui ont, sans nul doute, tout à gagner, ne serait-ce que peut-être en organisation interne et en efficacité propre, à tenter de faire la démarche Iso 9000 et ses déclinaisons.

S'agissant du troisième sujet, il y a déjà plusieurs années que les entreprises du bâtiment avaient émis l'idée de se fédérer, de se classer sous la forme d'un label de qualité, comme en France, où il s'appelle OPQCB ou Qualibat. Dernièrement effectivement, (cela remonte à un an et demi), le Département des Travaux Publics avec l'appui du Département des Finances, a aidé la Fédération Patronale et la Chambre du Bâtiment à entamer les premières démarches ; elles ont eu comme conséquence ce que vous venez de décrire, c'est-à-dire la suggestion faite auprès de la Fédération Patronale, mais dans un cadre plus large que les travaux publics. La Chambre Patronale a servi un peu de base de référence et la Fédération Patronale a estimé qu'il était intéressant d'élargir la démarche à la proposition de mise en œuvre des deux structures que vous avez évoquées. Pour ma part, j'en suis resté aux mêmes informations que celles dont vous disposez. Je crains que ça ne soit pour l'heure resté dans le domaine des

intentions puisque le Cabinet-conseil qui avait aidé à cette démarche très particulière, qu'on ne peut pas mener sans appui, m'a fait savoir d'une manière tout à fait indirecte que, pour l'heure, celle-ci était suspendue. Je ne peux malheureusement, ce soir, vous donner d'éléments plus positifs que ceux dont vous disposez vous-même.

M. Claude BOISSON.- Je me rapprocherai de la Fédération Patronale, mais j'espère que ce n'est pas un problème de moyens financiers, mais cela nous le verrons plus tard. Je veux juste préciser que, je suis intervenu dans la rubrique environnement, parce que dans la norme « ISO », il existe dans le cadre de l'environnement la norme « ISO 4001 ».

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur BLANCHY vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller du Gouvernement pour les Travaux Publics, vous avez parlé tout à l'heure d'un catalogue à la Prévert, je ne sais pas si c'est dans ce cadre, mais il me semble que la D.E.U.C. fait pratiquer, me semble-t-il, à tout le moins officieusement, un recensement du patrimoine immobilier de la Principauté. Donc à un moment où pour beaucoup construire, il faudra beaucoup démolir – c'est notre lot à Monaco – nous formulons le vœu que le plus rapidement possible, une loi sur le patrimoine soit déposée. Donc, en attendant une telle loi, nous ne pouvons que recommander que toutes précautions

soient prises pour préserver, autant que faire se peut, ce patrimoine souvent très précieux à Monaco. Merci.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- L'album auquel vous faites référence existe déjà depuis quelque temps, il a été utilisé comme fil rouge, mais n'a pas effectivement de force légale. Nous tentons d'y pallier au travers d'une loi sur l'environnement qui comportera un volet patrimonial. Cette loi au plan, j'allais dire presque technique, mais disons au plan rédactionnel, a été mise au point il y a maintenant un peu plus d'une année ; elle est en cours d'examen juridique auprès de la Direction des Affaires Législatives et j'avais indiqué, l'année dernière, que j'espérais qu'elle pourrait être sur le bureau du Conseil National à la fin de la présente année. Ce n'est malheureusement pas le cas, mais j'espère effectivement la remettre au Conseil National au début de l'année prochaine.

M. Bruno BLANCHY.- Il est important de voir les choses rapidement avant que tout soit démoli.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je partage l'approche que vous indiquez.

M. le Président.- Je vais mettre à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 78 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE.

378.010 - Frais de personnel.....	1.193.000
378.030 - Frais de fonctionnement	39.300
378.040 - Achat et entretien matériel.....	62.100
378.050 - Entretien et amélioration	3.658.000
378.060 - Frais propres à l'activité du service.....	84.000
	<u>5.036.400</u>

M. le Président.- Je mets ce crédit aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire ?

Abstentions ? Pas d'abstention ?

Ce chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS.

379.010 - Frais de personnel.....	3.526.000
379.030 - Frais de fonctionnement	45.000
379.040 - Achat et entretien.....	164.900
379.050 - Entretien et amélioration	85.000
379.060 - Frais propres à l'activité du service.....	334.500
	<u>4.155.400</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 79 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

Chap. 80 - DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES.

380.010 - Frais de personnel.....	978.000
380.030 - Frais de fonctionnement	34.500
380.040 - Achat et entretien matériel.....	1.700
	<u>1.014.200</u>

M. le Président.- Alors, Mme DITTLLOT, M. MARQUET, Mme BOCCONE-PAGÈS demandent la parole. Madame DITTLLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Organe essentiel du Gouvernement dans le secteur de la main d'œuvre, le Service de l'Emploi couplé avec le Service de l'Inspection du Travail est géré par un personnel de qualité qui ne renâcle pas devant la tâche, ô combien lourde, qui est la sienne. Jugez vous-mêmes : pour ce qui est de l'Inspection du Travail uniquement, vérification des demandes d'embauche, vérification des salaires, vérification de la sécurité dans le travail, contrôle des chantiers, contrôle des permis de travail des salariés dans leurs établissements, déplacements lors d'accidents du travail, médiation entre employeur et employé, réception du public et de nombreux appels téléphoniques, etc... j'arrête là une énumération qui deviendrait fastidieuse, elle l'est déjà. J'attire donc une fois encore l'attention du Gouvernement sur cette Direction et lui demande de se pencher sur l'organigramme incomplètement pourvu de ce Service, afin de mettre en adéquation l'importance du travail

dévolu à ces fonctionnaires, avec notamment un étoffement de son personnel. Par ailleurs, il existe pour ce service un réel problème de locaux insuffisants et mal agencés. Voici à ce propos une précision : 12 personnes à l'Inspection du Travail se partagent neuf bureaux dont six s'avèrent extrêmement exigus. Une demande d'extension des locaux faite depuis trois ans n'a, *a priori*, toujours pas abouti. Cela serait pourtant un véritable ballon d'oxygène qui rendrait ce Service encore plus efficace, encore plus performant.

J'attends particulièrement de vous, Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, que vous me confirmiez que ces travaux d'extension débiteront bien dès les premiers mois de l'année 2004. Pouvez-vous aussi me préciser sur quelle ligne budgétaire, s'il vous plaît ? Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, la parole est à vous.

M. Bernard MARQUET.- Nous avons déjà attiré l'attention du Gouvernement lors du Budget Rectificatif et il nous a semblé que nous apprenions un certain

nombre de choses à M. le Conseiller. Je voulais savoir s'il avait eu le temps depuis de se rendre compte et quelle conclusion il en tirait ?

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Je dirais tout d'abord au niveau des problèmes de locaux que, malheureusement, le Service de l'Emploi n'est pas le seul à avoir des difficultés à se loger. C'est quelque chose qui est, non pas grave, mais préoccupant ; nous nous efforçons de faire au mieux pour que les services soient positionnés dans les meilleures conditions. Si aujourd'hui, effectivement, le Service de l'Emploi, comme vous le dites, est mal structuré, c'est parce qu'il s'est déjà déployé à partir d'un espace qui lui avait été dédié à l'époque sur des locaux adjacents qui n'étaient pas du tout destinés à être intégrés à ce Service ; c'est donc sans doute le personnel qui s'adapte au bâtiment et non l'inverse.

Aujourd'hui, la démarche qui est faite est effectivement du même ordre : faute de pouvoir trouver, en un lieu autre que celui où se trouve le Service, la surface nécessaire à satisfaire la demande, nous envisageons une extension de ce bâtiment à l'arrière des Caisses Sociales, entre la Fondation Hector Otto qui se trouve en bordure de la rue Florestine et les Caisses Sociales en bordure de la rue Louis NOTARI. On a mis quelque temps à mettre en œuvre ce processus parce qu'en fait, il est contraire à la réglementation en vigueur dans ce quartier ; c'est pourquoi nous avons essayé de trouver des solutions qui soient à la fois satisfaisantes pour le Service et à la fois respectueuses des dispositions réglementaires. Je crois que nous y sommes parvenus et on devrait, comme nous l'avions envisagé, entamer les premières démarches dès 2004. La question à laquelle je ne peux pas répondre précisément, c'est sur quel article. Je crois me souvenir que cette dépense est incluse dans une dotation globale au titre des bâtiments domaniaux. A l'occasion, je vous donnerai cette précision.

Pour répondre plus spécifiquement au Docteur MARQUET, je crois que le problème qui a été soulevé (et il était sans nul doute judicieux de le faire), est celui de la charge de ce Service dans le traitement du processus de l'emploi : c'est-à-dire, en fait, la demande d'emploi, la présentation des personnes et les éventuels chômeurs qui viennent régulièrement dans le Service pour essayer de trouver un travail. Comme je vous l'avais indiqué avec le Chef de Service consécutivement à nos échanges de vues, le Service confirme bien que, dans le cadre de l'organigramme qu'il avait proposé et qui a été accepté en Conseil de Gouvernement, un emploi complémentaire devrait permettre dès le début de 2004

– sous réserve de trouver l'agent qui correspond, mais je pense que nous allons le trouver – d'étendre en fait les missions dévolues à la Cellule Emploi Jeunes pour créer, en fait, une cellule d'aide à l'insertion professionnelle ; le but est de répondre de manière beaucoup plus formelle à la problématique de gestion des offres d'emploi et des demandeurs d'emploi.

Cette équipe qui tourne est efficace et a déjà des repères ; elle devrait avoir par ce renforcement – en tous les cas c'est le sentiment de son Chef de Service – toute l'efficacité attendue. De plus, comme je l'avais indiqué lors des échanges antérieurs, même si ce n'est pas prévu à l'organigramme, nous sommes prêts à un apport en personnel nécessaire par redéploiement (si cela devait se faire dans le courant de l'année 2004) dans la mesure où s'il s'avérait qu'effectivement, les perspectives envisagées par M. PICCO ne répondent pas à son attente. Mais je peux confirmer ce que j'avais indiqué à l'époque : le Service, de par cette structuration, se sent tout à fait à même d'assurer la mission qui lui a été dévolue dans ce contexte.

L'aspect « Inspection du Travail » est un peu différent ; il est évident qu'il se pose sans doute un problème, mais pas tellement en matière d'Inspecteur du Travail, puisque le souhait de M. PICCO consiste à pouvoir disposer d'un contrôleur complémentaire ; c'est plutôt à ce niveau que le besoin d'une aide se ferait sentir ; l'évolution de l'organigramme va permettre effectivement ce développement. La problématique générale de l'Inspection du Travail est néanmoins en réflexion. Je sais que ses actions sont appréciées d'un côté, mais aussi parfois décriées ; c'est un sujet sur lequel je souhaite travailler avec M. PICCO au début de l'année prochaine, compte tenu de l'apparition de certaines difficultés. Je tiendrai le Conseil National informé. Dans tous les cas, en matière d'emploi – une des préoccupations marquantes du Conseil National – je pense pouvoir rassurer la Haute Assemblée ; les dispositions d'ores et déjà prévues et les démarches initiées par M. T. PICCO devraient permettre d'atteindre l'efficacité que vous souhaitez.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Moi, je dirai juste une chose, je suis méfiant par expérience. Notre Doyen M. Jean-Joseph PASTOR ne me contredira pas : sur certains dossiers, j'ai entendu des Conseillers de Gouvernement dire au Conseil National « le Chef de Service pense blanc » ; et je l'avais vu une heure avant et il m'avait juré qu'il pensait noir, mais qu'il ne pouvait pas le dire publiquement, que je ne pouvais pas non plus le dire

pour lui parce que sa carrière était en jeu, son devoir de réserve... et voilà ! Donc moi les déclarations faites par le Gouvernement au nom de Chefs de Service, je n'y crois plus. J'ai vécu un certain nombre d'exemples, je pense au Grimaldi Forum à l'époque, où on nous disait le contraire de ce que pensaient les dirigeants du tourisme ; mais, évidemment, ils ne pouvaient pas publiquement désavouer ce qu'on leur faisait dire, compte tenu de leur devoir de réserve de hauts fonctionnaires. Comme il y a prescription, on peut en parler, c'était il y a 10 ans. Donc moi, je ne sais pas ce que veut le Chef de Service, on ne le lui a pas demandé, il n'a pas le droit de le dire de toute manière publiquement devant le Conseil National.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ce que je peux vous dire, c'est que compte tenu des échanges de vues intervenus – et ils ont été nombreux avec la Haute Assemblée – les propos que je rapporte sont strictement ceux dont nous sommes convenus avec le Chef de Service et je ne crois pas que, sur ce sujet, il puisse être considéré comme brimé ; dans tous les cas, ça n'a pas été du tout son expression lorsque nous avons achevé la réflexion sur le sujet.

Les ouvertures faites, qui vont au-delà de son besoin, ont même été considérées par lui comme une démarche plus que courtoise et très positive, mais qu'il n'a pas estimée de lui-même comme nécessaire dans l'immédiat. Je considère donc que si utilisation de personnel il doit y avoir, essayons d'en user là où il y en a le plus besoin.

M. le Président.- C'est extraordinaire ! Vous avez demandé à quelqu'un qui a un travail considérable – car on va rappeler le nombre de milliers de demandes et d'offres d'emploi, de personnes prioritaires et non prioritaires qui s'inscrivent etc..., on connaît les effectifs, on en a parlé en séance privée, le travail est immense, la loi sur la priorité n'est globalement pas appliquée dans le secteur privé, à compétence et diplôme équivalents pour les Monégasques – et on va demander à quelqu'un qui est chargé de coordonner un Service s'il pense que quelques moyens de plus ce serait bien ou mal ; et il vous dit, « c'est très mal, je ne veux surtout pas de moyens supplémentaires ». Monsieur BADIA, enfin, vous nous prenez pour des imbéciles, franchement !

Ecoutez, je crois que je vais passer la parole à Monsieur MARQUET, parce qu'il faut que je retrouve ma sérénité.

Non, mais franchement, Monsieur BADIA, on ne peut pas avoir des relations de confiance lorsqu'on nous

prend pour des imbéciles, le Conseil National appréciera.

Monsieur MARQUET, la parole est à vous.

M. Bernard MARQUET.- J'ai bien entendu nos interventions à tous pendant le Rectificatif ; elles ont permis à Monsieur le Conseiller de Gouvernement de se rendre compte qu'effectivement des problèmes existaient et qu'on pouvait améliorer les choses. Je suis heureux d'entendre que peut-être une personne de plus, une fois qu'on l'aura trouvée, viendra aider. Mon souci, c'est suite à la déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat au niveau de la priorité d'emploi, de faire un travail en amont, c'est-à-dire que le Service du Travail sollicite et recherche les candidats potentiels monégasques qui auraient, bien évidemment, nous le répétons mais je pense que tout le monde l'a compris, les compétences et les diplômes correspondants aux postes.

Moi, je ne sais pas si une personne de plus va pouvoir absorber le travail qui est immense, pour pouvoir arriver à l'objectif que nous souhaitons, c'est-à-dire que la priorité de l'emploi des nationaux soit respectée.

Le Gouvernement souhaite donc faire ce contrôle en amont, je ne veux pas là non plus faire de procès d'intention, mais je pense que déjà, il faut trouver le profil de la personne et ce que j'aurais aimé entendre de la bouche de Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, c'est que cette personne qui est engagée s'occuperait plus spécialement de rechercher des candidats potentiels monégasques. J'ai cru comprendre que ce n'était qu'une personne pour absorber le surcroît de travail et je suis un peu déçu, pour ne pas dire beaucoup.

M. le Président.- J'essaie de comprendre pour savoir où on en est. Alors, je vous écoute et j'entends, comme le souhaite le Conseil National, nous avons un emploi supplémentaire au sein de la Cellule jeunesse pour, vous nous avez dit, aider à l'insertion professionnelle. Est-ce que ça veut dire que donc ça fait un poste, on est bien d'accord. Vous avez dit en séance privée pour la Cellule Emploi Jeunes, mais ce soir ça a changé, donc c'est pour...

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- ... non, pas du tout, j'ai dit absolument la même chose ce soir qu'en séance privée. J'avais indiqué que les compétences de la Cellule Emploi Jeunes – qui avaient été démontrées – justifiaient que ce soit cette Cellule qui fasse l'objet d'une évolution pour s'occuper plus totalement, plus

globalement de ce que l'on appelle « l'insertion professionnelle ». C'est la raison pour laquelle le Chef de Service propose de mettre en place, en lieu et place de la Cellule Emploi Jeune, une cellule plus générale d'aide à l'insertion professionnelle, de façon à pouvoir bénéficier des compétences et de l'expérience acquise et à traiter plus globalement le problème de l'insertion professionnelle. Ce problème se pose aux jeunes, c'est indéniable, mais il se pose aussi à des personnes moins jeunes ; et créer une cellule pour les jeunes et une cellule pour les moins jeunes n'est pas considéré comme étant souhaitable par le Chef de Service qui préfère renforcer la structure dont il considère qu'elle donne aujourd'hui la plus grande satisfaction. Lorsque je lui ai posé la question de savoir s'il estimait que, au-delà de ses propres besoins, il avait besoin d'autres personnes, il a considéré que ce ne serait pas nécessaire au regard du nombre de cas à traiter annuellement. Je vous proposerai, et je le fais très publiquement, que dès janvier, nous fassions un point général au niveau de mon Département avec les responsables de ce Service et vous verrez que les arguments développés sont à mon avis particulièrement probants.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que nous faisons peut-être une confusion entre Service de l'Emploi et Inspection du Travail. Si réellement au niveau du Service de l'Emploi, il y a un poste supplémentaire pour la Cellule Emploi Jeunes – et M. MARQUET soulevait le problème, il ne faut pas que cette personne soit récupérée pour autre chose – je pense que ce serait un point positif. Je vous donne mon intime conviction : je crois aussi que dans ce Service, l'effectif peut être suffisant en raison de l'exiguïté des locaux. Le problème se pose et c'est là qu'il ne faut pas mélanger les deux Services, à l'Inspection du Travail où là aussi, il faudrait une création de poste. Il y a besoin d'un contrôleur parce que, compte tenu de la multitude de conflits sociaux qui se développent, les appels téléphoniques ne peuvent plus être pris, si les inspecteurs traitent les sujets au téléphone, ils ne peuvent pas recevoir le public et réciproquement. C'est pour cela qu'il faut se rendre sur place afin de pouvoir avoir des informations et dans le domaine de l'emploi, il y a quelque fois besoin de solutions urgentes et, malheureusement, le Service ne peut plus y faire face.

Alors, si j'ai bien compris, Monsieur le Conseiller, y a-t-il là aussi la création d'un contrôleur ? Je crois, Monsieur le Président, que si nous avons la personne pour la Cellule Emploi Jeunes et le contrôleur pour

l'Inspection du Travail, nous aurions fait déjà un grand pas.

M. le Président.- J'ai quand même une bonne mémoire et les procès verbaux des séances privées le confirmeront. On nous a dit un poste pour les jeunes et on a réagi en séance privée en disant « mais enfin, on ne peut pas aider que les jeunes, il faut aider aussi les moins jeunes ». Donc, il faut deux postes ; et si ce soir le Gouvernement nous dit qu'il y a deux postes, alors peu importe les termes que vous voulez y mettre, ce que nous voulons, nous, c'est que ces deux postes soient affectés à une meilleure aide à l'insertion professionnelle des Monégasques et un meilleur contrôle du respect des priorités ; mais cela revient au même but : que les priorités d'emploi à compétence égale et à diplôme égal pour les nationaux, soient bien appliquées conformément à la loi.

Vous nous dites qu'il y a deux postes pour ça ; en déclaration liminaire, le Ministre d'Etat nous a dit que, suite à notre demande, le Gouvernement étudiait pour l'année prochaine, la mise en place d'un système d'incitation à l'embauche, c'est-à-dire l'exonération de charges sociales patronales pour l'embauche de Monégasques à la recherche d'un emploi. Si nous ajoutons ces deux postes à cette déclaration d'intention que nous devons suivre, je reconnais que là, sur un sujet important pour le Conseil National, c'est-à-dire le respect de la priorité – cette fois-ci, non pas sur les marchés – mais de la priorité pour nos compatriotes à la recherche d'un emploi dont le nombre ne cesse de croître, même si les chiffres sont certes plus favorables qu'ailleurs, mais je rappelle que nous n'en sommes plus à quelques personnes mais à des dizaines déjà aujourd'hui. Donc s'il y a deux postes et la mise en œuvre des bonnes intentions annoncées dès l'année prochaine, je rejoins tout à fait l'analyse de notre Vice-Président.

Je ne sais pas si c'est moi qui suis fatigué après ce marathon budgétaire – ça fait quand même cinq soirs que nous sommes en réunion de 17 heures à 24 heures et plus tard encore pour hier soir en Commission Plénière – mais pouvez-vous me répondre précisément, sans lire de notes ? A des questions simples, des réponses simples et brèves. Combien de postes vont être, attention Monsieur BADIA, créés et affectés ? L'objectif, c'est une meilleure aide aux Monégasques à la recherche d'un emploi, un meilleur soutien. Voilà, combien de postes ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ecoutez, il

y a un organigramme, il a été approuvé par le Conseil National et il va être mis en œuvre.....

M. le Président.- Répondez-moi simplement par un chiffre, Monsieur BADIA....

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- dans le dispositif, il a été approuvé.

M. le Président.- Je ne veux que le chiffre, Monsieur BADIA, vous me dites 1, 2 ou 3, zéro.....

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-..... il est dans l'organigramme, par rapport à l'organigramme...

M. le Président.- Bon, d'accord vous jouez sur les mots, d'accord. Alors, dites-moi combien embaucherez-vous de nouveaux fonctionnaires et combien de nouvelles personnes vont rejoindre le Service ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- *A priori* deux.

M. le Président.- Non, attendez, le « *a priori* », cela ne nous convient pas, parce que « *a priori* », cela veut dire que vous n'êtes pas sûr.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Eh bien je crois que le Chef de Service utilisera les personnes en fonction de leurs compétences et gèrera le personnel potentiellement à sa disposition, en fonction des besoins. Je suis un Conseiller de Gouvernement qui délègue, qui fait confiance à ses Services. Je vous demanderai d'accepter le principe de laisser le Chef de Service faire les recrutements qui s'imposent et je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour éventuellement faire le point à ce moment-là. Nous verrons si l'action menée par lui est mauvaise, auquel cas il sera sanctionné.....

M. le Président.- Mais, attendez, vous changez de sujet ! Cela n'a rien à voir : on est sur un autre sujet essentiel qui est la priorité nationale pour les Monégasques, à compétences égales, dans les emplois. C'est un sujet majeur pour le Conseil National et pour

les Monégasques. Vous êtes le Gouvernement chargé d'appliquer la politique de ce pays, nous vous demandons de donner une instruction pour que deux personnes soient recrutées et vous nous dites qu'il faut aller demander si le Chef de Service est d'accord !!! Mais on est où ? C'est vous le pouvoir politique, ce n'est pas le Chef de Service ! Comment voulez-vous qu'un Chef de Service à qui vous allez dire, prenez deux personnes, vous dise non ? Enfin, ce n'est pas crédible.

Dites-nous que vous allez donner des instructions conformément à la Constitution, vous êtes le pouvoir exécutif, c'est un sujet important pour le Parlement.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les instructions ont déjà été données, le Service connaît les priorités, connaît les dispositions légales, il fait déjà énormément de choses pour soutenir la priorité d'emploi et il continuera à la faire avec l'apport de personnel qu'il a été décidé de lui donner. Voilà. Et je crois qu'aujourd'hui, je ne peux rien dire de plus quant au développement.....

M. Jean-Pierre LICARI.- Comme le disait Mme POYARD-VATRICAN l'autre jour, il faut arrêter la langue de bois. Donnez-nous enfin une réponse claire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ai l'impression que le Gouvernement fait du délayage et qu'il nous prend pour des imbéciles !!! C'est franchement l'impression que j'ai. Quant on demande une réponse claire comme vous le faites, Monsieur le Président : vous demandez de choisir entre trois possibilités bien définies, on vous dit, « il faut se rapporter à l'organigramme, voir si le Chef de Service, etc... », donc le Gouvernement répond à côté et on nous prend pour des imbéciles !

M. Jean-Pierre LICARI.- Dites-nous oui ou non.

M. le Président.- Donc, le Gouvernement n'est pas en mesure d'imposer, sur un sujet prioritaire pour le Parlement, vital pour sa population, une décision à un Service de l'Administration. C'est une interprétation très particulière de la politique et de la gestion administrative.

Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Si je peux me permettre de continuer votre phrase, cette réaction n'est pas nouvelle.

M. le Président.- Ce qui nous inquiète encore plus.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Vraiment, là c'est récurrent, Monsieur le Conseiller : tout ce qui est demandé ce soir – et là vraiment, on est tout à fait en phase – a déjà été demandé sur tous les tons, par la voie légale, gentiment, en déposant des propositions de résolution (j'en ai une là), en déposant une proposition de loi (que j'ai là) et il n'y a jamais eu la moindre avancée dans ce domaine. A titre d'exemple, un petit changement légal qui aurait été d'une simplicité biblique et qui résultait de notre proposition de loi, c'était simplement d'augmenter et de porter à 8 jours francs le délai pendant lequel le Service de l'Emploi présentait ses candidats prioritaires de manière à avoir le temps, de faire mieux sa vérification ; ce n'était rien d'augmenter de 4 jours le délai actuel, pas de suite ! Et de publier, pendant ce délai, les offres d'emploi, à l'extérieur, soit au Journal Officiel ou par voie de presse légale locale, pour éviter que les employeurs embauchent avant de faire leur déclaration. Rien, aucune suite et cela date de juin 2000 ; on est revenu sur le terrain plusieurs fois, il ne se passe rien. Personnellement, je voterai contre ce chapitre et jusqu'à la fin du mandat, s'il le faut.

M. le Président.- Vous ne serez pas la seule, vous le savez, Madame PASQUIER-CIULLA. Je crois que sur des sujets d'intérêt national comme ça, je vous propose même et je le propose au groupe majoritaire, qu'on puisse signer à 24 Conseillers Nationaux un texte, pour bien montrer que la représentation nationale est unanime et qu'il ne s'agit pas là de récupérer quoi que ce soit pour personne, mais bien de défendre un principe qui nous tient à cœur à nous, les représentants des Monégasques.

On pourra peut-être signer tous ensemble un nouveau texte sur un meilleur respect des priorités légales en matière d'embauche.

Donc, le Conseil National ne votera pas ce crédit, c'est clair et c'est un sujet de plus de divergence avec le Gouvernement, dont nous aurons l'occasion de faire la pesée, je vous le rappelle lundi prochain, pour le vote du Budget.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais, non pas conclure, parce qu'il ne m'appartient pas de le faire, mais je voudrais dire qu'il n'est pas du

tout dans mes intentions de ne pas appliquer la priorité d'emploi. Le Service de l'Emploi connaît les préoccupations de la Haute Assemblée, le Gouvernement les connaît aussi, les instructions ont été répercutées, le personnel mis à disposition pourra intervenir dans ce domaine ; la problématique, telle qu'elle avait été exposée, rappelée par Mme PASQUIER-CIULLA, a fait l'objet d'une analyse et je crois même qu'il y avait eu des réponses qui avaient été faites et des indications données quant aux difficultés de mise en œuvre des idées qui viennent d'être développées. Ceci étant, il n'empêche pas que le respect de la priorité soit quelque chose de concret, et je ne voudrais pas que le Conseil National considère qu'il y a une volonté manifeste de ne pas suivre ce dispositif. Encore une fois, le responsable du Service et l'ensemble du personnel présent et à venir connaissent cette préoccupation et se préoccupent avec toute la conscience nécessaire de ce délicat problème. Il est le nôtre comme il est le vôtre.

M. le Président.- Eh bien, écoutez, moi en 1988, tout jeune élu, j'entendais déjà ce discours ; Monsieur PASTOR, s'il remonte à l'année de son entrée au Parlement, cela fait bien plus longtemps. Donc ces paroles ne nous satisfont plus, cela fait trop longtemps que nous les entendons.

Monsieur BOISSON, vous avez la parole, mais il faut aller vite parce que je crois que maintenant tout a été dit.

M. Claude BOISSON.- Ce n'est pas parce que vous ne répondez pas à notre question que nous remettons en cause vos motivations ; nous ne doutons pas de la volonté du Gouvernement d'aller dans le même sens que nous en matière de priorité d'emploi. Mais, nous parlons de moyens. Nous savons qu'il y a une idée, et vous l'avez confirmé, pour la Cellule Emploi Jeunes ; d'un autre côté, au niveau de l'Inspection du Travail, il y a besoin d'un contrôleur supplémentaire. Lorsque nous nous demandons - est-ce que vous décidez d'embaucher ceux-là ?, vous nous répondez oui, puis vous nous répondez non - vous avez le droit de répondre non et puis c'est ainsi... - mais le problème c'est que nous n'avons pas la réponse : vous nous dites « *a priori* » et c'est vrai « *qu'a priori* », ce n'est pas clair pour nous.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'ai répondu oui.

M. Claude BOISSON.- Alors, les deux personnes seront embauchées. Merci Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Et bien, alors, je ne sais plus ...
(Rires)

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne l'ai pas répondu uniquement maintenant, je l'ai déjà dit tout à l'heure.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Si j'ai bien compris, parce qu'il faut qu'on m'explique longtemps pour que je comprenne, il y a une personne pour la Cellule Emploi Jeunes – on va faire simple – et une personne pour le contrôle d'inspection. C'est ce qui va être fait, oui ou non ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci. Dans ce cas, compte tenu de cette nouvelle et voulant signaler également que je suis particulièrement satisfait de la déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat quant à la volonté du Gouvernement de mettre en place des mesures incitatives – comme je vous l'avais déjà fait remarquer lors d'une précédente réunion, je suis un farouche partisan de l'incitation plutôt que de la coercition – et, avec les nouvelles que vous venez de donner, voulant vous montrer que le Conseil National ne fait pas de préjugé défavorable et est plutôt pour un *a priori* positif, je voterai pour cette ligne.

M. le Président.- C'est ce que proposait le Vice-Président ainsi que moi-même, si nous obtenions les deux postes. Ceci dit, nous surveillerons l'année prochaine la création des incitations à l'embauche parce que c'est juste une déclaration d'intention pour le moment. Je comprends donc d'autres collègues qui disent que cela fait très longtemps que l'on entend des discours rassurants, mais que rien ne vient.

Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur BADIA, il y a deux minutes, vous vous êtes emberlificoté dans de longues phrases filandreuses. Cette absence de clarté poussait l'Assemblée à voter unanimement « contre ». Voici qu'à présent, vous avez répondu en un seul mot, celui que l'on attendait tous et vous êtes en train de retrouver un vote positif de notre part. Aussi, je vous encourage vivement à arrêter la langue de bois pour parler franchement, clairement, en informant l'Assemblée en toute transparence et vous verrez que vous obtiendrez de bons résultats et vous gagnerez en crédibilité. En conclusion je voterai pour.

M. Claude BOISSON.- Juste une petite plaisanterie : je ne voudrais pas que l'on crée le poste d'un contrôleur de travail qui vienne un jour nous reprocher de vous faire du « harcèlement », parce qu'en insistant, nous avons l'impression de parvenir à cela !

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je voulais parler d'un autre sujet sur le même chapitre, celui concernant le revenu minimum d'insertion en faveur des Monégasques à la recherche d'un emploi ou au chômage. Je vous donnerai pour cela deux exemples. Pour mon premier exemple, je vous donne le cas d'un jeune monégasque qui a fini ses études, qui est employé depuis un an à la Fonction Publique, qui la quitte et se retrouve demandeur d'emploi. Il ne touche pas les Assedic, il perçoit de l'O.A.S.M. 1.000 euros par mois, on espère, pendant 6 mois et après de la part du service de l'emploi, 8 euros par jour, soit 1.500 francs par mois jusqu'à ce qu'il trouve un emploi. Je vous donne un deuxième exemple : un Monégasque qui, après ses études, s'inscrit en tant que demandeur d'emploi au Service de l'Emploi : il trouve un contrat en CDD de 6 mois, se retrouve ensuite au chômage à partir du 7^{ème} mois et il perçoit les Assedic, soit environ 50 % du salaire pendant 6 mois puis, plus rien, sauf à nouveau 8 euros par jour du Service de l'Emploi jusqu'à ce qu'il trouve un emploi.

Alors ma première question est celle-ci : d'abord l'O.A.S.M. aurait-il honte d'officialiser par chèque le versement de 1.000 euros par mois ? Car je vous rappelle que ce versement est fait en liquide, qu'il se fait en deux fois dans le mois et que la personne est obligée de signer un registre. Ma deuxième question, qui peut vivre à Monaco avec un revenu de 8 euros par jour ? Et troisièmement, au niveau du revenu minimum d'insertion, comment peut-on accepter que des jeunes ou des moins jeunes, à la recherche d'un emploi ou au

chômage ne perçoivent même pas le R.M.I. soit 500 euros par mois ?

Je vous prie de m'excuser pour ces questions, mais j'ai effectivement eu des cas tout récemment dont nous n'avons pas parlé en séance privée ; mais il est vrai qu'il faudrait réfléchir pour cette année, parce qu'il est quand même inacceptable de vivre avec 8 euros par jour en Principauté.

M. le Président.- Nous sommes en retard sur le pays voisin sur ce point-là. Parce que le R.M.I. en France est supérieur à ce niveau.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- l'O.A.S.M. applique des règlements au niveau des aides, ce n'est pas lui qui les définit, par contre ce qui me heurte un peu, c'est que le paiement se fait en liquide et non pas par chèque, je vais vérifier ce point.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Le montant aussi, Monsieur le Conseiller de Gouvernement.

M. le Président.- Pour être clair, Madame BOCCONE-PAGÈS, si on fait le calcul, 8 euros par jour, cela fait à peu près 240 euros par mois. C'est-à-dire nettement moins de 2.000 francs par mois. Est-ce que vous pensez que c'est acceptable en Principauté de Monaco ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- C'est plus que les bourses d'études quand même !

M. le Président.- Il y a aussi un problème récurrent, dont on parle depuis très longtemps et à chaque fois le Gouvernement nous dit : « il n'y a pas de problème ». Et puis, à chaque fois, il y a des cas qui démontrent que ce qu'on nous a dit n'est pas suivi d'effet : c'est le nombre de mois pendant lesquels un Monégasque est aidé lorsqu'il recherche du travail ; je dis bien qu'il ne s'agit pas d'aider ceux qui ne cherchent pas. Mais lorsqu'on se présente aux convocations, qu'on essaye réellement, activement de trouver un travail. Moi je connais des cas où, au bout de trois mois, le Gouvernement suspend toute aide. Et on dit : « repassez, peut-être dans trois mois ou repassez l'année prochaine ». Eh bien, nous ne sommes pas loin d'avoir les mêmes indications, alors moi je constate que le Gouvernement nous dit à chaque fois : « non, mais conformément à la Constitution, l'Etat est là pour aider les Monégasques dans le besoin, pas de problème ». Et à chaque fois, l'organisme concerné dit aux gens :

« repassez, vous avez eu déjà trois mois, vous repassez l'année prochaine ». Mais le problème c'est que l'année, c'est douze mois de dépenses pour se loger, se nourrir et s'habiller. Donc je voudrais que vous aidiez les Monégasques dans le besoin, tant que cela est nécessaire, s'ils ne sont pas en faute et qu'ils font preuve activement de leur volonté de trouver du travail, qu'ils ne refusent pas de se présenter évidemment aux offres d'emploi, je voudrais que vous nous le confirmiez publiquement, mais alors, faites bien attention de donner les instructions et de suivre ce dossier, parce que si vous le confirmez mais qu'il y a des cas qui ne correspondent pas, on le dénoncera.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, je crois que c'était tout le sens de la réforme que vous avez votée mardi, c'est de faire en sorte que l'aide sociale qui est versée par l'O.A.S.M., soit accompagnée d'une action sociale. Jusqu'ici, les systèmes étaient complètement séparés et c'est cela qui doit changer. Alors, dans le cadre de l'action sociale, bien sûr, il faudra y inclure avec le Service de l'Emploi, les questions relatives à la recherche d'un travail.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais ça, ça ne règle pas le problème des 8 euros par jour !

M. le Président.- Enfin, pour moi la réponse, elle est un peu comme celle qui nous a irrités tout à l'heure de la part de M. BADIA : « On verra, parce que ça va changer, le Service va changer ; donc l'organisation aussi ». Mais vous n'avez pas répondu non plus à la garantie que l'on vous demande.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Vous n'allez pas me demander de répondre sur le siège que je passe de 8 à 16 ou de 8 à 3, je ne sais pas.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais sur le principe, vous pouvez quand même dire quelque chose.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais sur le principe, dans le cadre de la réforme, il faut revoir l'ensemble des aides versées, parce que certains montants ont été décidés il y a très longtemps, ça n'a pas été réajusté, sauf à suivre, comment dirais-je, l'inflation et là, il y a un travail de fond à faire. Ce travail de fond touchera bien évidemment ces indemnités comme d'autres, mais

je ne peux pas sur le siège vous donner des montants. Il est sûr qu'avec 8 euros par jour, on est juste à la limite du seuil de pauvreté, je le reconnais. Donc, il faut certainement faire un effort supplémentaire, mais c'est très difficile à dire sur le siège. Aujourd'hui ce que je peux vous dire, c'est que l'ensemble des indemnités sera regardé.

M. le Président.- A notre avis, 8 euros par jour, c'est au-dessous du seuil de pauvreté. Les questions sont très simples et je pense qu'elles ne demandent pas d'études techniques, elles sont les suivantes :

- Acceptez-vous de donner aussi longtemps qu'il est nécessaire et c'est d'ailleurs prévu par la Constitution, l'aide aux Monégasques en difficulté ? Acceptez-vous, conformément à la Constitution, de donner à chaque compatriote en difficulté une aide de l'Etat aussi longtemps que le besoin est avéré ? Il ne s'agit pas de dire si c'est un mois ou un an, cela dépend évidemment des cas : c'est un principe. Nous, nous disons que les pays européens autour de nous le garantissent et nous, nous ne comprenons pas pourquoi la Principauté ne le garantit pas concrètement à ses ressortissants, d'autant plus que c'est dans la Constitution.

- Ensuite, la question est toute aussi simple : est-ce que vous pouvez nous garantir que l'on fera au moins aussi mal, que les pays voisins qui n'ont pas nos moyens ? C'est-à-dire qu'il y a dans ces pays des revenus minimum garantis aujourd'hui qui sont bien au-dessus de ceux pratiqués en Principauté ; est-ce que vous pouvez nous garantir que vous ferez au moins aussi mal que les pays voisins ? Parce que je ne crois pas qu'avec 2 ou 3.000 F. par mois de toute manière, on puisse bien vivre, mais c'est préférable qu'avec 1.500 francs par mois effectivement. Moi je ne crois pas que sur ce genre de déclaration, il faille beaucoup réfléchir et il faille consulter des Services.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Président, c'est un procès d'intention qui n'est pas acceptable.

Je vous ai dit qu'on allait regarder l'ensemble des indemnités. Elles relèvent de règlements anciens, cela ne se fait pas sur le siège. Ce à quoi je peux m'engager aujourd'hui, c'est de dire que ce problème sera entièrement vu et je décrie depuis 3 ans le fait que, d'un côté on a l'Office d'Assistante Sociale, sur lequel j'exerce une tutelle légère et un autre Service qui essayait de faire de l'action sociale. Le but de la réforme était effectivement de rapprocher les deux afin d'avoir une action plus efficace.

Donc je crois que le Gouvernement se donne les moyens d'agir mieux et l'ensemble des indemnités sera revu.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et sur la durée ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais aussi bien sûr. Alors si vous voulez que je vous donne la liste de l'O.A.S.M., je l'ai ; bien sûr qu'on essaie d'accompagner les gens aussi longtemps qu'on peut, mais je ne crois pas effectivement qu'il y a sur ce problème-là une question de fond, il y a peut-être eu quelques incidents, mais il n'y a pas de problème de fond. Aucun.

M. le Président.- Il y a un problème de relations, de mauvaises habitudes entre le Gouvernement et le Conseil National qui fait que depuis trop d'années vous vous contentez de prises de position très vagues, de réponses imparfaites, d'engagements pas pris, et pire d'engagements pas tenus, et tout cela fait que vous avez de très mauvaises habitudes. Parce que vous voyez, vous comme M. BADIA tout à l'heure, et les débats en seront la preuve au Journal Officiel, vous venez, après qu'on se fâche un peu, après qu'on hausse le ton, de dire : « oui nous continuerons aussi longtemps que nécessaire et oui nous allons revoir à la hausse ». C'est tout ce que l'on vous demande et merci Monsieur le Conseiller, si vous pouviez le faire sans qu'on ait à s'énervier afin de pouvoir garder toute la sérénité et les bonnes relations que l'on veut avoir avec le Gouvernement, ce serait encore beaucoup mieux. Alors, moi, je considère que vous avez répondu oui et oui aux deux questions que je vous ai posées.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour moi, il n'y a jamais eu d'ambiguïté dans mon esprit ; le Gouvernement applique la Constitution et je ne vois pas pourquoi il ne l'appliquerait pas.

M. le Président.- Non, non, non, c'est faux ! J'ai des exemples précis, je vous les enverrai lundi. Vous arrêtez des aides après x mois, il y a un cas à trois mois et un autre à six, vous arrêtez des aides alors qu'il n'y a pas de faute de la part du demandeur d'emploi monégasque, vous coupez les aides. Donc ce n'est pas vrai, ce n'est pas conforme à la Constitution qui prévoit, aussi longtemps que nécessaire, l'aide aux Monégasques dans le besoin. Donc ça, c'est faux, il y a des violations

des textes institutionnels. Nous avons des exemples et vous les aurez sur votre bureau. Bien. Il ne faut pas laisser dire des choses qui sont contraires à la réalité.

Monsieur NIGIONI, sur un autre sujet.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je tenais à m'associer aux propos de la Présidente de la Culture au sujet des félicitations qu'elle a adressées au personnel de la Direction du Travail et des Affaires Sociales, pour re-préciser comme cela a déjà été fait à plusieurs reprises ce soir, que nous intervenons sur des problèmes politiques et non pas sur des problèmes de personnes ; je crois qu'il était bon de le rappeler.

Ceci étant, je voudrais m'adresser à Monsieur le Ministre.

Suite à votre déclaration, Monsieur le Ministre, en réponse au rapport de la Commission des Finances, je voudrais soulever deux points.

Premièrement, vous nous dites au sujet du Code du travail « que le Conseil National a déjà eu connaissance de l'état d'avancement des travaux et des perspectives en matière d'examen des lois requises ». Fin de citation. Monsieur le Ministre, afin de clarifier publiquement vos propositions mais surtout, dans le cadre des contrats d'objectif que nous souhaitons tous, pouvez-vous nous indiquer précisément ces perspectives ? Deuxième point : vous avez expliqué, et je cite à nouveau : « combien il serait utile pour le Gouvernement de pouvoir s'appuyer sur un dialogue effectif et efficace des partenaires sociaux ; les lenteurs rencontrées tiennent compte pour beaucoup aux déconvenues rencontrées sur ce plan ». Fin de citation. Monsieur le Ministre, je ne peux pas accepter que vous fassiez porter la responsabilité de vos atermoiements aux partenaires sociaux. Vous avez des responsabilités politiques, vous devez les assumer. Je ne vous infligerai pas la lecture longue de plus de deux pages et demi des débats du Conseil National de la séance publique à laquelle vous avez évidemment participé le 6 novembre 2002. Je me bornerai juste à vous rappeler que cinq Conseillers Nationaux avaient pris la parole pour rappeler la lenteur et la légèreté avec laquelle ces problèmes étaient traités par le Gouvernement.

Je me limiterai à lire une phrase : « On ne peut pas laisser pourrir les relations et se défaire d'une décision sur les partenaires sociaux en permanence ». Fin de citation.

En réponse, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales déclarait : « nous avons peut-être péché par un

excès d'optimisme en espérant que les partenaires sociaux accepteraient de converger sur certains de ces sujets, j'ai bien entendu, le Gouvernement a bien entendu ce que vous avez indiqué et nous allons en tenir compte pour corriger nos procédures ». Fin de citation.

Ces propos me font douter de la capacité auditive du Gouvernement et surtout m'interpellent quant à la capacité du Gouvernement à mettre des actes derrière ses paroles. Nous avons eu plusieurs exemples, il n'y a pas longtemps. Ce manque de considération à l'égard de notre Assemblée illustre, s'il était nécessaire, le besoin impératif d'un contrat d'objectif réaliste, clair et précis. Etes-vous prêt, Monsieur le Ministre, à vous engager dans ce sens ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous avez la parole, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Bien, Monsieur le Conseiller, je répondrai d'abord à votre deuxième question ; la première, je vais la renvoyer vers M. BADIA parce que ce sont des indications qu'il a données lui-même.

Sur le deuxième point qui porte sur la défausse vers les partenaires sociaux des difficultés que nous rencontrons, je vous dirai que c'est une façon de voir les choses ; moi, je les vois un peu autrement : je dis simplement que nous aurions souhaité en remettant en présence les partenaires sociaux – alors que je comprends que pendant tout un temps, on n'y était pas arrivé – qu'ensemble, ils arrivent à dégager des orientations que le Gouvernement, qui était présent aux réunions d'ailleurs, aurait mises en forme ; cela aurait fourni la matière première des projets de loi que nous voulions établir. Je constate que nous avons été déçus. C'était peut-être une erreur de calcul et du temps a été perdu. Je n'attribue pas spécialement aux partenaires sociaux la responsabilité de ce temps perdu ; cela peut être aussi, comme je vous le disais, le résultat d'un choix ou d'un mauvais calcul du Gouvernement. Enfin, bref, maintenant le Gouvernement a repris l'affaire en main puisqu'il a établi des projets et que, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, ces textes se trouvent devant le Conseil Economique et Social. Donc, voilà la situation.

Sur le premier point, je crois que c'était vous, Monsieur BADIA, qui aviez donné les échéanciers ; mais nous les communiquerons. Nous nous revoyons de toute façon lundi et nous aurons l'occasion de vous les donner. On vous remettra une note, pour ne pas reprendre un débat en séance, en vous fixant les échéances.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- J'allais dire que je n'ai pas les éléments qui me permettent de répondre ici même, mais je les fournirai de manière complémentaire.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Six avis contraires.

Abstentions ? Cinq abstentions.

Le chapitre 80 est adopté.

M. le Directeur Général.-

Chap. 82 - TRIBUNAL DU TRAVAIL.

382.010 - Frais de personnel.....	110.000
382.030 - Frais de fonctionnement	14.500
	<u>124.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur NIGIONI, vous avez la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord mettre en lumière le travail effectué par les membres du Tribunal du Travail qui, dans la discrétion et le dévouement, participent à l'œuvre de justice sociale dont est chargée cette Institution indispensable.

Ces personnes qui ont des mandats d'une durée de 6 ans, généralement reconduits à plusieurs reprises (cette année, seulement 3 personnes sur 20 n'ont pas eu leur mandat reconduit) donnent donc beaucoup de temps et de travail à l'intérêt de notre pays et méritent donc sa reconnaissance.

Pour ma part, alors que j'étais Président du Tribunal du Travail, j'avais obtenu du Gouvernement les crédits nécessaires pour que, lorsqu'un membre n'était pas reconduit dans son mandat, il puisse recevoir une plaquette symbolisant la reconnaissance de la collectivité à sa part prise à la vie de nos Institutions.

Il faut savoir que les membres du Tribunal du Travail sont bénévoles et ne reçoivent aucun défraiement de quelque nature que ce soit. Et cette plaquette était la moindre des reconnaissances à leur égard.

Cette année pour des raisons d'économie ridicule, de 220 euros en l'occurrence, les personnes qui ont cessé leurs fonctions après de très nombreuses années passées

(Adopté ;

MM. Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, MM. Jean-Joseph PASTOR et Jacques RIT votent contre ; MM. Alexandre BORDERO, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO et Stéphane VALERI s'abstiennent).

au service de la collectivité nationale n'auront pas de plaquette, ce qui, par ailleurs, ne leur manquera pas car ils ne sont pas demandeurs. Nous savons qu'un grand nombre de personnes qui siègent bénévolement dans les multiples organisations et institutions nationales le font par conviction et avec, comme seul but, d'être utiles à leur pays.

Cette histoire de plaquette à 70 euros n'a donc probablement pas sa place dans les débats du Budget de l'Etat, mais souligne le ridicule des économies que fait le Gouvernement comparées à certaines dépenses somptuaires. Nous aurons probablement d'autres exemples au chapitre des associations.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Conseiller, je tiens à vous dire que je partage le sentiment que vous portez sur cette situation que j'ignorais. Il est évident que lorsque les gens, avec beaucoup de dévouement et de manière bénévole, se consacrent à des tâches, le minimum que l'on puisse faire, c'est de leur témoigner une reconnaissance, ne serait-ce que d'une manière symbolique comme l'est cette plaquette, et donc nous veillerons à ce que cela soit rétabli.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais ajouter que moi-même, je n'étais pas du tout informé de ceci. Je relève malgré tout avec une certaine tristesse que j'avais donné accord pour que cette plaquette soit faite ; vous m'avez démontré que, finalement, elle n'est pas très demandée. Je le regrette.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Juste pour dire que c'est effectivement vous, Monsieur BADIA, qui aviez autorisé ces crédits pour la première fois, mais ce ne sont probablement pas vos Services qui ont décidé tout seul de faire des économies.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Non, mais

ce n'était pas pour faire de la générosité, mon regret était de constater qu'en fait, ce que je considérais comme une marque de reconnaissance, telle que vous l'évoquiez, n'était pas perçue comme telle par les personnes qui la recevaient. C'est ce que je souhaitais mettre en évidence.

M. le Président.- Grâce à votre intervention Monsieur NIGIONI et à la déclaration du Ministre d'Etat, c'est corrigé.

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES.

384.000 - Postes & Télégraphes	<u>7.137.800</u>
--------------------------------------	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION.

385.010 - Frais de personnel.....	1.218.000
385.030 - Frais de fonctionnement	83.500
385.040 - Achat et entretien matériel.....	197.000
385.050 - Entretien et amélioration	28.300
385.060 - Frais propres à l'activité du service.....	<u>700</u>
	<u>1.527.500</u>

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS.

386.000 - Parkings Publics	<u>12.716.000</u>
----------------------------------	-------------------

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Il est vraiment temps de séparer le Département des Travaux Publics des Affaires Sociales, parce que c'est toujours M. BADIA qui reçoit nos griefs. Ça fait un certain temps déjà que je me lève à cette ligne parce que j'ai eu l'occasion de vous dire, Monsieur BADIA, que je comprenais mal la politique d'augmentation des tarifs des parkings publics.

Or, en regardant le programme gouvernemental d'action en page 178, à nouveau, on a une augmentation de 2 % des stationnements de longue durée. Alors, j'ai une question de fond, parce que lorsqu'on compare la ligne « dépenses » avec la ligne « recettes » pour ce qui est des parkings publics, on se rend compte qu'il y a quand même un bénéfice d'environ de 8 M€, ce qui n'est pas négligeable. Je voudrais savoir une fois pour toutes, si c'est un Service qui est destiné à alimenter les caisses de l'Etat et donc à générer des recettes ou si c'est, comme vous nous l'avez, passez-moi l'expression, « vendu par le passé, un Service qui est destiné à participer à l'effort de qualité de vie, d'urbanisation et d'environnement. Parce que je pense que ça ne peut pas fonctionner ensemble : alors, soit vous continuez à augmenter les prix des parkings comme cela et puis un jour, dans cette enceinte, on viendra vous demander des aides pour payer les parkings à Monaco, mais à la limite si c'est pour générer des recettes, moi je veux bien le concevoir, soit vous nous dites que c'est dans un but environnemental et à ce moment-là, vous baissez plutôt les tarifs plutôt que de les augmenter.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais essayer de répondre, mais ce n'est pas un exercice aisé sans disposer du tableau des tarifs.

Grosso modo, en moyenne, le coût de la vie de l'ordre de 2 % a été intégré en termes de majoration des abonnements.

M. le Président.- Pour les traitements des fonctionnaires, c'était 0,8 % !

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je dis bien en moyenne.

M. le Président.- Excusez-moi, je vais vous écouter jusqu'au bout.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je dis bien en moyenne puisque, en fait, les augmentations sont établies entre 1,32 et 2,04 % selon la nature des abonnements : quelques postes augmentent de manière sensible et il s'agit là de la volonté publique ; ainsi la catégorie « garage » instaurée à l'époque où les parkings, eu égard à leurs capacités, n'étaient pas utilisés à plein, pour permettre à des revendeurs de remiser dans ces stalles des véhicules qui leur étaient momentanément confiés : occasions par exemple ou véhicules en réparation ou autres. Avec l'augmentation de la fréquentation, déjà depuis deux ans, le Gouvernement a considéré, sur ma proposition il est vrai, que cette tarification devait devenir de plus en plus dissuasive, la vocation des parkings publics étant d'abord d'accueillir le public et que cette utilisation à des fins professionnelles était quelque peu contraire à l'esprit d'origine de l'investissement fait par l'Etat. Nous avons ainsi progressivement augmenté, et nous continuerons à la faire jusqu'en 2005, cette quote-part ; ceci peut effectivement, parce que le volume est encore relativement important, expliquer une majoration assez sensible des recettes des parkings. Par contre, si nous nous sommes efforcés de rester à une valeur moyenne légèrement inférieure à 2 %, j'ai essayé de corriger ce qui m'est apparu comme une anomalie. En effet, vous savez que lorsqu'on est locataire d'un immeuble, l'emplacement pour la première voiture était consentie à un tarif très dérisoire mais que, par contre, celui pour le deuxième véhicule était payé au prix fort, ce qui avait laissé dire un jour à quelqu'un que j'avais rencontré : « si je fais le ratio au mètre carré, je paie moins en terme de loyer pour mon salon que pour mon parking ». Nous avons donc entrepris une politique dégressive sur ce dernier poste de façon à s'aligner sur l'augmentation modeste du premier abonnement. Aujourd'hui, et c'est un bien sans doute et tant mieux, le ménage moyen monégasque dispose en effet a minima de deux véhicules. Ce sont les seules retouches que l'on ait apportées, avec quelques autres peut-être pour des catégories qui représentaient peu d'utilisateurs. Nous avons simplement essayé de simplifier un peu la grille de tarification. Mais je ne peux pas dire qu'en dehors de cette majoration qui est, me semble-t-il normale, nous

n'avons pas apporté d'élément qui puisse aller à l'encontre de l'utilisation des parkings, au contraire.

Ce ne sera pas toujours le cas, dans les temps futurs et, si ce type de tarification va pouvoir perdurer encore pendant deux ou trois ans, sans doute faudra-t-il (on commence à y réfléchir sans incidence pratique) avoir des tarifications beaucoup plus dissuasives. Je prends simplement un exemple pour éviter d'allonger le débat : si nous souhaitons que les personnes viennent en utilisant le chemin de fer et ensuite les transports en commun, nous n'avons aucun avantage à favoriser le stationnement de leurs véhicules en Principauté de Monaco. Aujourd'hui, nous sommes dans une valeur moyenne de tarification généralement acceptable. Je ne crois pas que l'on puisse véritablement dire que les parkings soient chers, mais ils le deviendront, c'est évident.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, n'y a-t-il pas une contradiction dans ce que vous venez de dire ? Si j'ai bien compris vous nous dites : lorsque les gens viennent travailler à Monaco, il est préférable qu'ils viennent par des transports comme le train. Evidemment, s'ils viennent en voiture, le Gouvernement va dans l'avenir augmenter la tarification des parkings pour les dissuader de venir en voiture. Bien. Mais alors que faites-vous des touristes qui viennent une journée ? Eux, ils vont peut-être prendre les parkings et donc évidemment lorsqu'ils vont entrer dans les parkings, ils vont peut-être se dire que c'est très cher ! Alors, est-ce que là vous n'êtes pas dans une contradiction ? D'un côté, vous allez mettre en place une politique qui va peut-être faire réfléchir les gens qui viennent travailler en voiture et d'un autre côté, il y a des gens qui eux viennent, non pas travailler, mais pour passer une journée ou deux à Monaco ; ils vont sans doute devoir utiliser les parkings et ils vont être confrontés à ce problème d'augmentation. Alors, est-ce qu'il n'y a pas un juste équilibre à trouver ? Est-ce que le Gouvernement ne se trouve pas là dans une certaine contradiction ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Aujourd'hui, nous n'avons pas touché ce que l'on appelle l'abonnement travail ; il a simplement été majoré dans le pourcentage que je vous ai indiqué, il n'y

a pas donc de dissuasion. A l'époque, on avait même proposé, avec succès, une incitation à venir mettre son véhicule en stationnement à Fontvieille, pour prendre l'autobus pour se rendre au travail à la Condamine. Aujourd'hui, il n'y a pas de changement, j'insiste bien : ce que je vous ai indiqué est une tendance à venir, simplement pour dire que, si aujourd'hui nous sommes dans une moyenne de tarification qui est celle des villes voisines, ce ne devra plus être le cas dans quelques années ; j'ai pris cet exemple, mais il est évident – et vous avez raison de le soulever – que les augmentations qui pourraient être faites pour les travailleurs pendulaires devront certainement s'accompagner, dans le cadre d'une politique générale de transport, d'une incitation à prendre le train, donc à donner un avantage au billet couplé « bus + train » ; de même que s'agissant de l'aspect touristique, faudra-t-il peut-être en certaines périodes baisser la tarification. C'est un ensemble, je n'ai donné qu'un exemple pour indiquer que notre réflexion se poursuit. Il va falloir encore quelques années avant que la physiologie globale de la tarification change. Mais j'insiste, elle n'a pas varié pour l'heure, sauf les deux réajustements évoqués.

M. le Président.- Le Vice-Président souhaite s'exprimer.

M. Claude BOISSON.- Je pense qu'il y a des aspects différents. Il y a celui pour les Monégasques notamment dans les parkings domaniaux : vous vous êtes expliqué à ce sujet et je crois qu'en effet, le fait que vous teniez compte d'un aménagement du prix du deuxième parking est intéressant parce que celui-ci était très élevé et c'était presque un luxe d'avoir un deuxième parking, alors que le premier était à un tarif tout à fait convenable. Ensuite, il y a le stationnement pour ceux qui viennent au quotidien : n'oublions pas qu'il n'y a pas forcément de trains ou de bus avant 6 heures du matin et qu'il y a des personnes qui viennent en voiture en Principauté parce qu'ils travaillent très tôt le matin et très tard le soir et qu'ils contribuent à l'économie. Le principe institué pour les pendulaires dans le Stade Louis II à un prix vraiment très modeste est intéressant ; malheureusement, il ne peut plus tellement se développer parce que je crois qu'il est dans une situation de saturation, qu'il y a des listes d'attente importantes. C'est bien dommage parce que c'était vraiment une solution efficace. Je crois objectivement lorsqu'on va sur Nice, par exemple, ou plus loin, que les prix pratiqués restent tout à fait acceptables en Principauté. Ce qui est intéressant maintenant, c'est de se pencher sur l'avenir : si l'on veut vraiment développer le principe des parkings de dissuasion

– mais là je dirais plutôt périphériques – il faudra proposer des tarifs forfaitaires de dissuasion qui comprendront le coût du parking et de la navette pour le touriste qui vient en Principauté, mais aussi pour les personnes qui y travaillent. Mais là vous devez régler une contradiction : comment préserver les recettes avec des tarifs indexés et parvenir à un objectif de dissuasion ? Il faudra quand même, à moment donné, choisir. C'est-à-dire que les tarifs de parking devront être beaucoup plus aménagés si l'on veut que les personnes restent aux entrées de Monaco. Parce que si la personne vient une journée à Monaco, qu'elle paye 20 ou 25 euros de parking pour ensuite prendre le bus avec tout un carnet de tickets pour la famille, elle ne reviendra pas souvent. Il serait intéressant puisque vous organisez « Monaco Cadeau » et « Absolutement Monaco », que ce qui a été fait pour « Absolutement Monaco » soit fait en permanence. Ce qui avait été fait pour Monaco-Cadeau était remarquable, parce que je crois que c'était une dissuasion intéressante, d'offrir le parking, mais bien sûr on ne peut pas tout faire.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais remercier le Président BOISSON, qui a très bien résumé les perspectives et la réelle problématique. Le constat fait de la saturation du parking du Stade, et aujourd'hui de la quasi-impossibilité de faire jouer le dispositif « parking + transport en commun », préfigure les difficultés que nous allons rencontrer dans quelque temps. Ainsi, ne puis-je que souscrire pleinement à vos analyses et perspectives. Je voudrais simplement ajouter, mais vous le savez tous à Monaco, que si effectivement, j'aurais peut-être dû le dire avant, nos tarifs horaires sont raisonnables par rapport aux villes voisines (vous soulignez que par rapport à Nice ou Cannes, nous sommes inférieurs), nous sommes la seule ville à proposer soit une heure gratuite, soit une heure de franchise, selon les parkings ; je crois que c'est extrêmement apprécié de la part des utilisateurs. Ceci étant, cela ne concourt pas à limiter les bouchons en ville. Il faudra un jour choisir parce que plus on offre de possibilités et de facilités de stationnement, plus on génère l'envie d'utiliser son véhicule automobile. C'est un choix, c'est une alternative, c'est un problème d'environnement.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, Monsieur CUCCHI et ensuite Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Je voudrais rapidement rebondir sur ce que vient de dire M. le Vice-Président, au sujet des tarifs plus que raisonnables pour la

première voiture ; pour une raison d'égalité entre Monégasques, je trouve que le traitement n'est pas équitable sur le niveau des parkings. Il faut savoir que si vous ne résidez pas dans un immeuble domanial qui est sur un parking, le tarif qui vous est applicable est le tarif supérieur. Il me semblerait équitable que, pour la première voiture, quelque soit le lieu de résidence, le tarif puisse être identique pour tout le monde.

M. le Président.- On ne peut que souscrire à votre demande parce que ce que vous dites est équitable.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de cas, mais je regarderai. Effectivement, votre suggestion est tout à fait intéressante.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI sur ce sujet.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit point sur la dissuasion, Monsieur le Conseiller. Je ne pense pas, même si ça entre certainement un petit peu en compte, que l'heure gratuite soit la seule chose qui motive le plus les gens lorsqu'ils prennent leur voiture. Il y a, par exemple, le problème de livraison des courses. J'espère que dans la vision globale de la circulation dans Monaco, il n'y a pas que l'heure gratuite.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite interrogation pour Monsieur le Conseiller aux Travaux Publics. En ce qui concerne les problèmes de circulation, premièrement vous êtes-vous intéressé aux solutions qui ont pu être apportées ailleurs ? Par exemple, la ville de Londres a mis en place plusieurs solutions. A quelle échéance peut-on envisager de voir des solutions efficaces mises en place en Principauté de Monaco ? Je suppose qu'il y en aura plusieurs, qu'il y aura un essaim de solutions, à quelle échéance peut-on envisager de les voir opérationnelles ?

M. le Président.- Je suis sûr que vous ne pensez pas à des interdictions de circuler en centre ville parce que cet essaim risquerait de vous piquer !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, non, je voudrais juste savoir quelle est la réflexion qui a pu se dégager des expériences d'autres villes en matière de circulation.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Nous n'avons pas entamé de contacts avec des villes comme Londres ; nous connaissons effectivement un certain nombre de dispositions. Il n'est pas prématuré de s'en préoccuper à partir de 2004/2005 et d'ailleurs, c'est au Budget 2005 que vous verrez les premières dépenses programmées, l'étude pour le transport en commun en site propre ou des réflexions additionnelles. Il est évident qu'il ne semble pas opportun de prendre des mesures du type de celles que vous évoquez.

M. Jean-Charles GARDETTO.- On a parlé aussi des parkings de dissuasion, on a parlé d'un tramway, on a parlé de beaucoup de choses. Je parlais aussi d'un essaim de solutions...

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, tout à fait. Ce développement d'activités et de mesures ne pourra effectivement prendre effet que lorsque nous aurons achevé les travaux de la dorsale ; c'est donc à partir de 2005 qu'il faut au plus tard commencer à y travailler. On a déjà réfléchi : le plan de déplacement urbain – pour lequel nous avons déjà franchi deux étapes et qui doit se poursuivre par une troisième et une quatrième au long de l'année 2004 – doit nous aider dans cette réflexion. C'est donc à partir de 2009, au plus tard 2010, une fois que les parkings de dissuasion à réaliser dans Monaco dans le cadre des délaissés S.N.C.F. seront effectifs et utilisables, qu'on pourra envisager de véritables mesures plus globales.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc jusqu'en 2010, on est condamné à faire du pare-choc contre pare-choc aux heures de pointe, c'est un peu cela ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- De moins en moins puisque la dorsale va quand même se développer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste rappeler une nouvelle fois ce que j'avais dit mais je crois que c'était en séance privée. Un des problèmes essentiels de la circulation vient du manque chronique de logements qui impose à beaucoup de nos ressortissants d'aller s'exiler en gardant, on va dire, un pied à Monaco et donc de devoir amener les enfants à l'école le matin, les chercher le soir, ce qui leur fait faire des transports inutiles et donc surcharge le réseau routier. En réglant le problème du logement comme il semble que nous soyons en train de le régler, on règlera en grande partie le problème de la circulation. Lorsque, habitant sur le Rocher, je vois le nombre de personnes immatriculées à Monaco qui amènent les enfants à l'école, alors que normalement, il y a des bus relativement intéressants ; et lorsque vous demandez : « pourquoi vous ne prenez pas le bus ? », on vous répond : « mais je n'habite pas à Monaco », eh bien vous comprenez aussi pourquoi c'est surchargé.

M. le Président.- Vous pensez bien sûr à des périodes de quelques semaines ou quelques mois par an, ça va sans dire, c'est-à-dire qu'ils respectent par ailleurs la localisation en Principauté plus de 6 mois par an, conformément aux règles en vigueur, avec le pays voisin. C'est certain, ce n'est pas tiré par les cheveux, il y a un lien entre la politique du logement et la politique des transports ; il est évident que si l'on maintient les Monégasques et la population stable en Principauté, on contribuera aussi à améliorer les problèmes de circulation, vous avez tout à fait raison.

Une dernière intervention avant le vote. Je vous en prie, Monsieur NOTARI, vous avez la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Juste pour rappeler qu'il serait souhaitable que l'on propose des postes de gardiennes de parking.

M. le Président.- Très juste, en séance privée, c'est un sujet qui a été abordé et effectivement, il n'y a aucune raison que des discriminations soient appliquées contre les femmes qui souhaiteraient exercer cette profession ; vous nous en avez d'ailleurs donné la garantie et vous pouvez nous le redire publiquement.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je confirme volontiers : rien ne s'oppose à ce que des dames, jeunes femmes charmantes si possible, postulent à des emplois d'hôtesse d'accueil dans les Parkings Publics de Monaco. J'en serais pour ma part très heureux et les gardiens « mâles » seraient certainement charmés.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY demande la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Monsieur le Conseiller, je reprends cette idée que je vous avais exposée précédemment. Je ne sais pas si vous allez installer des navettes aussi pour les autobus, les autocars, entre un parking plus lointain et le Parking des Pêcheurs, mais je trouve vraiment que c'est dommage de continuer à affecter ce site exceptionnel au logement des cars. On pourrait en récupérer une partie pour la jeunesse ou je ne sais quoi, mais pour d'autres activités plus intéressantes. Et en plus, c'est un lieu isolé permettant d'y faire du bruit.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je dirai que tous ces sujets sont éminemment intéressants – je comprends qu'ils préoccupent le Conseil National – et sont au sein des réflexions de plan du déplacement urbain dont la réflexion est en cours ; j'en ai présenté quelques éléments à l'occasion des réunions des Grands Travaux et je vous proposerai effectivement d'en approfondir les idées.

M. le Président.- Monsieur BADIA, j'allais vous le dire. En conclusion, on voit que c'est un chapitre qui

M. le Directeur Général.-

Chap. 87 - AVIATION CIVILE.

387.010 - Frais de personnel.....	681.000
387.030 - Frais de fonctionnement	11.800
387.040 - Achat et entretien matériel.....	57.900
387.060 - Frais propres à l'activité du service.....	274.800
	<u>1.025.500</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Il ne nous appartient pas de demander, mais d'inciter que les hélicoptères actuels

intéresse beaucoup les Conseillers Nationaux. Pourquoi ? Parce que, au fond, la tarification des parkings a de nombreuses conséquences : ça concerne le tourisme, on en a entendu parler ce soir, ça concerne évidemment les transports, ça concerne aussi la vie quotidienne des habitants parce que les premiers utilisateurs, ce sont quand même ceux qui habitent Monaco qui vont dans les parkings publics pour se déplacer dans leur ville. Donc, je vous demanderai de bien vouloir associer le Conseil National à la réflexion que vous menez sur une évolution des tarifs, en vous demandant de respecter un principe déjà, c'est que Monaco reste toujours concurrentiellement privilégié par rapport aux villes voisines et que les tarifs ne soient jamais ici plus élevés que dans d'autres villes qui nous entourent.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je le confirme volontiers d'autant que je précise qu'a été créé, disons plutôt réaménagé, un Comité de Circulation ; il s'appelle aujourd'hui « Comité de la Mobilité » parce que la mobilité n'est plus limitée à la voiture. Le Conseil National est représenté au sein de cette Assemblée par vous-même, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci pour cette réponse, Monsieur le Conseiller. Je vous propose d'interrompre ce marathon budgétaire en mettant aux voix ce chapitre, avant d'interrompre la séance.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

soient remplacés et on ne peut qu'espérer que, dans la mesure des possibilités, progressivement ceux-ci bénéficient des nouvelles normes. Le nouvel appareil qui est actuellement à l'héliport de Monaco et que, d'ailleurs, Monsieur le Conseiller BADIA a eu l'occasion

de connaître, émet une baisse en décibels considérable selon de nombreux témoignages. C'est un exemple de technicité moderne performante. Espérons que dans l'avenir, les sociétés puissent investir dans ces modèles qui, en matière d'environnement, auront des retombées positives. J'insiste, parce que beaucoup de témoignages confirment que ce n'est pas un petit peu moins bruyant, mais extrêmement moins bruyant.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous rejoins tout à fait, Monsieur le Président ; je crois que c'est de manière très significative que le bruit est atténué, dans tout son échantillonnage de fréquence ; il y a un espoir, au-delà d'une réglementation que nous pourrions prendre mais qui n'est sans doute pas expédiente aujourd'hui, c'est que la flotte des sociétés d'hélicoptères qui fréquentent la Principauté est relativement vieillissante et nécessité pour elles va se présenter de devoir changer leurs machines. Or, les machines dont elles disposent ne sont plus fabriquées et ils se tourneront, je pense naturellement, vers le C 130 et ses dérivés, hélicoptère dont vous avez cité tout à l'heure la présence.

M. le Directeur Général.-

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX.

388.010 - Frais de personnel.....	1.303.000
388.030 - Frais de fonctionnement	15.900
388.040 - Achat et entretien matériel.....	22.500
	<u>1.341.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur les Bâtiments Domaniaux ?

Je mets donc cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 89 - DEUC - ENVIRONNEMENT.

389.010 - Frais de personnel.....	504.000
389.020 - Frais d'études et formation	10.500
389.040 - Achat et entretien matériel.....	203.000
389.060 - Frais propres à l'activité du service.....	77.000
	<u>794.500</u>

M. Claude BOISSON.- Juste un petit point, Monsieur le Président : en matière d'hygiène et de sécurité pour le personnel, il faut savoir que ce seront des conditions de travail bien meilleures pour les pilotes, car ils ont tous tendance à être atteints de surdité après des années de pilotages.

M. le Président.- Nous allons donc mettre aux voix ce chapitre 87.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Je suspends la séance pour une demi-heure.

—————
(La séance est suspendue).
—————

M. le Président.- La séance est ouverte.

Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 90 - PORT.

390.000 - Port	<u>2.633.500</u>
----------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le Port.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET vous avez la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Conseiller, concernant le chapitre sur le Port, vous nous avez dit hier que les prévisions de recettes portuaires avaient été mentionnées sur le Primitif 2004 par précaution, ces recettes devant revenir à la société anonyme d'exploitation des Ports.

Nous ne comprenons pas dans ce cas pourquoi les prévisions de dépenses sont en baisse de 5 %.

Le même souci de précaution aurait dû vous amener à envisager la poursuite de la gestion actuelle et, dans ce cas, prévoir une augmentation des dépenses pour faire face au manque de personnel et améliorer le service proposé aux usagers, ce qui aurait justifié partiellement l'augmentation des tarifs.

Ce qui est gênant dans ces chiffres, c'est qu'ils anticipent clairement le vote de la loi n° 757, fixant les conditions d'exploitation des Ports et nous donnent le sentiment qu'il ne nous reste plus qu'à accepter cette loi.

Les dispositions prises à ce jour par la Direction des Affaires Maritimes concernant son personnel vont d'ailleurs dans ce sens.

Il faut garder à l'esprit que, cette fois-ci, c'est le Gouvernement qui est demandeur de cette loi et que nos attentes concernant la future gestion des Ports ne sont pas toutes satisfaites, en particulier sur la représentativité du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation.

Les plaisanciers, les professionnels du nautisme et le personnel portuaire doivent rapidement sortir du blocage qui s'est installé depuis 3 ans, depuis la création de la Société d'Exploitation des Ports. Il en va de l'image que nous voulons donner à la plaisance internationale.

En dehors de toute considération politique, il y a une ligne budgétaire sur les dépenses portuaires qui est relative à la consommation d'eau et qui représente 200.000 €.

En général, l'eau qui est utilisée par les plaisanciers finit sa course dans la mer. Est-ce qu'il serait abusif de prétendre de la Société Monégasque des Eaux, qu'elle ne facture plus les frais de traitements des eaux usées dans ce cas-là, puisque c'est de l'eau qu'elle n'a pas à traiter.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a un premier point que je peux traiter puisque M. BADIA était en train d'entrer dans la salle, c'est celui où vous vous étonnez de l'inscription de crédits, alors que la loi n'a pas encore été votée. C'est une inscription de précaution et il va de soi que c'est en fonction du vote de la loi que les crédits seront utilisés ou non.

Bien entendu, le pouvoir législatif du Conseil National n'est pas entamé par le fait qu'il y a des crédits inscrits de manière à se prémunir contre des développements éventuels.

M. le Président.- Est-ce que Monsieur BADIA veut ajouter quelque chose ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Non, j'aurai répondu effectivement comme le Ministre d'Etat, il s'agit d'une inscription de précaution, tout en indiquant bien sûr que nous sommes très désireux de voir cette structure prendre effet et donc gérer le dispositif. En attendant, les choses seront gérées par le Service de la Marine.

J'ai bien noté, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, votre remarque concernant l'eau, dont je sais qu'effectivement, c'est une incidente facturée *a priori* par la société, au mètre cube consommé. A ma

connaissance, mais elle remonte à quelques années, à l'époque où j'avais développé le dispositif informatique qui permettait la facturation, il n'y avait pas de singularité ; mais c'est une question qui peut se poser. J'en prends note.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Je ne pense pas voler l'intervention à M. NOTARI, je n'avais pas vu son doigt, je ne parle pas en son nom, mais je voudrais rappeler une de ses interventions.

Monsieur le Conseiller, vous nous aviez présenté à la suite d'un concours d'architecture différents projets sur le Port et un lauréat avait été désigné ; M. NOTARI avait fait une remarque très pertinente avec beaucoup d'humour en disant que, comme vous l'aviez souligné, si on enlevait ce que j'appellerai les petites tours et si on enlevait une partie du parquet en teck, ce que l'on comprend tout à fait pour les raisons que vous nous avez expliquées, il ne reste plus grand chose du concours.

Alors aujourd'hui, est-ce qu'il y a une étude qui a été faite, est-ce que vous êtes en mesure de nous présenter bientôt ce nouvel aménagement du Port ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, j'indiquerai que pour des raisons technico-administratives le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été proposé au lauréat a mis un petit peu plus longtemps à voir le jour ; mais il a été signé depuis quelques semaines à peine. C'est donc vraisemblablement vers la fin du mois de mars que je pourrai disposer effectivement des premiers travaux, c'est-à-dire du schéma d'aménagement, les premières esquisses de décoration.

Je tiens à vous rassurer si je peux le faire : le cabinet avait accepté de travailler sur les secteurs en cours de construction ; et si certains aménagements n'ont pas encore pris corps puisqu'ils sont à décider de manière globale, les réservations nécessaires ont été mises en place pour éviter de faire et défaire.

Ainsi, dans le concept même, la prise en compte du parti architectural est aujourd'hui adoptée et intégré.

M. le Président.- Toujours sur le Port, Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Pour ce qui est de la gare maritime, vous nous aviez parlé des problèmes de sécurité et aussi des évolutions qui avaient dû être faites suite aux attentats du 11 septembre. Est-ce que là-aussi, vous auriez quelque chose à nous présenter ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Physiquement non. Les réflexions ont été poursuivies, un certain nombre d'hypothèses ont été émises au titre de la sécurité avec l'évolution de la convention Solas dont les règles deviendront effectives au mois de juillet de l'année prochaine. Je peux indiquer que nous connaissons aujourd'hui, par le biais de la réflexion de la société du Port, le flux de passagers à traiter ; nous allons donc être en mesure de procéder au lancement des consultations pour l'aménagement intérieur des gares maritimes ; dans les divers scénarii – ils ont été au nombre de quatre, je crois, étudiés – l'utilisation de la digue sera bien entendu possible et respectera les critères imposés par la convention Solas, sauf dans un cas. Mais je crois que c'est presque évident : s'il y avait, au sein d'un bateau, la déclaration officielle d'un phénomène présumé dangereux reconnu. Dans cette hypothèse, le bateau resterait en rade pour éviter la proximité de la terre ; mais la configuration de nos milieux le justifie déjà en soi quel que soit l'aménagement de l'ouvrage digue. Donc, c'est de manière exceptionnelle, il faut bien l'espérer, que la digue pourra éventuellement être non fréquentée.

M. Bernard MARQUET.- Si je vous ai bien compris, cette convention entre en action au mois de juillet ; est-ce qu'il est raisonnable de penser que nous serons en conformité pour recevoir les bateaux ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, absolument. Même si on est encore en phase provisoire. Il sera tout à fait loisible d'accueillir des bateaux dans les conditions requises.

M. le Président.- Je voudrais profiter de cette séance publique pour donner quelques informations sur la réflexion du Conseil National concernant le vote du projet de loi pour la création d'une société d'exploitation des Ports.

Le Conseil National, à travers sa Commission des Finances, étudie ce projet depuis un certain nombre de mois mais attendait des réponses et des informations

avant de l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance publique pour l'examiner.

Donc, nous avons d'abord demandé à avoir des garanties sur les augmentations de tarifs qui seraient pratiquées après le vote confiant à cette société la gestion des Ports. Je dois dire que, aujourd'hui, nous avons des garanties concernant notamment les plaisanciers monégasques et les plaisanciers du pays pour qu'ils puissent ne pas subir des augmentations de l'ordre de 1 à 10, tel que l'on pouvait l'imaginer au début des discussions ; je n'y reviendrai pas dans le détail, mais nous avons les réponses que nous espérions sur ce point.

Ensuite, nous nous sommes préoccupés des intérêts des professionnels du Port ; là, nous commençons à avoir quelques garanties mais nous ne pouvons pas dire que nous soyons parfaitement informés de ce que vont devenir les différents commerçants et les entrepreneurs qui travaillent sur le Port. C'est un point important sur lequel nous aurons à recevoir des informations début 2004.

Et puis, nous avons demandé un plan en marketing et un plan de gestion pour voir justement quelle serait la façon dont les services aux plaisanciers seraient offerts, les prix pratiqués et les études économiques réalisées pour l'avenir. Nous avons reçu depuis relativement peu de temps, Monsieur le Président de la Commission des Finances, il y a environ trois semaines, les informations que nous attendions. Donc je tenais à rappeler cela pour expliquer pourquoi nous n'avons pas pu inscrire ce texte à l'ordre du jour d'une séance publique avant la fin de cette année, parce qu'il faut que l'on sache que le jour où nous nous serons prononcés sur ce texte, eh bien, évidemment, ce sera beaucoup trop tard pour demander de quelle façon la société des Ports exploitera la concession qu'éventuellement les pouvoirs publics lui auront conférée.

Donc si nous avons reçu ces informations lorsque nous les avons demandées, nous aurions pu aller plus vite et nous avons l'intention, sans aucune manœuvre de diversion de notre part, d'examiner bien sûr lors de la session de printemps, ce texte important pour l'avenir du Port, après avoir obtenu les dernières informations qui nous font encore défaut.

Le Conseil National doit faire son travail convenablement et il ne peut évidemment pas voter un texte sans obligations précises pour la société qui se verra confier une concession publique et sans garanties stratégique, économique et sociale, qui devront bien sûr être données aux élus pour que ce texte recueille un vote favorable du Conseil National. Je vous propose, Monsieur le Président de la Commission des Finances

qui connaissez bien ce dossier, de compléter ce que je viens de dire.

M. Vincent PALMARO.- Uniquement pour aller dans le même sens. Nous en avons parlé, il y a deux jours : effectivement, Monsieur le Conseiller pour les Finances nous a dit qu'il nous transmettrait rapidement le compte d'exploitation prévisionnel, probablement sur quelques années.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je l'ai remis ce soir.

M. Vincent PALMARO.- Bien, très bien. Il reste, Monsieur le Président, la représentation des professionnels qui pose difficulté.

M. le Président.- Vous savez que le Conseil National possède un droit d'amendement depuis la révision constitutionnelle de 2002, à l'exception des lois de Budget. Donc si nous considérons qu'il est important que des professionnels ou des usagers soient représentés dans cette société au Conseil d'Administration, comme c'est le cas dans la plupart des Sociétés de ce type dans les autres pays européens, il appartiendra au Conseil National de faire l'amendement nécessaire et puis au Gouvernement de prendre, lui aussi, ses responsabilités et s'il préfère retirer le texte... nous, nous n'étions pas forcément demandeurs.

Je dirai que pour une fois – les Rapporteurs des textes précédents et les Présidents des Commissions concernés par les textes précédents me comprendront – la pression ne sera pas sur le Conseil National, car comme nous ne sommes pas demandeurs, si le Gouvernement ne veut pas de nos amendements, eh bien, il ne pourra pas nous faire de chantage au retrait du texte, parce que cela ne nous dérangera pas.

Donc rendez-vous au début de l'année 2004, je pense que nous pouvons espérer une oreille attentive aux amendements du Conseil National, sur ce projet de loi attendu par le Gouvernement.

M. Vincent PALMARO.- La difficulté porte sur la participation en tant qu'Administrateur de l'ordre de deux personnes représentant les professionnels, j'ai eu l'occasion de l'expliquer au Gouvernement.....

M. le Président.- ... et les plaisanciers.

M. Vincent PALMARO.- Oui, nous avons proposé au Gouvernement que ces associations puissent choisir trois ou quatre candidats pour les soumettre au Ministre d'Etat qui pourrait choisir parmi ceux-ci.

Je pense qu'actuellement, la rupture qu'il y a entre ces différents types de professionnels et l'existence de relations sommaires entre eux et le Conseil d'Administration ne les rapprochent pas. Et je pense que s'il y avait deux représentants de ces professionnels au Conseil d'Administration, ils joueraient certainement la courroie de transmission entre ce qui se passe sur le terrain et les orientations prises par le Conseil d'Administration ; au passage, je rappelle que la notion de majorité avec deux personnes supplémentaires n'est pas posée, compte tenu du nombre d'administrateurs.

M. le Président.- Il y a douze personnes, je le rappelle, il y a douze Administrateurs, deux de plus ne changent, bien sûr, pas l'équilibre du Conseil.

M. Vincent PALMARO.- Et ce que nous pensons, c'est que ces deux personnes pourraient certainement assurer, dans une bonne mesure, la communication entre les décisions du Conseil et la réalité du terrain ; cela diminuerait fortement les frustrations et diminuerait de ce fait les remarques et les rumeurs qui portent atteinte au bon climat et parfois à l'efficacité

M. le Directeur Général.-

Chap. 91 - AMENAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT.

391.010 - Frais de personnel.....	1.046.000
391.030 - Frais de fonctionnement	19.000
391.040 - Achat et entretien matériel	125.200
391.050 - Entretien et amélioration	463.500
391.060 - Frais propres à l'activité du service.....	300.000
	<u>1.953.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Pas d'intervention, je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Vous pouvez motiver votre vote, Monsieur MARQUET ?

M. Bernard MARQUET.- Je vais vous motiver mon vote. Je n'ai pas voulu voter une recette concernant

certainement. Monsieur le Conseiller SPILLOTIS-SAQUET qui est Rapporteur du projet connaît bien également ce problème.

M. le Président.- Est-ce que Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir ?

Je vous en prie, Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Juste sur une sorte de point d'ordre, Monsieur le Président : vous avez évoqué le chantage du Gouvernement au retrait des textes ; je suis sûr que c'est allé au-delà de votre pensée. Le Gouvernement simplement apprécie ses responsabilités, le bien public etc... ce qui peut le reconduire à retirer des textes ; mais ça n'est pas dans un esprit de chantage.

M. le Président.- Je vous donne acte que le mot est fort ; disons la forte pression pour faire comprendre que le texte pourrait être retiré, si vous voulez, pour être diplomate.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur le Port, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le 90 chapitre est adopté.

(Adopté).

l'usine d'assainissement, je préfère voter une abstention au niveau de la dépense.

M. le Président.- Alors, moi je pensais que sur le plan technique, c'était plutôt la page 22, qui concerne l'usine d'incinération. Chapitre 1, Section 5, page 22. Il faudrait qu'on s'entende, par rapport à l'usine d'incinération je pense que c'est plutôt techniquement sur le chapitre 1.

M. Bernard MARQUET.- Alors j'ai fait une erreur.

M. le Président.- Donc, je vous donne rendez-vous au chapitre concerné.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- L'assainissement dans le cadre de cet article correspond à « l'égout ».

M. le Président.- Voilà, il s'agit là de l'épuration, donc ce serait assez étonnant par rapport à votre motivation. A moins que ce soit contre l'usine d'épuration ! Monsieur RAYMOND vous voulez intervenir ?

M. Daniel RAYMOND.- Non, je suis désolé, je voulais intervenir parce que s'agissant du Port on est toujours un peu « coincé » dans nos préoccupations entre le Port et la Digue. Ce qui m'interpelle, c'est l'organisation du

port et « à l'intérieur du Port », auquel il faut bien entendu associer les propriétaires de navires qui fréquentent le Port puis les croisiéristes qui sont, eux, directement à associer à la Digue qui joue, comme vous le savez, un rôle de « distributeur des croisiéristes », si vous acceptez cette définition. Je souhaiterais aussi parler de la gare maritime en particulier. Donc est-ce que j'en parle dans le cadre du fonctionnement du Port ou vous préférez que j'en parle dans le cadre de la Digue ?

M. le Président.- Ecoutez, là je vous laisse faire ce que vous souhaitez, je n'ai pas d'opinion particulière. Donc, on peut mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 92 - CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS.

392.010 - Frais de personnel.....	562.000
392.020 - Frais d'études et formation.....	128.500
392.030 - Frais de fonctionnement.....	22.600
392.040 - Achat et entretien matériel.....	32.400
392.060 - Frais propres à l'activité du service.....	456.300
	<u>1.201.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 93 - DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME.

393.010 - Frais de personnel.....	433.000
393.030 - Frais de fonctionnement.....	23.000
393.040 - Achat et entretien matériel.....	2.000
	<u>458.000</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, après la multitude d'observations négatives que vous avez dû endurer, à ce stade, permettez-moi de vous adresser quand même des compliments.

Nous avons reçu depuis le début de notre législature, et cela se faisait déjà précédemment, un certain nombre de documents, d'informations assortis de présentations info-graphiques (vidéo et infographique) où vous nous donnez une multitude d'indications. Je crois que c'est une très bonne pédagogie en matière de communication, et nous vous invitons à continuer à le faire, mais je voudrais quand même dépasser le stade du compliment pour vous faire une suggestion.

Compte tenu qu'un certain nombre de sujets sont amenés à évoluer et à être modifiés, pouvez-vous, s'il vous plaît, au fur et à mesure lorsqu'il y a une modification, nous transmettre la fiche modifiée correspondante ? Cela nous permettra – je crois que c'est très important – d'avoir l'information de l'évolution, de ne pas attendre la prochaine réunion des grands travaux. Car ces documents sont, il faut le reconnaître, très bien présentés et sont vraiment une source d'information extraordinaire, sur le plan de l'aménagement du territoire de la Principauté et de toutes les opérations que vous avez envisagées.

Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur BADIA voulez-vous faire un commentaire ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne peux que remercier le Président BOISSON de la courtoisie et de la bouffée d'oxygène qu'il me donne. Bien sûr, nous actualiserons et vous aurez les fiches ; mais je voudrais simplement dire – je crois que je l'avais déjà indiqué – que j'avais fait éditer par la Direction de la Prospective il y a deux ans environ, ce que j'ai appelé « la politique d'équipement de Monaco », un classeur qui traite de plusieurs sujets et donne notamment des informations à caractère statistique importantes et évolutives. Je vous ferai parvenir au début de 2004, les fiches actualisées et pour les Conseillers Nationaux nouveaux (qui ne disposaient pas du document d'origine) un document complet. C'est, là aussi, une source d'information intéressante qui sera actualisée de manière régulière.

Je voulais ainsi répondre à votre interrogation : cela s'est fait, cela se fait et cela se poursuivra.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Il s'agit d'une petite suggestion, je suis désolé de devoir vous la présenter en public. Peut-être serait-il intéressant que votre Directeur de la Prospective change la page de garde chaque fois qu'est agrafé un projet différent, parce qu'on a toujours la même page de garde, alors la lecture des dossiers, devient compliquée. Une belle page de garde différente pour chaque catalogue serait à mon avis ce serait beaucoup plus simple à archiver et même à lire.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui bien sûr, pas de problème, on regardera comment améliorer ce document.

M. le Président.- Il y a encore M. SPILIOTIS-SAQUET qui souhaite intervenir sur ce sujet. Vous avez la parole.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Très rapidement, pour relever qu'à la tête de la Direction de la Prospective, il y a un Monégasque, donc c'est qu'on a quand même des Monégasques performants.

M. le Président.- Vous connaissez le nom, vous ?

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président si vous le permettez, une pointe d'humour. A travers tous ces compliments, je suis heureux, c'est ma famille, c'est mon frère.

M. le Président.- Voilà, maintenant vous avez trouvé le nom, Monsieur RAYMOND !

Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

e) SERVICES JUDICIAIRES.

Chap. 95 - DIRECTION.

395.010 - Frais de personnel.....	659.300
395.020 - Frais d'études et formation	25.200
395.030 - Frais de fonctionnement	230.300
395.040 - Achat et entretien matériel.....	4.000
	918.800

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA souhaite intervenir.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci Monsieur le Président.

Très brièvement, le chapitre de la Direction des Services Judiciaires m'inspire une intervention sur l'effectif de nos cours et tribunaux, et plus particulièrement sur celui de la Cour de Révision qui, comme chacun le sait, à l'instar de la Cour de Cassation, est la plus haute juridiction en matière judiciaire. Elle est donc amenée à dire le droit et à unifier la jurisprudence monégasque, c'est dire son importance dès lors que notre lisibilité et notre efficacité juridique en dépendent.

Or, il semble que son effectif ne soit pas complet et que tous les postes ne soient pas pourvus. Alors, je sais,

Monsieur le Ministre, que vous allez me répondre que cette question concerne la Direction des Services Judiciaires, je voulais simplement la souligner publiquement car elle concerne aussi les justiciables et le pays tout entier.

Donc, si vous pouviez passer le message.

M. le Ministre d'Etat.- J'allais précisément vous répondre, en allant au-delà de ce que vous prévoyez, que j'allais passer le message.

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX.

396.010 - Frais de personnel.....	3.005.000
396.030 - Frais de fonctionnement	820.600
	3.825.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Plusieurs observations : la première, c'est une question que je dirigerai vers Monsieur le Ministre d'Etat, puisque le Service des Etudes Législatives dépend de lui. Monsieur le Ministre, nous nous sommes

laissés dire qu'il y aurait des projets de loi en gestation sur le statut des magistrats et un conseil supérieur de la magistrature : est-ce exact ? Et si oui, à quelle échéance envisagez-vous de saisir le Conseil National ? Première question.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous avoue que je suis sans information à ce stade, mais je vais me renseigner et je vous le ferai savoir.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Deuxième point : il semblerait que l'activité des juridictions monégasques s'intensifie et que, notamment, les Cabinets d'Instruction tournent de manière assez chargée. Il serait sans doute opportun de voir un nouveau Cabinet créé : est-ce une éventualité que le Gouvernement, bien évidemment avec les Services Judiciaires, peut envisager ? D'autre part, il existe dans certains pays, une fonction intermédiaire qui est la fonction d'assistance de justice qui seconde les Magistrats pour préparer les décisions et pour faire des recherches : est-ce que ce genre de fonction est envisageable et pourrait-elle être créée en Principauté ? Je pense, là aussi, que vous allez vous concerter avec la Direction des Services Judiciaires pour faire une réponse, à moins que vous en ayez une toute prête ?

M. le Ministre d'Etat.- Toute prête non, mais j'ai quelques idées. Sur la première des deux nouvelles questions que vous avez posées, je ferai le relais, mais je m'efforcerai qu'il y ait une réponse. En ce qui concerne les assistants de justice, à ma connaissance, il y a déjà deux assistants de justice.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je crois qu'ils ont été nommés Magistrats, entre-temps, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux simplement terminer là-dessus parce que mon attention a été attirée sur ces situations dans la mesure où elles ne s'intégraient pas dans celles qui sont soumises, disons, aux règles de la convention de 1930.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, effectivement, ce serait hors convention 1930.

M. le Ministre d'Etat.- Qui offre des perspectives supplémentaires pour de jeunes Magistrats monégasques.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Absolument, et pour alléger également le travail des magistrats en poste.

Je vais poursuivre. Nous constatons Monsieur le Ministre, une diminution des crédits de la ligne « assistance judiciaire », qui nous conduit à manifester une certaine inquiétude, tout à la fois avec l'échéance qui arrive de l'Ordonnance qui prévoit l'indemnisation de cette assistance judiciaire au 31 décembre 2003. Alors ma question est juste de savoir si le Gouvernement entend pérenniser cette indemnisation et si cette diminution de crédit n'est que temporaire, ou

bien si on s'achemine effectivement vers un affaiblissement de ce poste.

M. le Ministre d'Etat.- Non, bien entendu cette situation sera pérennisée et le crédit a été prévu pour avoir une inscription ; en cas de besoin, eh bien, on réajustera au moment du Rectificatif. Mais, sur le principe même, il y a pérennisation du système.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Dernière intervention en matière de justice. Monaco, d'une manière générale est lié par un accord – je crois que c'est l'accord de 1908 – avec la France, pour que les condamnés par une juridiction monégasque accomplissent leur peine dans un établissement pénitentiaire français. Une affaire récente a vu la juridiction niçoise libérer un condamné à Monaco à 5 ans d'emprisonnement, sur le fondement d'une disposition législative française prévoyant que ne peuvent se trouver dans les prisons françaises que les détenus condamnés aux peines telles que prévues par le Code pénal français. En l'espèce, le Code pénal français prévoyait – je crois que c'était une histoire d'abus de confiance – une peine maximale de 3 ans, alors que le détenu avait été condamné, selon les lois monégasques, à une peine de 5 ans. Le détenu en question a donc été libéré, la juridiction niçoise remettant de cette manière en cause une décision définitive et souveraine des juridictions de Monaco. Cette situation nouvelle pose le problème suivant : soit Monaco modifie ses textes et aligne ses peines sur les peines françaises, soit Monaco signe avec la France un accord par lequel la France fait exécuter aux condamnés à Monaco les peines telles qu'établies par les juridictions monégasques, sans possibilité de remise en cause.

Quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- J'avais relevé cette affaire comme vous l'avez fait et j'avais été également très choqué de la décision qui avait été prise dans le pays voisin. A ma connaissance, le Directeur des Services Judiciaires a demandé qu'appel soit fait de cette décision.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais appel ne peut être fait en France que par l'Autorité française, l'Autorité monégasque n'étant pas partie.

M. Thomas GIACCARDI.- Non, non, il y a bien un appel qui a été intenté.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce qu'il y a une position de principe sur la difficulté qui survient dans cette circonstance ?

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que cet exemple appellera jurisprudence et une position de principe sera arrêtée ; mais encore une fois, là, vous m'interrogez sur des affaires que je ne pilote pas, comme vous le savez. Mais le sens de la réaction monégasque me paraît évident ; chaque fois que ce type de circonstance pourrait se présenter, il en sera de même.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 97 - MAISON D'ARRET.

397.010 - Frais de personnel.....	1.294.000
397.030 - Frais de fonctionnement	50.500
397.040 - Achat et entretien matériel.....	215.000
397.060 - Frais propres à l'activité du service.....	226.100
	<u>1.785.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention je mets ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECTION 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES.

401.130 - Charges sociales - Titulaires	48.190.800
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....	12.056.700
401.231 - Caisse prévoyance retr. avocats	118.000
	<u>60.365.500</u>

M. le Président.- Je met ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE.

402.257 - Frais de Justice.....	100
402.265 - Transport & déménagements fonction.....	20.000
402.317 - Réparations civiles.....	35.000
402.330 - Prestations services téléphoniques.....	2.784.000
402.331 - Nettoyage locaux : Personnel.....	941.900
402.3311 - Nettoyage locaux : Prestations.....	1.829.000
402.334 - Eau, Gaz, Electricité, Climatisation, B.D.	1.790.000
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.	422.000
402.337 - Logements de fonction.	1.534.000
402.338 - Location de locaux usage administratif.....	1.516.000
402.3391 - Assurance immeubles.....	905.400
402.3392 - Assurance véhicules, bateaux.....	182.000
402.371 - Habillement du personnel administratif.....	13.000
	<u>11.972.400</u>

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, vous avez la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir pour avoir une précision au niveau de la ligne 402.3391, concernant l'assurance d'immeubles : je vois que cette ligne a été augmentée de 170.000 €. Y aurait-il de nouveaux immeubles dont on ignorerait l'existence ? Plus sérieusement, cette augmentation importante se justifie-t-elle par, je ne pense pas à la Digue, mais...

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Si, c'est justement la Digue.

M. Bernard MARQUET.- Alors, vous avez trouvé un assureur ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On a trouvé un assureur ; on était en négociation, il y avait plusieurs options. On a limité la couverture sur la partie de la Digue semi-flottante, on a exclu le terre-plein et la contre-jetée.

M. Bernard MARQUET.- Donc, c'est une très bonne nouvelle.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET sur le même sujet, vous avez la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Très rapidement : est-ce que la rotule est incluse dans la Digue semi-flottante ? Parce que c'est quand même le point critique.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je regarderai. La Digue est assurée contre les chocs, c'est une assurance dommage, c'est donc contre les chocs des navires. Alors, si vous voulez, c'est le contenant ; je ne suis pas certain mais il faut que je vérifie, c'est une question trop précise que vous me posez.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI, nous vous écoutons.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, c'est une assurance mais ce n'est pas du tout une garantie décennale ? C'est bien le Gouvernement qui assure, enfin qui fera office d'assurance pour la Digue ? S'agissant de la décennale, il n'y aura pas d'assurance décennale pour la Digue ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne peux vous répondre précisément, les assureurs ont considéré la Digue comme un immeuble. Alors, une garantie une fois livrée du type « décennale », je ne pense pas que les Travaux Publics aient souscrit une assurance de cette nature.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets donc ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL.

403.352 - Mobilier des Services Administratifs	321.500
403.353 - Mobilier des Etablissements d'enseignement	247.000
403.3541 - Entretien & manutention matériel éducatif.....	133.000
403.3542 - Entretien & manutention matériel administratif	123.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	112.800
403.356 - Mobilier des Eglises	15.000
403.368 - Matériel informatique Services Administratifs.....	1.645.000
403.3681 - Matériel informatique Etablissements d'Enseignement	453.000
403.369 - Entretien matériel informatique Services Administratifs	29.000
403.3691 - Entretien matériel informatique Etablissements d'Enseignement	6.000
403.370 - Location photocopieurs Services Administratifs	230.000
	<u>3.315.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 4 - TRAVAUX.

404.381 - Petits travaux et entretien.....	2.015.000
404.382 - Grosses réparations	4.299.000
404.383 - Réparation & entretien Ambassades	467.500
	<u>6.781.500</u>

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, vous avez la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Deux façades du Lycée Albert 1^{er} ont été refaites en un temps record : celle qui donne sur le Musée Océanographique et celle qui donne sur la petite ruelle

entre le lycée et l'ancienne école primaire qui est devenue maintenant le Centre de la Jeunesse.

Je reconnais que le travail est impeccable. Donc, je ne peux là que féliciter le Service des Travaux Publics car je crois que c'est lui qui a pris en charge les travaux. Ceci dit, rassurez-moi : il y a une troisième façade qui, elle, donne du côté de la Mairie. Est-ce qu'elle a été refaite ?

M. le Président.- Est-ce qu'un membre du Gouvernement peut répondre ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- S'il pose la question, c'est que la réponse est non.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne peux pas répondre.

M. le Président.- Mais vous, Monsieur CELLARIO, qui êtes souvent au lycée, j'allais vous dire, vous devriez le savoir, vous n'avez pas observé si la façade avait été refaite !

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Elle n'a sans doute pas été faite, mais ce que je ne peux pas dire c'est quand elle va se faire ou si elle va se faire.

M. Claude CELLARIO.- Non, mais il n'y a pas de malice, Monsieur le Conseiller : elle n'a pas été faite et pourtant c'est celle qui est le plus endommagée. Alors, dans ma réflexion, je m'étais dit, comme on ne la voit pas, ils mettront du temps à la refaire.

M. le Président.- Dites-moi, vous commencez à prendre l'habitude de certaines interventions gouvernementales Monsieur CELLARIO, c'est-à-dire qu'il faut vous faire accoucher de ce que vous voulez dire, parce qu'on n'avait pas bien compris ! Bien. Monsieur GARDETTO, vous voulez intervenir ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je voudrais intervenir sur les Ambassades : la réparation et l'entretien des Ambassades.

Je vois qu'en 2003, on avait 470.000 € et en 2004, on a 417.000 € ; alors est-ce que les Ambassades

monégasques sont en si piteux état qu'elles nécessitent autant de travaux et si c'est le cas, de quel ordre et à quel endroit ?

M. le Ministre d'Etat.- Le détail, je l'ignore ; mais je sais que, par exemple, il y a d'assez gros travaux à Bruxelles avec un changement du chauffage central. Ailleurs, je n'en sais rien. Je crois en tout cas très souhaitable que ce patrimoine à l'extérieur soit régulièrement entretenu.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis tout à fait favorable à l'entretien des Ambassades, mais je m'inquiétais parce que je me disais que, si elles coûtaient chaque année cette somme-là, elles devaient être en bien mauvais état.

M. le Ministre d'Etat.- L'Ambassade à Madrid n'avait pas été occupée pendant deux ans ; donc il y a eu, de ce côté-là aussi, quelques dépenses. A l'Ambassade à Bruxelles, il y a eu le changement que l'on sait, qui a entraîné une nouvelle appréciation de la qualité de la maison et, éventuellement, un certain nombre de travaux dont des choses fondamentales ; il y a eu également un changement à Berne. Tout cela me paraît dans la nature des choses. Et ensuite, se poursuit, comme on me l'indique, le programme sur Rome qui est un programme étalé sur trois ans.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie de ces précisions, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS.

405.111 - Crédit provisionnel - titulaires	229.000
405.211 - Crédit provisionnel - non titulaires	229.000
	<u>458.000</u>

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER.

406.000 - Domaine immobilier	<u>14.533.700</u>
------------------------------------	-------------------

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER.

407.000 - Domaine financier	<u>3.779.500</u>
-----------------------------------	------------------

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECTION 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT.

501.231 - Déficit Caisse Complémentaire Retraite.....	100
501.4321 - Nettoyement de la ville	6.200.000
501.4322 - Collecte et incinération.....	5.300.000
501.4323 - Assainissement collecte pneumatique	<u>85.000</u>
	<u>11.585.100</u>

M. le Président.- Qui demande la parole ?
Monsieur Notari, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- J'avais prévu de faire une intervention à ce poste-là, étant donné qu'on avait déjà parlé des déchets dans une autre rubrique. Je voulais donc ne pas refaire mon intervention mais bien insister sur le problème du tri des déchets et qu'il faut absolument qu'on fasse quelque chose. Merci.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, vous allez expliquer votre vote maintenant.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Dans mon esprit et pour la cohérence, je préfère m'abstenir de voter et même voter contre une dépense plutôt qu'une recette.

M. le Président.- Une cohérence tout à fait, par rapport au vote de défiance qui a été fait l'autre soir dans les recettes sur l'usine d'incinération, il y a évidemment une logique à le poursuivre sur ce chapitre. Monsieur le Président de la Commission des Finances, je pense que vous pouvez peut-être expliquer le vote de tout le groupe, sans que chacun redonne encore des explications.

M. Vincent PALMARO.- Au niveau des recettes de l'autre soir, comme le dit notre collègue Bernard MARQUET, il y a eu abstention. Je rappelle que, si on refuse les dépenses et qu'on ne refuse pas sur le papier les recettes, c'est pareil, parce que sans dépense, on n'aura aucune recette. Mais enfin, pour être cohérent, à mon sens, je propose que ceux qui ont voté l'abstention sur les recettes s'abstiennent également sur les dépenses.

M. le Président.- Monsieur NIGIONI, vous avez la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit mot pour rappeler le vote qui avait eu lieu sur le chapitre des recettes : il ne faut pas oublier que la manifestation que certains ont prononcée ou montré, au niveau du vote des recettes, c'était aussi sur le chapitre de la S.B.M.

M. le Président.- Tout à fait, et la S.B.M. ne figure à aucun autre chapitre du Budget.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Voilà, alors que maintenant, on se retrouve au problème des dépenses.

M. le Directeur Général.-

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC.

502.434 - Consommation	630.000
502.435 - Entretien des installations.....	1.258.000
	<u>1.888.000</u>

M. le Président.- Monsieur RAYMOND désire prendre la parole. Je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président. J'ai déjà entendu parler dans cet hémicycle, lors de

M. le Président.- Tout à fait. Donc, on a bien compris que ceux qui n'ont pas voté les recettes ne voteront pas non plus les dépenses, qu'ils s'abstiennent ou qu'ils votent contre, c'est leur choix personnel. Je voudrais simplement rappeler au Gouvernement – voilà à nouveau un point d'ombre dans les discussions budgétaires – que notre vote, je dirais, de mécontentement sur ce chapitre, c'est pour vous demander de limiter l'apport de déchets extérieurs à la Principauté et certainement pas de les augmenter ; c'est pour vous demander de faire, plus vite que ce qui est prévu, les mises aux normes nécessaires pour lutter contre les rejets de l'usine et c'est aussi pour vous demander de réfléchir très sérieusement à fermer cette usine à moyen terme, pour pouvoir aller brûler ailleurs qu'à Monaco ces déchets. Je crois que sur tous ces sujets, nous nous sommes très longuement expliqués. Je vais donc mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Treize avis contraires.

Abstentions ? Six abstentions.

Le chapitre premier est rejeté.

*(Rejeté ;
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Alexandre BORDERO,
Jean-Michel CUCCHI, Jean-Charles GARDETTO,
Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI,
Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT et
Christophe SPILIOTIS-SAQUET votent contre ;
Mme Michèle DITLOT, M. Vincent PALMARO,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA,
MM. Jean-Joseph PASTOR,
Jean-François ROBILLON et Stéphane VALERI
s'abstiennent).*

précédentes réunions, de la faiblesse dangereuse des éclairages situés dans le quartier de Fontvieille, où il était question justement d'envisager un nouveau plan d'éclairage des avenues. Il y a vraiment des points d'ombre qui sont dangereux le soir.

Avez-vous des projets, voire des intentions, à ce sujet ?

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales*.- C'est une intention marquée ; je ne suis pas arrivé à obtenir le plan qui me paraissait intéressant, mais j'espère que cela se fera en 2004.

M. le Directeur Général.-

Chap. 3 - EAUX.

503.436 - Consommation	1.050.000
503.437 - Entretien des installations.....	205.000
	<u>1.255.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS.

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette.....	2.550.000
504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes nouvelles	50.000
	<u>2.600.000</u>

M. le Président.- Monsieur CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais demander au Gouvernement s'il envisage de mettre en place une ligne de bus nocturne. Les autobus à Monaco s'arrêtent vers 21 heures. Est-ce qu'il ne faudrait pas, peut-être, diligenter une étude pour savoir s'il ne serait pas intéressant de prolonger jusqu'à 23 heures une ou deux lignes de bus ? Il y a peut-être une demande, en particulier l'été : les gens se déplacent vers les spectacles et plutôt que de prendre la voiture, peut-être que des transports en commun seraient mieux venus pour les déplacer.

Donc, je demande au Gouvernement s'il a déjà envisagé ou bien est-ce qu'il envisage une étude pour

M. le Président.- Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ; M. Daniel RAYMOND s'abstient).

savoir s'il est souhaitable de développer, peut-être à titre expérimental au début, une ligne de bus le soir. Même si elle sera déficitaire.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales*.- Nous pouvons faire un essai ; effectivement, je crois que la fréquentation des autobus en fin de soirée ne milite pas en tout cas pour une ligne permanente, mais elle pourrait être saisonnière. C'est vrai qu'il s'agit d'une réflexion à mener.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- C'était pour confirmer ce que disait mon collègue CELLARIO : c'est vrai que l'autre

jour, j'ai rencontré des personnes âgées de la Fondation Hector Otto, qui se plaignaient de ne pouvoir aller au spectacle, à l'opéra en l'occurrence, parce qu'ils n'avaient pas le moyen de se payer le taxi pour rentrer. Il faudrait peut-être étudier d'autres moyens que le bus.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Juste une petite remarque à ce sujet : de toute façon, ce sera une ligne déficitaire, mais

on peut envisager une simple navette ou une sorte de minibus puisqu'ils seraient moins remplis vers 20 heures et vers 23/24 heures.

M. le Président.- Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECTION 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL.

601.101 - Excédent Dépenses Budget communal 28.002.900

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais simplement que le Gouvernement nous précise à quelle date il a l'intention de déposer le projet de loi sur l'autonomie communale.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'espère Madame le plus tôt possible : le projet de texte a été écrit, il est à la Mairie en consultation et le Maire devrait me l'adresser très prochainement.

Au début de l'année, en ce qui me concerne et j'espère sur le bureau de l'Assemblée, le plus tôt possible, puisque dans le cadre de la préparation du Budget 2005, il se fera application de la nouvelle loi.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Toujours le même petit rappel sur les projets de loi qui permettront de moderniser l'Etat Civil. Il y a aussi en projet des modifications de la loi de 1974, notamment en ce qui concerne certaines autorisations commerciales ; si l'on

veut transférer toutes les autorisations des métiers de bouche, comme il était prévu à l'origine, il y a effectivement un chapitre de la loi à modifier qu'il ne faudrait donc pas oublier.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est, Monsieur BORDERO, effectivement dans le projet de loi sur les compétences communales que disparaît leur compétence en matière de métiers de bouche. Sur l'Etat civil informatisé, le projet de loi est à la Direction des Affaires Législatives, on attend le retour ; c'est un texte qui a été initié par la Commune et le Parquet.

M. le Président.- Je vous rappelle le souhait unanime du Conseil National de voir l'autonomie communale mise en place dans les meilleurs délais. Donc, nous souhaitons le dépôt de ce projet de loi. Il y a un autre point qui est important pour la Mairie lié à l'informatisation de l'Etat Civil : c'est qu'il y a également nécessité, nous dit-on, de voter très vite un texte à ce sujet. Où en êtes-vous ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je viens de répondre à Monsieur BORDERO sur ce sujet : le texte est actuellement à la Direction des Affaires Législatives,

initié par la Mairie et par le Parquet, puisqu'en matière d'Etat Civil, c'est le Parquet qui est le service de référence. Donc ce texte devrait arriver ici très rapidement. Je crois me souvenir que c'était un texte court.

M. le Président.- Donc ça ne posera pas de problème si, le 31 décembre, le texte n'est pas voté ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, pour l'instant, pour la date, la Mairie peut commencer le 1^{er} janvier, le 1^{er} février ou le 1^{er} mars, ils ont les moyens ; mais au niveau législatif, ils n'auront ce texte que lorsqu'il sera voté bien sûr.

Maintenant, qu'est-ce qui les empêche effectivement de faire fonctionner l'ordinateur ? Ce qu'il faut, c'est une signature par un fonctionnaire.

M. le Président.- Eh bien nous, nous vous avons déjà prouvé qu'on était capable en 24 heures de voter un texte – en dehors bien sûr de la période de Noël – mais éventuellement, si c'était nécessaire, avant le 31 décembre, on pourrait trouver un moment. En tous cas, c'est un souhait de la Commune, tel qu'on a pu l'entendre, que les choses soient mises en place avant la fin de l'année.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Mais je crois, même si ce n'est pas un sujet qui me concerne directement, qu'ils ont été autorisés par le Parquet à fonctionner à titre provisoire à effet du 1^{er} janvier.

M. le Président.- Très bien, il faut que ce provisoire dure le moins possible ; donc nous sommes dans l'attente d'être saisis d'un texte en ce domaine.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il n'y a pas d'urgence, je ne comprends pas très bien, si ça commence le 1^{er} avril, tout se passera aussi bien. Et pour reprendre un peu ce que disait Monsieur LICARI, normalement, il faudrait attendre la loi pour le formaliser.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il faudra faire une session extraordinaire pour voter la loi d'ici là.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN souhaite s'exprimer.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est un texte très court et qui est demandé depuis très longtemps par la Mairie. Pour ma part, je réfute l'argument qui consiste à dire que l'on peut très bien fonctionner sans : cela ne peut être qu'extrêmement transitoire. Il faut sortir le texte rapidement.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais non, ça ne peut même pas être provisoire : c'est l'illégalité la plus complète !

M. Thomas GIACCARDI.- Il est plus simple d'attendre quelque temps et lorsque le texte sera prêt, on changera, c'est tout.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour l'instant, techniquement ils sont prêts à la faire ; juridiquement il faut attendre, enfin pour moi, il faudrait attendre effectivement le vote de la loi au début avril. Mais enfin, je ne vois pas l'urgence.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais pour voter la loi, il faut encore être saisi !

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais enfin, je me pose la question de la validité des actes d'état civil ou des extraits qui seront délivrés par ce moyen alors qu'il n'y a pas de loi. C'est vraiment surréaliste !

M. le Président.- Oui, on peut aussi comprendre les responsables de la Mairie : quand ils ont les moyens de rendre un meilleur service, ils n'ont peut-être pas envie d'attendre longtemps de pouvoir le faire. Je demande simplement au Gouvernement qu'il nous saisisse le plus rapidement possible d'un projet de loi afin que la Mairie puisse le plus tôt possible, en toute légalité, utiliser les nouveaux moyens pour mieux servir les administrés.

Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, je voulais rebondir sur l'intervention que j'ai faite hier sur le schéma directeur du système d'information et de manière plus générale sur l'information : ce texte fait

partie d'un schéma d'ensemble. Vous nous aviez indiqué qu'il y aurait des réunions, des groupes de travail, en début d'année sur le sujet ; Monsieur le Ministre, je vous encourage fortement à surveiller la réalité de ces travaux qui devraient améliorer de manière significative le fonctionnement au sein de la Mairie.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Simplement, je pense qu'il est tout à fait intéressant de le faire mais je crois que c'est quand même un travail, m'a-t-on expliqué, assez considérable parce que, en ce qui concerne le passé, il

faut effectivement retrouver les liens entre les différentes familles et ça ce n'est pas de l'informatique.

M. le Président.- Oui, mais par contre, ce que nous demandons, nous, c'est le texte législatif. M. BORDERO connaît bien le problème : c'est deux ou trois articles, donc c'est quelque chose de très simple sur le plan législatif. La technique et l'informatique sont prêtes avant le législatif, c'est pour cela que nous nous étonnons. Voilà.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL.

602.1011 - Centre Hospitalier Princesse Grace	8.345.700
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.053.300
602.1016 - C.H.P.G. Subvention d'équipement	2.570.000
602.1017 - C.H.P.G. Refonte système information	100.000
602.1018 - C.H.P.G. Thérapies novatrices	500.000
602.102 - Ecole d'infirmières.....	185.900
602.103 - Déficit du C.T.S.....	824.100
602.104 - O.A.S.M.....	8.510.300
602.105 - Foyer Sainte Dévote.....	
602.108 - Service Médical d'Urgence et Réanimation	234.000
	<u>23.323.300</u>

M. le Président.- Monsieur PASTOR demande la parole.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis quelques années, la question du déficit du fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace est évoquée lors de chaque discussion budgétaire. Je souhaite souligner que le problème me paraît tout à fait mal posé car il ne s'agit pas, à mon sens d'un déficit de gestion, mais plutôt du coût de la politique de la santé et de l'équipement hospitalier qui est décidée par le Gouvernement Princier.

En effet, plusieurs éléments doivent être pris en considération : tout d'abord un élément technique et géographique, ensuite un élément tarifaire et, enfin, un élément politique.

Tout d'abord sur les plans technique et géographique, le Centre Hospitalier Princesse Grace est géographiquement inclus dans une carte sanitaire étrangère où l'on trouve, notamment, à quelques kilomètres, un C.H.U et un C.H.R.. Cela aurait dû en principe avoir, sur le plan technique, une incidence sur le niveau d'équipement du C.H.P.G.

Sur le plan tarifaire, le Gouvernement, c'est un fait, ne possède pas la maîtrise des tarifs hospitaliers. Depuis quelques années, les nouvelles dispositions de la convention franco-monégasque de sécurité sociale limitent le niveau et l'évolution des tarifs hospitaliers monégasques à ceux de la région économique voisine. Il en résulte que le Gouvernement ne possède aucune maîtrise des recettes du C.H.P.G. bien qu'un nouveau système de tarification des séjours hospitaliers ait été récemment mis en place en France, consistant à substituer le prix de journée au prix à la pathologie ; il

semble trop tôt pour juger des conséquences de cette modification qui aura des répercussions certaines car la Principauté est obligée d'adopter le même type de mesure. De toute façon, l'existence ou non d'un déficit dépend alors uniquement des décisions qui sont prises en matière de dépenses.

Sur le plan politique, on se trouve face à une alternative dont les termes sont les suivants : premièrement, si l'on recherche un équilibre financier, il faut tenir compte des éléments géographiques et tarifaires que je viens d'évoquer ; mais alors, il faut accepter que la politique d'équipement et de développement en Principauté soit conditionnée et limitée par des éléments extérieurs, c'est-à-dire la carte sanitaire française et les décisions françaises en matière de tarifs.

Si par contre – et c'est une ambition que nous avons toujours trouvée légitime – la Principauté entend se doter d'un établissement hospitalier répondant à ses besoins nationaux, avec pour conséquence un plateau technique exceptionnel à l'avant-garde du progrès, un personnel médical et para-médical de toute première qualité animant un large éventail de spécialités, alors évidemment la création d'un déficit de fonctionnement devient à mon sens inéluctable.

Le problème financier n'est plus un problème de gestion telle qu'elle incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de l'établissement. C'est un problème politique dont la définition appartient au Gouvernement et au Conseil National à travers le débat budgétaire.

Les questions posées par la gestion proprement dite n'interviennent qu'en second en tant qu'elles concernent la mise en œuvre des décisions politiques prises par le Gouvernement.

Donc l'exposé du Gouvernement concernant les évaluations financières, l'état et les projets en matière de restructuration, d'équipement, de recrutement, de création éventuelle de services conditionnera, vous le comprendrez, l'état des dépenses et le Conseil National dans sa sagesse acceptera ou refusera ces propositions. L'existence d'un déficit, je le répète, doit être admise comme une conséquence de la manifestation évidente de la souveraineté de notre pays et, en l'état, de ses obligations internationales. Toutefois, le niveau atteint aujourd'hui ne permet plus de différer ce débat que le Conseil National réclame depuis de nombreuses années et la réception ces derniers jours d'un volumineux dossier permettra, je l'espère, après une analyse détaillée de la part du Conseil National, une discussion franche et constructive afin de ne pas différer les décisions capitales pour l'avenir de notre politique sanitaire et hospitalière. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur PASTOR. Plusieurs autres Conseillers ont souhaité s'exprimer sur ce chapitre. Monsieur RIT tout d'abord.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, lorsque j'aborde le thème de l'hôpital, c'est bien évidemment d'abord à vous que je m'adresse mais une peur panique m'envahit, la peur de vous ennuyer car je sais parfaitement que tout ce que je vais dire, vous le savez déjà.

Cette peur, la présence d'un auditoire élargi m'aide à la surmonter, les autres membres du Gouvernement et mes Collègues Parlementaires sont là, mais surtout derrière nous, il y a des Monégasques.

Pendant la période électorale, nombre d'entre nous ont dénoncé sur le sujet de l'hôpital, le manque de volonté du précédent Parlement. Aujourd'hui, je dénonce l'absence d'une politique volontaire de la part du Gouvernement en matière hospitalière. Y a-t-il là une contradiction, nous serions-nous dans un des cas trompés de cible ? Je ne le crois pas, Monsieur le Conseiller, la politique de santé hospitalière est une affaire de responsabilité partagée. Dans mon métier, le législateur a tranché depuis longtemps ce dilemme : « qui de l'anesthésiste ou du chirurgien est responsable du patient allongé sur la table, pendant le déroulement d'une opération ? » Les deux sont en première intention également responsables. Avant de clore cette comparaison, je ne peux m'empêcher, Monsieur le Conseiller, de dire qu'au sujet des affaires de l'hôpital, en matière de communication, vous vous appropriez bien souvent le rôle de l'anesthésiste. Mais cela n'est pas un problème, le Conseil National actuel est prêt à assumer celui du chirurgien.

Devant cette valeur suprême que représente pour nous le jugement des Monégasques, cette notion de responsabilité partagée prend pour le Conseil National une forme concrète, implique des devoirs mais aussi des droits, droits que ce même Conseil National entend bien exercer.

En remontant dans le temps de quelques années, l'analyse de la situation de l'hôpital est pleine d'enseignements. En 1994, le Gouvernement a confié à la société Sanesco le soin d'établir un audit de l'établissement hospitalier. La qualité de cet audit est à mon sens remarquable. Toutefois le sort qui lui a été réservé n'est pas à la hauteur de ses qualités. Je n'hésiterai pas à dire qu'il a été enterré et, si l'on en reparle ces derniers temps, je n'hésite pas à dire non plus que l'exhumation de cet ouvrage est assez récente. Pourtant, presque tout est écrit dans ces pages, entre autres le rôle-clé de Menton et de ses vallées dans le

recrutement de patients de l'hôpital de Monaco et, en conséquence, l'importance pour nous d'être attentifs à l'évolution d'un établissement comme la clinique « Hermitage » ; vous connaissez la suite récente de cette affaire. Parallèlement, le schéma directeur des équipements médicaux, élaboré par la Direction du Centre Hospitalier, soulignait un certain nombre de priorités, dont une très importante, qui est un bloc opératoire commun. Prenons cet exemple. Le futur hôpital, encore si loin de nous puisqu'il n'est prévu de le voir entrer en fonction que d'ici 8 à 10 ans, sera bien entendu pourvu d'un grand bloc opératoire commun, seule solution à de nombreux problèmes de fonctionnement et de personnel. Mais sachez que l'intérêt primordial d'un bloc opératoire commun a été souligné dès 1994 par l'audit Sanesco. L'addition est lourde, presque 20 ans entre l'idée et la réalisation. Et pourtant, Monsieur le Conseiller, la singulière disposition verticale sur les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages du bâtiment R+7 des blocs opératoires O.R.L. Ophtalmologie, orthopédie et viscéral saute aux yeux de toute personne qui examine les plans de notre hôpital actuel. L'idée de réaliser, à peu de frais, une communication verticale entre ces trois niveaux afin d'obtenir l'équivalent d'un bloc commun, a été défendue par certains médecins dont j'ai fait partie. Questionnés à ce sujet, les services techniques de l'hôpital, n'ont jamais évoqué de problèmes insurmontables qui s'opposeraient à ce projet. Mais rien n'a été fait, les exemples de ce genre sont légions. J'en tire la conclusion suivante, Monsieur le Conseiller : souvent, le Gouvernement a connaissance de l'existence de solutions sans qu'il y ait de sa part reconnaissance de leur caractère potentiel de solution. Sachant que nous sommes ici entre nous et sûr que vous tiendrez compte du caractère confidentiel de ces propos, je vais Monsieur le Conseiller, vous faire part d'un problème personnel.

Lorsque je m'endors en pensant à la réforme hospitalière de 1998, je fais souvent le rêve suivant : un pays imaginaire investit de très grosses sommes dans le transfert de joueurs vers son club et exhibe fièrement l'excellente équipe de football qu'il a constituée, mais au moment du match : consternation ! On a omis de construire le stade et le seul terrain disponible est un terrain de pétanque. A la dimension près Monsieur le Conseiller, cette situation caricaturale est celle de notre hôpital depuis 4 ans. Et pourtant, la Sanesco n'a jamais préconisé cette étrange inversion chronologique qui consiste d'abord à faire venir des médecins et à démarrer de nouvelles activités pour ensuite, parfois beaucoup plus tard, réaliser les infrastructures destinées à abriter dignement les uns et les autres. Mais qui a donc conçu cette effarante inversion du cours naturel des

événements ? Est-ce l'effet du hasard ou bien celui de la nécessité ? Avant de clore ce rapport historique, force est d'évoquer un thème qui a déjà enflammé les passions : il s'agit de la notion d'excellence. C'est là, probablement, un combat d'arrière-garde puisqu'il ne faut plus dire : devons-nous faire venir l'excellence ? Mais plutôt l'excellence est dans notre hôpital. Alors de manière constructive, essayons d'en tirer toute la quintessence. Pour cela, n'oublions pas que les plus belles sculptures, si elles ne sont pas posées sur un socle solide, finissent par tomber à terre et parfois même se brisent.

Il s'agit là, vous l'avez bien compris, Monsieur le Conseiller, d'un plaidoyer pour la partie immergée de l'iceberg, pour tous les acteurs médicaux de l'ombre qui doivent, pour pouvoir accomplir correctement leur tâche, bénéficier de moyens suffisants et d'un minimum de considération de la part de leur directeur. Le traitement des pathologies courantes représente 90 % de l'activité quotidienne d'un hôpital et l'excellence ne prend tout son sens que si l'on s'applique à satisfaire ces 90 % de patients dits « ordinaires ».

Si l'on aborde le thème de la gestion de notre hôpital, il me semble primordial de souligner l'urgence du rétablissement d'une hiérarchie des pouvoirs et des fonctions. La situation actuelle est celle des trois pôles de décision que sont la Tutelle, le Conseil d'Administration et la Direction, mais avec une fort mauvaise lisibilité de leur rôle respectif. Nous sommes tous conscients que trois points sont souvent synonymes d'équilibre et de stabilité, en tout cas pour le physicien : mais en ce qui concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace, ces trois pôles constituent un triangle qui rappelle singulièrement celui des Bermudes. Eh oui, Monsieur le Conseiller, nous nous perdons trop souvent dans ce triangle-là ! Il semble que le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace soit amené, pour arriver à fonctionner, à développer une singulière dissociation de l'ouïe : une oreille pour le Conseil d'Administration, une oreille pour la Tutelle. La majorité actuelle est, nous vous en avons déjà parlé, Monsieur le Conseiller, pour un renforcement du pouvoir du Conseil d'Administration. Le premier bénéfice de ce renforcement serait la raréfaction des trop fréquentes interventions directes de la Tutelle dans les affaires internes de l'hôpital. Elle souhaite également avoir une représentation dans ce Conseil, ce qui irait, naturellement, dans le sens du partage de responsabilités que j'évoquais précédemment. Ainsi, la restauration d'une structure verticale Direction et Commission Médicale d'Etablissement puis Conseil d'Administration et enfin Département de Tutelle serait propre à clarifier l'arbre décisionnel de notre hôpital.

Et je tiens à rappeler que cet arbre décisionnel dispose depuis septembre dernier de l'outil consultatif très important que constitue le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Centre Hospitalier Princesse Grace, fortement représentatif avec ses plus de 80 % d'adhérents.

Au sujet de l'épouvantail classique régulièrement agité du déficit hospitalier, nous vous ferons, Monsieur le Conseiller, une proposition : que soient définies, en toute transparence et en collaboration avec le Conseil National, les activités déficitaires qu'il est souhaitable de conserver parce qu'elles s'inscrivent dans les choix de la politique de santé de la Principauté et les élus s'engageront alors à cautionner la budgétisation desdites activités.

Proche du thème de la gestion, celui des moyens mis en œuvre pour faire face à la concurrence d'autres établissements de la région. Ce thème a connu des fortunes diverses. Nous avons refermé avec amertume le chapitre « Clinique Hermitage ». L'intégration des gastro-entérologues de Beausoleil à l'activité d'endoscopie du Centre Hospitalier Princesse Grace était l'objet, jusqu'à il y a peu de temps, de blocages divers. En tant que membre du groupe de santé au Conseil National, j'ai eu la satisfaction de pouvoir contribuer à l'aboutissement de négociations qui vont bientôt se concrétiser par le transfert dans l'établissement d'une partie de l'importante activité de ces praticiens, ce qui évitera également une importante fuite du recrutement chirurgical de cette spécialité vers les cliniques niçoises ou – c'est à nouveau d'actualité – mentonnaises.

Chaque fois que l'on parle de l'hôpital, on aimerait ne pas avoir à évoquer le malaise profond de son personnel. Malheureusement, c'est une chose incontournable, car ce problème-là, lui aussi, n'est pas réglé, malgré d'insistantes recommandations faites au Gouvernement par les Parlementaires du groupe de travail santé.

Ces dernières années, le Centre Hospitalier Princesse Grace est souvent comparé par certaines catégories de personnels à une galère. Cela me rend triste. Alors, Monsieur le Conseiller, je vous apporte ici quelques nouvelles récentes en provenance des bancs des rameurs.

Le manque en personnel de roulage, la nuit, amène le cadre infirmier responsable à puiser fréquemment dans les effectifs des Services pour pouvoir assurer les mouvements de lits et, je vous le rappelle, amputer d'une unité un binôme de nuit laisse l'infirmière du service seule. Décidément, ou bien la Direction aime jouer avec le feu, ou bien elle a déjà oublié certains problèmes récents.

Le service météo de la Direction des Ressources Humaines nous annonce, pour la période de janvier à juin 2004, le passage d'une importante dépression au niveau des effectifs du personnel infirmier des blocs opératoires.

Moins 8 équivalents plein temps pour l'ensemble des blocs. Les anesthésistes et les chirurgiens tirent le signal d'alarme mais notre Directrice des Ressources Humaines reste sereine. C'est fascinant, à force d'effectifs austères et d'arrêts maladie non remplacés, on peut imaginer que ces gens-là, employés par une compagnie aérienne, arriveraient à faire voler les avions sans pilote !

Pour faire bonne mesure, le secrétariat des Soins Externes est en train de s'effondrer, avec trois demandes de changement de service simultanées. Renseignements pris, les motivations restent classiques : irrespect et manque d'humanité de la part de leur hiérarchie.

Et pour poursuivre dans le langage des galériens, permettez-moi, Monsieur le Conseiller, de vous mettre en garde : tout excès de la cadence de nage, de la part du Hortator que vous incarnez, entraînera une désynchronisation des avirons et une course anarchique du navire. L'ancien officier de marine que vous êtes me le pardonnera, je préfère cette formulation à celle du risque de « burn out », chère aux psychologues d'entreprises.

Dans le domaine social, au Centre Hospitalier Princesse Grace, nous restons toujours dans l'attente des chiffres vrais de l'absentéisme, ventilé par catégories professionnelles. Dans l'attente, également de la publication des ratios de personnel, calculé en agents présents et non en agents payés. Dans l'attente, enfin, d'un vrai bilan social.

Quant au problème des retraites et du temps de travail à l'hôpital, ce sont là deux grands serpents de mer, toujours bien vivants que j'évitais de réveiller ce soir ; mais que tout le monde se rassure, nous ne risquons pas de les oublier.

Au sujet des Monégasques qui travaillent à l'hôpital, je souligne à nouveau Monsieur le Conseiller, qu'ils constituent une petite minorité, voire une espèce en voie de disparition. Il est certainement nécessaire que vous rappeliez au Directeur de l'Etablissement et à celui des Ressources Humaines toute l'importance qu'accordent les nations civilisées au respect et à la protection des minorités, surtout lorsqu'elles tendent à disparaître, d'autant plus que cet hôpital reçoit encore près de 40 % de patients assurés à Monaco et porte toujours le nom de Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco.

Mais je m'aperçois que je n'ai pas encore évoqué les travaux de l'hôpital. Le retard serait-il une maladie transmissible ? Le Service des Urgences, dans ce

domaine, nous préoccupe plus que tout actuellement : le manque chronique de lits, les délais de plusieurs heures parfois nécessaires à l'orientation des patients vers le Service correspondant à leur pathologie rendent indispensable la construction, à l'aide de toutes solutions techniques jugées opportunes, d'un service-porte d'une quinzaine de lits, afin de servir de vase d'expansion, entre autres dans les périodes d'affluence de malades, et je pense en particulier à la période hivernale.

Si la réalisation concrète de ce service n'est plus possible avant la fin de l'année en cours, il doit absolument être opérationnel courant 2004. Pour cela, les études nécessaires doivent être entreprises dès maintenant. Il s'agit là, Monsieur le Conseiller, d'une priorité importante pour le Conseil National. Lors du vote du Budget Rectificatif, le Gouvernement Princier a exprimé sa volonté de donner suite à ce projet. Nous allons maintenant pouvoir apprécier sa capacité à le réaliser dans les délais les plus serrés.

Je me dois de rappeler, désabusé, que l'évocation auprès du Gouvernement de l'urgence de cette réalisation, entre autres par mes soins, remonte à plus de deux ans. Dans le cadre de la restructuration de l'hôpital, l'opération dite de l'extension Sud, doit être menée avec le même caractère d'urgence ; le retard, en ce qui concerne sa réalisation est déjà beaucoup trop important. Et pour le démarrage des études préliminaires à la mise en construction du nouvel hôpital, dont le dossier a enfin été récemment présenté au Conseil National, la même diligence s'impose.

Pour revenir, Monsieur le Conseiller, sur le souhait des Parlementaires d'assumer leurs responsabilités en matière de politique hospitalière, il n'est probablement d'assurance à leur donner que dans le cadre d'un contrat d'objectif entre le Conseil National et le Gouvernement. En matière de santé hospitalière comme dans la réalisation des autres points de notre programme, les Parlementaires élus P.F.M. insistent fortement sur l'intérêt de cette méthode. Les retards considérables pris dans le domaine de la restructuration hospitalière ne peuvent que nous conforter dans nos convictions. Lorsqu'il s'agit de sortir de l'ornière où il s'est embourbé, le chariot hôpital que vous conduisez, Monsieur le Conseiller, avant de fouetter l'attelage, pensez à vous retourner : derrière vous, en matière de santé, j'ai l'audace de penser que ce ne sont pas 21 Parlementaires mais 24 qui seront toujours prêts à retrousser leurs manches pour vous aider.

Je vous remercie.

M. le Président.- Que va répondre le Gouvernement à cette intervention tout aussi complète que pertinente

de notre collègue Jacques RIT qui s'est exprimé dans une brillante intervention sur l'hôpital, au nom de l'ensemble du groupe majoritaire du Conseil National, à l'exception de sa conclusion sur le contrat d'objectif ?

Je crois que tout est dit, en fait, mais les réponses par contre, nous les attendons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis un peu déçu. Il est sûr effectivement que vous pouvez avoir peur de redire les mêmes choses, vous n'avez pas tout à fait dit les mêmes choses ; et ce soir, il y a quelques interventions que je ne comprends pas.

Sur le plan humoristique, je suis allé plusieurs fois dans le triangle des Bermudes et je n'y ai jamais trouvé effectivement ce que vous imaginez. Par contre, pour l'hôpital, vous avez dit qu'il était organisé autour d'un triangle avec trois pôles, la Tutelle, le Conseil d'Administration et la Direction. C'est oublier, cher Docteur que dans un hôpital, il y a des Chefs de Service dont la puissance est très grande et qu'il est tout à fait difficile de réformer un ensemble, de faire avancer un chariot comme vous l'appellez, lorsque les Chefs de Service tirent dans les sens différents. Un hôpital, c'est avant tout une équipe. On l'oublie parfois et pour le suivre depuis 5 ans, j'ai plutôt souvent l'impression que chaque Service a son propre projet qu'il considère comme étant le projet le plus prioritaire sur le plan de la santé publique et oublie les autres. Je vous assure, et d'ailleurs ce que je vous dis là a été récemment souligné par le Docteur Mattei, puisque lorsqu'il parle de nouvelles réformes hospitalières en France, je ne le cite que comme ça, il s'attaque à la toute puissance des Chefs de Service qui ne coopèrent d'ailleurs que rarement entre eux.

C'est que les Chefs de Service sont puissants. Moi je n'ai pas l'impression du tout que, depuis 5 ans comme vous le dites, rien n'a été fait. Et si je suivais votre conseil, c'est-à-dire si on n'avait fait la réforme hospitalière que lorsque les bâtiments étaient prêts pour les recevoir, nous serions aujourd'hui au même endroit qu'en 1998, avec un hôpital en baisse d'activité permanente et non pas avec un hôpital qui tourne à 95 %.

Je crois que la nature de l'activité hospitalière aujourd'hui développée à l'hôpital de Monaco n'a plus grand chose à voir avec celle qu'elle fut dans le passé.

Sur le plan pratique, de l'étude Sanesco qui date de 1994 à 2004 l'an prochain, il n'y a pas 20 ans mais 10 ans. Et comme je le rappelais à l'occasion d'une réunion récente, cette étude Sanesco a été lue et dans le document que je vous ai remis, vous verrez bien qu'à la suite de cette étude, service par service, le nombre de

médecins à employer, à redéployer ou à recruter, était déjà prévu dès 1994. Alors, qu'on arrête cette mauvaise foi qui me semble, pour moi, de plus en plus blessante. Regardez les choses en face : vous avez la chance d'avoir un hôpital qui est un bon hôpital ; pourquoi à chaque fois que ce sujet est débattu en séance publique, l'on affole la population en l'invitant à aller à Menton maintenant ou à Nice ?

Cet hôpital, je crois, est un équipement public de grande valeur et ça peut être la fierté de la Principauté de Monaco. Vous avez dit que les vingt-quatre Conseillers Nationaux seront à côté de moi pour faire avancer ce chariot, pour le pousser. Alors je préfère tirer, les officiers de marine effectivement dans les bancs des rameurs en général se situent légèrement au-dessus pour fixer la cadence. Je ne voudrais pas que la cadence faiblisse. Il y a encore beaucoup de travail à faire à l'hôpital. L'hôpital actuellement, est lancé dans une démarche qualité, dans une démarche qui doit viser à terme l'accréditation. Aujourd'hui, on ne peut pas être accrédité, il y a encore un travail considérable à faire ; il y a un travail qui a été fait et pour ceux qui sont de bonne foi, allez à l'hôpital – mais pas seulement dans le Service d'Orthopédie, il y a d'autres Services – pour voir effectivement qu'au cours des dernières années, un assez long chemin a été parcouru. Mais le chemin à venir est encore plus long car les patients seront de plus en plus exigeants et demanderont que les services soient parfaits, tant au plan médical qu'au plan des soins, au plan de l'hôtellerie.

Sur l'ensemble de ces domaines, des progrès ont été faits. Sur le plan médical, je crois qu'il est difficile aujourd'hui de ne pas reconnaître qu'au niveau de l'hôpital de Monaco, l'expertise médicale a grandi. Je n'en dirai pas plus, je ne suis pas médecin, donc je ne suis pas capable de juger des gens qui ont une discipline que je respecte et que j'admire mais dont je ne suis pas.

Au niveau du personnel de soin, il y a probablement parfois des manques, un manque de personnel ; il y a parfois des gestions un peu arrogantes, et je le regrette et je ne cesse de le dire. Mais je ne suis pas chef du personnel, pour faire en sorte que le personnel puisse avoir davantage l'impression d'être respecté par sa hiérarchie car je sais les efforts qu'ils font pour assurer en toutes conditions un bon service de soin.

Il y a le service de l'hôtellerie – et je tiens au service de l'hôtellerie – car très souvent lorsqu'on compare un hôpital public et une clinique, c'est sur ce point-là qu'on le regarde.

Tous ces chantiers sont ouverts, mais le chantier le plus important que l'on doit mettre en œuvre dès maintenant est celui de la restructuration. C'est long, mais je crois qu'à la suite des études qui ont été faites,

le chemin s'est enfin ouvert et je remercie d'ailleurs le Conseil National d'avoir fait en sorte que cette route soit ouverte.

Il y a les démarches qualité et l'accréditation car un hôpital non accrédité bientôt sera un hôpital sans patient et sur ce thème, il y a beaucoup, beaucoup de progrès à faire.

Enfin, sur le plan – puisque vous l'avez signalé et là je suis d'accord avec vous – de la gestion du personnel, nous avons là aussi des efforts à faire et il n'y a aucune raison que ces efforts ne soient pas faits. Mais de grâce, Docteur, vous qui êtes Chef de Service, vous qui avez choisi de devenir Chef de Service à plein temps à l'hôpital – car, à l'origine, c'était la réforme de faire en sorte que les médecins soient à l'hôpital et non pas en ville – vous qui avez donc conduit cette réforme pour l'avoir vécue au titre de votre Service, arrêtez, je vous en conjure de porter un langage aussi négatif qui, s'il est perçu et non décodé, pourrait faire fuir tous les patients et ceci, l'hôpital ne le mérite pas. N'oubliez pas, Docteur, que vous êtes un employé de l'hôpital, un Chef de Service sur lequel nous comptons pour le faire progresser et non pas pour que son image soit détruite. Je vous assure la construction et la réforme de l'hôpital sont l'affaire d'une équipe, ce n'est pas l'affaire de la Tutelle seule, cela ne veut rien dire. C'est d'abord l'affaire de ceux qui sont dedans et qui doivent pouvoir s'exprimer régulièrement à travers les assistances qui sont prévues pour ça, la Commission Médicale d'Etablissement, le Conseil d'Administration et le Comité Technique de cet établissement. Parfois, lorsque je lis les comptes-rendus des réunions de la Commission Médicale d'Etablissement ou du Comité d'Etablissement, alors là, oui, moi j'ai peur. Car il faut prendre conscience que, dans le cadre d'une réforme, il faut travailler, distinguer les priorités et faire en sorte que le système fonctionne, parce que les auteurs, les auteurs principaux du fonctionnement de l'hôpital, se sont encore les Chefs de Service.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je voudrais, en tant que Président de cette Assemblée, mettre une ou deux choses au point, pour défendre mon collègue contre ce que je considère comme des attaques déplacées.

La première, c'est que Monsieur Jacques RIT est ici en tant que Conseiller National, élu par les Monégasques ; il est libre de ses propos et il n'est pas ici votre employé ou l'employé du Centre Hospitalier Princesse Grace. Donc, je n'accepte pas que vous l'interpelliez en tant que salarié de l'hôpital : vous vous adressez à un élu des Monégasques et Monsieur RIT, vous êtes libre de tous les propos que vous avez envie

de tenir, sans aucune pression de quelque hiérarchie que ce soit.

La seconde remarque que je veux faire, c'est qu'il y a tout de même une interprétation de vos propos par M. DESLANDES, qui n'est pas du tout la mienne : lorsque vous parlez de Menton, c'est au contraire pour regretter que, je dirai, l'absence de réaction du Gouvernement n'ait empêché un établissement niçois concurrentiel de notre hôpital de s'emparer d'une clinique mentonnaise, ce n'était aucunement pour inciter les gens à aller à Menton, bien au contraire. Bien au contraire, si on vous avait entendu lorsque vous avez alerté le Gouvernement, il y aurait moins de concurrence pour le Centre Hospitalier Princesse Grace, donc je ne peux pas laisser dire que vous avez orienté les malades vers une clinique mentonnaise, parce que cela relève d'une interprétation absolument fantaisiste de vos propos.

Et enfin, comme tous les Conseillers Nationaux, vous faite en sorte par vos interventions, d'essayer de faire progresser les choses et je crois qu'il faut dire qu'il y a deux méthodes, lorsqu'on est confronté à un problème : la première, c'est celle de l'autruche, tout va bien, continuez comme cela, c'est parfait ; mais vous savez, les réalités et les faits sont têtus et les gens ne sont pas des imbéciles, c'est inefficace et ce n'est pas notre méthode. Notre méthode c'est, certes de manière responsable et modérée, d'affronter les problèmes tels qu'ils sont, de les regarder en face et d'essayer de trouver des solutions pour les améliorer et je crois que c'est ainsi que nous rendons service non seulement à l'hôpital, mais à la Principauté de Monaco. Ce n'est pas en taisant les problèmes qu'on les règle, c'est justement en essayant de trouver des solutions que l'on fait avancer les choses.

Voilà, je ne suis pas un spécialiste des questions de l'hôpital, donc je m'arrête là, mais ceci, c'était au Président du Conseil National de le dire.

Je vous donne maintenant la parole, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président, je vous remercie de cette mise au point : je crois qu'elle était nécessaire et il est plus facile pour moi de vous laisser la faire.

En ce qui concerne des points plus précis de votre réponse, Monsieur le Conseiller DESLANDES, je dois dire que certains propos m'intéressent particulièrement. Entre autres, vous soulignez l'absence apparente, en tout cas à vos yeux, d'homogénéité et de solidarité au niveau du corps médical. Alors là, je dois vous dire une chose, c'est qu'on vous doit une fière chandelle. Parce que si cette solidarité a pu, dans des temps plus lointains, parfois ne pas être particulièrement apparente

et si des Assemblées comme la C.M.E (la Commission Médicale d'Etablissement) étaient parfois peu fréquentées, voire désertées, depuis que la réforme est en cours et depuis que certaines communications maladroites ont été faites sur l'hôpital, et pas de la part des Chefs de Service, comme on pourrait l'imaginer, mais peut-être de la part de vos Services, les rangs des médecins se sont largement resserrés. Je veux parler, par exemple, d'un article dans le journal local avec le titre «l'hôpital est malade» ce qui a été particulièrement apprécié par nos patients, comme vous l'imaginez, car ce n'est ce genre de titre qui est propre à les rassurer. Eh bien oui, depuis que cette réforme est en cours et que certaines maladresses ont été commises, la solidarité du corps médical s'est indiscutablement améliorée. J'en veux pour preuve – et Monsieur PASTOR, je crois, peut en être le témoin parce qu'il a en main à chaque Conseil d'Administration, le compte-rendu de la Commission Médicale d'Etablissement précédente – la table de réunion n'est plus assez grande pour arriver à loger les Chefs de Service ! Certes, ils sont un peu plus nombreux qu'avant, mais, là, on a besoin de chaises supplémentaires et de strapontins pour y arriver ! Donc, visiblement, ça commence à beaucoup les intéresser. Beaucoup de votes également sont actuellement solidaires et unanimes au niveau de la C.M.E. pour des décisions importantes. Et, enfin, je dois vous dire quelque chose : il y a cinq ans, j'avais souhaité dans l'intérêt de l'hôpital – parce que je m'intéresse à l'hôpital et que je souhaite l'améliorer, contrairement à l'impression reçue – j'avais essayé de créer un Syndicat des Praticiens Hospitaliers ; j'avais arrêté rapidement là mes investigations parce que c'est trois, peut-être quatre adhésions que j'aurais pu obtenir. Et là, le Gouvernement Princier a eu la courtoisie de nous accorder cette autorisation après un an environ de démarches, en juillet dernier. Chose extraordinaire, en octobre nous étions 80 % d'adhérents, ce qui est, je crois, en matière de syndicats à Monaco, un chiffre record ; mais c'est paradoxal parce que, peut-être que dans les syndicats de métallurgie, ce sont des chiffres fréquents, mais chez les médecins, rarement. Prenez les chiffres des syndiqués français par exemple : alors cela, ça correspond à une solidarité et cette solidarité se fait certainement dans le sens effectivement d'un soutien de l'établissement.

Alors, je ne peux pas laisser dire que tous ces gens, au moins 80 % des Chefs de Service de l'hôpital sont actuellement des gens qui dénigrent l'hôpital, qui le démolissent et envoient leurs patients à Menton ou à Nice. Ça, c'est quelque chose d'inacceptable.

En ce qui concerne l'erreur de 10 ans, ce n'est pas une erreur : comptons. 1994/2004, dans 10 ans le nouvel hôpital, le bloc commun nous l'aurons dans 10

ans ; donc 10 plus 10 cela fait 20 ans et ça, je crois que c'est une opération comptable tout à fait claire, Monsieur le Conseiller. Pour le reste, je crois que nous sommes en grande partie d'accord, mais il y a encore un point quand même. A vous entendre, Monsieur le Conseiller, j'ai la sensation que cet hôpital est devenu fréquentable et qu'il ne l'était pas, et ça je ne peux pas le laisser dire non plus. Et je peux vous dire que les inquiétudes qui sont les miennes actuellement que je vous ai exposées, c'est-à-dire qu'une certaine politique, en tout cas au niveau de la gestion du personnel, n'arrive à entraîner une désaffection des patients par rapport à notre établissement. En effet, je peux vous assurer, étant sur le terrain, que j'ai constaté maintes et maintes fois et ai recueilli maintes et maintes fois ces derniers temps leurs doléances par rapport à ce point : le côté hôtelier, certes, mais aussi l'attention, le temps qu'une infirmière peut accorder à un patient – et ce temps, la Direction des Ressources Humaines le compte maintenant, Monsieur le Conseiller, elle le compte ! – eh bien ce temps-là, c'est précisément par lui que nos patients apprécient, tout autant que par le biais des compétences médicales, la qualité de l'établissement. Voilà.

M. le Président.- Sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, Monsieur ROBILLON vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Comme je ne suis pas employé au Centre Hospitalier Princesse Grace, je ne redoute pas les foudres de Monsieur DESLANDES. Donc je vais parler un peu plus gentiment et puis je n'aurai pas la présentation qu'a eue Jacques RIT qui était très complète.

Je voulais simplement attirer l'attention de mes collègues sur la lecture du livre blanc, je ne sais pas comment on appelle ça ; peut-être qu'ils ne l'ont pas lu parce qu'ils ont d'autres priorités mais nous médecins, nous l'avons lu parce que ça nous concerne directement.

Donc je voulais faire quelques remarques sur ce livre blanc. Au préalable, une petite remarque concernant la présentation de Monsieur PASTOR : c'est vrai qu'avant, l'hôpital de Monaco devait se positionner par rapport au C.H.U. en tant que, disons, personnel médical, infrastructures, matériel médical et autres ; actuellement, je pense que c'est plutôt le C.H.U. qui doit se positionner par rapport au Centre Hospitalier Princesse Grace. Parce que compte tenu du matériel que l'on a, vu les professeurs que nous avons embauchés et qui ont vraiment vidé les bancs d'université au C.H.U. de Nice, je pense qu'actuellement au CHU, ils devraient

réfléchir avant de former des professeurs et des internes et nous demander notre avis avant.

Donc, pour faire une remarque sur le livre blanc qu'on a reçu sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur l'optimisme tout à fait marqué et, quand même, une certaine partialité des rédacteurs, parce qu'ils sont nombreux, de ce livre. Si on le lit au premier degré, je pense qu'on pourrait dire « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Je ne dénigre pas sur l'hôpital, je dis simplement prenez les affirmations qui sont écrites dans ce livre vraiment avec précaution.

J'ai pris quelques exemples : on insiste sur la complémentarité du Centre Hospitalier Princesse Grace, des moyens médicaux locaux. Je ne suis pas persuadé que le Centre Hospitalier Princesse Grace travaille en bonne entente avec les praticiens de ville des environs au sens large du terme. Je pense qu'en plus, comme je viens de le dire, le Centre Hospitalier Princesse Grace ne travaille pas en bonne entente avec le C.H.U. voisin, puisqu'on a plutôt pillé ses cadres que respecté ses priorités universitaires. Sur la nécessité de contenir les coûts, là je viendrai tout à fait en renfort avec l'attitude de M. PASTOR : c'est vrai qu'on est parti sur une idée de gestion de l'excellence, donc il faut assumer les coûts ; je ne suis pas persuadé que ce soit la bonne solution, mais c'est l'attitude qui a été prise. Permettre une couverture de la population monégasque et des communes limitrophes sur les pathologies courantes, je pense qu'on ne répond pas vraiment à cet objectif ; je pense qu'actuellement, on s'est employé à rechercher une excellence médicale qui est véritable, c'est vrai mais qui ne couvre absolument pas les besoins de la population locale, qui couvre des pathologies très, très rares et qui, à mon avis, enfin justifie absolument la non-rentabilité de cet hôpital.

Je voudrais pour exemple citer l'hépto-gastro-entérologie, où une proposition – M. RIT en a fait part tout à l'heure – de certains praticiens du cru, monégasques et français, avait été faite en 1999 pour établir un tour de garde d'endoscopie, une gestion des patients le mieux possible, en proximité ; en fait, rien ne s'est passé. En avril 2003 lorsqu'on a vu que le recrutement du service de gastro-entérologie récemment créé était quand même tout à fait limite et surtout que l'activité de la chirurgie digestive était en train de sombrer véritablement, on s'est aperçu que cette solution était peut-être intéressante et c'est actuellement ce qu'on est en train de finaliser. Le problème, c'est qu'on avait en 1999, une solution à faible coût en fait, puisqu'on avait des praticiens qui se mettaient d'accord pour utiliser un parc d'appareils, qui ne bloquaient pas des lits hospitaliers, qui ne demandaient pas énormément plus de personnel et

actuellement, on se retrouve avec énormément de personnel médical puisqu'on a un Chef de Service, plus deux ou trois Chefs de Service Adjoints, plus de nombreux attachés ; et actuellement, on va s'associer le concours, essentiellement pour recruter des patients en plus, des praticiens qui s'étaient mis d'accord en 1999. Donc je pense qu'au niveau de la gestion, ce n'est pas idéal comme histoire.

Au niveau de la cardiologie – ou dirais-je plus du Service de Rythmologie, puisqu'en fait, on ne fait pas beaucoup de cardiologie mais beaucoup de rythmologie dans ce service – j'ai pris les chiffres qui ont été donnés dans le livre blanc. On nous dit qu'il y a deux services qui sont rentables au Centre Hospitalier Princesse Grace : la psychiatrie, je pense que c'est vrai, il y avait un besoin tout à fait notable et je suis tout à fait d'accord avec M. DESLANDES ; donc il y a eu un progrès tout à fait manifeste sur la psychiatrie. La rentabilité de la cardiologie, enfin de la rythmologie, me semble limite puisqu'en 1990, M. PASTOR était encore aux commandes, on comptait un revenu global sur les chiffres que vous avez donnés de 700.000 € ; en 2000, pic de l'activité de cardiologie, on a 1.600.000 € en rentrées et en 2002, actuellement, on se retrouve à 1 million. Vous allez me dire, il n'y a pas une grosse différence, on a un service fermé, on a des choses comme ça c'est que les services sont fermés pour faire des chambres à un lit, donc globalement on va réduire les lits, donc ça ne changera pas grand chose au bout du compte.

En sachant d'autre part que la plupart du matériel qui est acheté n'est pas compté dans la rentabilité de ces services, globalement on est très déficitaire. Donc ma question était sur ce chapitre-là : jusqu'à quand va-t-on continuer à investir pour une activité non rentable ? Les moyens en personnel médical sont vraiment très importants, les moyens en matériel sont monstrueux, donc c'est vrai que c'est quelque chose de catastrophique et je ne vois pas bien où on va ; on court de plus en plus et chaque fois qu'il y a une décision à prendre, on va dans cette direction. Je n'attaque pas du tout la qualité du personnel médical parce que ce sont des gens excellents, mais c'est simplement la manière de gérer la chose et ce qu'on veut faire de cette politique de santé. Je trouve que ce n'est pas du tout pour la population locale. Voilà, ça c'était pour le livre blanc.

Maintenant j'ai deux aspects moins polémiques là-dessus. Je vous avais suggéré une rentrée d'argent possible pour la récupération des études ou d'une partie des financements d'études sur les matériels médicaux, enfin les études scientifiques. Je vous redis que c'est une source de financement pour le budget de l'hôpital, parce que je pense que ça doit rester dans le budget de l'hôpital et être redistribué chez ces gens-là ; Ce sont

eux qui travaillent, c'est pour l'hôpital où ils travaillent et non pas pour eux, donc il faut vraiment que cet argent-là rentre dans les caisses pour financer des dépenses hospitalières.

Dernière chose, nous n'avons pas eu le temps de discuter l'autre soir de l'école de médecine, nous n'en avons plus reparlé ; je pense que nous en parlerons dans l'année, ce n'est pas le problème aujourd'hui.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON. Est-ce que sur l'hôpital, il y a d'autres interventions ?

M. CELLARIO, M. CUCCHI lèvent la main aussi.

Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je ne suis pas médecin, je ne suis pas praticien, donc je ne vais pas me substituer aux docteurs qui ont parlé. Ceci dit, dans les propos que vous avez donnés comme réponse, vous avez quand même avoué qu'il y avait un problème à l'hôpital – et je ne parle pas du reste, on vient d'en parler – il y a au moins un problème, c'est la gestion du personnel.

Cela m'interpelle parce qu'il y a des mois qu'on entend dire ces choses. Il faudra bien qu'un jour, ça s'arrête. Et moi je vous le dis franchement, il va falloir que ça s'arrête maintenant.

Vous savez très bien que la gestion est mauvaise, on vient de le rappeler. Elle est même très mauvaise parce que j'ai envie de vous dire qui dirige l'hôpital ? Il y a un Directeur ; mais lorsqu'un employé a besoin de renseignements, il dit : je ne peux pas le voir, je ne peux pas avoir de renseignements, je ne peux rien lui demander. Il y a une Direction des ressources Humaines, c'est la même chose. Mais qui dirige ? Ce personnel, c'est quand même lui qui fait fonctionner l'hôpital ; il y a un personnel tout à fait compétent, les Docteurs Jacques RIT et Jean-François ROBILLON le disaient, des Chefs de Service et des médecins, mais il y a aussi tout un personnel qui les accompagne. Or, vous n'êtes pas sans savoir, à moins que vous le disiez publiquement, que ce personnel, dans sa grande majorité, n'est pas content.

Alors, je vais donner trois exemples très concrets, très simples et peut-être serez-vous capable de me répondre.

Premier exemple : le personnel est payé et il reçoit une fiche de salaire ; sur la fiche de salaire, il est écrit le nombre d'heures qu'il fait. Il y a un an, il était écrit 169 heures sur la fiche de salaire et maintenant

151 heures pour un même traitement. *A priori*, le personnel un jour découvre ça sans explication. Voilà un premier exemple. Deuxième exemple : est-il vrai que la Direction des Ressources Humaines est en train de réfléchir à un nouveau statut et si c'est le cas, est-ce qu'elle le fait de son propre chef ou est-ce le Département qui lui a demandé de réfléchir ? Enfin, troisième exemple : il semblerait, dans la nouvelle réorganisation de ce personnel, qu'il y ait des problèmes concernant les gens qui sont absents. Il faut les remplacer, lorsque le personnel vient pour parler de ça, il n'arrive jamais à avoir un interlocuteur pour savoir exactement ce qu'il en est.

Pourriez-vous ce soir, m'éclairer sur ces quelques points ? De toute manière vous ne pouvez pas continuer indéfiniment à ce que tous les trois mois, on dise : « le personnel n'est pas content et ça ne marche pas ». Vous êtes d'accord avec moi, il faut un jour résoudre ce problème ? Eh bien, on y est arrivé.

M. le Président.- On va peut-être laisser Monsieur DESLANDES répondre aux interventions de MM. Jean-François ROBILLON et Claude CELLARIO avant de continuer. J'espère effectivement qu'il ne faudra pas attendre la grève prochaine pour que des mesures soient prises en matière de gestion plus humaine et sociale du personnel à l'hôpital.

Monsieur DESLANDES, vous avez la parole.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il serait long de reprendre le document qui vous a été adressé et de le tourner page par page pour voir l'ensemble des différentes narrations, pour reprendre ce terme.

Donc il m'est difficile aujourd'hui de rappeler tout l'historique sur les gastros de Beausoleil, la tentation d'entrer dans un service dont le Chef de Service ne voulait pas ; parce que je vous rappelle que les Chefs de Service ont un poids dans un hôpital. Alors je ne voudrais pas refaire tout l'historique, mais aujourd'hui, il y a une solution et dans cette solution il y a une meilleure collaboration avec ces médecins des communes limitrophes. Car il est évident, et vous avez raison, Docteur, de le souligner, un hôpital doit, comment dirais-je, opérer dans son environnement et il est important que la médecine hospitalière opère en bonne intelligence avec la médecine de ville.

Il y a des services rentables et des services non rentables : dans le document que je vous ai adressé, si je me souviens bien, le listing doit être fait d'un certain nombre de services, avec leur niveau de rentabilité. Là aussi, la rentabilité, c'est une rentabilité comptable. Il

n'est pas sûr qu'au niveau de la santé publique, à chaque fois, le jugement serait entièrement le même. Il sera intéressant d'en discuter un jour, mais je crois que ce classement, qui a été fait en fonction de simples éléments comptables par la comptabilité analytique de l'hôpital, est en soi un jugement sur lequel il faut se référer. Il est normal que des services soient déficitaires ; c'est généralement le cas des services de pédiatrie et j'estime, pour ma part, qu'il est important d'avoir un service de pédiatrie à l'hôpital.

J'imagine que dans le courant de l'année prochaine, nous aurons une réunion sur la base des informations qui vous ont été transmises et je crois qu'à cette occasion, il sera bon effectivement de faire le tour de l'ensemble de ces sujets.

Sur les questions relatives aux personnels, ce n'est pas la peine de le nier, il est vrai, effectivement, qu'il y a un problème aujourd'hui au niveau de la gestion du personnel ; on vous l'a dit, on me l'a dit, j'en suis conscient et je vais tenter de faire en sorte qu'un certain nombre de décisions puissent être prises, bien sûr, pour que le personnel ait l'impression d'être davantage considéré et écouté.

Alors sur les autres plans – vous avez parlé des 35 heures en comparant les fiches de paye sur 151, 169 heures – le problème auquel nous sommes confrontés à l'hôpital, c'est l'indemnisation car la grille de l'hôpital est calquée sur la grille de la fonction hospitalière française. En France, la durée de travail des hospitaliers est baissée de 39 heures à 35 heures pour le même salaire, donc il conviendrait effectivement pour le personnel hospitalier, qui continue actuellement à travailler 39 heures ou 37 heures, d'indemniser les heures supplémentaires qu'ils font au-delà des 35 heures. C'est ce qui a été fait, largement expliqué au personnel, et l'an dernier et cette année. Vous savez que l'an dernier, donc, ces heures ont été indemnisées et cette année, elles seront indemnisées ; et tout autant que la durée du travail n'aura pas effectivement baissé au Centre Hospitalier Princesse Grace, cette durée complémentaire sera indemnisée, c'est conforme à leur statut.

Doit-on changer le statut du personnel ? Oui, oui, j'ai demandé à la Direction de commencer à y travailler, car il date un peu et il est normal de le mettre à jour comme ceci se fait assez couramment dans la Fonction Publique – je l'ai moi-même fait l'année dernière pour la Police – on le fera effectivement à chaque fois que nécessaire, mais en ce qui concerne le statut du personnel hospitalier, il date et j'ai demandé à la Direction d'y réfléchir pour entamer là aussi des discussions avec les représentants du personnel.

Le personnel manque d'interlocuteurs, ce qui m'étonne un peu, parce que dans l'hôpital, il y a quand même beaucoup de gens qui ont une certaine responsabilité ; ça commence effectivement par les Chefs de Service entre autres, les cadres infirmiers qui sont là. Il y a aussi le Directeur du Personnel ; dans la Direction du Personnel, il y a plusieurs personnes. Je regrette beaucoup que l'on n'arrive pas entre toutes ces personnes à instaurer un dialogue normal, tout simplement normal ; enfin j'essaierai, parce que la chose n'est pas facile, de faire en sorte que les gens réapprennent à se parler, à se respecter et à s'écouter, c'est quand même la moindre des choses parce qu'ils sont tous dans la même équipe et que le challenge que nous avons, c'est de faire en sorte que cette équipe fonctionne pour le plus grand bien des patients. Car n'oublions jamais que ce que nous cherchons, ce n'est pas à nous faire plaisir nous-mêmes, mais à assurer aux patients un meilleur service. C'est une page que je compte ouvrir, elle est difficile car elle est plus qualitative que quantitative, mais je ne la refuserai pas.

Alors pour revenir en conclusion sur l'hôpital, je maintiens qu'il est dommage que, dans les séances publiques du Conseil National, depuis 6 ans, j'entende un certain nombre de critiques ; je n'entends jamais la reconnaissance d'un certain nombre de faits. C'est un peu lassant pour ceux qui essayaient de développer l'hôpital ; je crois que c'est aussi lassant pour ceux qui y travaillent, car il y a eu du travail de fait, des réalisations effectuées et je crois que de temps à autre un encouragement vaudrait mieux qu'une critique acerbe. Merci.

M. le Président.- Alors, très rapidement, pour ceux qui sont déjà intervenus – compte tenu de l'heure, il faut que ce soit très rapide – pour ceux qui ne sont pas encore intervenus, je serais plus indulgent.

Docteur ROBILLON, vous avez la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Si, Monsieur le Conseiller, c'est lassant d'entendre toujours des critiques, je crois que c'est essentiellement parce que ça ne correspond pas aux besoins de la population de manière évidente, ni à la population médicale du coin. Je crois que le problème est là.

Pour ceux qui n'auraient pas bien compris mon intervention, pour les non-médecins, j'ai une image que je peux donner, en gros. L'hôpital est à un niveau d'excellence, c'est vrai, avec du matériel vraiment excellent et de tout premier point ; en gros, le seul problème, c'est que si on est belliqueux, il faut envahir les Alpes Maritimes, si on est légaliste on va naturaliser tous les gens qui habitent dans les Alpes Maritimes et à

ce moment là, ça ne posera plus de problème pour la rentabilité du Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. le Président.- Docteur RIT s'il vous plaît, à vous de vous exprimer brièvement.

M. Jacques RIT.- C'est très rapide, il s'agit du problème du Centre de Transfusion.

Il pleut sur Monaco. Aux confins Ouest du pays, le cercle des derniers donneurs se défait lentement : privé de son centre, il n'est plus rien. Et les gouttes pourpres ne sont plus que des gouttes de pluie. Est-ce l'hôpital qui pleure sur son sort ? Je vous rassure, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, je n'aurais pas l'outrecuidance de vouloir suivre notre Conseiller de Tutelle sur les chemins de la poésie. Pourtant, lors d'une Séance Plénière d'Etude, ce dernier nous a convaincus. Le Centre Hospitalier Princesse Grace, ça peut aussi être un poème ! A ce poème, mon introduction ne voulait ajouter que ces quelques mots pour évoquer le triste sort du Centre de Transfusion. Depuis des années les gouttes au plafond de la salle de prélèvement, par temps pluvieux, étaient d'ailleurs pour nous devenues familières. Nous étions même habitués à ces gouttières sous plafond reliées à des tuyaux de descente en P.V.C. ; l'ensemble avait, je l'avoue, une esthétique originale, mais les mystères des réseaux souterrains sont parfois impénétrables et les spéléologues des services techniques du Centre Hospitalier Princesse Grace ont eu beau verser des décalitres de colorant, ils n'ont pu dresser une cartographie de la toile d'araignée des fissures responsables de ces infiltrations. Plusieurs fois, tous les orifices suspects furent colmatés, entretenant l'espoir que le beau temps sec puisse régner à nouveau dans le sous-sol de l'hôpital. Et il a suffi récemment de ces quelques jours de pluie tenace pour irriguer à nouveau le diabolique plafond.

Dans l'heure, des solutions encore plus extravagantes furent imaginées : bac d'inox suspendu, nouveau réseau de tuyaux de réseau de gouttière, faux-plafond mais vrai cache-misère. Le Centre de Transfusion est fermé pour deux mois. Les conserves de sang seront importées de Marseille et pour leur prélèvement d'autotransfusion, nos patients, souvent âgés, devront se rendre à Saint Laurent du Var.

J'arrêterais là le triste récit du Centre de Transfusion Sanguine, en rappelant que ce cas particulier résume parfaitement le problème général des travaux entrepris au Centre Hospitalier : pool décisionnel multiple avec les services techniques du Centre Hospitalier Princesse Grace, sa Direction, les Travaux Publics, la Tutelle, à

engendrant ces incroyables hésitations, toujours source du désormais traditionnel retard.

Monsieur le Conseiller, il semble – et les hommes de l'art me l'ont confirmé – que la seule solution radicale pour rendre notre Centre de Transfusion étanche soit la réfection de la dalle située devant la Polyclinique. Il s'agit là précisément d'une des premières phases des travaux de la future extension Sud, ce qui donne au Gouvernement une raison supplémentaire de tout mettre en œuvre pour faire démarrer ces travaux dans les prochains mois et, pour une fois, sans retard.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Conseiller, pour y veiller.

M. le Président.- En vous écoutant, Monsieur RIT, j'ai envie de dire que ce n'est pas à vous que j'en veux de nous expliquer ce que vous constatez être une réalité, mais c'est à ceux qui sont chargés que ce genre de choses n'arrive pas, de les laisser se produire et de ne pas anticiper, voire même de ne pas réagir lorsque ça arrive. Je crois que vous avez une réaction saine et logique quand on entend votre intervention.

Monsieur CELLARIO, vous avez redemandé la parole, mais vraiment en quelques mots parce qu'on vous a déjà largement entendu sur l'hôpital.

M. Claude CELLARIO.- Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, j'ai pris acte que c'est votre Département qui a donné des instructions pour qu'un nouveau statut soit étudié. J'espère, simplement qu'il y aura de la concertation parce que, d'après ce que je sais pour le moment, ça se fait dans un petit coin, c'est le cas de le dire, c'est-à-dire qu'on réfléchit à deux ou trois personnes et on verra plus tard comment les choses se passent. Non, non je ne fais pas d'*a priori*, je vous le dis. Quant au personnel, vous savez très bien qu'il y a des mois qu'on attire l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il y a des choses qui ne vont pas. J'ose espérer que dans les six mois à venir, s'il n'y a pas d'amélioration, le Gouvernement responsable prendra les décisions pour que cela change.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Juste pour rappeler à Monsieur CELLARIO, comme Maître LICARI l'a très bien expliqué hier, que s'agissant du règlement intérieur, avant de discuter, il faut que quelqu'un commence à écrire des fiches sur lesquelles on peut commencer une discussion : c'est ce que l'on est en train de faire.

M. le Président.- Docteur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être moins long que mon collègue Jacques RIT que je remercie pour son exposé et auquel je tiens à apporter mon entière solidarité. Je le remercie de soulever les problèmes de l'hôpital et je ne pense pas que c'est en les taisant que l'on va faire avancer le « Schmilblic ». Merci Jacques.

Ceci étant dit, je suis évidemment particulièrement attaché à l'excellence de l'hôpital – qui ne le serait pas ? – et à la valeur de ses travaux scientifiques ; je pense que, récemment, il y a eu des preuves. Malgré tout, je précise que les différents prix que nous obtenons, plutôt que de les donner à des œuvres humanitaires, parce qu'il est bien évident qu'on ne va pas les toucher soi-même, je préférerais qu'on puisse les mettre dans une caisse *ad hoc* à l'hôpital ; donc là-dessus, je soutiens la proposition de mon confrère ROBILLON.

Deux petits points maintenant que nous dirons un peu plus irritatifs. Un, l'activité : ça me fait doucement rigoler, parce qu'il ne manquerait plus qu'en ayant vidé la moitié de la ville, acheté des équipements de l'autre côté, pillé le C.H.U., doublé quasiment le nombre des médecins, l'activité ait baissé ! Parce qu'alors là, je ne comprendrais pas ce qui se passe. Je voudrais qu'on parle d'activité par nombre de praticiens, ça, ce serait peut-être intéressant. Quant à la rentabilité, c'est carrément du tragi-comique parce que, lorsque dans un critère de rentabilité, on ne tient pas compte du remboursement des investissements du matériel, il est évident que c'est facile de la trouver. Heureusement que dans le privé, on ne fait pas comme cela, parce que sinon on mettrait vite la clef sous la porte !

Ensuite sur la gestion du personnel, tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a un problème, c'est très bien. Mais si Monsieur le Conseiller, vous ne voulez pas que ça sorte en séance publique, eh bien, il vaudrait mieux écouter avant les recommandations multiples et réitérées du Conseil National au travers de son groupe de travail pour la santé, qui a eu l'impression de parler à un mur. Murs au demeurant qu'on aurait mieux fait de construire plus rapidement au Cap Fleuri.

Ceci étant dit, je vais maintenant pour continuer vous lire une intervention de notre collègue Catherine FAUTRIER (dont l'état de santé s'est amélioré, pour ceux qui voudraient des nouvelles) :

« Monsieur le Conseiller, lors des séances privées, nous avons à plusieurs reprises insisté sur l'importance

de privilégier l'accès au marché public des entreprises monégasques.

Il est en effet primordial que les services de l'Etat, les sociétés où l'Etat est actionnaire majoritaire, tout comme les organismes dont le fonctionnement vient d'une subvention versée par le Gouvernement, jouent le jeu en privilégiant les entreprises monégasques lorsqu'elles ont besoin de fournisseurs ou autres sous-traitants. Vous nous avez rassurés sur ce point en nous informant que des messages clairs étaient donnés en ce sens. Monsieur le Conseiller, il me semble que le message soit mal passé, en tout cas auprès du Centre Hospitalier Princesse Grace. En effet, sur le marché des fournitures de produits alimentaires, il semble, après informations prises auprès des entreprises concernées, que le pain soit presque le seul produit alimentaire que le Centre Hospitalier Princesse Grace continue à acheter en Principauté. La viande vient d'entreprises niçoises et mentonnaises, la charcuterie du centre de la France (je ne citerai pas le nom de cette société), la volaille de Nice, les légumes viennent de Fréjus et j'ajoute que le principal grossiste de Monaco dans le secteur n'a même pas été consulté ; les poissons viennent d'une société de fournitures en matériel alimentaire congelé, non monégasque, les produits d'épicerie d'une société que je ne cite pas non plus, basée à Paris. Deux entreprises monégasques rescapées se sont vues, il y a quelques jours, retirer les marchés qu'elles avaient, l'une d'elle sur les surgelés au profit d'une entreprise basée à Marseille.

Monsieur le Conseiller, à l'heure où le Budget n'est pas glorieux, notamment à cause de la baisse des rentrées de T.V.A., ces pratiques sont économiquement suicidaires : non seulement la T.V.A. ne rentrera pas dans les caisses monégasques, mais des entreprises présentes en Principauté depuis des années sont mises en difficulté. Si l'on ajoute à cela, les problèmes actuellement rencontrés sur les marchés français et européens par les entreprises monégasques qui évoluent dans le secteur alimentaire, il est alors clair que rien n'est fait pour faire fructifier l'économie locale. C'est bien dommage, car ce n'est que par une économie forte et en expansion que la Principauté pourra relever le défi de la mauvaise conjoncture internationale.

Il serait temps que le Gouvernement impose un peu plus de protectionnisme, surtout dans les entreprises où il est financièrement partie prenante ».

J'ai d'autres interventions à faire, Monsieur le Président, mais je vais peut-être demander au Gouvernement de répondre déjà là-dessus.

M. le Président.- Oui, tout à fait et je crois que si on avait besoin de démontrer la pertinence de nos débats,

tout à l'heure, sur la nécessité de la création d'une Commission de contrôle des priorités nationales, les exemples que l'on vient d'entendre, une fois de plus, confirment le bien fondé de nos demandes.

On va donc vous écouter, Monsieur le Conseiller.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je remercie le Docteur CUCCHI d'avoir souligné l'excellence de l'expertise médicale, je crois que la Principauté peut en être légitimement fière et ceci, c'est un atout. Ce que je regrette, c'est que chaque fois que l'on parle dans cette enceinte de l'hôpital, mais j'y suis habitué, je n'ai jamais, à part aujourd'hui, entendu un mot reconnaissant qu'il s'était passé ou qu'il se passait quelque chose ; c'est toujours négatif. Or, lorsqu'on parle devant le public d'une manière toujours négative, on finit par convaincre une opinion que l'hôpital n'est pas un bon hôpital et c'est ceci que je regrette.

Maintenant, chacun prend ses responsabilités, pour ma part, je ne me découragerai pas de continuer.

Sur le plan des marchés, je vais regarder parce que ce n'est pas moi qui passe les marchés alimentaires.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, la parole est à vous.

M. Claude BOISSON.- Cela me fait penser, lorsque je parle avec certains chefs d'entreprises, que malgré toutes les qualités qu'il peut y avoir dans le management, les employés disent : « vous vous plaignez toujours de ce qui ne va pas, jamais vous ne dites ce qui va bien ». Il est du rôle d'un dirigeant d'encourager, de valoriser ses collaborateurs, mais généralement ce qui est montré, c'est ce qui ne va pas et c'est notre rôle. Si on vient ici et qu'on vous dit : « vous savez, il y a tout cela qui va bien », je ne sais pas si cela servirait à grand chose. Monsieur le Conseiller, nous avons visité le Centre de Cancérologie ; nous étions bouleversés et en admiration (qualité extraordinaire des locaux, propres, neufs), tout en ressentant une forte angoisse de mort. Nous avions en face de nous des Professeurs. Alors, lorsqu'on aura dit que tel service était de qualité, c'est bien et acquis, et nous pouvons nous en féliciter, mais nous sommes présents pour voir les autres problèmes.

Alors je vais être concret : il y a aujourd'hui, dans l'urgence, un problème ; au moment, où nous parlons, il y a peut-être du personnel absent et cela n'est pas gérable, comme le disait Monsieur RIT. Si dans un avion, il n'y a qu'un pilote et pas de copilote, on risque d'avoir un crash. Ce n'est peut-être pas aussi grave

certes, mais la question est : « est-ce vrai ou pas vrai ? » J'ai été hospitalisé, il y a deux ans, dans le service du Docteur RIT. Étant curieux, je me suis promené partout, j'ai entendu et j'ai écouté. Je veux bien qu'il y ait quelques personnes un peu excessives, toujours mécontentes, des grincheux, mais vraiment, d'une manière générale, il est vrai, qu'il y a de gros problème de remplacements. Alors premièrement, on va parler du problème de la motivation ; mais on nous dira : « c'est parce qu'il y a de l'absentéisme, qu'il manque du personnel ». Mais alors pourquoi y a-t-il de l'absentéisme ? Est-ce c'est parce qu'il y a des raisons à l'absentéisme que l'on doit s'en contenter et ne pas remplacer ? Soit, on est capable de régler le problème de l'absentéisme et c'est tout un management de participation qui doit changer, soit on part du principe qu'il y a de l'absentéisme mais qu'il y a l'urgence et qu'il faut donc remplacer. Si M. RIT est absent et que nous avons un problème médical, qu'est-ce que nous faisons ? Qui va nous opérer ? L'infirmière ? Heureusement qu'il y a un autre professeur chirurgien ! Le problème est là : si cette nuit, une infirmière a un malaise, elle sera remplacée, mais si c'est tous les jours comme cela, comment continuer à remplacer s'il manque des effectifs ? C'est ce qui se passe, Monsieur le Conseiller, je crois que vous doutez de cela et que vous ne le croyez pas ; moi je crois M. RIT, parce que j'ai entendu ces problèmes.

Alors, face aux doutes, je suggère une chose : comme le disait M. BADIA, « ce n'est pas toujours les Départements, qui doivent être des disjoncteurs » ; vous ne pouvez pas tout régler ; mais vous avez des collaborateurs en qui vous pouvez avoir confiance. Partez un soir, une nuit, un jour par surprise, sans prévenir auparavant, faites-le plusieurs fois, allez ensemble avec des Conseillers Nationaux sur place de manière très positive voir ce qui se passe. Si véritablement les effectifs sont en place, je suis prêt à dire moi-même au Docteur RIT : « Jacques, vraiment tu as exagéré », mais je ne me fais pas de souci sur ce point. Et si vous constatez le contraire, alors il faut régler le problème parce que l'on sent bien, Monsieur le Conseiller, que c'est très désagréable d'être attaqué sur ce sujet alors que nous savons que vous êtes quelqu'un de très généreux, très humain et très sensible à ce genre de problème et que vous souhaitez le régler. Alors, il faut trouver une solution. Pour l'instant, vous êtes peut-être mal renseigné.

Je vais évoquer un autre problème : supposons que ce soir, plein de bonnes intentions, vous vouliez régler ce problème, mais que vous ne pouviez pas parce que le budget est insuffisant et que vous devriez faire avec le budget voté ce soir. Vous pourriez choisir n'importe quel directeur d'hôpital, même si on met le Docteur RIT

ou moi-même ou le meilleur gestionnaire qui soit, il ne pourra agir qu'en fonction du budget affecté avec le personnel qu'il possède ; et s'il veut assumer les remplacements, il lui faudrait peut-être 5, 10 ou 15 personnes de plus à condition que ces personnes soient prévues dans le budget. Le problème est là ; ce n'est pas tout d'avoir la volonté et de dire que l'on va changer les choses, il faut les concrétiser financièrement.

Premièrement, je crois qu'il faut vraiment analyser dans cette situation si c'est vrai ou pas qu'il manque du personnel ; moi j'en suis convaincu. Puis, est-ce qu'il faut le remplacer ou pas ? Si on considère qu'une personne au lieu de deux la nuit peut suffire de temps en temps, non ce n'est pas possible, je me souviens de situations, Docteur RIT, avec tout le mal que vous vous donnez, que votre Surveillante Générale, deux nuits consécutives lorsque des gens souffraient, n'avait pas la possibilité de s'occuper de tout le monde en raison de manque d'effectifs. On ne peut pas laisser des gens se plaindre malgré le dévouement du personnel, ce n'est pas acceptable et cela vous arrive souvent ; ce sont des situations particulières mais je l'ai entendu aussi dans d'autres services. Il faut donc vraiment analyser cette situation, essayer de voir si c'est vrai ou pas ; mais si c'est vrai, essayez de prendre les dispositions nécessaires. Mais si vous dites au Directeur : « maintenant réglez le problème », il vous dirait « comment est-ce que je paye le personnel ? ». Je crois qu'il faut aujourd'hui prévoir cette possibilité budgétaire : nous ne sommes pas des dépensiers, mais le Conseil National vous suivra financièrement. S'il faut du personnel en plus, une équipe de tournants, faites le nécessaire. Vous allez me dire qu'elle existe cette équipe de tournants ; mais ils sont démotivés, parce qu'ils vont d'un service à l'autre, alors qu'ils sont particulièrement spécialisés ou habitués à un service ; on voit bien qu'ils viennent pour boucher les trous et ainsi de suite d'un service à l'autre. Voilà, je pense qu'à ce stade, c'est un dialogue de sourds : le docteur dit qu'il y a des besoins ; vous, vous n'en êtes pas convaincu et vous vous référez aux normes françaises. Alors là aussi, vrai ou pas, mais si nous nous trompons, prouvez-nous que nous nous trompons. Dans ce cas, nous aurions parlé pour rien ; mais si nous avons raison, nous ne pouvons pas prendre ce risque. S'il vous plaît, essayez de discerner la vérité et si ces observations sont fondées, donnez-vous les moyens.

Il faut que le Gouvernement réalise qu'il faut financièrement prendre des dispositions et pas seulement dire « on va faire quelque chose ». Malheureusement cela se traduit par un coût. Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Compte tenu du temps que l'on a déjà consacré au Centre Hospitalier Princesse Grace, je vais demander au dernier intervenant d'être le plus bref possible.

Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Je ne souhaite pas parler du passé du C.H.P.G., ce serait trop long. Si vous le permettez, j'interviendrai quand même pour parler des retards considérables dans la réalisation des programmes, qui se sont accumulés et qui sont dus, à mon avis, en grande partie à l'irresponsabilité. Le résultat aujourd'hui est donc celui de l'irresponsabilité. Dans un passé récent, les crédits de l'hôpital ont été gelés parce que vous n'aviez pas, à l'époque, de stratégie bien exposée sur ce que devait devenir l'hôpital, et ce ne fut pas, on le sait, une bonne démarche.

En 1998, vous avez engagé une réforme médicale. Cette réforme était très orientée puisqu'elle posait une question de fond au corps médical, qu'elle plaçait en situation de choisir entre l'exercice libéral en ville ou à l'hôpital. Il paraissait dès lors évident que, pour engager cette réforme, il fallait de concert aménager des locaux au C.H.P.G.. Cette réforme s'est donc faite sans les locaux !

Les projets de locaux sont restés dans les cartons de 1998, date de la réforme, jusqu'en 2001/2002. Tous les projets qui ont cours aujourd'hui et qui semblent, grâce à Dieu, se concrétiser sur le terrain, ont tous trois années au moins de retard. Qui est responsable ? Le problème de fond, n'est-il pas véritablement celui de la responsabilité ? Il est inadmissible que des pouvoirs aussi étendus soient possibles sans la contrepartie de la responsabilité. Ne faudrait-il pas que l'on instaure enfin un contrat moral ! Que le Gouvernement s'engage vraiment en associant à chacune de ses décisions sa responsabilité. Il est anormal que des programmes validés, budgétés, votés prennent trois ans de retard sans aucune explication et j'aimerais bien qu'un jour prochain, on puisse enfin adopter des dispositions engageant formellement pouvoir et responsabilité du Gouvernement dans un contrat avec le Conseil National. Pourquoi ne pas en convenir aujourd'hui avec « ce Conseil National » et contracter formellement sur des délais et sur des objectifs ? Mettons en œuvre ce que nous proposons et réalisons les programmes que nous avons ensemble validés.

M. le Président.- Je vais dire à ce stade ce que je voulais dire tout à l'heure après les collègues, mais dans le droit fil de ce que vous dites, Monsieur RAYMOND : s'il y a un point très important qui a été abordé par

plusieurs d'entre nous et qui a été longuement discuté en séance privée, c'est bien le problème de la restructuration. Vous avez tous dit que beaucoup trop de temps a été perdu, vous nous avez présenté en séance privée un projet intéressant, reconnu par tous les Conseillers Nationaux comme pertinent pour améliorer effectivement la gestion de cet hôpital. Mais en même temps, vous nous annoncez aussi des délais de démarrage qui nous semblent encore trop longs, parce qu'on va encore perdre deux ou trois années ; je crois que l'on a été très nombreux à vous le dire, y compris et je tiens à le dire parce qu'il connaît très bien ce dossier, notre Doyen, le Docteur Jean-Joseph PASTOR qui a insisté longuement aussi en séance privée sur ce point. Donc, voilà un point très concret où vous pouvez sans doute perdre moins de temps que ce qui a été perdu par le passé et démarrer beaucoup plus vite que vous nous l'avez annoncé en séance privée. C'est un point sur lequel j'aimerais vous entendre, parce que celui-là, c'est la clé de beaucoup de choses et la solution de beaucoup d'autres problèmes ; si on ne règle pas ce problème de structures, on en subira évidemment beaucoup d'autres conséquences négatives. Alors, je ne sais pas ce soir ce que vous pouvez nous dire, mais sachez qu'il est important pour le Conseil National qu'on avance concrètement et rapidement sur la restructuration des locaux du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Monsieur le Président de la Commission des Finances veut aussi s'exprimer sur ce sujet.

Je vous en prie Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Dans ce domaine, je serai le candide évidemment. J'ai attentivement écouté et j'ai le sentiment qu'il y a des critiques, des constats de disfonctionnement ; mais j'ai aussi le sentiment que si le Gouvernement a une volonté de faire, les réalisations ne sont pas au rendez-vous.

Je pense par ailleurs que le Directeur de l'hôpital a dit : « maintenant, ça suffit, il faut faire un débat, aller jusqu'au fond des choses et arrêter ce que l'on pourrait appeler une stratégie générale ».

Je ne voudrais pas faire dans un an le même constat que mon prédécesseur ; je l'entends ici dire : « ça fait 10 ans que vous parlez d'argent pour rien du tout ». Vous vous souvenez de cela. Je pense qu'il faut aller vers une stratégie générale de façon ensuite à pouvoir être efficace sur le terrain. Je crois qu'il n'y a que des bonnes volontés dans cette pièce. Il n'y a que des bonnes volontés, peut-être aussi il y a des moyens financiers très importants ; comme mon prédécesseur,

je trouve que c'est cher, mais peut-être pas trop si les objectifs stratégiques et les enjeux étaient bien définis.

Il faut que, dans le courant de l'année 2004, on puisse y voir clair et que tous les acteurs qui sont de bonne foi arrivent à avoir une vision commune et à « tirer » tous dans le même sens. Merci.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci. Je voudrais dire à Monsieur DESLANDES que, en ce qui me concerne en tout cas, j'aurais grand plaisir à porter des paroles de satisfaction et de contentement et que ce n'est pas du tout un procès d'intention, mais que si, depuis six ans, vous indiquez que le Centre Hospitalier Princesse Grace est la cible de critiques, moi je peux vous dire que pendant les cinq années passées, j'ai effectivement entendu que ça faisait des années, encore avant, que ça n'allait pas. Alors, je ne suis pas médecin et j'ai tendance à croire ceux qui, comme vous dites, sont des piliers du Centre Hospitalier Princesse Grace, qui se sont tous exprimés ici ; parce que soit ils disent la vérité, soit ils sont complètement masochistes. Parce que, critiquer leur propre outil de travail, je trouve que c'est curieux ; par ailleurs, et je ne vais pas tenir longtemps sur le sujet, je n'ai pas été convaincue avec cette histoire de P.M.S.I. et de modification de l'outil informatique. Cela fait là aussi plusieurs années que l'on parle de P.M.S.I. ; et je ne suis pas convaincue que vous puissiez nous garantir aujourd'hui que le système informatique est compatible avec le P.M.S.I., les informations que vous nous avez livrées en séance privée sur l'outil informatique sont inquiétantes et moi, au bénéfice de tout cela, je ne peux qu'envisager l'abstention sur ce chapitre.

M. le Président.- Merci, Madame PASQUIER-CIULLA. Monsieur LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Nous savons que les problèmes de personnel et du personnel proviennent en majeure partie d'une personne, celle précisément qui gère le Service des Ressources Humaines. Quand cette personne sera-t-elle remplacée ? C'est de la responsabilité du Département de Tutelle. Est-ce que vous allez attendre qu'il y ait une grève générale du personnel ? Alors, agissez puisque vous en avez la responsabilité.

M. le Président.- Et pour terminer peut-être Monsieur CUCCHI, mais d'autant plus brièvement que vous êtes déjà intervenu.

M. Jean-Michel CUCCHI.- D'abord, une toute petite question.

Monsieur le Ministre, est-il exact qu'une prime d'environ 300 € a été promise à l'ensemble des retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace ? J'ai entendu ce bruit plusieurs fois répété, alors est-ce vrai ou pas ? C'est une question.

M. Jean-Joseph PASTOR.- J'allais en parler bien entendu mais je peux tout de suite dire que le Conseil d'Administration a voté 150.000 € l'an dernier en faveur des 450 retraités et que ça fait un an que nous attendons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur PASTOR.

Où est passé cet argent et pourquoi les gens n'ont-ils pas reçu leur prime ?

Non, mais attendez, ça a été voté, ça a été décidé et les gens n'ont toujours rien reçu !

J'en viens au corps de mon intervention sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, que j'ai voulu focaliser sachant que mon ami Jacques allait faire l'intervention magnifique qu'il a faite.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, vous avez bien dit que vous aimiez le Centre Hospitalier Princesse Grace. Moi aussi je vous rassure. Et je l'aimerais d'autant plus qu'il fournira de plus en plus d'emplois aux Monégasques dans son sein.

Or, par rapport aux autres options qui sont offertes à mes compatriotes, il faut bien se l'avouer, le Centre Hospitalier Princesse Grace n'est pas l'établissement qui présente la plus grande attractivité. Avec tout particulièrement dans le cas des retraites, un différentiel très défavorable par rapport à la Fonction Publique et même comme nous l'a rappelé le Ministre d'Etat dans sa déclaration à l'issue du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Primitif 2004, il est bien évident qu'une approche financière différenciée pour les actifs ou les retraités ne peut être applicable statutairement. Il ne me semble par contre pas impossible d'accorder aux retraités monégasques du Centre Hospitalier Princesse Grace une allocation différentielle de retraite, peut-être au travers du nouvel Office de Protection Sociale.

Je rappelle qu'il s'agit d'un faible nombre de personnes, une petite cinquantaine et faire un geste pour ces compatriotes dont la carrière professionnelle s'est

déroulée au service de la population ne mettra pas en danger les finances de l'Etat et permettra de réduire un peu l'absence d'attractivité du Centre Hospitalier Princesse Grace pour mes compatriotes. J'attends votre réponse.

M. le Président.- Donc, deux questions : la restructuration, quand va-t-elle démarrer enfin, après ces années perdues ? Et le problème des retraites des monégasques, à quand la création d'une allocation de résidence ? On vous a donné la technique, il y a peut-être cinquante personnes concernées, c'est un régime de retraite très défavorable ; quand pourrez-vous nous apporter des réponses publiques positives ? Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- S'agissant des restructurations, car avant que le grand chantier commence, il y aura des restructurations pendant les années qui viennent, afin d'améliorer le fonctionnement de l'hôpital. Pour la restructuration en grand si je puis dire, suivant le scénario n° 5, l'an prochain commencent les études et je crois qu'à partir des premières études, un échancier pourra être valablement établi.

Pour la retraite des monégasques, j'ai entendu qu'effectivement vous proposiez qu'un complément de retraite soit versée par l'O.A.S.M.. Bon, c'est quelque chose que je dois regarder ; dans l'immédiat je ne peux pas vous donner de réponse sur le siège, mais je vais regarder. Maintenant, sur les retraites du Centre Hospitalier Princesse Grace, cela fait trois ans que j'en parle avec les syndicats, je suis très inquiet, elles ne sont pas financées ; de toute façon, on est tous solidaires, c'est un état de fait et ce problème devra être traité un jour.

M. le Président.- Oui, mais la mesure concernant les retraites des Monégasques... Mais je vous laisse, Monsieur CUCCHI, poursuivre et terminer : on allait dire la même chose, donc dites-le-vous, c'est vous qui avez lancé le sujet.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous me promettez de regarder et je vous en remercie. Mais est-ce qu'on pourrait avoir un échancier de réponse ? Parce que comme je vous l'ai dit, il y a vraiment des cas, je ne voudrais pas les exposer parce que ce n'est pas le lieu, mais quand vraiment vous regardez le niveau de retraite

de certains agents qui ont passé leur vie au service de la population, c'est honteux, c'est vraiment honteux.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis obligé de regarder pourquoi. Tout à l'heure, je vous ai dit que je voulais regarder l'ensemble des aides versées par l'O.A.S.M. : c'est fait en fonction d'un certain nombre de règlements, il y a déjà des retraites qui sont payées par l'O.A.S.M., je pense que ce cas-là ne rentre pas dedans. Donc s'il faut modifier les textes, je vous en parlerai, parce qu'il faudra les modifier, donc sur le siège je ne peux pas dire, je vais regarder, mais c'est une des pistes.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mais vous êtes favorable au principe de compenser ces retraites ou de les améliorer.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis favorable sur le fait qu'il faut les améliorer puisque aujourd'hui je sais, les retraites sont calculées sans les primes et pour le personnel hospitalier les primes sont importantes.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- D'abord ce n'est pas sur le siège, parce que cela figure dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie. C'est une des zones d'ombre dans nos discussions budgétaires puisqu'il y a ce système qui est défavorable et il y a aussi le système de la C.A.R.T.I. ; pour le Conseil National, ça fait donc une cinquantaine de nos compatriotes retraités d'un côté, peut-être une quarantaine de l'autre. Nous sommes des gens raisonnables, c'est-à-dire que nous sommes d'accord pour mettre un plafond de ressources : il est bien évident qu'un retraité qui aurait des sommes importantes en retraite ne devrait pas être concerné par une allocation différentielle de retraite. Mais, par contre pour les autres, plutôt que d'entrer dans un système au cas par cas qui pousse des gens qui, par définition, sont des anciens puisque ce sont des retraités et, je dirais, pour qui le fait d'aller demander pour soi n'est pas forcément quelque chose de naturel, donc nous pensons que d'instaurer une règle qui serait la même pour tous, est logique et le lien est évident. Ce sont deux systèmes très défavorables – je n'y reviens pas, on en a déjà parlé – aussi bien celui de la C.A.R.T.I. que celui des retraites de l'hôpital. Si vous nous apportiez des

garanties sur ce point, eh bien, ce serait un point de plus à mettre dans les choses positives qui nous donnent envie de voter ce Budget. Donc, on attend des résultats et des résultats rapides, nous ne manquerons pas d'être très vigilants sur ces deux systèmes de retraites pour nos compatriotes.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, mais je vous invite à le voter. Je vais regarder effectivement...

M. le Président.- Non, moi je parlais du Budget Général. Parce que sur ce crédit-là, je vous le dis tout de suite, ça m'étonnerait beaucoup qu'on vous le vote, après tout ce que j'ai entendu ce soir. Moi, je vous parlais du Budget Général de l'Etat.

M. Jean-Pierre LICARI.- J'aimerais avoir une réponse sur la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur LICARI, les têtes ne tombent pas au Conseil National, il y a d'autres lieux pour en parler.

M. Jean-Pierre LICARI.- Donc, vous endossez la responsabilité de la gestion calamiteuse de cette Direction ; j'en prends acte.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Non, je veux simplement dire que le Conseil National n'est pas un tribunal.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il n'est pas un tribunal, mais il représente le peuple, il ne faudrait pas l'oublier ; donc comme il y a des gens concernés par cette question, nous avons tout à fait la liberté et la légitimité de vous poser ce genre de question. Alors je ne vous reconnais pas le droit de me limiter le temps de parole ni le contenu de mes paroles.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais vous êtes parfaitement libre de vos questions Monsieur LICARI, je ne vois pas pourquoi vous vous excitez et moi je suis libre de mes réponses.

M. le Président.- Bien, avant qu'on mette aux voix ce crédit, il y a d'autres sujets importants sur ce chapitre. Donc je considère clos le débat sur le Centre Hospitalier Princesse Grace ; est-ce qu'il y a éventuellement des interventions sur d'autres lignes de ce chapitre ?

Je vois des mains se lever. Madame BOCCONE-PAGÈS vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Pourrais-je faire une intervention sur le Cap Fleuri maintenant, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Certainement, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Tout le monde le sait, nous avons fait une visite au Cap Fleuri en cette période de fin d'année, le jeudi 11 décembre et je voudrais vous exprimer ce soir à quel point les Conseillers Nationaux, dont vous-même Monsieur le Président, lorsque nous sommes allés au Cap Fleuri, avons été extrêmement touchés par la détresse de ces personnes âgées, avec qui nous avons pu partager un moment d'intimité et de chaleur humaine. Nous avons terminé la visite par le Cap II ; une brève mais indispensable visite des locaux nous a fait prendre conscience à quel point il était indispensable d'intervenir tant au niveau de l'augmentation en personnel qu'au niveau des travaux urgents à entreprendre. Sur les moyens pour le personnel, le Gouvernement a débloqué la somme de 150.000 € pour augmenter les effectifs au niveau des infirmières et des aides-soignantes me soit confirmé bien entendu ce soir.

Lors du Budget Rectificatif aussi, les diverses interventions de vous tous, chers collègues, ont fait prendre conscience au Gouvernement de la situation catastrophique, à la limite de l'indécence dans laquelle se trouvaient ces patients.

Il s'agit là du respect de la personne humaine des personnes qui sont au Cap II. Je tiens à rendre hommage ce soir au personnel soignant afin de rappeler l'importance de l'accompagnement de ces personnes âgées ; on ne répètera jamais assez combien il est important d'avoir des personnes compétentes et dévouées au chevet de tels malades. Ceux qui étaient à mes côtés ce jour-là, cet après-midi-là, comprendront très bien la peine que je ressentais en passant de chambre en chambre au Cap II. Au bout de quelques minutes, il devenait impossible de soutenir les regards

de désarroi et de lassitude de ces personnes qui semblaient nous dire : « aidez-nous ! ».

Comment peut-on rester insensible dans un tel lieu ? Voilà, sortez-moi de là ! Le Conseiller RAYMOND dit, et je suis d'accord, « Un jour de plus effectivement dans ces conditions est un jour de trop pour ces personnes ». Je pense que le Conseiller RAYMOND va vous parler un peu plus tard de ce qu'il entend faire au niveau des mesures urgentes en la matière.

Je profite de l'occasion donc pour demander au Gouvernement de mettre en place, tant au Centre Hospitalier Princesse Grace qu'au Cap Fleuri, l'accompagnement aussi bien physique que psychologique des personnes en fin de vie. Une cellule d'aïlleur est déjà constituée au sein du C.H.P.G. : il faut, je pense, l'encourager et lui donner les moyens de réussir. J'espère que, dès la rentrée 2004, nous allons pouvoir nous rencontrer, Monsieur DESLANDES, le Professeur PESCE, toutes les personnes en fait qui interviennent au niveau du C.H.P.G. et du Cap Fleuri, la Croix Rouge, une Association de bénévoles, pour essayer de mettre en place des visites par des personnes bénévoles qui puissent les faire se lever, les faire marcher, les faire sortir, des animations telles que celle que nous avons vécues tous ensemble cette après-midi-là, qui a mis un peu de gaieté et un peu de chaleur humaine puisque nous avons passé un moment, chacun d'entre nous, à parler à ces personnes et vraiment je pense que cette après-midi-là était très émouvante.

Voilà, donc je compte sur vous pour mettre en place des animations pour toutes ces personnes.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS, la parole est à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci Monsieur le Président

Moi aussi, je vais répéter des choses connues mais vitales.

Il y a quelques jours, nous nous sommes rendus à l'hôpital pour visiter le Service de Moyen et Long Séjour puis au Cap Fleuri et je souhaite remercier les personnes qui travaillent dans ces endroits de tristesse pour en faire, par leur dévouement, des endroits où la chaleur humaine permet d'oublier l'état des immeubles, à défaut de faire oublier leur propre état.

Je souhaite les remercier pour leur accueil.

La base de notre culture occidentale est de faire passer une vie humaine avant toute considération. C'est un des fondements des Droits de l'Homme et je m'étonne que la France, pays où ils ont été rédigés, puisse retarder depuis de nombreuses années un projet pour protéger des arbres centenaires, certes magnifiques

et qu'il convient de garder, avant nos centenaires à nous.

Comment accepter deux toilettes par étage, avec une porte qui s'ouvre sur le couloir, sur le passage par exemple ? Sans parler de la sécurité. Sachant que le bâtiment le plus délabré ne fait même pas partie de la zone affectée par le classement.

Doit-on accepter que des règlements français retardent encore plus des mesures pour nos personnes âgées, des personnes qui n'ont plus le temps d'attendre ? C'est urgent.

Que souhaite-t-on ? Faire disparaître les vieux ? Il y en a de plus en plus et nous serons là bientôt pour grossir les rangs. Alors je vous demande d'être égoïstes, affreusement égoïstes, car pour une fois l'être sera partagé : nous devons aujourd'hui penser à eux en leur donnant des conditions acceptables de fin de vie, nous en profiterons à brefs délais.

Franchissons ce cap pour que ce ne soit plus le Cap Fleuri mais le Cap de Bonne Espérance.

Je voterai donc contre cette ligne budgétaire.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Lors des débats du Budget Rectificatif, puis lors des séances privées, j'ai souvent entendu vos déclarations, Monsieur le Conseiller, la main sur le cœur et je pense qu'elles étaient sincères. Pour autant, ce n'est pas de cela dont nous avons besoin. Nous avons besoin de propositions concrètes et non d'une annonce d'un Cap Fleuri rénové « pour dans 7 ans ».

Là où nous parlons de chaleur humaine, de dignité, de soin, de respect de ceux à qui nous devons le jour, vous répondez en délais d'étude, en contrainte de terrain, en permis de construire...

Nous ne pouvons pas accepter que nos aînés soient traités comme un vulgaire « projet d'urbanisme ». Voyez-vous, ils n'ont plus le temps de voir glisser les délais...

Saviez-vous que, lorsqu'un service de l'Administration demande des mètres carrés supplémentaires, il doit remplir un épais formulaire pour justifier ses besoins. Pour l'aider à définir ses besoins et lui faire comprendre la démarche, il y a un exemple : celui d'une maison de retraite ! Compte tenu du contexte actuel, c'est proprement indécent !

Que ne l'avez-vous rempli ce questionnaire, en temps et heure, sur la maison de retraite. Cela vous

aurait permis de faire les projections nécessaires au moment opportun. Car, si le sujet est si difficile aujourd'hui, c'est bien parce que vous n'avez pas su correctement l'appréhender quand il était encore temps.

Gérer, c'est prévoir et vous n'avez rien prévu.

Voyez-vous, le Cap Fleuri n'est pas un sujet comme les autres, il ne peut pas comme tant d'autre supporter les retards et les aléas. Et plus qu'un long discours, je vous dirai simplement que tous les papis et les mamies respectables, dont les yeux brillaient, même s'ils n'avaient, pour la plupart, plus la force de bouger lorsque nous sommes allés les embrasser récemment, tous ceux-là ne verront vraisemblablement jamais un Cap Fleuri présentable.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'allais pas faire mentir Jean-François ROBILLO et puis, je m'étais engagé publiquement donc, évidemment j'interviens sur le Cap Fleuri, vous vous en doutez. Vous allez peut-être être surpris, mais je vais commencer par vous féliciter, féliciter le geste du Gouvernement qui, il faut le reconnaître, sur une pression ardente du Conseil National a quand même augmenté la ligne budgétaire de 150.000 €.

Cependant, cette somme ne correspond en fait qu'à la création d'au mieux quatre postes, et nous serons évidemment très vigilants sur la création effective de ces postes dont l'usage nous permettra de déterminer s'ils sont suffisants.

Donc, comme le répétaient certains de nos collègues, il y a quelques jours, nous nous sommes rendus, avec le Président du Conseil National, au Cap Fleuri. Suite à notre visite des lieux et à nos discussions avec les pensionnaires, leurs familles, le personnel, le Professeur PESCE et le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace, je me permettrai de vous faire part de certaines réflexions que vous auriez certainement eues vous-même, si vous vous étiez rendus sur les lieux ce jour-là.

Ce sont des points pratiques, mais je pense que ça donnera un éclairage assez intéressant.

D'abord sur le Cap I, comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, des travaux de réfection sont en cours à chaque étage. Trouvez-vous normal que les pensionnaires aient dû et doivent encore supporter directement les désagréments et, en particulier, les nuisances sonores ? Je vous rassure : seul un faible pourcentage souffre de déficience auditive profonde. Le tintamarre lié à ces travaux aurait certainement été

moins insupportable s'ils avaient eu lieu, étage par étage, et non pas tous en même temps.

Trouvez-vous également normal que pour des raisons d'hygiène, certes tout à fait justifiées et sur lesquelles je ne voudrais pas m'attarder parce que vous me critiqueriez encore de crier au loup, ces mêmes pensionnaires doivent se priver d'eau courante dans les douches, au demeurant communes, à chaque étage, depuis plus de trois semaines ? Je ne peux pas croire que la mise en place d'une alimentation provisoire en eau ne soit pas possible. Encore faut-il s'en préoccuper plutôt que de laisser le personnel développer des trésors d'ingéniosité pour permettre à nos aînés de pouvoir faire leur toilette ailleurs qu'au bord d'un lavabo.

Exactement : c'est dégueulasse !

Trouvez-vous normal que, compte tenu du surcroît de poussière engendré, une augmentation transitoire du budget alloué à la société de nettoyage prestataire de service n'ait pas été prévue et que l'on ait compté peut-être, sans doute et surtout espérons-le, sur la conscience professionnelle de ladite société qui a augmenté gratuitement les heures de son personnel ?

Traditionnellement toutes les années, les pensionnaires étaient accompagnés en novembre au cimetière de Monaco afin de pouvoir se recueillir sur les tombes de leurs parents et de leurs amis disparus. Et vous pouvez comprendre combien nos aînés y sont attachés.

Et bien cette année, *nada*, rien. Ils sont restés à Cap d'Ail et vous savez pourquoi ? Parce qu'une animatrice démissionnaire n'a pas été remplacée. Trouvez-vous normal une fois de plus que l'on attende le départ effectif d'une employée pour procéder à son remplacement, alors que c'est dès le dépôt de son préavis qu'il faut y songer ?

Parlons maintenant du Cap II. La visite du Cap II rend évidente – il faut croire qu'il n'est pas souvent visité – si cela était encore utile, la nécessité de sa restructuration totale et globale. Il faut donc trouver très rapidement une solution de relogement provisoire pour ces pensionnaires afin de commencer au plus vite les travaux.

Le Conseil National vous a déjà fait un début de proposition concrète dans ce sens. On en parlera lorsque les choses seront tout à fait sûres. Il n'est pas acceptable de laisser nos aînés vivre encore 4 ans au moins dans les mêmes conditions. Comme vous l'aviez laissé entendre lors du Budget Rectificatif, je vous le redis solennellement ce soir, le Conseil National ne l'acceptera pas.

Monsieur le Ministre, vous m'avez rappelé sur ma précédente intervention sur le même sujet, que je n'avais pas le monopole du cœur.

Je vous permets donc de vous le rappeler car, si je peux ce soir, une fois de plus encore réagir, vous pouvez, vous, Monsieur le Ministre, agir.

Je terminerai en assurant de toute ma gratitude l'ensemble du personnel du Cap Fleuri qui effectue un travail formidable, dans des conditions difficiles pour le moins, et dont l'abnégation et la conscience professionnelle ont permis entre autre, d'éviter le drame qu'ont connu cet été les établissements du pays voisin. Pour cela, qu'il en soit à nouveau ce soir remercié.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI pour cette excellente intervention illustrée d'exemples concrets.

Ce que nous attendons de vous ce soir, Messieurs les Membres du Gouvernement, c'est que vous confirmiez donc les quatre postes supplémentaires que vous nous avez accordés après de longs débats et que vous preniez en compte la suggestion de notre collègue Daniel RAYMOND de ne pas attendre encore quatre ou cinq ans, mais de très rapidement délocaliser le Cap II dans des bâtiments provisoires à Monaco, pour entamer dans les meilleurs délais la restructuration de cet établissement, indigne de notre pays. Je n'en rajouterai pas, mais je pourrais le faire si vous m'y poussez, parce que j'ai encore d'autres choses à dire sur ce que j'ai vu au Cap II.

Nous vous écoutons Monsieur DESLANDES.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'ai déjà dit au Conseil National, aussi bien en séances publiques qu'en séances privées, que la situation du Cap II n'était pas acceptable, je suis le premier à la reconnaître.

C'est une vieille histoire et jusqu'ici nous n'avons pas encore trouvé les solutions rapides pour y remédier au niveau des bâtiments.

Mardi, une proposition nous a été faite ; je l'ai transmise à M. BADIA, dès le mercredi à l'intention du Gouvernement et je crois qu'une pré-étude va être faite sur ce terrain-là ou sur un autre terrain. Mais je crois que le Gouvernement est sensible au fait qu'une solution provisoire puisse être plus rapidement mise en œuvre afin d'éviter d'attendre les programmes qui, en 2007 ou 2008, pourraient apporter une situation plus décente.

Sur la situation des personnes âgées, à défaut de pouvoir restructurer rapidement les bâtiments du Cap Fleuri, le Gouvernement s'est attaché à essayer de faire en sorte que les personnes âgées puissent rester à leur domicile le plus longtemps possible. C'était aussi une démarche qui tendait à les respecter et faire en sorte qu'elles puissent encore, le plus longtemps possible, rester proches de leur famille. Cette politique, de concert avec la Mairie, est appelée à être développée.

Alors je le rappelle, parce que cette notion a déjà été dite : il est convenu avec le Professeur PESCE qui dirige le Service de Gériatrie de l'hôpital et qui a donc la supervision médicale des établissements de retraite, d'avoir une réflexion globale qui sera présentée au Conseil National sur l'ensemble des services pouvant être apportés aux personnes âgées, aujourd'hui et demain.

Le Gouvernement est très conscient du fait que la population de Monaco va vieillir et qu'il faut inventer un certain nombre de services nouveaux et apporter au plan des logements des solutions innovantes.

J'espère donc que, dans le courant de l'année prochaine, sur ce sujet, des éléments politiques pourront vous être transmis.

Madame BOCCONE-PAGÈS, tout à l'heure a parlé d'animations. C'est une des pistes sur laquelle le Professeur PESCE m'a dit qu'il travaillait : car à défaut de pouvoir pousser les murs tout de suite, on peut, au niveau de la qualité du service humain, apporter là aussi des solutions nouvelles et l'animation est l'une des pistes ; l'animation, la psychologue, il y a plusieurs pistes possibles qui seront mises en place cette année. Je me suis déjà engagé devant vous à faire en sorte qu'avant que des bâtiments nouveaux puissent être donnés, sur le plan du personnel comme sur le plan du service humain, la qualité soit sensiblement augmentée.

M. le Président.- Merci, Monsieur DESLANDES.

Je considère, comme m'y autorise le règlement intérieur, que le Conseil National étant suffisamment informé sur ce sujet, je n'accorde que quelques secondes à M. CUCCHI et je ne peux pas refuser la parole non plus à notre Vice-Président, mais après je mets ce chapitre au vote.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai pris exprès des exemples concrets, Monsieur le Conseiller, parce que j'espérais des réponses concrètes. Ils n'ont toujours pas d'eau pour se doucher ! Ce n'est peut-être pas grave pour vous, mais je pense que peut-

être si vous usiez de votre pouvoir, on aurait un espoir d'avoir une douche provisoire. Parce qu'on en est là.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ecoutez, Docteur, j'ai passé toute une matinée, j'ai fait le tour de l'ensemble des pièces du Cap II et du Cap I, il y a 15 jours et on ne m'a pas parlé de problème d'eau. C'est un peu dommage : si on m'en avait parlé effectivement, j'aurais pris, enfin j'aurais demandé, parce que ce n'est pas moi qui décide, j'aurais demandé effectivement que le service soit rempli. Mais vous ne pouvez pas non plus demander au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur de regarder tous les matins si les robinets marchent. Dès lundi, je m'en préoccupe.

M. le Président.- Voilà, c'est ça qu'il vous demande. C'est parfait.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est à ça que nous servons aussi, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur BOISSON vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Je confirme qu'il n'y avait pas d'eau. En fait c'est parce qu'il y a deux colonnes d'eau, l'ancienne et la nouvelle, l'ancienne est supprimée et la nouvelle n'est pas encore en fonction, il n'y a donc qu'un filet d'eau. Ils vont vous dire ça ; ils vont vous dire ne vous inquiétez pas, c'est à cause des travaux, mais on va remettre l'eau très bientôt. Mais, dans des cas pareils, il y a des moyens techniques modernes qui permettent d'avoir des systèmes de dépannage.

Je voulais quand même saluer l'initiative de notre Présidente de la Commission de la Jeunesse qui a pris cette initiative en faveur des personnes âgées. Mais je le souligne aussi au nom de tout le Conseil National : ce genre de pratique se fait normalement la veille des élections alors que cette démarche a été faite pour des raisons de sensibilité et de cœur et non pas pour des raisons démagogiques.

Je pense, Madame la Présidente, que si vous l'avez fait cette année, c'est parce que vous avez l'intention de la renouveler.

Ce n'est pas un moment forcément très agréable mais ce rapprochement auprès des personnes âgées est vraiment un moment passionnant et exaltant.

Je tenais à le souligner sur le plan politique.

M. le Président.- Absolument. Monsieur RAYMOND quelques mots.

M. Daniel RAYMOND.- (*regardant M. BOISSON*) Je tiens à souligner quelque chose : même une fois par an, ce n'est pas assez. Parce qu'en fait, vous le savez, on ne mange pas qu'une fois par an. Et j'éprouverais un peu de honte à me rendre une fois par an seulement auprès de nos anciens. Peu importe s'il s'agit des veilles des fêtes ou pas, j'ai un peu honte de prétendre apporter du bonheur avec une savonnette ou un bouquet de fleurs, j'ai un peu honte, vraiment. C'est un rapprochement que l'on doit pratiquer tous les jours et pas une seule fois par an, mais peut-être aussi d'une autre manière !

M. Claude BOISSON.- Monsieur RAYMOND, je ne suis pas le Conseiller de Gouvernement, adressez-vous directement à lui.

M. le Président.- C'est justement ce que disait Mme BOCCONE-PAGÈS dans son intervention, l'animation, elle, est évidemment faite par des professionnels et tous les jours, vous avez tout à fait raison.

Je considère, conformément au règlement intérieur, que le Conseil, sur ce sujet du Cap Fleuri, est suffisamment informé.

Sur une autre ligne, ça par contre, je vous l'accorde Monsieur LICARI, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Oui, très brièvement. J'ai reçu les doléances de diverses compatriotes qui m'ont exposé que leurs allocations mères au foyer - sauf erreur de ma part, cette allocation est distribuée par l'Office d'Assistance Sociale, d'où mon intervention à cette ligne - avaient subi une diminution sensible de l'ordre d'environ 1/3 ; alors, je souhaiterais savoir ce qui justifie cette diminution.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Sur le siège, je ne peux pas vous répondre ; elles ont changé de situation. J'ai eu un problème à faire comprendre à l'O.A.S.M. que les femmes divorcées qui étaient devenues mères au foyer ont toujours le droit aux allocations. Avant, on les leur coupait. Depuis, quelques mois, on ne leur coupe plus cette allocation, c'est pour cela que je vous dis je ne sais pas quelle est la situation mais...

M. Jean-Pierre LICARI.- Ce n'est pas une coupure, c'est une diminution d'un tiers.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Moi, je ne demande qu'à être saisi des différents cas et je vous donnerai la réponse lorsque je saurai effectivement la nature du problème et la solution qui peut-être apportée.

M. le Président.- Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Douze avis contraires.

Abstentions ? Sept abstentions.

Ce chapitre est rejeté.

(Rejeté ;

*M. Jean-Michel CUCCHI,
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Alexandre BORDERO,*

*Jean-Charles GARDETTO, Jean-Pierre LICARI,
Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON
et Christophe SPILLOTIS-SAQUET votent contre ;
MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON,
Claude CELLARIO, Mme Michèle DITTLLOT,
MM. Bernard MARQUET, Vincent PALMARO
et Stéphane VALERI s'abstiennent).*

J'espère que tous ces messages forts que nous passons, y compris par des votes d'abstention et négatifs, sont bien entendus et bien reçus par le Gouvernement, car nous ne voulons pas avoir, lorsque nous examinerons d'autres Budgets, l'année prochaine, à faire les mêmes constatations.

M. le Directeur Général.-

Chap. 3 - DOMAINE CULTUREL.

603.101 - Musée National	424.700
603.102 - Centre scientifique.....	1.237.700
603.103 - Fondation Prince Pierre	349.200
	<u>2.011.600</u>

M. le Président.- Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

Je vous encourage à faire des interventions synthétiques parce que je ne suspendrai pas la séance, je vous préviens, en raison des impératifs de télévision de lundi soir, qui nous imposent d'arriver ce soir jusqu'au vote du dernier chapitre. Donc je crois que, compte tenu de l'heure, nous aurions tous intérêt à dire la même chose mais en le faisant beaucoup plus vite.

Je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, j'en ai déjà parlé un tout petit peu lundi, je vous avais félicité de faire un inventaire à propos du patrimoine, mais je voudrais quand même vous dire ce que j'ai dans mon cœur et dans mes tripes, parce que c'est quelque chose qui me touche vraiment profondément.

Je voudrais revenir sur la notion de patrimoine et sur cette attitude du Gouvernement trop souvent constatée qui consiste à trouver plus d'attrait à ce qui nous vient de l'étranger qu'à ce qui germe de notre creuset national.

Tous les peuples sont fiers en général et en particulier de ce domaine artistique que l'on nomme populaire et qui est l'essence même de leurs spécificités.

J'avais particulièrement apprécié, lors de l'anniversaire des 700 ans des Grimaldi, cette heureuse initiative qui avait consisté à demander aux Monégasques de ressortir de leurs tiroirs tous ces trésors jalousement conservés, témoins précieux de notre passé.

Qu'on fasse une place dans nos galeries d'art, musées ou autres lieux d'expositions aux génies créateurs étrangers ne me dérange pas à condition que le patrimoine artistique monégasque y ait également sa place.

Je suis excédé, je l'avoue, par cette moue dédaigneuse que provoque chez certains la plus petite allusion aux artistes locaux, aux œuvres issues de notre patrimoine populaire, à tout ce folklore dans ce que ce mot a de plus noble.

La découverte dans un immeuble voué à la démolition de nombreuses œuvres laissées à l'abandon et tardivement inventoriées, le problème du dépôt légal récemment évoqué dans cet hémicycle, les difficultés de conservation des supports écrits, que ce soit la Villa Lamartine ou la Bibliothèque Caroline, le patrimoine audiovisuel de T.M.C. et de R.M.C., autant de sujets qui

suscitent chez moi une grande inquiétude quant à l'avenir de ces œuvres, pour ne pas dire de ces chefs-d'œuvre.

Aussi, je demande au Gouvernement de faire bon accueil, d'encourager, d'exposer, et j'irais même plus loin, de protéger, de choyer tout ce qui nous vient de ce passé si cher au cœur des Monégasques, ainsi qu'à tout ce qui peut refléter l'esprit créateur de nos artistes locaux, quand bien même ils ne revêtiraient, pour les chargés d'affaires artistiques et culturelles de notre pays, que le seul intérêt que l'on accorde aux vieilleries sentimentales ou aux œuvres anonymes qui n'ont pas encore eu la chance ou l'occasion d'être portées à la prospérité. Je ne peux pas croire, en effet, que notre patrimoine national se réduise à quelques poupées et à quelques costumes de théâtre. Je suis persuadé, si tant est qu'on lui apporte l'attention qu'il mérite, que notre domaine artistique populaire foisonne d'œuvres dignes d'intérêt. C'est pourquoi je demande que l'on accorde la même priorité que nous réclamons pour l'emploi à nos artistes nationaux en leur offrant, au sein de nos manifestations, de nos expositions, de toutes les activités culturelles la place qu'ils méritent c'est-à-dire pour nous monégasques, la première. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur MARQUET. Que dire de plus Monsieur DESLANDES ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis tout à fait d'accord pour considérer les artistes monégasques et leur donner des lieux d'exposition. Donc la réponse est oui et d'ailleurs, la Commission de la Culture, aujourd'hui avec la Direction des Affaires Culturelles, est en train de faire le tour de l'ensemble des artistes monégasques et des autres artistes qui vivent à Monaco pour sortir une brochure.

Il y a déjà eu des expositions d'art monégasque et il y en aura demain. Maintenant, sur la conservation du patrimoine, nous en avons longuement déjà parlé ; dans l'immédiat, car j'en ai parlé ce matin au Directeur des Affaires Culturelles, ce qui me préoccupe beaucoup, ce sont les livres, car ça ne s'améliore pas et je vais essayer de trouver un endroit sec pour commencer à en rapatrier une grande partie.

M. Bernard MARQUET.- En tous les cas, Monsieur le Conseiller, je voudrais vous remercier de faire ce travail et ce devoir d'inventaire que l'on n'a pas fait avant vous.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, vous avez la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne vais pas être long, compte tenu de l'heure tardive, je veux simplement m'associer à ce que vient de dire le Docteur MARQUET, parce que c'est exactement le fond de ma pensée.

M. le Président.- Madame DITLOT, c'est à votre tour.

Mme Michèle DITLOT.- Moi aussi je vais être brève. Je reviens une fois encore sur les œuvres d'art et le patrimoine monégasque restés si longtemps dans ces fameux lieux insalubres et ignorés du public, détériorés partiellement d'après ce qui nous a été dit et qui ont été donc transportés comme vous venez de nous le préciser, Monsieur le Conseiller, dans les locaux de l'ancien Crédit Lyonnais, sur le territoire français, où ils sont à présent inventoriés.

Il semble à l'origine que ces œuvres n'aient pas fait l'objet d'assurance pour les protéger d'éventuelles pertes, vols ou détériorations. Je souhaite savoir clairement si ces pièces du patrimoine culturel monégasque et autres sont à présent couvertes par une assurance en attendant d'être, dans un futur que j'espère proche, exposées dans l'hypothétique Musée des Arts et du Spectacle.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je ne sais pas, je vais me renseigner. Ce qui est sûr, c'est que sur les réserves qui, aujourd'hui, sont dans le Crédit Lyonnais, je souhaite le plus tôt possible pouvoir les rapatrier en Principauté de Monaco, car là où elles sont, en cas de pépin, nous sommes en France et c'est la police de Menton qui devrait intervenir, ce qui me pose quelques problèmes au niveau de la disponibilité. Donc, je suis en train d'étudier une solution qui serait 100 % monégasque et qui permettrait d'exposer les réserves mais de façon plus démonstrative, car elles constitueront la base du futur Musée et il serait bon qu'elles puissent être montrées déjà à un plus grand nombre.

M. le Président.- Merci Monsieur DESLANDES.

Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté ;
M. Bernard MARQUET s'abstient).

M. le Directeur Général.-

II) INTERVENTIONS.

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL.

SC. 4.1 Subventions

604.102	Bureau Hydrographique International.....	63.100
604.103	Commission Médico-Juridique	2.000
604.105	A.I.E.A.....	1.059.000
604.108	Institut Droit Economique de la Mer	81.000
604.124	Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes	274.500
604.126	Agence Francophonie Centre	90.000
604.127	Convention Intle Naviga. Plaisance	123.500
604.133	Ligue Européenne/Coop. Eco	12.500
		<u>1.705.600</u>

SC. 4.2 Politiques publiques

604.201	Cotisations aux organismes internat.....	1.237.000
604.206	Aides en cas de calamités publiques	100.000
604.214	UNESCO - Représentation permanente	65.000
604.216	Conférence Sécurité & Coopération en Europe	30.000
604.217	Coopération internationale.....	1.626.100
604.225	Adhésion Conseil de l'Europe.....	100.000
		<u>3.158.100</u>
		<u>4.863.700</u>

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vais faire une intervention très, très brève Monsieur le Président.

J'ai dit à Monsieur le Ministre d'Etat que je ne l'embêterai pas davantage sur ce sujet, donc je vais tenir ma promesse, il connaît ma pensée sur certaines de ces lignes. Je souhaite juste que l'on puisse développer l'activité de conférences internationales en Principauté, des conférences « actives » si je puis dire, avec des acteurs de la vie internationale qui soient en fonction, puisque Monaco est quand même un endroit neutre et constitue un lieu intéressant pour ce genre d'événements.

Deuxième chose, je me félicite de voir l'augmentation de la ligne « coopération internationale » : je pense que c'est extrêmement important que nous donnions une image de Monaco qui ne soit pas aussi matérialiste qu'on veut bien le faire croire parfois et démontrer que nous avons à cœur la générosité et

également l'aide aux plus pauvres, quel que soit l'endroit du monde où ils se trouvent, en particulier en ce qui concerne les enfants et les jeunes. Et je tiens également à cet égard à rendre hommage aux associations humanitaires monégasques que sont Monaco Aide et Présence, Mission Enfance et l'AMADE qui accomplissent un travail exceptionnel. J'en ai terminé, Monsieur le Président, vous voyez c'est bref.

M. le Président.- Et j'ajouterais la Croix Rouge et il y a encore d'autres associations monégasques, qui méritent qu'on salue leur action.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot en réponse, pour le développement de l'activité concernant les réunions internationales ici en Principauté. Bien sûr, j'enregistre cela ; nous en avons parlé. Comme vous le savez, il y a ne serait-ce que certaines limites d'accueil :

si on veut faire une conférence avec la participation d'un nombre de pays élevé, par exemple à l'échelon mondial, eh bien, il suffit de savoir qu'il y a 190 pays, ce qui ferait 190 délégations multipliées par je ne sais combien de membres ; vous arrivez tout de suite à des opérations considérables. Il faut doser, il faut être raisonnable ; mais bien sûr que la direction est bonne et je partage pleinement votre analyse selon laquelle Monaco doit pouvoir s'affirmer comme un lieu d'accueil privilégié. Un des avantages d'être petit, c'est que les gens qui viennent ici n'ont pas le sentiment d'être soumis à la pression du pays d'accueil.

Sur le point de la coopération internationale, donc, effectivement, il y a des crédits substantiels, mais je suis

heureux que vous ayez relevé le rôle des O.N.G. parce que j'avais rappelé lors d'une réunion privée, que l'effort fait par ces organisations est à peu près comparable en montant à celui de l'aide publique.

M. le Président.- Merci Monsieur le Ministre.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL.

SC. 5.1 Subventions

605.101	Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.....	7.100.000
605.1012	Opéra - Contribution exceptionnelle	448.000
605.102	Commission Nationale UNESCO	2.100
605.103	Comité National Arts Plastiques.....	8.000
605.104	CINEAM.....	5.000
605.105	Musée Océanographique.....	52.200
605.106	Institut Paléontologique Humaine.....	10.300
605.110	Jeunesse Avenir.....	5.600
605.112	Studio de Monaco	50.000
605.113	Scouts et Guides de Monaco.....	46.200
605.115	Cœurs Vaillants	46.200
605.116	Jeunesse Catholique.....	11.300
605.117	Subventions diverses.....	92.300
605.122	Comité National des Traditions Monégasques	8.300
605.124	Compagnie des Ballets de Monte-Carlo	4.521.800
605.125	Centre Jeunesse Princesse Stéphanie.....	489.600
605.126	Association des Jeunes Monégasques	92.900
605.128	Académie des Langues Dialectales	5.600
605.129	Association Foi Action Rayonnement	190.600
605.131	Théâtre Fort Antoine	147.800
605.132	Archives Audiovisuelles	546.800
605.133	A.P.E.E.M.	6.000
605.135	Contribution Rénovation Salle Garnier.....	2.234.000
605.137	Festival International des Arts.....	1.299.000
605.138	Théâtre Princesse Grace.....	1.102.000
605.139	Garden Club.....	218.700
605.140	Monaco Danses Dances Forum	2.112.200
605.141	Culture - Contributions	950.700
605.142	Divers contributions.....	27.000
		21.830.200

SC. 5.2 Politiques Publiques

605.220	Etablissements d'Enseignement privé.....	7.230.200
605.230	Voyages Ecoliers-Projet Jeunes.....	100.000
605.234	Programme Jeunesse	72.000
		<u>7.402.200</u>
		<u>29.232.400</u>

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur les associations en Principauté et également sur deux autres points.

Les associations, pour la diminution de 10 % et, d'autre part, pour évoquer ce que Madame la Présidente de la Commission de la Culture, Mme DITLOT, a cité pour la maison des associations.

Pour ce qui concerne le premier point, donc la maison des associations, vous n'êtes pas sans savoir le nombre croissant de locaux demandés par les différentes associations en Principauté. Leur nombre est croissant ; Par contre l'espace est de plus en plus restreint. Aussi, l'idée de concentrer en un seul lieu plusieurs associations sous la forme d'une salle de réunion commune et plusieurs bureaux indépendants me semble être une idée vraiment à retenir et à étudier de très près.

Des travaux sont prévus au sein du Parc Princesse Antoinette, travaux de restructuration qu'il faudra envisager de réaliser en prévoyant un tel local Monsieur le Maire serait plutôt favorable à une telle démarche.

En ce qui concerne maintenant le deuxième point, c'est-à-dire, et je vous cite Monsieur le Ministre, l'effort demandé par le Gouvernement au cours de cette année en liaison avec la morosité de la conjoncture sur la forme d'une réduction de 10 % des subventions, je trouve cette mesure pour le moins arbitraire et inadmissible. Alors qu'il est dépensé des sommes considérables sur les postes comme la Digue, la société des Ports, l'A.C.M., il me paraît impensable de devoir faire supporter aux associations cette diminution budgétaire. Vous avez reconnu, Monsieur le Ministre, dans votre rapport, que le Gouvernement reconnaissait pleinement leur mérite dans le domaine de la jeunesse comme dans celui de l'action humanitaire. De plus, il me semble indispensable de leur faire bénéficier d'une réduction des charges sociales qui grèvent nettement leur budget. Ce ne sont pas des entreprises à but lucratif

et parfois, plus de la moitié de la subvention est consacrée au paiement de celles-ci, je parle bien sûr des charges sociales.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, je ne peux accepter, lorsque je vois au travers de l'étude de ce budget d'autres lignes budgétaires tellement importantes avec des sommes colossales, je ne peux donc pas accepter que ce soit les associations encore une fois qui pâtissent, et je reprends vos termes, Monsieur le Ministre, de la morosité de la conjoncture.

Aussi Monsieur le Président, je m'abstiendrai sur cette ligne. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Avant de passer la parole à Monsieur BIANCHERI, je vais simplement dire que vous avez un peu tronqué ce que j'ai dit. La fin de la citation était qu'il y avait réduction mais au demeurant, et je me souviens du terme, modulée dans son application.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, effectivement, Monsieur le Ministre, j'ai tronqué une partie ; pouvez-vous donc m'expliquer ce que veut dire la fin de cette partie que j'ai tronquée, parce que je n'ai pas bien compris ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est tout à fait simple, je veux dire par là qu'on a pris en compte les situations effectives et, lorsqu'il nous a paru que cette réduction, soit devait être supprimée, soit diminuée du montant de 10 %, c'est ce qu'on a fait.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Cela veut-il dire que ces mêmes associations pourront vous demander comme pour les 5 % de leur rendre les 10 % ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale.-* Je crois, Madame le Conseiller, qu'il faut considérer cette disposition et cette mesure comme exceptionnelles, effectivement liées à un effort généralement demandé à tout le monde, sauf exception. Nous espérons tous que la situation économique de l'année prochaine, et apparemment c'est un peu la tendance qui semble se dessiner, sera de nature à confirmer assez vite, courant 2004, que l'intention n'est pas bien évidemment de persister dans cette voie. Puisqu'une nouvelle fois nous reconnaissons l'importance humanitaire et sociale de ces organisations.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, vous avez la parole.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller, je suis obligé de vous dire que ce n'est absolument pas une mesure exceptionnelle. Parce qu'à l'exception des deux dernières années, pendant plus de 5 ans, et s'il y avait les anciens Conseillers Nationaux, ils pourraient vous le dire, le Gouvernement avait gelé les subventions des interventions publiques : c'est-à-dire que pendant plusieurs années, les associations ont dû compresser et maîtriser leurs dépenses. Cela pouvait être au départ une bonne initiative, il était peut-être opportun que tout le monde fasse des efforts, mais il y a des frais de personnel qui ont malheureusement des évolutions de salaire incontournables et il y a des frais incompressibles. Alors, vous allez nous dire que les frais de personnel, vous ne touchez pas ! Mais, bien sûr que vous touchez quelque part ! Parce que lorsque vous coupez un budget, il y a d'abord une réalité : la plupart des institutions concernées ont du personnel qui dépend de conventions. Il est vrai qu'en ce moment, il est d'usage de décrocher de la région économique voisine et de faire tout et n'importe quoi. Mais ceux qui sont encore sérieux continuent quand même à respecter la réglementation et, dans ce cas, ce ne sont pas des indexations de seulement 1,5 %. Parce qu'en France, je peux vous assurer que dans certains domaines, il y a eu des évolutions très supérieures à 1,5 %. Cela veut donc dire que lorsqu'on reçoit la subvention, les frais de personnel ont augmenté, peut-être en moyenne de 3 % pour certaines activités et j'en ai repéré une bonne quinzaine ; en conséquence, il reste beaucoup moins pour les frais de fonctionnement. Certains frais de fonctionnement sont incompressibles : les frais d'électricité, de téléphone, tout augmente, ce ne sont plus des frais de personnel, mais il faut bien les payer ! Donc, dans beaucoup d'institutions, vous touchez leur

rôle essentiel. Si l'institution a une mission particulière à caractère éducatif, social ou bien humanitaire, les frais qui ne concernent pas ceux de personnel doivent être diminués. Cela signifie que l'on pénalise l'action de l'institution. Alors, je vous avoue que je désapprouve vraiment cette mesure, parce qu'il faut être dans le milieu associatif pour se rendre compte de ce que cela signifie. Pour certaines institutions, c'est possible, pour d'autres peu, pour d'autres vraiment pas du tout. Je voudrais donc vous demander : si des institutions venaient à être en difficulté, est ce que le Gouvernement, le Département de l'Intérieur ou la Mairie, seraient prêts à entendre leurs préoccupations et apporter des solutions d'urgence ? Merci.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale.-* Les budgets qui ont été inscrits l'ont été après des discussions avec les intéressés ; encore une fois, je vous dis qu'elles sont liées aux circonstances actuelles et exceptionnelles. On verra, si vous le voulez dans les prochains mois, comment les choses évoluent.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller, excusez-moi mais je suis l'un des intéressés ; personne n'en a discuté avec moi ; je ne pense pas qu'avec le Tennis Club, vous en ayez discuté il en est de même avec d'autres institutions. Alors franchement, je ne sais pas avec qui vous avez discuté, mais pas avec les gens qui vont avoir des problèmes. Maintenant, j'entends bien que c'est exceptionnel, alors espérons que l'année prochaine.... N'empêche que dans l'exceptionnalité, je vous assure qu'il y en a qui vont avoir des difficultés, alors êtes-vous prêt à les aider ?

M. le Président.- Pour être objectif, moi j'ai rencontré plusieurs Présidents d'association, personne ne m'a dit avoir été consulté sur la diminution de son budget. On en a vu peut-être que sept ou huit mais enfin, il n'y en a pas un seul sur ceux-là qui a été consulté. Tous se sont vu imposer cette décision, sans concertation.

M. Claude BOISSON.- Mais ils ne savent même pas ce qui va leur arriver !!!

M. le Président.- Alors là, je tiens à intervenir avant de donner la parole à Mme DITLOT. Il faut quand même que l'on sache que cette mesure est prise contre la

volonté du Conseil National ; car on ne peut pas avoir été plus clair, je l'ai dit, vous l'avez dit et nous avons été très nombreux à le dire, que ce soit en réunions privées, en séances publiques au Budget Rectificatif, dans des interviews à la presse. Je me rappelle d'un titre, il n'y a pas longtemps dans Monaco Matin, où nous disions oui à la rigueur budgétaire, non à l'austérité sociale. Or, ce que l'on nous propose ce soir sur cette ligne-là, ça s'appelle de l'austérité sociale. Voilà, il faut dire les choses et les appeler par leur nom. Donc, c'est contre la volonté du Conseil National qu'est prise cette mesure de restriction pour les associations que nous considérons non indispensable et inappropriée. Je voudrais juste donner quelques idées de comparaison. Il aurait suffi de payer quelques pour cent de moins de surcoût et de contentieux sur la Digue, quelques pour cent, 2 ou 3 %, pour ne pas avoir à prendre ce genre de mesure d'austérité sociale. Donc, il y a franchement un mécontentement très vif du Conseil National sur ce point, cela fait partie des choses que nous regrettons et des zones d'ombre dont nous reparlerons lors du vote du budget lundi soir.

Mme DITLOT souhaite s'exprimer. Je ne redonnerai pas la parole à ceux qui ont déjà parlé, il est beaucoup trop tard pour ça maintenant.

Madame DITLOT, je vous donne la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, d'avoir, il y a quelques minutes, évoqué le projet de l'annuaire des artistes monégasques. Vous lui apportez ainsi un certain crédit ; reste à lui accorder un autre crédit, cette fois-ci en espèces sonnantes et trébuchantes, cela donnerait encore plus de crédibilité à ce projet. Je réitère donc ma demande concernant l'attribution d'une ligne budgétaire dans le budget primitif 2004 destinée à financer les initiatives de la Commission de la Culture pour la promotion, le soutien et la reconnaissance de la culture populaire monégasque. Il s'agit, comme je l'ai déjà signalé à maintes reprises aux représentants du Gouvernement, de permettre la rédaction, l'édition et la diffusion d'un annuaire des artistes de Monaco, afin que ceux-ci trouvent une place dans les manifestations à caractère artistique et culturel de la Principauté et peut-être même dans le grand pays voisin.

La mise au point de cet annuaire réclame un travail de longue haleine qui ne saurait être remis au rectificatif 2004, comme le Gouvernement me l'a proposé. Il convient, en effet, si on souhaite sa parution au début de l'année 2005, de commencer dès à présent un travail de recherche et de compilation qui ne me semble relever ni

du Gouvernement tout seul, ni du Conseil National seul. C'est pourquoi je demande la création d'un comité de travail composé de membres du Conseil National, d'un représentant des Affaires Culturelles et d'artistes monégasques, chargé de faire les recherches nécessaires à l'élaboration de cet annuaire et d'en assurer la rédaction sous forme d'un pré-projet qui serait ensuite soumis à la Commission de la Culture du Conseil National et au Gouvernement, afin que ceux-ci puissent en finaliser ensuite la création. J'insiste donc fermement sur l'urgence qu'il y a de prévoir, dès ce primitif 2004, un soutien financier à ce projet. Merci.

M. le Président.- Sur ce point-là, on attend des espèces sonnantes et trébuchantes.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ce projet, Madame, a été accueilli avec beaucoup de sympathie et la Direction des Affaires Culturelles a déjà eu avec la Commission de la Culture deux réunions. Il faut maintenant passer à une période active, créer un groupe de travail – et je suis tout à fait favorable – entre votre Commission, la Direction des Affaires Culturelles et un ou deux artistes. Je suis prêt à faire en sorte qu'on mette 100 € quelque part, puisqu'on ne sait pas encore quel sera le coût de l'édition d'une telle brochure puisqu'on n'en connaît pas encore le nombre de pages, ni la date à laquelle il sera fait...

M. le Président.- Cela ne fait que 9 mois qu'on en parle ! C'est extrêmement compliqué, vous comprenez : il s'agit d'éditer un petit livre, c'est tellement compliqué ! Lorsqu'on entend des choses pareilles, comment voulez-vous qu'on restructure le Cap Fleuri ou l'hôpital ? Eh bien on n'est pas sorti de l'auberge...

Il s'agit d'éditer un petit annuaire, c'est compliqué ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Apparemment, oui, je crois que c'est plus compliqué que ce que vous croyez. Parce que lorsqu'on édite un annuaire, il faut que les gens qui y sont soient d'accord pour y être, il faut tous les contacter, quels artistes.... Non, ce n'est pas compliqué, tout est faisable, mais il faut simplement du temps.

Je crois que Mme DITLOT, qui participe à ce projet avec la Direction des Affaires Culturelles, sait que c'est plus compliqué qu'elle ne l'imaginait au début, mais ça sera fait.

Mme Michèle DITTLLOT.- C'est pourquoi il nous faut une équipe qui soit active et qui aura besoin d'un certain budget. C'est la raison pour laquelle j'insiste pour que l'on ne m'accorde pas simplement une ligne symbolique à ce projet. Monsieur ROCCHI avait, je crois, parlé d'un coût de l'ordre de 20.000 €.

M. le Président.- A mon avis, c'est beaucoup moins.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je partage votre avis, mais il s'agissait là de 10.000 exemplaires.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale.-* On le trouvera au titre du chapitre 5, dans les Subventions Diverses ou dans Diverses Contributions.

M. le Président.- C'est noté et on le prend comme un engagement. Je vous en prie, Madame DITTLLOT...

Mme Michèle DITTLLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Je voudrais dire que j'ai retenu avec beaucoup d'intérêt l'engagement du Gouvernement par la voix de Monsieur le Ministre d'Etat, qui nous a dit dans sa déclaration à l'issue du rapport des Finances et de l'Economie – je vous cite Monsieur le Ministre – « la nomination de non Monégasques à des postes de responsabilité, s'accompagne, comme le Gouvernement s'y est engagé dans le cadre de l'examen du projet du Budget Rectificatif 2003, de la désignation d'un adjoint qui soit de nationalité monégasque et qui ait vocation, une fois acquise l'expérience nécessaire, à prendre sa succession ». Cette reconnaissance indubitable de la priorité accordée aux nationaux par le Gouvernement doit néanmoins s'accompagner d'une prise en compte par ce même Gouvernement du nouveau cadre d'emploi du compatriote quand son tuteur le jugera suffisamment expérimenté, pour être reconnu professionnellement comme son adjoint. Il semble que ce reclassement ne soit pas chose aisée et il ne faudrait pas que les propositions d'évolution de carrière faites à ces élèves-adjoints en fin de formation ne soient pas suivies d'un réajustement rapide dans le déroulement de leur carrière. En bref il ne faudrait pas que ces Monégasques secondant efficacement le responsable français du service subissent un préjudice de non-reclassement. Je sollicite donc de vous, Monsieur le Ministre, que vous

veillez à ce que cela ne se produise ou ne se reproduise pas.

Je vous remercie par avance.

M. le Ministre d'Etat.- Madame la Présidente, je prends note, mais je ne pense pas qu'il y ait de difficulté particulière ; mais nous aurons l'œil sur cette situation.

Mme Michèle DITTLLOT.- Si je puis me permettre, je pense que ce problème se pose actuellement à l'Ecole Municipale d'Art Plastique.

M. le Président.- Merci Madame DITTLLOT. La parole est à Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Justement, Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit sur les subventions ; je voudrais juste souligner au chapitre des subventions qu'il y a 29 lignes, que dans ces 29 lignes, 26 sont diminuées et au total, nous trouvons plus 5 %. C'était juste une réflexion.

M. le Président.- Oui, ça dépend d'une des lignes effectivement... pour dire que l'austérité ne s'applique pas à tous, c'est ça que vous voulez dire, Monsieur NIGIONI en fait ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais l'explication est très simple : c'est l'avant-dernière ligne, Monaco Danses Dances Forum ; c'est l'année où il y aura la manifestation, c'est tout. Il y a une année sans et une année avec.

M. Jean-Luc NIGIONI.- J'entends bien, mais c'est qu'à moment donné, il faut aussi essayer de faire un peu de place pour tout le monde, les sommes n'étant pas comparables.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, sur un autre sujet, sinon je ne vous redonne pas la parole. Vous souhaitez intervenir sur un nouveau dossier dans ce chapitre ? Alors allez-y.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, dans ce chapitre et je vais m'adresser à Monsieur DESLANDES. Depuis le mois de juin 2003, il a été créé le Comité de la Jeunesse, qui est une sorte de Parlement monégasque

des Jeunes ; la réunion s'est tenue une fois, vous avez recensé deux personnes de chaque association. Depuis, nous n'avons absolument plus de nouvelles ; pouvez-vous me donner une information ce soir, à ce niveau-là ? Les jeunes comptent énormément sur ce Comité pour se faire entendre et nous n'avons plus rien là-dessus.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il sera réuni entre les sessions du Conseil National, alors je pense en février ou en mars.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais être brève et positive. Cela concerne plutôt Monsieur DESLANDES et les Archives Audiovisuelles.

Lors des séances privées, vous nous avez dit qu'il semblait maintenant permis de considérer que tout le travail effectué par cette association allait permettre une future ouverture au public. Fort bien. Je me souviens également que, lorsque je vous ai demandé à quelle date était prévue cette ouverture, vous m'avez parlé de 2010/2012 avec la médiathèque sur les délaissés S.N.C.F. Alors, je voudrais préciser ici, que, la médiathèque, est plutôt un projet de la Mairie et touche la Bibliothèque Louis NOTARI.

Ce dont je souhaite parler ici est un projet séparé, que l'on pourrait appeler « Forum des images » c'est-à-dire la mise à disposition du public de la mémoire audiovisuelle du pays. Certes 2012 est une échéance lointaine mais je pense que finalement, c'est une chance ! Cela va permettre au Gouvernement d'avoir le temps de nous donner une meilleure visibilité sur ce projet et donc de produire une étude chiffrée sur les activités actuelles des Archives Audiovisuelles et du programme d'équipement qu'il ne va pas falloir manquer de faire pour permettre l'ouverture au public. Il faudra faire face à la fois à la demande du public et à celle d'autres entités culturelles et ainsi donner aux images et au cinéma la chance d'exister. Je ne voudrais pas, que comme tant d'autres projets, on se retrouve fin 2011 à choisir rapidement la couleur de la moquette et les heures d'ouverture et qu'on ait oublié les aspects techniques et les types d'investissements qui sont liés à ce genre de choses.

Nous avons ici l'occasion de faire fonctionner le processus dans le bon sens. Je vous suggère donc de

prévoir à l'avance pour pouvoir mieux gérer et donc je souhaiterais que, courant 2004, vous puissiez nous présenter une étude sur le sujet.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je la demanderai à l'association car c'est une association. Pour l'instant, vous connaissez les locaux qui sont assez étroits et qui ne permettent pas effectivement une ouverture au public. C'est une des raisons pour lesquelles aujourd'hui, il est très peu ouvert au public. Tout le travail de classement n'est pas fini, il y a encore pas mal de travail à faire, mais il y a une volonté certaine, et j'espère bien avant 2011, je demanderai à l'association de faire en sorte que ce service public soit ouvert plus tôt.

M. le Président.- Vous savez que j'ai toujours été attaché depuis l'origine à ce projet avec à l'esprit qu'un jour, bien sûr, le but final, ce soit que le public puisse consulter ces archives audiovisuelles de notre pays ; donc nous suivrons ça avec attention.

Je vais mettre aux voix ce chapitre, tout en rappelant que compte tenu des mesures d'austérité sociale qui se traduisent par des réductions de subventions aux associations, un certain nombre d'entre nous seront amenés à manifester leur mécontentement en ne votant pas favorablement sur ce crédit. Donc, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Dix-neuf abstentions.

Ce chapitre est néanmoins adopté par trois voix.

(Adopté ;

MM. Claude BOISSON, Bruno BLANCHY,

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,

Jean-Michel CUCCHI, Jean-Charles GARDETTO,

Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI,

Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI,

Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO,

Jean-Joseph PASTOR, Daniel RAYMOND,

Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

et Stéphane VALERI s'abstiennent).

M. le Directeur Général.-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE.

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	1.468.500
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang	27.900
606.103 - Association Mondiale (AMADE).....	96.300
606.113 - Société Protectrice Animaux	68.500
606.114 - Subventions diverses	210.700
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs	100
606.129 - Jeune J'écoute	304.500
606.130 - Aide et Présence	44.100
606.132 - Association Espoirs de vie.....	100
606.133 - Monaco Trans-Plants.....	100
606.135 - Lutte Cancer du Sein	100.000
606.137 - AMAPEI - CAPS	564.000
606.139 - Mission Enfance.....	87.700
	<hr/>
	2.972.500

SC. 6.1 Politiques publiques

606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques.....	90.000
606.204 - Gratifications et Aides sociales.....	357.000
606.205 - Bourses d'études	1.798.780
606.206 - Prévention Médico-Sociale	157.000
606.207 - Aide à la famille.....	109.800
606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique	375.000
606.209 - Aide travailleurs-Ind. Auxil.....	475.000
606.210 - Programme Méthadone	100
606.211 - Amélioration habitat.....	600.000
606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire	94.000
606.215 - Allocation de loyer	14.600
606.216 - Aide aux personnes âgées	244.000
606.219 - Formation professionnelle.....	92.700
606.220 - Prestations sociales en nature	335.400
606.222 - Aide nationale au logement	5.000.000
606.223 - Mesures en faveur des personnes handicapées	412.300
606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété	13.600
606.228 - Aide à l'installation professionnelle	500.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	306.300
606.242 - Allocation différentielle de loyer.....	900.000
606.243 - Indemnités différentielles Corps Médical.....	172.000
606.245 - DASS - Séjours thérapeutiques	49.000
606.246 - Colonies de vacances.....	88.500
	<hr/>
	12.185.080
	<hr/>
	15.157.580

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être aussi synthétique que possible, puisque j'ai deux interventions à faire au titre de ce chapitre, très brèves, l'une et l'autre.

La première concerne les associations que sont l'A.M.A.D.E., Monaco Aide et Présence, et Mission Enfance. Je vois que les crédits de ces associations ont respectivement diminué de 22,7 % pour l'A.M.A.D.E., 9,6 % pour Aide et Présence et 4,2 % pour Mission Enfance ; en plus de cela, je remarque que le crédit de l'association Lutte contre le Cancer du Sein est diminué de 10,2 %. Je pense que s'il y a vraiment des associations dont il ne faudrait pas diminuer le budget, ce sont les associations humanitaires, compte tenu du rôle important qu'elles remplissent pour la société ; je rajoute dans le cadre des associations humanitaires, l'association Lutte contre le Cancer du Sein qui me semble avoir un rôle aussi très important. Donc, j'aimerais bien que cette situation soit révisée.

D'autre part, je voudrais au titre particulier de la l'A.M.A.D.E. faire quelques commentaires puisque l'A.M.A.D.E. a un projet d'importance qui a été initié par Mme BOCCONE-PAGÈS, dans le cadre de la conférence d'experts qui a eu lieu récemment en Principauté ; ce projet vise à faire considérer comme crimes contre l'humanité les crimes contre les enfants. C'est un projet d'envergure qui a deux dimensions, une dimension internationale et une dimension nationale. Pour mener à bien ce projet, qui a d'ailleurs reçu le soutien de Son Altesse Royale la Princesse de Hanovre, il faut un budget, notamment pour financer les études nécessaires. Les conversations que nous avons eues avec l'A.M.A.D.E. faisaient ressortir des difficultés financières pour faire face aux dites études, préalable nécessaire à ce projet tendant à voir reconnus comme crimes contre l'humanité les crimes contre les enfants. Compte tenu de l'enjeu important que cela représente, je souhaiterais que le Gouvernement puisse examiner sous un jour favorable les besoins financiers qui sont inhérents à ce projet d'envergure, qui est également un projet pilote, il faut le dire et qui a vocation à un retentissement sur l'image internationale de la Principauté de Monaco. Donc, il y a là matière, je pense, compte tenu du sujet, compte tenu de son ampleur, à une aide particulière du Gouvernement.

Cela termine mon intervention sur les associations à caractère humanitaire. Je voudrais faire une autre intervention ; est-ce que le Gouvernement souhaite

répondre à mes propos et je fais ensuite ma deuxième intervention ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, en ce qui concerne l'A.M.A.D.E., bien sûr que le projet que vous avez évoqué nous est bien connu puisque les services de l'Administration sont associés à sa réalisation ; en outre, il bénéficie du patronage que vous savez et, d'ailleurs, tout cela a fait que nous avons augmenté sensiblement la subvention pour l'A.M.A.D.E. cette année puisque nous avons rajouté, parmi les inscriptions effectuées sur le siège, 50.000 €, ce qui porte la subvention totale à 96.300 €.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis heureux de cela, mais je ne suis pas sûr que cela suffise compte tenu de l'ampleur du sujet ; mais je l'accueille comme un pas positif bien évidemment et je sais gré le Gouvernement de cet effort.

En revanche, je n'ai pas eu de réponse concernant les diminutions affectant les autres associations.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage entièrement votre point de vue sur l'importance de ces organisations à caractère humanitaire. Tout ce que je peux dire, c'est que la conjoncture pouvant évoluer au cours de l'année 2004, nous pourrions toujours, au Budget Rectificatif, éventuellement procéder à des réajustements qui se justifieraient.

M. le Président.- Qui souhaite intervenir ? Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Président, oui, je voulais souligner l'effort qui avait été consenti par le Gouvernement au niveau des bourses d'études : effectivement, l'enveloppe globale a été augmentée de 50 % donc un pas a été fait et il a été accueilli favorablement, vous le savez bien, par le Conseil National. D'autre part, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, vous nous avez annoncé un réexamen complet des conditions d'attribution des bourses d'études ; je voudrais que vous nous le confirmiez ce soir en séance publique. Bien sûr, la Commission de l'Education Nationale et de la Jeunesse restera vigilante et veillera à ce que cela soit fait.

En deuxième partie de mon intervention, je voudrais rappeler notamment une chose que nous avons évoquée

en séance privée : il s'agit de l'allocation de soutien de famille, supprimée pour les mères monégasques lorsque l'enfant atteint 21 ans. Je voudrais faire quelque chose très rapidement là-dessus.

C'est effectivement le moment où l'enfant entame des études supérieures et coûteuses qui peuvent le devenir de plus en plus ; n'est-il pas possible de corriger cette situation en prolongeant, par exemple, le droit à l'allocation jusqu'à la fin du cursus universitaire de cet enfant ? En conséquence, il serait utile de modifier la date limite de perception de la prime d'allocation familiale. En effet, le montant des bourses d'études allouées ne tient pas compte du fait que la mère soit seule au foyer et donc soutien de famille. Il serait beaucoup plus logique que les bourses d'études remplacent l'allocation soutien de famille. Donc j'attire l'attention du Gouvernement sur ce point-là : s'il était possible – bien sûr en faisant une compensation – d'enlever peut-être l'allocation mais de la remplacer par une bourse d'études équivalente que la mère seule au foyer percevrait.

J'aimerais avoir votre sentiment en séance publique, ce soir, sur ces deux points. Je vous remercie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Ma réponse est oui, je vous confirme effectivement qu'on mettra à plat au début de l'année 2004 pour que ce soit opérationnel, dès la rentrée scolaire, un ensemble des règlements d'attribution des bourses, catégorie par catégorie. S'agissant de la situation que vous avez évoquée dans le cas de cette réforme, on peut déjà répondre à cette situation des enfants scolarisés au-delà de 21 ans et lorsque leur mère effectivement reçoit, à ce moment-là, l'allocation familiale. Donc, dans le cadre du règlement des bourses, on pourra régler ce cas-là.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je vous remercie, je voulais l'entendre ce soir. Merci.

M. le Président.- Madame DITTLOT, la parole est à vous.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je voudrais vous dire en préambule que je me réjouis de l'augmentation substantielle de l'enveloppe globale des bourses inscrites en complément du Budget Primitif 2004 qui nous était arrivé.

Ma satisfaction sera complète lorsque le Gouvernement aura doublé cette enveloppe, mais, déjà, je vous remercie.

Je souhaiterais dans un premier temps revenir sur l'attribution des bourses en général puis sur un aspect plus précis, celui des bourses dites forfaitaires, qui comme chacun le sait ne correspondent plus aux remboursements de la totalité des frais de scolarité. Alors revenons, si vous le voulez bien, d'abord sur le plan des bourses en général. Je vous demande que l'on nous informe clairement sur la manière dont se fait le calcul. Il semblerait qu'un quotient familial soit retenu mais cela reste très nébuleux. Pourquoi un tel manque de transparence alors que dans le cas d'allocations, de primes, le mode de calcul est clair et clairement dit ?

Abordons maintenant l'aspect plus particulier des bourses dites forfaitaires ; il va de soi, je pense, que l'augmentation de l'enveloppe globale des bourses doit profiter aussi à ces bourses forfaitaires. Par des exemples qui nous reviennent, nous pouvons nous rendre compte que l'on place dans la même catégorie forfaitaire des foyers aux revenus très différents ; je vais prendre deux exemples précis : une mère chef de foyer, avec deux enfants, fonctionnaire de classe A, dont les revenus mensuels avoisinent 4.000 euros perçoit pour son enfant aîné une bourse forfaitaire. Un couple, avec deux enfants aussi, dont l'épouse a la même situation que la mère précédente chef de foyer, mais dont l'époux est Chef de Service, perçoit la même bourse forfaitaire pour son fils aîné ! Je vous laisse relever là, Monsieur le Ministre, une évidente injustice et, sans vouloir tout réviser, je préconise : d'une part que soit revu, clarifié et augmenté le montant de la bourse forfaitaire, et, d'autre part, afin de ne pas trop entamer le complément inscrit par le Gouvernement au Budget Primitif, j'invite le Gouvernement à prévoir peut-être des tranches – le terme est imparfait – dégressives en fonction de l'augmentation du quotient familial qui fait basculer dans l'allocation forfaitaire. Je vous accorde que le terme « forfaitaire » ne serait plus approprié.

Cette nouvelle considération limitera l'injustice dont je viens de vous faire part en rétablissant une certaine équité entre les Monégasques qui se destinent à des études universitaires longues et onéreuses. Je vous remercie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Très rapidement, Madame la Présidente, il est vrai que lorsqu'on augmente le crédit, je vous ai dit qu'il serait nécessaire de regarder l'ensemble du règlement et non pas faire une simple opération arithmétique, multiplier par un coefficient. Les bourses forfaitaires par nature sont

forfaitaires et il est sûr qu'à l'occasion de l'examen que nous ferons au premier trimestre 2004, il serait bon de se pencher sur tous ces seuils, peut-être réintroduire effectivement des tranches, je ne sais pas, mais regarder l'ensemble de ces effets qui parfois sont pervers, parfois injustes.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie. Il est vrai que le terme « forfaitaire » n'aurait plus cours.

M. le Président.- Bien, s'il y a des remarques sur ce sujet, vous vous concerterez avec nos représentants à la Commission des Bourses qui en débattront dans la Commission et ce sera le lieu approprié pour cela. Monsieur GARDETTO, je crois que vous êtes intervenu plusieurs fois sur ce chapitre donc, compte tenu de l'heure...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais Monsieur le Président, c'est une ligne complètement différente et je serais très bref. Le sujet mériterait de longs développements, mais je vais faire court.

Je voudrais évoquer très brièvement la situation de la CARTI puisqu'elle est dans ce chapitre : ce n'est un secret pour personne que la CARTI sert des prestations qui sont absolument ridicules et que la CARTI, c'est-à-dire la Caisse des Travailleurs Indépendants, ne concerne pas nécessairement des nantis mais des personnes qui ont des situations très moyennes comme des artisans, des auxiliaires médicaux ou des petits commerçants. Je dirais que structurellement, la CARTI et la CAMTI, puisqu'elles vont de pair, ne permettent pas aux bénéficiaires des prestations de vivre et n'offrent pas une couverture satisfaisante : les prestations qui sont servies sont insignifiantes et si on continue donc à opérer de cette manière, on va vers la paupérisation des bénéficiaires.

Alors j'aimerais poser le problème et j'aimerais avoir le sentiment du Gouvernement sur la possibilité d'une fusion de ces caisses avec le système général de la C.C.S.S. et la C.A.R.. Merci.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- C'est un sujet extrêmement délicat qui a été abordé une fois au Comité des Caisses et qui, pour l'heure, a été regardé comme n'étant pas faisable.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais il n'y a rien qui soit infaisable dans ce monde, Monsieur le Conseiller, il

suffit de le vouloir. Si on déclare d'avance que ce n'est pas faisable, c'est sûr que cela ne va pas se faire.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, des questions de cette importance et de fond comme celle-là, posons-les dans des réunions privées de préparation à ces séances publiques, afin que l'on puisse prendre le temps d'aller au fond des choses. Parce qu'il est clair qu'à une heure du matin, on ne peut pas.....

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je suis désolé mais cela figure dans ce chapitre-là, donc ça vient à cette heure-ci. Mais je souhaiterais en parler plus amplement bien évidemment.

M. le Président.- Oui, mais je crois qu'il faut le faire dans le cadre de la préparation de l'examen de la loi de Budget par la Commission des Finances ou dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude qui précèdent ces séances budgétaires publiques. On ne peut pas soulever des sujets pareils, à une heure pareille et sans préparation.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je crois qu'il faut quand même rappeler que la CAR appartient à ceux qui la font vivre, c'est-à-dire les patrons et les salariés. C'est donc effectivement aux deux partenaires qu'il faut poser la question, car ce sont eux qui avaient pris la position déjà exposée depuis longtemps, effectivement, de ne pas envisager cette fusion considérant qu'elle n'arriverait pas à fonctionner, sauf à ce que les fonds apportés par la CAMTI/CARTI dans la caisse CAR et CCSS soient à même de permettre de rééquilibrer les droits.

Mais on reposera le problème et je vous présenterai effectivement les arguments qui avaient été soulevés à l'époque.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais je crois que la puissance publique a justement un rôle puisque la solution ne peut aboutir par le seul jeu de partenaires sociaux, je crois qu'à cet égard, la puissance publique a nécessairement un rôle d'impulsion décisive, donc il faudra discuter du sujet.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je partage votre avis, mais ne perdez pas de vue l'idée que ce n'est

pas le Gouvernement qui paye : *in fine*, c'est quand même toujours les salariés et les patrons.

M. le Président.- Bien, très brièvement, Messieurs BLANCHY et MARQUET car je vais vous interrompre conformément au règlement intérieur, si c'est trop long. S'il y a des textes par exemple de plusieurs pages, je ne vous permettrai plus de les lire, je vous demande de synthétiser vos interventions, de faire preuve d'esprit de synthèse dans ce que vous direz.

Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci Monsieur le Président, je serais plus court que vous.

Nous sommes tous conscients que les aides aux logements A.N.L. et A.D.L. sont évidemment des aides très précieuses à développer et à améliorer. Les besoins s'en feront sentir de plus en plus. Cependant, c'est un euphémisme de dire qu'un locataire reste à Monaco peu protégé dans le secteur libre mais aussi dans le secteur en partie protégé comme celui régi par la loi 887. Alors, deux exemples rapides : 10 % du loyer annuel en frais d'agence sur des loyers élevés comme ceux pratiqués à Monaco, c'est énorme pour beaucoup de personnes. L'autre exemple : les délais de résiliation des baux locatifs qui sont pour un an minimum en Principauté, alors que dans notre pays voisin, ils sont de trois mois. Ces exemples méritent de revoir la loi à mon avis assez rapidement. Voilà.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Là-dessus, je voudrais donner une nouvelle information ; nous sommes allés plus loin, dans les études des baux de secteur libre ; il n'y a pas que des baux d'un an qui concerne les Monégasques Il y a également des baux de 2 ans et de 3 ans, dans des proportions d'1/3 ; cela ne veut pas dire que le problème est réglé en disant cela et qu'il n'y a pas de priorité ou de situation sensible pour les 67 % autres, je dis qu'il n'y a pas que des baux d'un an....

M. Bruno BLANCHY.- Non mais je parle, à Monaco, du délai de résiliation qui, pour un locataire, est très important lors d'un changement d'appartement.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, mais dans le secteur libre, si vous avez un bail d'un an,

la résiliation, elle, arrive toujours trop vite. Donc, il y a aussi des baux de deux ans et de trois ans, c'est ça que je voulais vous dire.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, aussi rapidement que votre collègue.

M. Bernard MARQUET.- Je vous annonce une bonne nouvelle, je comptais faire une intervention que, vue l'annonce faite par le Gouvernement, je vais réduire à ma question sur l'aide à l'habitat. Le Gouvernement a doublé la somme qui passe donc maintenant à 600.000 € et, si j'ai bien compris, cette aide à l'habitat va être développée pour la mise en conformité des appartements ; j'ai bien compris ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous avez bien compris, cela a fait partie du discours du Ministre, tout à l'heure.

M. Bernard MARQUET.- Par contre, j'étais intervenu déjà pour parler un peu des intérêts des petits propriétaires qui ont eu leurs biens réquisitionnés par l'Etat ; je voulais savoir s'il était prévu une juste compensation pour eux, notamment lors d'une aide pour les ravalements de façade, par exemple.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est aussi par ce crédit que vous pouvez faire ce type d'opération puisque c'est ainsi que l'on a financé le ravalement de façade de la Place d'Armes.

M. Bernard MARQUET.- Très bien, je vous remercie pour cette ouverture.

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF.

SC. 7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation ASM FC.....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	341.700
607.107 - Subventions diverses	95.700
607.110 - Fédération Motonautique	47.000
607.117 - AGFIS - ATP	110.300
	2.714.000

SC. 7.1 Politiques publiques

607.202 - Sport scolaire.....	765.600
607.203 - Comité Olympique	773.400
607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau	126.400
607.208 - Bourses sportives.....	50.000
	1.715.400
	4.429.400

M. le Président.- Monsieur LICARI demande la parole ; je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Lors de l'examen du Budget Rectificatif, j'avais demandé à Monsieur BIANCHERI, ce qu'il y avait derrière la ligne « Sport Scolaire » ; il m'a dit qu'il me répondrait après la suspension de séance, mais il n'y a pas eu de suspension de séance puisque nous avons fini d'examiner, dans la foulée, le budget. Donc je repose ma question.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, vous avez raison, je vous avais fait cette promesse et j'ai regardé : c'est l'aviron et la voile.

M. Jean-Pierre LICARI.- Et cela ne concerne pas du tout le tennis ? Vous en êtes sûr ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Dans les informations que j'ai pu obtenir, ça ne concernait pas le tennis.

M. Jean-Pierre LICARI.- Très bien.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vois que nous subventionnons l'ATP ; est-ce bien du tennis dont il s'agit ?

M. le Président.- Vous êtes déjà intervenu, je crois au Budget Rectificatif.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, donc je fais la même remarque.

M. le Président.- Très bien.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est-à-dire que ça me surprend que Monaco ait à payer pour l'association des joueurs de tennis professionnels.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je peux vous assurer que ça a aidé dans le passé et ça va vraisemblablement aider dans le futur, je suis désolé de ne pas être plus précis.

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

III) MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS.

SC. 8.1 Subventions

608.103	- Festival International de Télévision / Mediax.....	4.750.300
608.104	- Epreuves sportives automobiles.....	11.316.000
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	10.000
608.114	- Manifestations nouvelles.....	70.000
608.116	- Exploit. Grimaldi Forum SAM.....	7.671.000
608.120	- Congrès Médical.....	50.000
608.129	- Grands Prix Magiques.....	144.000
608.130	- Expositions florales.....	12.000
608.132	- Manifestations sportives.....	766.000
608.134	- Monaco Inter Expo.....	50.000
608.137	- Evénements culturels Grimaldi Forum.....	4.500.000
608.141	- Convention Services ASM FC SAM.....	1.642.500
		30.981.800

SC. 8.1 Politiques publiques

608.201	- Manifestations nationales.....	508.000
608.205	- Congrès - Réceptions.....	520.000
608.206	- Congrès - Contributions.....	1.100.000
608.207	- Manifestations culturelles.....	346.100
608.213	- Animation.....	381.000
		2.855.100
		33.836.900

M. le Président.- Monsieur NOTARI vous avez la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Dans le cadre du Budget Rectificatif, dont nous avons débattu les articles il y a quelques semaines, je m'étais inquiété de l'état de la pelouse du Stade Louis II et des remèdes qui lui étaient prodigués depuis sa création. Je dois reconnaître que le malade va mieux et la meilleure preuve en est les excellents résultats de notre équipe cette saison.

J'ai aussi dénoncé le montage de l'opération d'achat de l'écran géant du Grand Prix de F1 par l'Automobile Club de Monaco et sa société commerciale, en me félicitant pour finir de la décision prise de faire contrôler les associations, sachant que, pour certaines d'entre elles, les sommes en gestion sont très importantes, les subventions accordées ayant un impact considérable sur le budget de la Principauté.

Je n'ai malheureusement pas trouvé satisfaisantes par contre les justifications qui ont été données par le

Gouvernement sur les raisons ayant conduit à la forme de ce montage. L'entreposage, la possibilité de rentabiliser cet équipement, le contexte économique, les qualités techniques, l'obsolescence sont certes des éléments à prendre en compte, mais aucun n'induisait les dispositions prises qui ont amené la Commission des Comptes à réagir en dénonçant un préjudice subi par l'Etat.

Alors, pour étayer l'argumentation, je vais peut-être vous venir en aide. Bien sûr le montage est fait et il est trop tard pour le changer, il faut en tirer les conséquences, empêcher que celles-ci ne soient néfastes.

Comment venir en aide ? Eh bien, en rachetant cet écran, ce qui devrait permettre le remboursement immédiat de la subvention accordée et l'effacement du préjudice causé. Mais pour en faire quoi ? Et c'est là que nous reparlons de la pelouse du Stade. En effet, lors du match contre la Corogne, le tableau d'affichage actuel n'était pas assez grand pour nommer tous les buteurs monégasques, et imaginez revoir les actions sur cet écran géant. Quel spectacle !

Ainsi, l'A.C.M. n'aurait plus qu'à financer le montage et de démontage, ce qu'elle fait déjà pour chaque Grand Prix, et éventuellement une location, l'écran ne serait pas entreposé à tous vents et quant à sa rentabilité, il servirait toutes les semaines en regalant des spectateurs peut-être plus nombreux dans le stade, attirés par la qualité du show proposé.

L'A.S.M. qui vient au secours de l'A.C.M., ce serait cocasse. Est-ce que j'ai rêvé ?

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI. Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais parler de l'A.C.M. ; vous le savez, j'en ai déjà parlé au cours des différents débats, j'attache une attention toute particulière à l'information et à la transparence des discours et je n'ai pas été convaincu par vos explications lors de votre prise de parole, Monsieur le Ministre, lundi dernier.

A force de retrancher, de diviser et de découper les chiffres, vous arrivez en fait à nous affirmer que finalement les 40 % d'augmentation de la subvention doivent être lus et transformés en 4 %.

C'est magique.

Alors, je vous suggère de vous attaquer au déficit général du budget et de faire subir aux 100 millions de déficit la même cure d'amaigrissement !

Soyons sérieux : comme je n'ignore pas, et vous non plus, que finalement on peut tout faire dire aux chiffres même le contraire de leur réalité algébrique, je souhaite juste revenir à l'essence de notre préoccupation.

Le Conseil National vote le Budget et, en cela, notre rôle est d'être garant que l'argent est bien utilisé conformément à l'intérêt du pays et des Monégasques, que les sommes affectées sont contrôlables et les mécanismes utilisés contrôlés et qu'au final, l'argent de l'Etat est utilisé à bon escient.

Il ne s'agit là ni d'être pour ou contre le Grand Prix ! Au contraire pour une fois où l'on peut clairement identifier un retour sur investissement, cher au cœur de M. BIANCHERI, il serait tout à fait suicidaire sur un plan économique de ne pas tout faire pour le faire perdurer. Et mon côté financier soutiendra toujours des projets dont les R.O.I. sont identifiés, courts et conséquents.

Pour l'A.C.M., il s'agit en fait, compte tenu des sommes en jeu, de vérifier que les sommes sont bien allouées aux bonnes choses, de vérifier qu'il n'y a pas de « trou dans le filet », de vérifier que les mécanismes de financement, pour le moins exotiques qui ont été mis en œuvre, ne desservent pas au final les intérêts de l'Etat.

Je rappelle quand même que nous parlons d'une subvention de 11 M€ et de recettes évaluées par le Gouvernement lui-même à près de 110 M€.

Je reconnais volontiers qu'une réponse est aujourd'hui apportée par le Gouvernement. La Commission Supérieure des Comptes, qui tirait elle-même la sonnette d'alarme, va procéder à un « contrôle » de l'A.C.M. et ses conclusions nous seront adressées.

Cette information est tout à fait de nature à nous rassurer puisque cet organisme est au-dessus de tout soupçon, connaissant parfaitement les rouages et qu'il sera tout à fait à même d'apporter toute la lumière nécessaire.

J'émetts pourtant des réserves, dans la mesure où la Commission contrôle davantage la régularité des écritures, l'absence de dissimulation et de malhonnêteté manifeste, bref se préoccupe du contrôle purement administratif et non de gouvernance d'entreprise.

Et pourtant, l'A.C.M. est une grosse entreprise, même si c'est une association, et une entreprise qui vit en grande partie des deniers de l'Etat.

Aussi, le mandat que nous ne connaissons pas de la Commission Supérieure des Comptes, dans le cadre de l'audit, devrait être le plus large possible, devrait s'étendre notamment aux décisions de gestion et à l'optimisation des coûts.

Aussi en conclusion, et en l'absence de ces éléments, j'invite mes collègues à s'abstenir sur cette ligne budgétaire en attendant de connaître les conclusions de la Commission Supérieure des Comptes.

M. le Président.- Je suis obligé d'ajouter un mot, parce que, et je n'en veux pas à la presse locale parce qu'elle dispose de peu d'espace, mais je trouve que le compte-rendu, qui a été fait du rapport de la Commission des Finances dans Monaco-Matin sur l'Automobile Club, n'a pas permis à ceux qui ont pris connaissance de cet article de comprendre véritablement ce qu'est la pensée de la Commission des Finances. On faisait simplement dire au Rapporteur qu'il y avait des inquiétudes sur la pérennité du Grand Prix à Monaco et on faisait répondre effectivement à tout ce qui figure dans le rapport – mais ce sont des extraits très choisis – au Ministre d'Etat que, bien évidemment, le Grand Prix était important pour la Principauté et qu'il avait des retombées importantes, etc. Alors, je tiens à faire la précision suivante : bien évidemment, le Conseil National partage aussi cette idée que le Grand Prix est important pour la Principauté et nous ne refuserons jamais de voter des subventions utiles au Grand Prix de Monaco. Par contre, ce qu'a voulu dire le Rapporteur au nom de la Commission des Finances, et Mme POYARD-VATRICAN avec ses mots vient de le rappeler, c'est qu'il est nécessaire d'être certain que les dépenses sont bien contenues et que donc, il y a dans cette association des procédures d'appel d'offres pour des sommes colossales, qui permettent de choisir le fournisseur au meilleur rapport qualité/prix, sinon ça gonfle le déficit. La deuxième remarque que nous faisons, c'est que nous voulons aussi que, là où il y a des recettes, notamment lorsqu'on donne par exemple l'exclusivité d'une régie publicitaire à une entreprise, au nom du Grand Prix, au nom de l'Automobile Club, là aussi il y ait des appels d'offres de manière à ce que la redevance versée soit maximisée ; parce que sinon, là encore, on creuse le déficit et là, cela nous concerne parce qu'on nous demande de voter 11 M€ pour l'A.C.M.. Donc, cela n'a pas paru malheureusement dans le quotidien et cela a donné effectivement une vision très partielle de ce que voulait dire le Rapporteur. Je tenais à le rappeler ce soir.

Alors, il y a plusieurs façons de voir les choses : je comprends tout à fait celle de Mme POYARD-VATRICAN ; on peut dire aussi que la mise en place d'un audit de la Commission Supérieure des Comptes, pour la première fois, à la demande du Conseil National, est une avancée. On peut dire aussi que l'inscription de l'A.C.M. sur la liste des institutions contrôlées régulièrement, annuellement si je me rappelle bien, suite à la demande du Conseil National, est une avancée. Je comprends que

l'on ne soit pas satisfait, mais je peux comprendre aussi que tant que l'on n'a pas les résultats d'un audit qui est en cours, on puisse voter ce crédit. Donc il y aura une totale liberté de vote du groupe majoritaire sur cette ligne.

Et sur l'A.C.M., encore Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Sur l'A.C.M., Monsieur le Président, juste pour dire que sur 15 lignes, nous avons un total de 31 M€ ; il y a certains postes qui dépassent 7 millions : je lis au hasard 7.671.M€, vous voyez, je confonds même, tellement il y a de zéros, 4,5 M€, 4,750 M€, A.C.M. 11 M€. Je ne doute pas que c'est dans toute cette partie-là qu'on va trouver un peu d'argent pour mon concert qui n'est qu'un petit chiffre lorsque je lis ces sommes, je vous dis j'ai les yeux qui papillonnent tellement il y a de zéros. Donc je vous remercie, Monsieur le Conseiller pour les Finances, de trouver un peu d'argent pour mon concert dans ce chapitre-là.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je pense que je vais le trouver dans un autre chapitre.

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Douze abstentions.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Alexandre BORDERO,

Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,

Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,

Daniel RAYMOND, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Vincent PALMARO,

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

et Stéphane VALERI s'abstiennent).

Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voulais m'excuser : Mme THEVENOUX a eu la gentillesse de m'apporter un complément d'information sur l'article 607.202 Sports Scolaires, sur lequel Maître LICARI avait demandé des précisions. Il y a effectivement, outre l'école de voile et l'école d'aviron, pour une part très importante d'à peu près 380.000 €, une part pour la Fédération de Tennis-Ecole de Tennis ;

donc je m'en excuse, je n'avais pas ces éléments détaillés.

M. Jean-Pierre LICARI.- C'est ce que je pensais savoir mais enfin n'ayant pas les documents en mains... Puis-je suggérer que l'on sépare ces lignes ? Ce serait plus clair pour la lecture du Budget.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale.-* On va voir si pour des raisons matérielles, on peut encore le faire, mais on le fera la prochaine fois. D'accord.

M. le Président.- Très bien, donc nous continuons.

M. le Directeur Général.-

IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME.

SC. 9.1 Subventions

609.112 - Activités audio-visuelles	1.000.000
609.117 - Chambre de développement	740.700
609.119 - Coordination TUB-CAM.....	144.000
609.120 - SAM d'Exploitation des Ports	450.000
	<u>2.334.700</u>

SC. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce	180.000
609.202 - Aide industrie	1.100.000
609.203 - Prospection économique	27.000
609.204 - Bonification de prêts.....	50.000
609.208 - Etudes économiques.....	1.500.000
609.210 - Aide achat véhicule électrique.....	50.000
609.213 - Rachat investissement	50.000
609.214 - Intervention économique	1.000.000
609.218 - Exploitation gare	710.000
	<u>4.667.000</u>
TOTAL SOUS-SECTION IV	<u><u>7.001.700</u></u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

SECTION 7 - EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS.

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME.

701.902	- Frais études urbanisme & grands travaux	848.500
701.907	- Amélioration sécurité tunnels routiers.....	1.295.000
701.908	- Tunnel ouest.....	1.500.000
701.909	- Demi-échangeur de Laghet	2.045.000
701.910	- Liaison BVF Est / RN 559	500.000
701.911	- Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	13.100.000
701.9131	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia / Grimaldi	10.000.000
701.9132	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III	150.000
701.9133	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	150.000
701.9134	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	150.000
701.9135	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto	800.000
701.9136	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	200.000
701.9137	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur	150.000
701.920	- Confort. falaise tête de chien	1.900.000
701.976	- Tunnel montant / RN7 Est	500.000
701.983	- Mini-Tunnel Crémaillère - BVF.....	3.000.000
701.9984	- Déviation voie ferrée	
		36.288.500

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER.

702.903	- Aménagement piétonnier	270.000
702.912	- Amélioration voies circulations ouvr. génie	54.900
702.914	- Parking d'Ostende.....	6.200.000
702.921	- Amélioration parking-garages publ.....	1.490.000
702.943	- Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	1.010.000
702.961	- Parking-Bureaux Vallon Sainte Devote.....	690.000
702.963	- Equipement abonnement Multiparc	42.000
702.966	- Parking Square Gastaud	33.000
702.974	- Gestion du trafic - Amélioration de la circulation	112.000
702.9741	- Réfection de trottoirs.....	421.000
		10.322.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Monsieur BOISSON demande la parole.

M. Claude BOISSON.- Juste une petite remarque en rapport aux réalisations positives ; en matière d'équipement routier : je crois que nous aurons des retombées positives à la suite de la mise en service de l'échangeur Aurégli. Je crois, Monsieur le Conseiller, qu'il va prendre effet d'ici quelques semaines ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, en l'état d'avancement, je pense que pour Noël, il sera ouvert.

M. Claude BOISSON.- Merci Monsieur le Conseiller.

Je crois que par rapport à la rue Grimaldi, cela va être une bonne solution.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, vous avez la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Juste une précision Monsieur le Conseiller BADIA : où en est l'achat du terrain de « la Brasca » ?

M. le Directeur Général.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE.

703.901	- Bassin Hercule Répar. Ouvr. exis.....	1.300.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis Epi central.....	100.000
703.903	- Superstructures Dignes nord et sud.....	100.000
703.904	- Superstructures Digue flottante.....	3.800.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	500.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	65.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes.....	600.000
		6.465.000

M. le Président.- Monsieur RAYMOND demande la parole. Je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Ne soyez pas inquiets ce sera très court.

Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, j'ai eu l'occasion de rencontrer

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ce n'est pas moi qui négocie, c'est l'Administration des Domaines ; mais je crois savoir effectivement que l'acquisition était en bonne voie d'après les derniers échos que j'avais eus. J'ai l'impression qu'elle est faite ou est en passe de se faire : les derniers contacts pris par l'Administration des Domaines avec le Maire étaient très positifs et devaient être conclus.

M. le Président.- Il restera donc à préparer ensuite bien sûr les terrains pour qu'ils soient utilisables par les sportifs.

M. Claude BOISSON.- Président s'il vous plaît, j'invite quand même le Gouvernement à se rapprocher, par la suite, des associations de protection d'environnement de la Commune d'Eze ; elles sont très attentives à ces problèmes ; il faut savoir que tout projet nécessite quand même leur aval et ce n'est pas encore gagné !

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

l'association des croisiéristes, mon collègue SPILLOTIS-SAQUET était également présent ; ils sont très inquiets sur la nature des informations qu'ils ont pu recueillir de-ci, de-là, par exemple sur la conception de la gare maritime que vous projetez, par rapport au trafic tel que vous l'avez évalué, est-ce que vous accepteriez (je crois que c'est la démarche qui paraît la plus simple pour ne

pas prolonger ce débat inutilement) de rencontrer cette association (dont certains sont d'imminents spécialistes) avec deux ou trois Membres du Conseil National, pour entendre la stratégie avec laquelle la croisière aujourd'hui se dessine et s'instaure en Europe, ainsi que les modalités du fonctionnement d'une gare maritime qui, d'après les informations que nous avons obtenues, devraient intégrer dans son fonctionnement de nouvelles contraintes sécuritaires particulièrement lourdes à gérer, qui sont des contraintes internationales et qui risquent de remettre en cause, effectivement, le nombre de croisiéristes venant des Etats-Unis à Monaco ?

M. le Président.- Pouvez-vous accepter de recevoir cette association Monsieur BADIA ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, bien

sûr ; nous l'avons déjà reçue et nous connaissons ses idées qui sont un peu différentes de celles de l'aménagement initial. En fait, il n'y a pas trop d'interférence ni au niveau de l'aspect sécuritaire, ni en terme d'équipement intérieur des gares, car c'est une question essentiellement de flux et de logique de flux de piétons. Mais nous sommes en train de voir le dispositif et on les recevra, de manière plus complète qu'on ne l'a fait ; il y a effectivement une divergence de vues et, il faudra peut-être que l'on fasse trancher par un tiers expert spécialisé justement dans ces gares maritimes.

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN.

704.903 - Aménagement entrée ville Jardin Exotique	500.000
704.905 - Halles et Marché Monte-Carlo	1.500.000
704.919 - Eclairage public - Extens. Modif.	433.000
704.920 - Egouts	1.241.700
704.928 - Hélicoptère extension	50.000
704.939 - Serres d'Eze.....	48.000
704.944 - Télédistribution	50.000
704.950 - Signalisation routière.....	110.600
704.954 - Transf. Electr. / App. Pression	210.000
704.983 - Télésurveillance extension	158.000
704.985 - Aménagements jardins	95.000
704.986 - Station d'épuration	80.000
704.988 - Cimetière de Monaco	204.000
704.990 - Centrale thermo/Installations	1.360.000
704.993 - U.I.R.U.I. - Epuration fumées.....	5.300.000
704.997 - Equipement des Galeries techniques	12.000
	11.352.300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL.

705.901	- Immeuble Hector Otto.....	1.000.000
705.915	- Opération la Cachette	2.000.000
705.918	- Opération «Lou Clapas» CHPG	500.000
705.920	- Opération du Devens	5.000.000
705.923	- Opération «Lou Clapas» Habitation	90.000
705.930	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Mise à niveau	6.310.000
705.9301	- Centre Hospitalier Princesse Grace - ULMS Centr. d'énergie	10.000.000
705.9303	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Extension sud	2.450.000
705.9304	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Solution 5	500.000
705.932	- Réhabilitation Cap Fleuri	1.375.000
705.9336	- Zone A	10.000.000
705.936	- Opération Industria/Minerve	5.000.000
705.946	- Opération Testimonio	8.000.000
705.955	- Immeuble social boulevard Jardin exotique	200.000
705.965	- Opération boulevard Rainier III	4.750.000
705.982	- Acquisition terrains-immeubles	3.000.000
705.987	- Opération des Carmes	700.000
705.899	- Gestion Technique patrimoine immob.	40.000
705.996	- Opération les Agaves.....	3.400.000
		<u>64.315.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS.

706.901	- Unité de loisirs pour jeunes.....	300.000
706.919	- Yacht Club & Musée / Marine	1.500.000
706.929	- Musée National Villa Paloma	100.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art	450.000
706.945	- Bâtiments Domaniaux amélior.	1.300.000
706.947	- Etablissements Scolaires-Gros travaux	3.220.000
706.960	- Grimaldi Forum.....	1.150.000
706.970	- Décoration urbaine	119.000
706.975	- Reboisement.....	236.000
		<u>8.375.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF.

701.9141 - Stade Louis II	175.000
707.9242 - Aménagements terrains de sport	2.034.000
707.966 - Stand de tir	5.500
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	300.000
707.994 - Extension Quai Albert 1 ^{er}	7.800.000
	10.314.500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF.

708.904 - Acquisition inst. matériel info.	251.000
708.976 - Eglise Saint-Charles.....	260.000
708.979 - Amélioration & extension bâtiments publics.	1.917.000
708.992 - Transfert Conseil National	1.000.000
	3.428.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Oui, Madame DITTLLOT ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Veuillez me pardonner, Monsieur le Président, mais j'ai laissé passer une ligne et je suis obligée de vous faire revenir au chapitre 6. Est-il possible au Gouvernement, de m'éclairer sur la ligne Musée National, Villa Paloma, 100.000 €, reconduite au Primitif 2004 ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- C'est un

crédit d'étude qui figurait donc au Primitif 2003 et qui est reconduit au Primitif 2004.

Mme Michèle DITTLLOT.- Mais qu'étudie-t-on ? Le futur Musée, le futur Pôle Muséal prévu pour 2010 ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, entre autres choses, puisque vous avez peut-être vu qu'au chapitre 4, figure l'aménagement de l'entrée de ville du Jardin Exotique. Il faut donc coupler les études dans l'ensemble puisque j'avais présenté la globalité de

l'aspect muséographie, voirie, construction, parcours Vita.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie.

M. le Président.- Nous en étions donc au chapitre 8, si ne je me trompe pas. Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Juste une petite question. Il semblerait qu'on abandonne l'horaire dynamique, puisque je vois que ça a été supprimé au Primitif 2004 ou bien est-ce que ça a déjà été expliqué ?

Je vois qu'on a supprimé la ligne et je suis un peu étonné.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale.-* Non, c'est parce qu'on a mis en place le matériel qui a permis l'expérimentation de l'horaire dynamique. Comme le matériel a été acheté, on n'a plus besoin de prévoir.

M. le Directeur Général.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS.

709.991 - Acquisitions	24.505.000
709.995 - Digue - Aménagement Port Hercule	34.300.000
	58.805.000

M. le Président.- Alors, nous sommes dans le chapitre « Investissements », Monsieur CELLARIO a demandé la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler de la Digue.

M. le Président.- Pour rassurer mes collègues et les membres du Gouvernement, compte tenu de la ligne où nous sommes, c'est certainement les dernières interventions avant que nous puissions voter les Comptes Spéciaux du Trésor et que nous puissions suspendre la séance.

M. le Président.- Il y a également dans ce chapitre la ligne du transfert du Conseil National, j'espère que le crédit, inscrit en vain l'année dernière et qui est reconduit cette année, ne sera pas inscrit à nouveau en vain, et que donc comme vous nous l'avez promis, le concours d'architecte sera lancé dans les toutes premières semaines de l'année prochaine et que l'on pourra démarrer dans les meilleurs délais ce chantier important pour notre Institution.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-* Oui, oui je le confirme.

M. le Président.- Merci. Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

M. Claude CELLARIO.- Ceci dit, si je parle de la Digue, je ne vais pas revenir sur les problèmes de financement puisque le rapport du Président de la Commission des Finances en a parlé abondamment.

Je voudrais quand même rappeler qu'au départ, la Digue ne servait qu'à une seule chose : c'était de rendre le plan d'eau du Port plat et calme. Je crois que le cahier des charges, d'ailleurs, demandait à ce que, par très forte mer, les petites vaguelettes qu'on pouvait trouver dans le Port, n'excèdent pas 30 centimètres en hauteur. Cette Digue existe et évidemment, elle va servir au développement – du moins je l'espère et j'espère aussi que c'est le but du Gouvernement – du Port de Monaco, que l'on appelle le Port Hercule. Parmi ce développement, il y a deux problèmes qui se posent. Le

premier concerne les croisières : j'attire l'attention du Gouvernement sur le fait qu'un certain nombre de bateaux accostent à l'heure actuelle à la Digue, mais que si on veut finaliser les croisières et, en particulier, faire en sorte que Monaco devienne une tête de pont, il y a un problème supplémentaire qui s'est posé du fait des événements qui se sont produits, il y a deux ans, aux Etats Unis. C'est-à-dire qu'il va falloir sécuriser une zone afin que les passagers puissent embarquer ou débarquer sur les bateaux. Or, il se trouve que la Digue ne contient à l'heure actuelle que des parkings : il y a, je crois, environ 400 places de parkings et l'entrée et la sortie des parkings se trouvent manifestement sur cette zone portuaire. Donc, quelle est la réflexion du Gouvernement, quelles sont les solutions qu'il envisage pour que cette question soit résolue de telle manière que la Digue puisse, dans l'avenir, accueillir ces bateaux et que l'on puisse disons, faire sans difficulté l'embarquement ou le débarquement des passagers ?

Il y a un deuxième problème qui se pose : je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que le parking dans la Digue a une entrée qui se trouve juste sur l'avenue de la Quarantaine. Or, qu'en est-il de la sécurité ? Vous allez me dire que c'est peut-être une hypothèse hasardeuse, mais autant la donner. Imaginons une voiture avec quelqu'un à bord qui voudrait faire un attentat. Quelle est la sécurité que le Gouvernement entend mener pour éviter ce genre d'incident ? Je rappelle qu'il n'y a qu'un parking, une seule entrée. Alors, j'aimerais que le Gouvernement me dise s'il a envisagé cette hypothèse et si manifestement il a trouvé des solutions ou s'il considère que la Digue telle qu'elle est, disons, ne permettrait pas ce genre d'incident. J'attends quelques remarques là-dessus.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais donner quelques indications parce que je n'ai évidemment pas là l'ensemble des éléments permettant de répondre dans le détail. J'ai indiqué tout à l'heure que c'est la convention Solas, dont l'application va être rendue obligatoire en juillet 2005, qui impose un certain nombre de critères de sécurité. Ceux-ci sont fonction, je dirais pour simplifier, du degré de dangerosité représenté par le bateau et les passagers qui sont à son bord, c'est-à-dire le risque que représentent potentiellement ces personnes ou plutôt la sécurité qu'elles souhaitent avoir. Il existe plusieurs niveaux de sécurité en fonction du danger pressenti. Il y a, *a priori*, quatre scénarii : les trois premiers scénarii, je l'ai dit tout à l'heure, imposent une neutralisation plus ou moins importante de surfaces à proximité du bateau, au niveau du plancher de la partie immédiate où les passagers accostent au travers des passerelles qui

descendent du bateau. Il n'y a qu'un cas où effectivement le danger est avéré, qui est la quatrième hypothèse, où j'indiquais tout à l'heure que dans ce cas-là, la Digue ne peut pas être sécurisée, ce qui exige que le bateau reste en rade. En effet, dans ce cas, seuls les bateaux tenders viennent et, là, le problème est tout à fait différent.

Dans les trois cas de figure que j'ai évoqués – et les éléments qui ont été fournis sont bien conformes – la neutralisation de l'utilisation du parking n'intervient pas. C'est la sortie des piétons qui doit effectivement se trouver affranchie d'une pénétration quelconque dans le périmètre ; matériellement, la neutralisation se fait, classiquement, par des barrières de type Vauban puisque le périmètre est variable en fonction du degré de dangerosité avéré.

Il n'y a pas de raison de considérer aujourd'hui qu'il y ait un problème particulier d'accueil des bateaux.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat va répondre à la deuxième partie de la question.

M. le Ministre d'Etat.- Je répondrais très simplement que c'est une hypothèse bien sûr qui est venue à l'esprit ; mais vous permettrez que je ne donne pas de réponse ici dans cette salle publiquement.

M. le Président.- Bien, alors sur la Digue toujours, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Les estimations financières, arrêtées au 21 octobre 2003, concernant le coût de la Digue ne prennent pas en compte un certain nombre de problèmes et de détails techniques qui se présentent aujourd'hui.

La Méditerranée est capricieuse et elle réserve des surprises que tous les essais hydrauliques qui ont été réalisés en bassin n'ont pas permis d'imaginer. Après les coups de mer de ces deux derniers mois et, en particulier, celui du dimanche 7 décembre, est-ce que vous persistez dans l'affirmation que la Digue répond parfaitement à la tranquillisation du Port de la Condamine et que son comportement à la houle est conforme aux prévisions calculées ?

Vous avez d'ailleurs bien fait de préciser que la Digue était censée tranquilliser le Port de la Condamine, parce que, est-ce le hasard ou un principe de compensation ? Mais depuis que le Port de la Condamine est tranquillisé, le Port de Fontvieille s'est transformé en Cap Horn, lorsque se lève un vent que

nous appelons le « libetchou » et qui arrive du Sud-Est. Ce qui nous inquiète au-delà du coût actuel, ce sont les dépenses à venir qui devraient nous permettre de rattraper plusieurs dérapages techniques dont certains sont irréversibles. Quelques exemples : le nombre de bollards, appelés aussi bites d'amarrage, est insuffisant pour l'accostage correct des navires et ne pourra pas être augmenté, les ancrages faisant appel à la structure même de la Digue ; les défenses de quai (ce sont les butées en caoutchouc qui sont destinées à amortir les chocs des coques de navires) sont trop dures et souvent trop hautes ; les locaux installés sur la Digue et les parkings ne peuvent être occupés que par des marins chevronnés, le mal de mer guettant tout occupant de longue durée : cause de cela, un roulis excessif de la Digue.

A l'occasion des coups de mer tels que cités précédemment venant du Sud-Est, les embruns passent largement au-dessus de la promenade supérieure de la Digue. A la jonction de la Digue et du terre-plein, donc au niveau de la rotule, les mêmes jours de vent d'Est, les gerbes d'eau sont capables de renverser un véhicule. Enfin, les gradins extérieurs destinés à la baignade sont en ligne directe avec les remous des hélices des bateaux qui accosteraient éventuellement sur la face Sud de la Digue. Et pour ceux qui échapperaient aux remous des hélices, il reste les caissons destinés à amortir la houle qui peuvent à l'occasion avaler un baigneur. Il faudrait d'ailleurs, l'année prochaine, en période estivale, prévoir des panneaux indiquant « attention caissons carnivores ».

Je m'arrêterai là pour ne parler que de la partie visible de la Digue, la partie cachée ou partie immergée nous réservera d'autres surprises à l'occasion du remplacement de la membrane de la rotule.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILOTIS-SAQUET. Monsieur BADIA veut répondre.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- La houle constatée le jour que vous avez décrit est équivalente à la houle dite décennale ; je n'ai pas ici les résultats du comportement, mais à première vue, le dispositif répond à ce qui était attendu. Vous avez évoqué, s'agissant de l'aménagement complémentaire de la Digue, que les défenses de quai sont plus dures, trop hautes : ce ne sont pas des éléments qui m'ont été rapportés ; mais, bien sûr, on regardera car il est bien évident que des adaptations de cet ordre peuvent toujours se faire. Les gradins ne sont pas, *a priori*, des

plages : les gradins sont des éléments amortisseurs de houle et ce n'est que de manière complémentaire et accessoire, si j'ose dire, mais un accessoire agréable, qu'ils peuvent être ainsi utilisés ; quant aux caissons avaleurs de baigneurs, cette rumeur avait déjà couru au début de l'été ; avant de mettre en service l'ouvrage, j'ai fait plonger des agents du Service de la Police Maritime qui ont fait un rapport circonstancié et qui n'ont trouvé aucun danger.

Il est vrai que si un bateau passe au large (mais c'était déjà vrai avec les anciens blocs), la houle résiduelle, la lame qui se forme à l'arrière du bateau perturbe quelque peu les nageurs, il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une plage au sens formel.

M. le Président.- Monsieur BOISSON a demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le rapport de la Commission des Finances, M. PALMARO faisait état d'un déplacement du coût prévisionnel de la Digue. Monsieur le Ministre, dans votre réponse, vous contestez cela en disant qu'il faut bien sûr s'attacher à ce qui est comparable. Alors, comme tout à l'heure je faisais l'éloge des documents info-graphiques du Gouvernement, je vous confirme que nous avons déjà réagi, il y a quelques années, sur de très beaux documents : voyez : « Protection et extension du Port de la Condamine, Digue du large du 5 au 7 avril 1997 ». D'ailleurs, c'est intéressant parce que nous trouvons un prévisionnel de l'exploitation du Port que nous pourrions comparer avec le nouveau.

Nous y trouvons : « caractéristique de la solution proposée, coût prévisionnel, terre-plein, caissons brise-houle, route d'accès, corps d'état secondaire, ingénierie, aménagement de la Digue Sud, restructuration du plan d'eau » ; vous parveniez à 200 M€ ! ! ! Un milliard trois cent deux mille francs T.T.C. un peu plus loin, compte tenu qu'il avait été demandé de faire une contre-jetée, il y avait donc l'étude complémentaire ; « caissons brise-houle enracinée aux pieds, etc... » Coût contre-jetée infrastructure : 240 MF ; équipements divers : 60 MF, ce qui fait quarante-cinq, et si on ajoute les deux, c'est 246 millions. Alors je ne l'invente pas, c'est exactement ce que le Gouvernement avait présenté à cette époque, j'ai également tous les rapports, tous les procès verbaux de cette époque, tout était indiqué. Nous nous sommes donc basés là-dessus ; nous avons pu faire peut-être une petite erreur de pourcentage, par rapport à 246 millions, mais si on se base sur 364 millions aujourd'hui cela fait 50 %, et ce n'est pas fini, si on va jusqu'à 500 millions, cela fera du 103 % et une fois terminée, on ne sera pas

loin des 134 %. Donc, vous voyez, nous sommes sans doute pessimistes, mais il ne faut pas dire que nous avons inventé les chiffres ; dans l'étude préalable, tout était déjà compris et pas seulement la Digue. Il y a donc quand même un dérapage. J'insiste parce qu'à la télévision des choses ont été dites et la population doit se dire : « ces élus du Conseil National, ne sont pas très sérieux ; ils balancent des chiffres comme ça, et ils comparent ce qui n'est pas comparable ». Je suis désolé mais sur ce sujet nous avons raison et nous possédons vos documents pour le prouver. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, qui a la priorité par principe pour les interventions sur ce Budget.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Le Vice-Président me permet de rebondir et donc de gagner du temps. Les difficultés concernant l'évaluation des coûts de la Digue – et je les maintiens – relèvent des méthodes, notamment, pour le financement de cette Digue qui ne respecte pas l'annualité budgétaire ; ces constats m'amèneront à m'abstenir sur ce point.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ça sera court. Il semblerait qu'en plus de la ligne budgétaire qui figure donc dans le document que nous avons, il y ait, mentionné au programme Gouvernemental d'action, un montant de 58 millions. Alors ma question est, combien vont coûter les structures, l'ensemble des structures de la Digue ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'avais déjà donné le détail il y a quelque temps : l'extension du quai 60,1 millions, la réparation des ouvrages existants 3,5 M€, l'élargissement et le renforcement de 12 mètres du Quai des Etats-Unis 20 millions, 9,4 millions pour les superstructures de la Digue Nord et Sud, la superstructure de la Digue flottante et de la contre-jetée 12,2 millions, 500.000 € l'urbanisation du terre-plein de la Digue ; mais là, il s'agit pour l'instant de réflexions primitives car on ne connaît pas encore le programme et aujourd'hui, la construction du Yacht Club et du Musée

de la Marine est estimée à 53 millions. Mais ces valeurs, je vous les avais déjà données, cela vous permet d'avoir une idée.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Et le total, ça fait combien ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne l'ai pas calculé, mais je vais vous le donner : cela fait à minima entre 150 et 200 M€, puisque certains postes ne sont pas estimés à l'heure actuelle. Comparons des choses comparables. Les éléments qui ont été donnés, je les maintiens vous réalisé un ouvrage exceptionnel. Ces ouvrages, dès lors qu'ils sont exceptionnels, sont uniques et donc, au-delà des estimations qu'il est difficile de donner de manière fiable dès l'origine, se trouvent toujours entachés d'un certain nombre de difficultés opérationnelles. Pour essayer d'éviter de tomber dans le catastrophisme, je donnerais l'équation dite de « MacNamara ». Il avait déterminé, quant à lui, le prix des ouvrages exceptionnels : le coût final est égal à l'estimation initiale multiplié par π . On est quand même loin du compte, même à euros constants. Quelques idées complémentaires : le tunnel sous la Manche est quand même passé de 27 milliards à 76, le tunnel urbain de Toulon est passé de 270 à 700 MF, les travaux de Météor sont passés de 1 milliard d'euros à 3 milliards, le pont de Normandie était estimé au départ à 1,4 milliard et il a fini à 2 milliards et le viaduc de Millau, qui n'est pas encore fini, est passé de 220 à 320 M€. Ainsi, quand bien même les éléments que vous avez fournis – et sur lesquels, je sais, nous sommes en controverse – montreraient effectivement que nous avons payé plus cher la Digue, je crois que nous l'avons payée nettement moins cher que d'autres ont payé leurs ouvrages exceptionnels.

M. le Président.- Oui, mais il y a des associations qui paient cher par contre ce dépassement considérable. Monsieur PALMARO vous avez la parole.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Jean-Charles GARDETTO a cité un chiffre de 58 millions qui apparaît sur le rapport du Gouvernement pour 2004 et la section à l'article de la Digue indique 34 millions, il est dit dans ce rapport du Gouvernement qu'on prévoit 58 millions mais on retient 34 millions dans les tableaux, parce que, je ne sais pas exactement et il y a deux réponses possibles, soit on n'est pas sûr de ces approximations ou bien alors

on pourrait dire, on est prudent, on prévoit 34 millions de dépenses mais attention cela pourrait aller jusqu'à 58. Mais ça dénote quand même une ambiguïté. Macnamara a sorti ses études juste après la dernière guerre : il avait constaté que durant la guerre, les Etats-Unis investissaient dans le matériel militaire à toute allure ; les principes qu'ils avaient adoptés, par exemple, pour la construction des péniches et des bateaux relativement légers étaient :

- les construire à la chaîne,
- les lancer à l'eau,
- constater qu'ils ne coulent pas pour les lancer en utilisation dans la Marine (les bateaux coulés sont abandonnés).

Les conclusions de Macnamara : si on gagnait du temps certes, le coût était prohibitif avec de telles méthodes.

Dans l'industrie, de nos jours, on a des approches tout de même différentes, telles que préparation scientifique du travail, méthode de gestion de projet, etc... Pour faire bref, l'esprit de Macnamara est à l'origine des méthodes de gestion actuelles.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. José BADIA, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- C'était bien sûr pour une pointe d'humour, je n'ai pas la prétention d'appliquer le chiffre transcendant au calcul du coût.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai dit tout au long de ces séances : soyez transparents, donnez-nous les informations et vous serez crédibles. Ce qui est choquant, ce n'est pas par exemple que le coût de la Digue augmente. Vous l'avez dit, c'est un ouvrage d'art d'avant-garde, un prototype ; c'est normal que l'on ne soit pas en phase avec les prévisions. Ce qui me choque moi, c'est que nous n'ayons pas d'informations claires sur ce qui se passe. La Haute Assemblée et les Monégasques sont tout à fait à même de comprendre qu'il y ait une évolution des coûts, des techniques, qu'il y ait des problèmes que l'on ne sache pas résoudre, des soucis avec la rotule, avec la houle ... bref, qu'il se passe des choses que l'on n'avait pas forcément prévues il y a cinq ans. Au lieu de cela, ce silence, cette langue

de bois sont inacceptables, c'est cela que je vous reproche.

Parlons des problèmes, ouvrons les livres nous pouvons comprendre dans la mesure où on nous explique ce qui se passe. Nous votons le budget, nous devons en être garants, nous devons donc comprendre d'où viennent les fonds et où ils vont. Je ne peux pas accepter qu'un jour on me parle de 34 millions et quelques mois après de 58 millions sans explication. Mais je peux par contre entendre et accepter sur quelles hypothèses étaient fondées les 34 et qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui les choses ont évoluées et que c'est 58 millions qu'il faut prévoir.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Je vais vous répondre. Dans le rapport, il y a 58 effectivement, dans le Budget il y a 34 parce que nous envisageons de financer le complément par la ligne de crédit en tant que de besoin. Donc nous ferons le réajustement au Rectificatif. Le financement sera ainsi assuré.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ce que vous m'expliquez, c'est la technique budgétaire pure, très bien. Moi ce que je veux savoir, c'est à quoi va servir cet argent, en fait comment il va être utilisé et ce qui va se passer, pourquoi la somme a augmenté.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Lorsque vous avez été pris au piège du contentieux de l'entreprise qui a demandé, je crois, des sommes faramineuses dont je ne vous rappellerai pas le chiffre, l'estimation, vous avez avec l'aide de vos services techniques, procédé à une vérification des coûts. D'après les informations que nous avons eues, le coût de la demande qui a été arbitré se situait très au-delà des estimations que vous aviez faites avant arbitrage. Nous savons bien qu'une entreprise qui dérape dans l'exécution de ses travaux, à la suite d'une mauvaise évaluation du travail pour lequel elle s'est engagée, essaie de combler son déficit par une surévaluation du montant du contentieux qu'elle engage. Avez-vous été, à un moment donné, les otages de ce dispositif ? Quant à l'arbitrage tel qu'il a été instauré, c'est, il faut le reconnaître, un arbitrage un peu curieux. En fait, vous vous êtes initiés vous-même dans l'arbitrage ! Un véritable arbitrage ne prône-t-il pas l'indépendance des arbitres ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais rapidement résumer, parce que c'est une longue histoire. D'abord, il faut savoir qu'il y a trois contentieux, un pour chaque lot d'entreprises et également un présenté par le maître d'œuvre, ce qui n'est pas illogique compte tenu donc du caractère particulier de l'ouvrage. La réclamation la plus importante – c'est certainement celle-là qui pousse à critique – a été déposée par le lot n° 2 qui réalisait la Digue semi-flottante et qui, en cours de route, a fait valoir et démontré, preuves à l'appui, qu'elle était en difficulté de trésorerie. Nous nous sommes efforcés de négocier et de faire avancer le dispositif de telle manière que l'entreprise n'interrompe pas ses travaux ; l'entreprise pouvait en effet effectivement abandonner l'ouvrage en l'état avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer. C'est parce que nous avons pris l'engagement – et je crois que c'est un engagement que tout maître d'ouvrage public prend – d'accepter d'analyser sa réclamation en l'invitant à la déposer, comme il se doit à la fin du chantier, que l'on est parvenu à imposer à l'entreprise de suivre la cadence, de redoubler d'efforts et de finir l'ouvrage. Cela a été fait ; l'entreprise a été fair-play, elle a travaillé sans minimiser la qualité et tout s'est bien passé jusque là. Le montant total de la réclamation dépassait plus que largement le montant initial du marché, même en considérant les quelques ordres de service pour travaux complémentaires demandés, et c'est face à une demande aussi importante que nous avons décidé de pas limiter la vérification au seul maître d'œuvre et au seul maître d'ouvrage public. A cela, deux raisons :

- la première est liée au maître d'œuvre. Fortement impliqué dans des critiques formulées par l'entrepreneur, nous pouvions craindre une dérobade de sa part dans l'examen de difficultés survenues sur le chantier et dont il pouvait lui être fait reproche, et donc un manque d'objectivité.

- la deuxième ressort du donneur d'ordres. En effet, bien que le maître d'ouvrage « ait le contrat pour lui », il était à redouter que l'entrepreneur remette en cause le caractère global et forfaitaire du marché en considération de la nature, somme toute assez exceptionnelle, de l'ouvrage. Face à ces difficultés, nous avons demandé à trois arbitres d'analyser le dispositif. Sur ces trois experts, deux d'entre eux, arbitres professionnels auprès de la cour arbitrale de Genève, avaient eu l'occasion de travailler sur des ouvrages de type offshore ou de grande ampleur ; le troisième, correspondant local à Monaco, fut lui-même maître d'ouvrage dans le marché des plates-formes ayant permis, à l'époque, la réalisation du « Monte-Carlo Grand Hôtel » et du « Monte-Carlo Star ».

La vérification technique a été considérée comme étant arrêtée par le bureau d'études et les arbitres ont porté leurs analyses sur le plan des règles internationales en matière de marché. Ces derniers ont ainsi proposé un « juste prix » qui a servi de base à une courte négociation menée dans la perspective d'éviter un long et coûteux contentieux. L'accord a porté sur un différentiel très faible par rapport aux prix fixés par les experts. Ainsi, le montant de la réclamation arrêté est non seulement très éloigné de la somme demandée, mais aussi des dépenses déclarées, à dire d'expert comptable, par le Groupement.

Par souci d'équité, nous avons appliqué la même méthode en ce qui concerne le lot n° 1, même si les sommes en jeu étaient moins importantes ; il n'y avait pas de raison en effet de traiter différemment les autres réclamations. Nous sommes ainsi arrivés, selon les mêmes modalités, à un accord et aujourd'hui nous sommes en train d'analyser, dans les mêmes conditions également, la réclamation déposée par le maître d'œuvre.

M. le Président.- Merci. Si le Président de la Commission des Finances, malgré les dérapages considérables de surcoût n'appelle pas à voter contre cette ligne, c'est justement parce que nous reconnaissons que c'est un ouvrage exceptionnel et malgré les effets qu'on a vu par ailleurs sur d'autres dépenses et sur d'autres Budgets que cela a entraînés. Donc je crois que c'est pour cela que Monsieur PALMARO dit qu'il s'abstiendra.

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Dix-neuf abstentions.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,
MM. Claude BOISSON, Alexandre BORDERO,
Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI,
Mme Michèle DITTLOR,
MM. Jean-Charles GARDETTO,
Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI,
Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI,
Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON,
Christophe SPILIOTIS-SAQUET
et Stéphane VALERI s'abstiennent).

M. le Directeur Général.-

Chap. 10 - EQUIPEMENT FONTVIEILLE.

710.9581 - Equipement général.....	<u>34.000</u>
------------------------------------	---------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE.

711.990 - Construction imm. indust. Ruche-Vulcain.....	<u>100.000</u>
--	----------------

M. le Président.- Je mets cet article aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté).

Je vous invite à présent à vous reporter à la page 65 bis du document budgétaire, Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Directeur Général.-

80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

	Dépenses	Recettes
8000 - Emission pièces de monnaies.....	<u>500.000</u>	<u>700.000</u>

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

81 - COMPTES DE COMMERCE

8125 - Développement des approvisionnements en eau.....	7.000.000	3.550.000
8145 - Education Nationale manuels scolaires.....	15.000	15.000
8180 - Hélicoptère - Avitaillement en carburant.....	610.000	670.000
	<u>7.625.000</u>	<u>4.235.000</u>

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

82 - COMPTES DE PROD. RÉGULIEREMENT AFFECTES

8217 - Education nationale - Formation étudiants étrangers	61.000	61.000
--	--------	--------

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

83 - COMPTES D'AVANCE

8300 - Avances sur traitements.....	129.600	129.600
8310 - Avances except. sur traitements	76.000	76.000
8367 - Avances aux entreprises	300.000	300.000
8370 - Assurance prospection foire.....	714.000	92.800
	<u>1.219.600</u>	<u>598.400</u>

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT

8410 - Avances dommages.....	1.203.300	651.300
8420 - Domaines - Avances.....	15.000	15.000
8421 - Domaines - Divers	152.000	152.000
8422 - Fonction publique A.D.C.....	61.000	61.000
8431 - Travaux Grimaldi Forum	550.000	
8476 - Sinistre en mer	2.000	2.000
8477 - Frais de poursuite.....	20.000	20.000
	<u>2.003.300</u>	<u>901.300</u>

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

M. le Directeur Général.-

85 - COMPTES DE PRETS

8500 - Prêts à l'habitation	1.524.500	500.000
8510 - Prêts hôteliers	80.000	57.000
8520 - Prêts à l'Inst. professionnelle	228.700	98.700
8530 - Prêts immobiliers	50.000	11.900
8551 - Aide à la famille monégasque	400.000	250.000
8560 - Prêts divers	275.000	832.900
8566 - Immeuble rue Florestine	30.000	30.000
8570 - Aide nationale au logement.....	300.000	300.000
8595 - Participation autoroute A8		2.684.000
8597 - Intervention économique	500.000	500.000
	3.388.200	5.264.500

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Président de la Commission des Finances a demandé la parole. Je vous en prie Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Je voudrais faire une remarque générale sur les Comptes Spéciaux du Trésor : ce sont des comptes qui enregistrent des dépenses sur l'exercice budgétaire mais qui enregistrent des dépenses avant le début de cette période et après. Je souhaiterais, pour en suivre l'évolution selon les années et connaître la valeur en début d'exercice et en fin d'exercice, avoir une notion de continuité. Alors que l'on n'a là qu'une valeur correspondant à l'exercice. Cela serait intéressant ; est-ce possible ? Merci, Monsieur le Conseiller.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela figure dans le document de clôture ; il n'y a pas de difficulté à vous le communiquer.

M. Vincent PALMARO.- Très bien. Je vous remercie.

M. le Président.- Nous avons terminé le vote chapitre par chapitre. Nous reprendrons nos débats lundi, à 19 heures 30, et je passerai alors la parole aux élus qui la demanderont pour les explications de vote ; nous nous prononcerons ensuite sur la loi de Budget, le tout étant retransmis sur le canal local de la télévision.

Merci à toutes et à tous, la séance est levée.

La séance est levée à 2 heures.

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00